TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 198 DERNIÈRE ÉDITION — VENDREDI 30 JANVIER 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 220 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ri. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 700 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 240 CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,30 fr. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 35 din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

Affrontement armé entre le Pérou et l'Équateur

LIRE PAGE 4

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les limites du consensus islamique

Rassemblant de très nombreux Etats aux intérêts divergents, le sommet islamique de Taef ne pouvait pas donner satisfaction à chacun. Pour l'Arabie Saoudite, pays hôte, la réunion est sans conteste largement positive. Le tour de force qui consistait à faire endosser aux chefs d'Etat ou à leurs représentants de trente-huit pays d'Afrique, d'Asie et du Proche-Orient plus d'une vingtaine de résolutions ne manquera pas de redorer le blason de la famille régnante à Ryad.

L'influence politique et surtout financière de l'Arabie Saoudite a été déterminante dans l'adoption des résolutions sur le conflit israélo-arabe. Ces textes récusent la résolution 242 du Conseil de sécurité et consacrent la reconnaissance de l'O.L.P. comme « seul représentant légitime du peuple palestinien » habilité à « instaurer un Etat indépendant en Palestine », et, surtout, les résolutions énumèrent un nombre impressionnant de mesures et de sanctions destinées à « contraindre la communauté internationale à résister à l'« expansionnisme rampant » de l'Etat juif.

Or c'est précisément l'abondance et la gravité des menaces formulées qui suscitent le scepticisme. On imagine mal, par exemple, l'Arabie Saoudite utiliser son pétrole comme arme politique et prendre le risque d'une confrontation avec les Etats-Unis — nommément visés par les résolutions de Taef, — avec lesquels elle est intimement liée dans tous les domaines. On peut douter encore que des pays africains ou asiatiques bien éloignés du théâtre des opérations fournissent une aide militaire aux belligérants arabes et imposent strictement le boycottage décrété à l'encontre de firmes qui traitent avec Israël. La Turquie, membre de la conférence islamique, va-t-elle rompre ses relations diplomatiques et commerciales avec l'Etat juif ?

Comment va-t-on, d'autre part, mettre en œuvre les mesures de coordination, alors que les pays arabes eux-mêmes paraissent irrémédiablement divisés ? La diplomatie saoudienne n'a pas réussi, malgré des efforts considérables, à réconcilier les frères ennemis. La poignée de mains entre le roi Hassan II du Maroc et le président algérien Chadli Bendjedid au pied de la Kaaba à La Mecque n'a suscité qu'un rêve vite évanoui. La Syrie et la Jordanie sont plus enclines à se faire la guerre qu'à combattre ensemble Israël. L'Irak, entièrement absorbé par son conflit avec l'Iran, désigne le régime de Damas comme étant aussi un ennemi à abattre. Le président Assad, d'une part, le roi Hussein et le président Saddam Hussein, de l'autre, se sont refusés obstinément de s'adresser la parole tout au long du sommet de Taef.

Malgré le triomphe des thèses de l'O.L.P. à la conférence, l'organisation de M. Yasser Arafat se méfie de tous ses partenaires arabes qui, le plus souvent, ne la soutiennent que du bout des lèvres. Les relations de la centrale des fedayin avec la Jordanie, la Syrie, l'Irak, l'Arabie Saoudite sont tour à tour équivoques, difficiles ou tendues, franchement mauvaises avec le Liban du président Sarkis. L'O.L.P. bénéficie cependant de deux atouts considérables : sa popularité dans les masses arabes et l'intérêt commun qu'ont tous les pays « frères » de se « débarrasser » des Palestiniens en favorisant la création d'un Etat qui leur serait propre en Cisjordanie et à Gaza.

Le bilan n'est pas cependant globalement négatif. Le monde musulman a manifesté à Taef une volonté de développer une coopération fondée sur des sensibilités, des caractères culturels, des intérêts économiques communs. La communauté mondiale aurait donc tort de sous-estimer l'importance que pourrait prendre ce nouveau rassemblement international.

(Lire page 3.)

Le général Haig accuse l'U.R.S.S. d'aider le « terrorisme international »

Le général Haig, nouveau secrétaire d'Etat américain, a confirmé, le mercredi 28 janvier à Washington, au cours de sa première conférence de presse, les orientations « musclées » de la diplomatie de l'administration Reagan. Les Etats-Unis, a-t-il dit, ne se sentent pas liés par les accords SALT 2 signés par MM. Carter et Brejnev mais non ratifiés par le Sénat américain. Le secrétaire d'Etat a d'autre part déclaré que Washington accueillait favorablement la proposition de M. Giscard d'Estaing d'une conférence sur la non-ingérence en Afghanistan.

Le général Haig a vivement dénoncé l'aide que l'U.R.S.S. apporte, selon lui, au « terrorisme international ». Il a précisé que la défense des droits de l'homme, bien que maintenue, ne serait plus la première priorité.

De notre correspondant

Washington. — Le général Alexander Haig a beaucoup parlé de terrorisme, le mercredi 28 janvier, au cours de sa première conférence de presse. Dans la bouche du secrétaire d'Etat, ce terme s'appliquait aussi bien à l'Union soviétique, sévèrement accusée de soutenir des actions subversives, qu'à l'Iran, qui ne recevra plus d'armes américaines. On a eu ainsi le premier aperçu officiel d'une politique étrangère plus « musclée », même si le chef de la diplomation américaine s'est montré prudent et volontairement évasif sur beaucoup de thèmes cruciaux.

Le « style Haig » tranche sensiblement avec le ton urbain et débonnaire de M. Edmund Muskie. Ce n'est plus un sénateur libéral, un peu vieux jeu, qui dirige le département d'Etat, mais un militaire à l'humour corrosif, à la voix charmeuse, sûr de lui et assez dominateur. M. Reagan était à peine entré dans le bureau ovale, le 20 janvier après midi, que son ministre des affaires étrangères lui soumettait vingt pages de propositions tendant à officialiser le rôle prédominant du secrétaire d'Etat. Le général demandait, entre autres, à coordonner lui-même les comités interministériels, rôle dévolu ces dernières années à des collaborateurs du président. Etonnés et un peu inquiets par tant d'empressement, les autres ministres auraient obtenu de M. Reagan qu'il ne décide pas tout de suite... Toujours est-il que la diplomatie américaine ne sera plus tiraillée entre le secrétaire d'Etat et une éminence grise de la Maison Blanche.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 4.)

L'Allemagne fédérale est menacée en 1981 d'une récession économique

L'Allemagne fédérale subirait cette année la troisième récession de son histoire récente, après celles qui avaient été enregistrées en 1967 et en 1975. Selon le rapport économique annuel du gouvernement, la « croissance » se situerait en 1981 entre 0 et — 1 %. Le chômage toucherait de 1,1 à 1,2 million de personnes, ce qui n'avait pas été observé depuis vingt-sept ans, alors que la hausse des prix serait de 4,5 % et que le déficit extérieur diminuerait légèrement, s'établissant à 22/25 milliards de DM.

Face à cette conjoncture difficile qui pourrait entraîner une diminution du niveau de vie des Allemands, les autorités n'envisagent aucun programme de relance. Souhaitant une baisse des taux d'intérêt, elles se contenteront d'éliminer les obstacles à l'investissement. Toutefois, une reprise de l'activité est attendue au cours du second semestre de 1981.

De notre correspondant

Bonn. — Dans son rapport économique annuel approuvé le 28 janvier, le gouvernement fédéral s'efforce de suggérer que, si dans l'immédiat il faut s'attendre à *« une pause de la croissance, il n'y aurait pas lieu de redouter une récession véritable et durable »*.

Pour le ministre de l'économie, le comte Lambsdorff, face à une situation mondiale très peu favorable, la R.F.A. serait mieux armée que quiconque pour relever les défis. Il n'en a pas moins déclaré que *« les temps de la vie confortable ont pris fin »* et a même annoncé qu'en 1981 rien ne saurait garantir que le niveau de vie réel des citoyens puisse être maintenu.

Tout en constatant qu'un *« contexte mondial dangereux »* limite étroitement la liberté d'action du gouvernement et de la Bundesbank, le ministre de l'économie s'est élevé contre une interprétation trop pessimiste de ce rapport. Il a, certes, reconnu qu'en 1980 la R.F.A. n'avait été en mesure d'atteindre aucun de ses quatre objectifs essentiels, qu'il s'agisse d'une croissance économique satisfaisante, du maintien de la stabilité des prix, d'une atténuation du chômage ou de l'équilibre de la balance des comptes, mais comme beaucoup d'experts indépendants, il s'attend toutefois à une amélioration conjoncturelle dans le cours de l'année.

Au Bundestag, le ministre-président bavarois, M. Franz-Josef Strauss, a évoqué, avec ironie, le nouveau concept inventé par le gouvernement : celui d'une croissance négative. Le comte Lambsdorff n'a pas hésité à utiliser lui-même cette formulation, en prévoyant, pour 1981, *« une croissance allant de 0 % à - 1 %* (+ 1,8 % en 1980) ». Depuis les élections fédérales d'octobre, les prévisions dans ce domaine ont été constamment révisées en baisse.

JEAN WETZ.

(Lire la suite page 31.)

Des immeubles « en éventail »

DERNIÈRE ÉTAPE A LA DÉFENSE

Le choix du projet de M. Jean Willerval pour les immeubles qui fermeront la perspective de la Défense a été confirmé, le mercredi 28 janvier, par M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, qui a déclaré avoir entériné le vote unanime du conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de la Défense (EPAD) (« le Monde » daté 18-19 janvier et du 28 janvier).

Le projet de M. Emile Aillaud, officiellement choisi depuis 1973, avait été classé second par le conseil bien qu'il ait la préférence du petit jury désigné pour éclairer la décision. Les maquettes et les dessins, remis par les vingt-deux équipes d'architectes consultés l'an dernier, seront présentés au public à partir du 24 mars.

Lire page 29 l'article de MICHELE CHAMPENOIS.

AU JOUR LE JOUR

INGÉRENCE

Et si au lieu de prôner la sempiternelle idée de non-ingérence qui consiste trop souvent à fermer les yeux sur les ignominies que commettent les autres, sous prétexte que cela se passe hors de chez nous, on édictait au contraire comme règle celle de l'ingérence, qui consisterait pour chaque pays, à surveiller que chez les autres les principes de justice, d'égalité et de liberté sont respectés ?

Mais on voit bien le danger Les Etats ne seraient plus tout à fait maîtres chez eux. Et les citoyens pourraient finir par conquérir un droit de parole...

MICHEL CASTE.

Point de vue

Les nouvelles techniques au service de l'homme

par GASTON DEFFERRE (*)

Le destin, pour une fois, a bien choisi son heure. Le calendrier politique, en fixant l'élection présidentielle en 1981, coïncide avec l'obligation de faire des choix fondamentaux, déterminants pour l'évolution de la société française.

Le monde se trouve face à une véritable révolution technique : micro-électronique, informatique, télématique, robotique, bureautique, biologique, génétique, qui peut nous apporter le meilleur ou le pire.

Les ordinateurs miniaturisés grâce aux micro-processeurs, constitués de plaques de silicium de quelques millimètres, ont commencé à transformer l'économie. Désormais, l'industrie de la dernière génération remplace les ouvriers par des robots pour accomplir des travaux que les hommes paraissaient seuls capables de mener à bien.

Ainsi la productivité augmente, les prix de revient diminuent. Les marchés étrangers s'ouvrent à des produits bon marché et de qualité. Les Japonais en ont fait la démonstration, comme l'explique de façon claire et convaincante le livre de Jean-Jacques Servan-Schreiber *le Défit mondial*. Il rappelle que l'on compte actuellement soixante mille robots au total dans le monde, dont six mille en Allemagne fédérale, trois mille deux cents aux Etats-Unis, six cents en Suède, trois cents en France, cent quatre-vingts en Grande-Bretagne, une centaine dans divers pays, et quarante-sept mille au Japon.

Beaucoup de choses peuvent être changées dans notre pays, par des techniques nouvelles, notamment :

— Les conditions de travail, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce, et même par la découverte du « télé-travail » fait à distance ;

— Les transmissions sous toutes leurs formes ;

— La vie quotidienne, par la facilité dans l'accomplissement de tous les travaux domestiques et dans les relations avec l'extérieur pour ce qui concerne aussi bien les parents que les enfants ;

— L'instruction, qui deviendra plus individuelle et plus active ;

— La médecine (dont les moyens d'investigation pour les diagnostics sont déjà multipliés), mieux décentralisée, permettra les consultations de l'extérieur.

(Lire la suite page 12.)

(*) Maire de Marseille, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

POINT

Langues vivantes et rentabilité

Moins de deux ans après l'annonce à grand fracas d'une réforme de l'enseignement des langues vivantes (le « projet Pelletier »), qui a très vite été enterrée, voici que le « conseil pour la diffusion des langues étrangères » lance un nouveau brûlot : le rapport de M. Bertaux, professeur à la Sorbonne nouvelle.

Ce rapport au ministre de l'éducation, qui n'engage évidemment pas le gouvernement mais traduit sa volonté de « secouer le cocotier », établit un redoutable constat : on ne peut pas améliorer le système en vigueur, car il « fonctionne bien » ; il faut en changer, car il conduit à une impasse : après des années d'apprentissage, les élèves ne parlent pas les langues qu'on a tenté de leur inculquer.

Le constat n'est pas nouveau, mais les conclusions qu'on en tire, elles, le sont : puisque l'enseignement généralisé des langues à doses horaires est un échec, il faut envisager un enseignement concentré — à la fois dans le temps et dans l'espace, — c'est-à-dire à haute dose, mais pour ceux « qui le souhaitent » seulement.

La philosophie de ces propositions « extérieures » rejoint les conceptions exposées au ministère depuis l'arrivée de M. Christian Beullac : meilleure préparation aux activités professionnelles, insertion du système éducatif dans l'appareil de production, et en particulier dans le « concert exportation ».

Sur ce point, l'accord est parfait entre MM. Giscard d'Estaing, Beullac et Bertaux. Nombre de parents qui attendent du système éducatif un rendement immédiat acquiesceront. Reste le plus difficile : d'abord, faire admettre au corps enseignant un bouleversement de sa philosophie et de sa pratique ; ensuite, mettre en place un dispositif qui remplace l'ancien.

Le sort réservé à toutes les tentatives précédentes devrait rassurer les inquiets : la pesanteur du système éducatif est telle qu'une révolution implique des efforts surhumains. On voit mal de tels efforts accomplis par un gouvernement en fin de course.

(Lire nos informations p. 11.)

« PARADIS » ET « VISION A NEW-YORK »

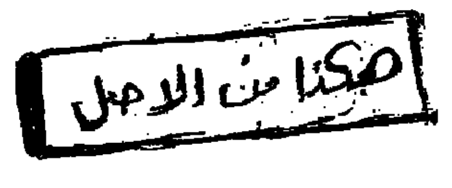
Philippe Sollers en question

Faut-il prendre Philippe Sollers au sérieux ? Faut-il le tenir pour un provocateur qui fait le pitre ? Le débat mérite d'être ouvert et il a déjà fait couler beaucoup d'encre, au moment où « Paradis », distillé depuis des années dans « Tel Quel », paraît en livre, accompagné d'entretiens, « Vision à New-York », où Sollers le commente et lui attribue une grande portée.

« Paradis », par sa monstruosité même, son allure de forteresse imprenable — le texte est d'une seule coulée, — fait question. Nous ne croyons pas qu'on puisse s'en débarrasser en le vouant aux oubliettes sans l'ouvrir, sans essayer de le sonder. Nous l'avons soumis à plusieurs lecteurs. L'un, tout proche de Sollers, suit son travail depuis des années. Il entend l'œuvre, il l'admire, mais ne la suit pas pourtant dans toutes ses implications philosophiques. Deux autres lui sont, au contraire, beaucoup plus étrangers, mais ils ont courageusement plongé dans le texte et rapportent ce qu'ils y ont trouvé ; l'un refuse, l'autre accepte. Le linguiste, enfin, a son mot à dire sur l'absence totale de ponctuation et met en doute la nécessité de cette absence.

Dans cet ensemble, le pour et le contre voisinent. Après tout, Sollers n'est-il pas une des figures de notre littérature contemporaine — une figure un peu trop parisienne aux yeux de certains ? Il en est à son sixième roman, à son dixième ouvrage ; depuis vingt ans, il préside aux destinées de la revue « Tel Quel » et il a passablement agité nos lettres. Le changement incessant qui a marqué ses prises de positions politiques a détourné de lui beaucoup d'intellectuels et d'amis anciens. Une petite histoire de la revue « Tel Quel » fait état de ses revirements.

(Voir pages 18 et 19 du « Monde des livres » les articles de Denis Roche, Bernard Alliot, Jacqueline Piatier, Hubert Juin, Jacques Cellard).



Le Monde

idées

IMMIGRÉS

Les immigrés... Guy Durand, qui s'efforce de bien préciser leur rôle exact dans l'économie française, remet en cause bien des idées reçues, *tandis que Monique Lemée* et Jean-José Merguen creusent de leur côté une autre question controversée : *le « racisme » supposé* du P.C.F. Enfin Hedi Majri prône la constitution d'un parti politique des immigrés à l'échelle de l'Europe communautaire.

Mohamed, prends ta valise ?

par GUY DURAND

LE chômage étendu, résultat de *nos erreurs, crée une irrésistible* impression d'hommes en trop, comme si le nombre des *emplois avait été fixé une fois pour* toutes par une main divine et qu'il fallait se partager, entre Français, *cette précieuse manne.* Que la question de l'immigration réapparaisse à l'occasion d'un problème économi*que est bien peu à notre honneur,* le travailleur étranger étant devenu, par la magie des mots, un immigré.

Comme la plupart des questions sociales, l'immigration peut être observée de plusieurs points de vue, sans que ces observations aboutissent à des résultats communs. En laissant de côté les aspects juridiques et *humanitaires,* largement débattus par ailleurs, reste le point de vue proprement économique et *le toujours oublié point de vue* démographique.

En ce qui concerne l'emploi, l'optique globalise : *« Un chômeur, c'est un homme en trop »,* exerce une fois de plus ses ravages. Tout jugement global est pourtant entaché d'erreur, car c'est la diversité *qui domine maintenant* dans les emplois occupés par les étrangers. Ils ont constitué pendant les glorieuses années d'après-guerre une population complémentaire de la population nationale en occupant au bas de la *pyramide professionnelle* les emplois frappés de déchéance économique et sociale.

Ces hommes jeunes que *nous* n'avons pas eu à nourrir, habiller, élever... pendant des années, ont *non seulement permis d'éviter un* chômage étendu, mais ils ont aussi assuré une *promotion sociale artificielle des nationaux en corrigeant* partiellement leur non-adaptation aux emplois offerts. Cette fonction tra*ditionnelle de l'immigration est moins* bien assurée aujourd'hui, car le comportement professionnel des *étrangers se modifie. Sur cent étran*gers travaillant en France, neuf le font dans le commerce ou la restau*ration et seize dans les services.* Depuis 1978, le tertiaire absorbe une grande partie des nouveaux arrivés. *Ce phénomène de promotion sociale,* bien normal, s'accentue avec l'arrivée sur le marché du travail des *migrants de la deuxième génération,* enfants ou jeunes femmes, dont une partie se retrouve dans les 150 000 *étrangers* inscrits au chômage. Du strict point de vue de l'emploi national, la majorité des travailleurs *étrangers* sont utiles ou même vitaux pour l'industrie, ils ne peuvent sans dommages majeurs, repartir, à moins d'être *remplacés*... par d'autres étrangers venus d'un peu plus loin. Les autres 300 000 ou 400 000, pourraient progressivement être remplacés par des nationaux à condition de passer des déclarations sur la *revalorisation* du travail manuel aux actes.

En face des 16,5 milliards de francs (*revenus du travail et prestations so*ciales) qui partent de France et nous reviennent d'une façon ou d'une autre, *n'oublions pas que par leurs* cotisations et les richesses produites, ils payent une partie des *retraites des nationaux; de plus,* si *leur séjour* est inférieur à cinq ans, un solde créditeur s'ouvre dans le régime *concerné.*

En ce qui concerne la démographie, les étrangers participent pour près de 12 % à la fécondité de la France, qui oscille autour de 1,8 enfant par femme, la plus basse de l'histoire du pays en période de paix malgré les ondulations, favorables actuelles. Cet apport immédiat est extrêmement précieux ; sans étrangers, nous rappelle le haut comité à la population, nous aurions pour 1 000 *habitants 3,5* enfants de dix à quatorze ans en moins, 1,5 personne âgée en plus. Il s'agit de toute *évidence d'une* contribution à la jeunesse et à une moindre vieillesse. Tout cela n'a aucun prix, *ne figure dans aucun* compte, et pourtant...

Depuis 1965, date de la première rupture dans la courbe des naissances, l'immigration a permis de freiner la baisse de la natalité ; sans elle la chute aurait été de 30 % plus importante.

D'où l'idée, avancée par certains, de recourir massivement et systématiquement à l'immigration, pour compenser la baisse de la natalité chez nous. Cette solution pose une délicate question politique et des problèmes matériels difficiles à résoudre.

Les revendications actuelles des pays pauvres à l'égard des pays riches ne portent pas encore sur des questions d'espace, mais cette revendication est en train de s'inscrire dans les évolutions respectives des uns et des autres. D'un côté, la pauvreté économique associée à la jeunesse, de l'autre, la richesse, mais aussi la vieillesse démographique. A une immigration fondée sur les besoins des pays riches : besoin de mercenaires ou besoin d'enfants, va se substituer, un jour prochain, une immigration fondée sur les besoins des pays pauvres : besoin d'espace ou de terres à cultiver pour résoudre le douloureux problème alimentaire.

Il ne s'agit pas de nombre directement, mais plutôt de la coïncidence explosive entre une formidable envie *de vivre et une immense démission* collective. Une nouvelle ditribution, plus équitable, de l'espace mondial *n'est pas encore à l'ordre du jour* de l'ONU, mais l'urgence de la question alimentaire devrait nous inciter à y réfléchir, ne serait-ce que pour tenter d'y donner une forme négociée exprimant une réelle solidarité.

L'immigration est une question *délicate, aux solutions diversifiées* selon le point de vue choisi. C'est au politique qu'il revient de trancher, *mais au moins, bien éclairé.*

Pour un parti politique en Europe

par HEDI MAJRI (*)

VICTIMES *non seulement* d'un isolement total et d'un rejet raciste de la part des populations *européennes, mais* aussi d'un phénomène d'acculturation, les immigrés ne cessent de poser des difficultés aux pays d'accueil comme aux pays d'origine, qui ont de plus en plus de mal à les réintégrer (1).

Délinquance, proxénétisme, encombrement des hôpitaux, terrorisme, hausse du prix de pétrole et chômage : de quoi ne rendrait-on pas responsables des immigrés, qui effectuent les travaux les plus pénibles, dans les pires conditions d'hygiène et de sécurité. Touchés par l'insuffisance de logements sociaux, la moitié d'entre eux vivent dans des taudis, en proie aux marchands de sommeil, s'entassant à trois ou quatre par pièce dans de véritables ghettos sans le droit le plus élémentaire à la sécurité et au repos.

Les années 60 ont vu l'économie capitaliste s'épanouir grâce à la présence de la population immigrée : d'abord, en palliant l'insuffisance de la main-d'œuvre et en permettant aux patronats d'en tirer des avantages substantiels ; ensuite, en facilitant le ralentissement de la progression du chômage par le contrôle de l'immigration, légale ou clandestine. Cette politique, qui a totalement échoué, devait trouver sa justification dans un recyclage des chômeurs autochtones associé au départ progressif des immigrés, préservant ainsi la paix sociale entre les syndicats et les patronats.

Depuis les années 70, les avantages de cette politique sont immédiats : les Etats et les patronats européens n'ont pas à payer les allocations familiales et les bénéficiaires de la Sécurité sociale, la famille restant généralement au pays d'origine. Ils s'épargnent la formation d'un *prolétariat* directement exploitable et, dans bien des cas, ne donnent pas le salaire justifié par la nature pénible de ces travaux. Ainsi, on continue à réserver aux immigrés, arrivés avec une qualification restreinte, des fonctions de manœuvre. Les deux tiers d'entre *eux ne seront jamais promus à une* qualification supérieure.

A travail égal, le salaire des immi*grés est moins élevé que celui des* autochtones. On estime entre 10 et 20 % la différence de rémunération pour un même emploi et une qualification égale entre le prolétariat européen et étranger.

Déclassement et bas salaires ne sont pas les seuls avantages de cette politique discriminatoire. Elle permet aussi une économie sur l'investissement industriel. Pour certains économistes, la déroute des économies européennes ne serait pas due à l'inflation du capitalisme américain, mais bien au coût des immigrés qu'il faudrait remplacer par la main-d'œuvre autochtone.

La situation critique aujourd'hui des immigrés appelle des solutions d'urgence. Elle exige des immigrés eux-mêmes l'unité et la solidarité avec les classes exploitées, quelles que soient leurs couleurs politiques, afin de mener la lutte sur le terrain des droits sociaux, économiques et politiques, entre tous les travailleurs européens, sans discrimination de races ou de confessions.

La meilleure solution reste celle de la voie politique. Groupés dans un parti dont l'un des principes sera l'égalité des droits sociaux et économiques, les immigrés pourront faire entendre leurs revendications mieux que quiconque prétend le faire à leur place. Seul l'exercice du droit politique auquel s'opposent les gouvernements de l'Europe permettra aux immigrés de dialoguer avec les patronats et de se définir à travers les élections nationales et européennes. Les immigrés ne font-ils pas désormais partie de la Communauté *économique européenne ? Une* politique des immigrés au sein de l'Assemblée européenne n'est-elle pas plus que jamais indispensable à la stratégie économique et politique de l'Europe vis-à-vis des Super-Grands et des pays en voie de développement ?

(1) Cette difficile adaptation dans *une période de difficultés économiques* internationales appelle à reformuler le problème des immigrés en Europe, afin de protéger leurs droits et leur sécurité.

(*) Docteur en sciences politiques.



Chauvinisme, gestion de l'austérité, division

par MONIQUE LEMÉE et JEAN-JOSÉ MERGUEN (*)

L'« AFFAIRE DE VITRY », au-delà des indignations, sincères ou hypocrites, suscite un certain nombre de questions chez les militants antiracistes, les révolutionnaires, membres du P.C.F. ou non. Il faut alors se débarrasser d'un certain nombre de clichés.

1) Non, le P.C.F. n'est pas le « parti de l'étranger », mais un parti ouvrier bien français. Hélas ! De plus en plus chauvin, il est conduit, dans un contexte de crise, à des « bavures » racistes inévitables. On ne saurait pour autant qualifier sa politique de raciste.

2) Le P.C.F. n'a pas pris un « tournant à gauche » depuis la rupture du programme commun, mais a *poursuivi* une *évolution* droitière et sectaire ; son attitude n'est pas tant électoraliste que gestionnaire.

3) Enfin, le seul bénéficiaire de l'« affaire », c'est la bourgeoisie. On donne des gants aux auteurs des lois Bonnet-Stoléru pour traiter le P.C.F. de raciste, voire aux *fascistes* : si un parti ouvrier y va au bulldozer, pourquoi pas eux au couteau ? On aggrave délibérément *la division* entre travailleurs français et immigrés, et le découragement *parmi les militants* dont la détermination unitaire persiste, grâce notamment au combat pour « l'union dans *les luttes* ».

1) *Le P.C.F. n'est pas un parti raciste.* C'est le parti — si l'on excepte les groupes d'extrême gauche — qui a consacré le plus de forces à la défense des immigrés. Les Maliens Moussa et Mody Konate ont bénéficié d'une vigoureuse campagne du P.C.F. lorsque le gouvernement a voulu les expulser. Le parti a soutenu la lutte des O.S. du rail, des Tuileries de Marseille, etc. Il a même lancé des « groupes de langue » pour faciliter l'insertion des immigrés dans le parti.

Mais, sans compter que ces exemples sont trop isolés, nous affirmons que c'est un *strict minimum* de la part d'un parti ouvrier. Il faut noter que les « groupes de langue étaient la base de la célèbre M.O.I. (main-d'œuvre immigrée), secteur très dynamique du parti dans les années 30. Les présenter comme une nouveauté, c'est avouer qu'ils avaient disparu.

Les meilleurs éléments du parti sous-estiment énormément l'importance de l'union dans les luttes des travailleurs français et immigrés et se donnent facilement bonne conscience. La « théorie » en est donnée par Georges Marchais qui, dans *l'Espoir au présent* (p. 145), affirme que le racisme est en France très minoritaire, moins répandu en tout cas que chez nos voisins. Cocorico !

Ce même chauvinisme explique que le P.C.F. a réclamé courageusement la paix en Algérie, en témoignent les morts de Charonne, mais a exclu de ses rangs les camarades directement engagés au côté des combattants algériens ; qu'aujourd'hui *l'Humanité* parle d'autodétermination pour les DOM-TOM, mais en restant très discrète sur les positions des P.C. antillais, en taisant l'appel au P.C. martiniquais à l'abstention à l'élection présidentielle — tout en vantant l'inscription sur les listes électorales des originaires des DOM-TOM. Mais la pente est savonneuse qui conduit au refus d'un dossier d'Antillais pour une H.L.M., ou à l'action de commando contre l'installation de travailleurs maliens.

Ghettos et bidonvilles

2) Il y a effectivement aujourd'hui des ghettos qui se forment, relayant les bidonvilles de 1960. Mais, il est significatif que, lorsque ce problème se pose, on voit à l'œuvre des élus municipaux, et non des militants de base, des Français et non des immigrés, qu'il soit question d'administration et de gestion, non de luttes unitaires.

La réputation municipale du parti est bien établie, largement *au-delà de la gauche* : c'est le parti qui administre le mieux les communes les plus difficiles à *gérer au profit des plus démunis.* En période de relative prospérité, c'est la vitrine du parti : *« regardez nos municipalités »,* où se pratique la redistribution la plus équitable possible au sein du système capitaliste. En période de crise, on gère... la crise, le moins mal possible, et une gestion de la crise, nous l'avons assez dit, ne peut être qu'une gestion anti-ouvrière.

Ce n'est pas une « manœuvre » de tel ou tel maire qui fait qu'il n'y a pas de banquiers (français ou saoudiens) à Vitry, et pas d'O.S. ou de balayeurs à Passy, c'est « fatal » dans une société de classes ; là où se trouvent les ouvriers se trouvent les immigrés, et les maires communistes. Et les plus défavorisés auront d'autant plus tendance à se regrouper dans une municipalité communiste qu'on peut y vivre un peu moins mal qu'ailleurs, qu'il y a plus de H.L.M., de secours aux chômeurs, de cours d'alphabétisation... et qu'on y paie moins d'impôts. Mais quand le maire ne voit pas plus loin *que son budget* municipal, il est pris à son propre piège de gestionnaire. Une solution : pour *diminuer mes charges*, va voir chez le voisin !

Oui, il faut lutter contre les ghettos, mais pas en lançant les travailleurs français contre les immigrés, pas même en « *animant une gestion sociale* » comme dit *l'Espoir au présent*, où lorsqu'il s'agit de misère on trouve le mot magique : « *Demandez à nos élus* » (p. 75). Ces dernières années, une lutte d'importance historique s'était développée qui aurait pu faire reculer considérablement les *ghettos* : la grève unie et prolongée des loyers dans les foyers Sonacotra. Au lieu de *la soutenir de tout* son poids, de la populariser auprès de tous les travailleurs, *le parti a mis une condition à* son soutien : le « recentrage » de la lutte, la négociation foyer *par foyer*, la « *raison* » plutôt que l'affrontement politique avec le patronat et le pouvoir.

De même dans les municipalités, plus on diffère la coordination des luttes ouvrières contre l'austérité et le chômage, plus on s'enferme dans la gestion locale des effets de la crise, qui mène nécessairement à la division.

Le dernier développement, en date du 6 janvier, marque le point où une politique de chauvinisme et de gestion de la crise pouvait basculer carrément dans le racisme : Marcel Rosette, dans *l'Humanité*, réclame une nouvelle fois une extension des pouvoirs des élus municipaux et... une participation des « pays exportateurs de main-d'œuvre » au financement du logement des immigrés ! Pourtant, combien d'articles dans la même *Humanité*, combien de milliers de tracts ont expliqué que les immigrés reviennent bon marché au patronat parce que leurs pays d'origine, les plus pauvres, finançaient leur formation, et qu'ils repartaient souvent avant l'âge de la retraite, etc.

En conclusion, quelques remarques :

a) « Racisme du vote », « électoralisme » ? Pas seulement. On comprendrait mal pourquoi le parti s'aliénerait les suffrages de centaines de milliers de naturalisés d'origine maghrébine ou africaine ; encore moins pourquoi il a toujours refusé le droit de vote aux immigrés pour les élections municipales, alors que, à l'évidence, il en aurait été le premier bénéficiaire. Non : le P.C.F., parti ouvrier, a de plus en plus une pratique de gestionnaire bourgeois, comme en témoigne la création d'un « conseil national » comprenant la direction du parti et les élus, comme chez les sociaux-démocrates.

b) A l'heure où le parti vitupère le « consensus social », *constatons qu'il existe en France* sur un point au moins depuis le vingt-troisième congrès du *P.C.F.* : *l'arrêt de l'immigration*. Beaucoup des « antiracistes indignés » de ces derniers jours, de *Stoléru au P.S., sont bien* heureux de le faire oublier. Ce « *consensus* » existe au niveau municipal : à *Saint-Maur et* à Vitry, le maire aime les immigrés chez le voisin. Quand on lit *l'Espoir au présent et qu'on voit* Georges Marchais exalter le « *pouvoir d'assimilation de la nation française* » *(p. 145)*, ainsi que le droit pour les immigrés de « *vivre et travailler au pays* » (p. 73), mais, sans rien dire contre les lois Bonnet-Stoléru, on craint le consensus sur le thème : assimilation ou retour.

c) En dépit de cette évolution en « *parti ouvrier social-patriote embourgeoisé* » (Rosa Luxemburg), de très nombreux communistes continueront à se battre contre le racisme, pour l'union dans les luttes. Mais il est temps que les camarades, au lieu de s'enfermer dans l'alternative « *désapprobation silencieuse ou gestes spectaculaires d'intellectuels* », reconnaissent la nécessité et la possibilité d'organiser une opposition efficace à *cette* ligne dont le seul bénéficiaire s'appelle Giscard.

(*) Militants du P.C.F., animateurs de la revue *Luttes et Débats*.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Michel Brugeneur

M. Michel Brugeneur avait publié dans le Monde *du 6 janvier un article intitulé « Les vrais racistes », qui lui a valu de nombreuses réponses, dont beaucoup favorables. Nous avons reproduit le 20 janvier deux critiques véhémentes auxquelles M. Brugeneur réplique à son tour. Il va de soi que nous arrêtons là le débat.*

Contrairement à ce qu'affirme M. Allel Sadoun, il n'y a pas un mot de haine dans mon article, mais la crainte de la haine. Car la passion raciste est aveugle. Quand elle se manifeste à *Marseille*, un crétin pose une bombe dans un foyer de travailleurs et les victimes sont d'innocents manœuvres, parias chez eux comme chez nous, pour qui l'on ne peut ressentir qu'une fraternelle amitié en dehors de toute considération politique ou économique. Le maire et quelques ouvriers de Vitry ont causé des dégâts matériels à une bâtisse. C'est un problème intérieur français, et je dénie à un leader de l'islam le droit de traiter, comme il l'avait déjà fait lors des incidents de Mantes, les contestataires de « racistes ».

Le vrai racisme ne consiste pas à casser quelques serrures ou à signer une pétition. C'est le génocide des Arméniens, l'extermination des chrétiens du Soudan, les canonnades sur ceux du Liban, les festivals de pendaisons à Bagdad, les prises d'otages par les « étudiants islamiques », etc. Au niveau spirituel, c'est le Coran *qui voue à la malédiction* toute femme musulmane qui épouserait un « roumi ».

Tout cela ne concerne en rien les balayeurs du métro ou les poseurs de rails. Mais les leaders de l'islam sont forcément solidaires des doctrines et des actions de leurs peuples. Il est insolite qu'au nom de nos valeurs ils invectivent des citoyens français. Enfin je serais curieux de savoir sur quelles statistiques se base M. Allel Sadoun pour affirmer *que la Sécurité sociale* réaliserait un « excédent de 1 milliard de francs » sur les immigrés.

M. Henri Peter *m'accuse*, de son côté, d'avoir une « conception plébéienne de la démocratie ». La Déclaration des droits de *l'homme* dit : « *La loi doit être l'expression de la volonté du plus grand nombre.* » Nous vivons encore sous le principe « plébéien ».

Il a raison de dénoncer les mythes, les impostures, les ridicules de notre société industrielle. Mais, dans sa référence aux « bons sauvages », il oublie quelques incidentes racistes dont la cruauté n'a rien à envier aux folies meurtrières des « civilisés ». Les travailleurs étrangers ont été les soutiens de notre expansion comme les dizaines de milliers de salariés licenciés pour cause de crise avaient été les artisans de l'enrichissement de leurs patrons. C'est la loi de l'offre et de la demande. Je ne fais pas ripaille avec les démons du racisme, mais je sais qu'ils peuplent le monde et les âmes, qu'on ne les exorcise *pas* avec des prêches et qu'il est dangereux de les provoquer. Or la conjoncture est terriblement favorable *pour eux*. *J'ai reçu*, après mon article, beaucoup de lettres et de coups de téléphone de gens honorables. Quelquefois les termes de leur approbation me faisaient peur. Eux aussi me croyaient raciste. Quelqu'un a voulu, jadis, fonder un monde sur cette maxime : « *Aime ton prochain comme toi-même.* » Quoi de plus noble ? Il s'est ensuivi 2 000 ans de guerres et de persécutions, et cela continue. En Irlande, notamment. Et pourtant : c'était le fils de Dieu...

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

La conférence islamique de Taef a réclamé le « retrait immédiat total et inconditionnel des forces étrangères d'Afghanistan »

De notre envoyé spécial

Taef. — Avant de clore ses assises dans la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 janvier, le sommet de Taef a couronné ses travaux par la diffusion d'un *« message de La Mecque »*, sorte de manifeste, tout autant adressé à la *« nation (oummah) islamique »* que destiné à l'opinion internationale.

Ce texte est empreint de bons sentiments et d'intentions louables. La *« renaissance »* de la *oummah*, proclame-t-il, devrait être *« mise au service de l'ensemble de l'humanité »* ; les musulmans se feront un devoir d'être *« tolérants »*, *« charitables »*, *« fraternels »* à l'égard des autres peuples, soutiendront les efforts de toutes les organisations internationales, l'ONU en tête, pour régler pacifiquement les conflits, pour mettre un terme au *« colonialisme et au néo-colonialisme »*, à l'*« exploitation »*, pour instaurer encore un *« nouvel ordre économique »*.

Les passages à caractère strictement politique du *« manifeste »* sont d'une tout autre facture. Les trente-huit chefs suprêmes du monde musulman s'engagent à mener le *« jihad »* jusqu'à la fondation d'un *« Etat indépendant en Palestine sous la direction exclusive de l'O.L.P. »* et dénoncent les pays — les Etats-Unis sont les seuls à être nommément désignés — qui contribueraient de quelque manière que ce soit au renforcement de l'Etat d'Israël. Ils ne considèrent plus la résolution 242 de l'ONU comme base d'un quelconque règlement.

L'Union soviétique n'est pas citée dans la partie consacrée à l'Afghanistan, mais les congressistes se prononcent pour une *« solution politique fondée sur le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces étrangères »*, pour le respect de l'*« indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement »* de l'Afghanistan. Ce texte, comme celui de la résolution adoptée sur le même sujet, passe sous silence jusqu'à l'existence des organisations de guérilleros (les moudjahidin), qui continueront cependant à recevoir des fonds et des armes sur une base bilatérale, en partie de l'Arabie Saoudite.

Les chefs d'Etat musulmans n'ont nullement tenu compte de la proposition du président Giscard d'Estaing de réunir une conférence internationale pour ouvrir la voie à une solution au problème afghan, proposition qui a suscité ici plus d'irritation que de compréhension. A l'exception du secrétaire général de la conférence islamique, M. Habib Chatti, qui a manifesté sa satisfaction dans des termes très généraux avant même d'avoir pris connaissance du texte, toutes les autres personnalités interrogées ont exprimé des sentiments allant de l'étonnement à une hostilité à peine voilée.

Le chef de la diplomatie saoudienne, le prince Saoud, par exemple, a déclaré — vingt-quatre heures après l'entretien télévisé du chef de l'Etat français, — qu'*« il n'avait pas eu le temps de les lire »*, sans se priver pour autant de juger peu après *« positifs »* les propos tenus par M. Giscard d'Estaing sur le conflit du Tchad. M. Agha Shahi, ministre pakistanais des affaires étrangères, n'a pas tenté, lui, de dissimuler sa mauvaise humeur. *« Nous avons été surpris*, a-t-il dit, *tant par le contenu de l'initiative de M. Giscard d'Estaing que par le moment qu'il a choisi pour l'annoncer. Tandis que la conférence islamique débattait de ce même problème, il n'a pas jugé utile de nous consulter ou même de nous en informer au préalable, bien que nous soyons les premiers concernés par le conflit. Nous espérons malgré tout que la France ne freinera pas la dynamique du processus de règlement engagé par l'ONU avec le soutien des Etats islamiques »* (1).

Le problème libanais

Le chef de la diplomatie pakistanaise va jusqu'à contester l'originalité de l'offre du président Giscard d'Estaing. *« Il y a peu*, assure-t-il, *nous avions formulé par la voie diplomatique une proposition identique, mais la France l'avait jugée « prématurée », et donc « inacceptable »*.

Quant à la prise de position du président français concernant le Tchad, elle a divisé les chefs d'Etat musulmans et suscité la colère du président Goukouni Oueddei, qui, a-t-il dit, n'acceptera pas un *« diktat »* français dont l'objectif est de *« nous imposer Hissène Habré ou un quelconque réactionnaire de sa trempe »*. Quant au projet d'unité avec la Libye, M. Oueddei a indiqué *« qu'elle ne se ferait que lorsque le peuple le voudra »*.

Interrogé à ce même sujet, le président soudanais, le général Nemeiry assurait peu après qu'il *« se rallierait à toute mesure conduisant à la libération du Tchad, de ses propres dirigeants, ainsi que de la mainmise libyenne »*. Accorderait-il son concours à une guérilla menée par M. Hissène Habré et soutenue par la France à partir des frontières soudanaises ? *« Oui, bien sûr*, a-t-il répondu sans hésitation, *si telle est la volonté du peuple tchadien. »*

Le sommet islamique, pour sa part, a préféré laisser à l'O.U.A. le soin de régler ce conflit pour se consacrer mercredi à deux autres problèmes épineux : celui du Liban et la guerre irako-iranienne. Les résolutions adoptées à cet égard ne sont guère encourageantes. L'envoi à Téhéran d'une commission de conciliation chargée dans un premier temps de déterminer les conditions d'un cessez-le-feu, a été décidé sans grande conviction.

La question libanaise a failli provoquer un grave incident dans une enceinte où il est virtuellement blasphématoire de critiquer l'O.L.P. Le président Sarkis a fait sursauter nombre de ses auditeurs en s'en prenant sans ambiguïté aux fedayin palestiniens. *« Nous ne pouvons plus supporter les conséquences désastreuses des opérations militaires que lancent les Palestiniens contre Israël à partir du Liban ! »*, s'est-il exclamé, après avoir fait état dans des termes émouvants du calvaire subi par ses compatriotes, des destructions et des tueries qu'engendrent les hostilités israélo-palestiniennes, surtout dans le sud du pays.

Les représentants de l'O.L.P., visiblement excédés, ont choisi de ne pas engager une polémique. *« Pourquoi faire*, nous expliquait l'un d'eux, *puisque nous avons l'ensemble du monde islamique derrière nous ? »* Les chefs d'Etat ont, en effet, adopté une motion qui risque fort de rester sans effet.

Le sommet de Taef a, d'autre part, pris une série de décisions destinées à favoriser les échanges commerciaux et économiques entre pays musulmans, à contribuer à leur développement avec des fonds fournis par les Etats les plus fortunés de l'ordre de 3 milliards de dollars. De quoi donner subsistance à une solidarité politique qui, dans bien des cas, demeure bien superficielle.

ERIC ROULEAU.

(1) Le chargé d'affaires du Pakistan a été mis au courant le lundi 26 janvier des déclarations que devait faire le président de la République le 27, indique-t-on dans les milieux informés de Paris. La proposition française sur l'Afghanistan a fait l'objet d'une longue réflexion, ajoute-t-on, au cours de laquelle le Pakistan a été fréquemment consulté.

Le président de la République, dit-on encore, avait exposé des idées analogues au cours de sa conférence de presse du 26 juin et le ministre des affaires étrangères, M. François-Poncet, dans un discours devant le Sénat le lendemain.

LES PARTICIPANTS AU SOMMET

Rappelons que dix-neuf présidents de la République, huit souverains et dix autres hautes personnalités ont représenté au sommet de Taef les Etats suivants :

Algérie, Arabie Saoudite, Bahrein, Bangladesh, Cameroun, Djibouti, Emirats arabes unis, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Comores, Indonésie, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, République des Maldives, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Soudan, Syrie, Somalie, Tchad, Tunisie, Turquie, République arabe du Yémen (Nord), République populaire et démocratique du Yémen (Sud).

En outre, M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., représentait la « Palestine » sur le même pied que les autres participants.

Assistaient à la conférence au titre d'observateurs : la Nigéria, les dirigeants de la communauté turque de Chypre, le Front de libération Moro (Philippines), les représentants de l'ONU, de l'UNESCO, de l'O.U.A., du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de la Ligue arabe ainsi que diverses organisations islamiques à caractère international.

La division des droits de l'homme de l'ONU est saisie du sort de la communauté bahaïe en Iran

De notre correspondante

Genève. — La division des droits de l'homme de l'ONU a été saisie, dernièrement de la situation de plus en plus alarmante dont souffre la minorité bahaïe en Iran. M. Théo Van Boven, directeur de cette division, qui possède déjà un volumineux dossier sur le problème, a reçu longuement Mme Christine Hakim, fille du professeur Manuchehr Hakim, personnalité médicale appartenant à la communauté bahaïe, assassiné le 12 janvier à Téhéran (*le Monde* du 14 janvier). La jeune femme, de mère française, ethnologue et docteur en sociologie, a également rendu visite à la Croix-Rouge internationale et tenu une conférence de presse au Palais des Nations.

Il ne fait pas de doute à ses yeux que le meurtre de son père constitue un des épisodes de la mise à exécution d'un plan de persécutions systématiques dirigées contre les bahaïs.

« Les bahaïs, nous a déclaré Mme Hakim, *sont chassés des postes qu'ils occupaient dans l'administration. Même les petits fonctionnaires n'ont pas été épargnés. Ceux dont la position sociale revêtait quelque importance, se sont vu retirer leur passeport. Le régime refuse même de délivrer des actes de naissance aux nouveaux-nés des membres de notre communauté, ce qui les place dans l'illégalité. Les œuvres sociales dirigées par les bahaïs ont été dissoutes, les pensions de retraite ne sont plus versées de sorte que les personnes âgées de la communauté se trouvent sans abri et sans moyens de subsistance. »*

Toujours selon Mme Hakim, les paysans qui forment 80 % de la minorité bahaïe iranienne, ont été chassés de leurs villages ; ceux-ci ont été détruits et le bétail y a été massacré. Les archives des bahaïs ont été saisies, leurs lieux de culte et leurs cimetières saccagés. Quant à l'accusation la plus fréquente qui pèse sur les membres de cette communauté, elle est simple : ils seraient des agents à la fois d'Israël et de l'Irak...

ISABELLE VICHNIAC.

ASIE

La conférence indochinoise d'Ho-Chi-Minh-Ville

Les Vietnamiens proposent des discussions aux Thaïlandais et dénoncent « la menace chinoise » contre le Cambodge

MM. Zhao Ziyang et Huang Hua, premier ministre et ministre des affaires étrangères chinois, ont eu, mercredi 28 janvier, à Rangoon, des entretiens sur des questions d'« intérêt mutuel », qualifiés officiellement de « cordiaux », avec les dirigeants birmans. Ils devaient se rendre, vendredi 30 janvier, en Thaïlande, au moment où le Vietnam, le Laos et le Cambodge proposent la tenue d'une conférence régionale aux nations non communistes de l'Asie du Sud-Est.

De notre envoyé spécial

Ho-Chi-Minh-Ville. — Les ministres des affaires étrangères du Vietnam, du Laos et du Cambodge, qui se sont réunis les 27 et 28 janvier à Ho-Chi-Minh-Ville (ex-Saigon), ont proposé, dans une déclaration finale, *« la tenue d'une conférence régionale entre les deux groupes de pays indochinois et de l'ASEAN pour discuter des problèmes d'intérêt commun »* (*le Monde* du 29 janvier). L'ordre du jour, la date (le mois de mars 1981 a été suggéré) et le lieu (alternativement dans l'une des capitales des Etats intéressés) de cette conférence étant fixés d'un commun accord, le communiqué précise que, après la signature d'un *« traité sur la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, une conférence internationale élargie sera convoquée pour prendre acte et se porter garant de ce traité »*.

« Les problèmes du Sud-Est asiatique, a indiqué M. Nguyen Co Thach, ministre vietnamien des affaires étrangères, lors d'une conférence de presse, *doivent être résolus par les pays du Sud-Est asiatique sans aucune ingérence extérieure »*. A son avis, l'Asie du Sud-Est ne comprend que les trois pays d'Indochine, les cinq Etats de l'ASEAN (Philippines, Indonésie, Singapour, Malaisie, Thaïlande) et la Birmanie. Aussi le Vietnam continuera-t-il de refuser la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU votée à l'automne et demandant la réunion d'une conférence internationale sur le Cambodge, et de rejeter les éventuels bons offices du secrétaire général des Nations unies aussi longtemps que celles-ci reconnaîtront le régime des Khmers rouges. La résolution de l'ONU est en outre inadmissible aux yeux des trois pays indochinois parce qu'elle porte uniquement sur la question cambodgienne. Or l'ordre du jour de la conférence régionale sera ouvert et, *a priori*, aucun sujet ne sera écarté dans la mesure où sera respecté *« le principe de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays »*.

Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge n'est pas lié à la réunion de cette conférence régionale. La déclaration affirme qu'une partie de ces troupes se retirera *« si la Thaïlande cesse de permettre aux « pol potistes » et autres forces khmères réactionnaires d'utiliser le territoire thaïlandais comme base d'activités contre le peuple kampuchéen* [cambodgien] *»*. C'est pour discuter de cette situation que M. Nguyen Co Thach s'est dit *« très désireux »* de rencontrer *« dès que possible » « en Birmanie son homologue thaïlandais »*. *« Toutefois*, a-t-il précisé, *ce retrait partiel sera conçu de telle sorte qu'il ne risque pas d'affaiblir le Kampuchéa face à la menace chinoise. »*

Conférence régionale ou pas, les trois pays d'Indochine estiment que *« le problème fondamental pour restaurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est est que la Chine mette un terme à sa politique d'hostilité et d'ingérence »*.

Indéniablement, quelque chose a bougé du côté de Hanoï. Ce n'est pas pur hasard si cette proposition est faite peu avant la conférence des pays non alignés, à partir du 9 février, à New-Delhi, et à l'avant-veille de la visite en Thaïlande du premier ministre chinois. Le Vietnam veut ainsi reprendre l'initiative, contrant *« les manœuvres de Pékin »* et dissuadant les pays de l'ASEAN de se jeter davantage dans les bras de cette superpuissance.

Est-ce l'amorce d'un long processus qui conduira à la paix dans le Sud-Est asiatique ? La proposition des trois pays d'Indochine met dans l'embarras les Etats de l'ASEAN. Il leur est difficile de la refuser tout net. Mais la négociation risque de buter sur la reconnaissance du gouvernement pro-vietnamien de Phnom-Penh qu'implique la réunion d'une conférence régionale : *« Il faut discuter avec les maîtres effectifs du pays*, a dit M. Nguyen Co Thach, *Le Vietnam et les Etats-Unis, qui ne se reconnaissaient pas, ont bien réussi à mettre fin à la guerre »*, a-t-il ajouté.

Il reste que l'initiative vietnamienne se heurtera à l'hostilité déclarée de Pékin vis-à-vis de toute solution de la question cambodgienne à laquelle elle n'est pas associée. Les pays de l'ASEAN pourront-ils ignorer la réaction de la Chine, échapper à ses pressions ?

JACQUES DE BARRIN.



Japon

LA MALADIE DE M. TANAKA BOULEVERSE L'ÉCHIQUIER POLITIQUE

(De notre correspondant.)

Tokyo. — C'est avec des mouvements divers, où l'inquiétude dominait la satisfaction voilée de ses adversaires, que le monde politique a réagi à la nouvelle de la détérioration de l'état de santé de l'ancien premier ministre, M. Tanaka, qui, pour la deuxième fois en un an, a été récemment victime de troubles respiratoires. Le branle-bas de combat qu'a suscité ce malaise au sein du parti libéral démocrate, majoritaire, et parmi les membres du gouvernement témoigne l'importance du personnage.

Depuis l'été — et notamment la mise en place du cabinet actuel, que l'on dit être son œuvre, comme, au demeurant, le fut le précédent de M. Ohira, — M. Tanaka apparaît de plus en plus comme l'homme tirant en coulisses les ficelles de la vie politique nippone.

L'ancien premier ministre avait dû quitter le pouvoir en 1974, après avoir été compromis dans le scandale Lockheed. Inculpé, il passa même quelques jours en prison. Apparemment discrédité, M. Tanaka démissionna du parti libéral démocrate et disparut du devant de la scène pendant quelque temps. En fait, dans l'ombre, avec son clan au sein de la majorité qui ne fut jamais démantelé, il demeurait l'un des hommes forts du parti gouvernemental. 1978 : en assurant la victoire du placide M. Ohira sur le premier ministre sortant, M. Fukuda, il apparaît comme ce « général des ténèbres » *(yami shogun)* qui dirige en coulisses le P.L.D.

M. Ohira, qui fut son ministre des affaires étrangères, en 1972, lorsqu'il normalisa les relations diplomatiques nippo-chinoises, était son allié de longue date. De même qu'il « fit » le cabinet Ohira, il fut, après la mort de celui-ci, en juin 1980, l'artisan de la montée de M. Suzuki, un fidèle, mais jusqu'alors pratiquement inconnu, dont il contribua à faire l'héritier du clan Ohira, puis le premier ministre.

Le cabinet Suzuki apparut nettement, dès sa formation, comme un cabinet Tanaka par procuration : ses « hommes » sont à la plupart des postes importants, et, dans l'appareil du parti, son bras droit, M. Nikaido — aussi compromis dans le scandale Lockheed, — préside le conseil exécutif. C'est lui qui, sur l'initiative de M. Tanaka, se rendra, fin septembre, aux Etats-Unis pour établir, au nom de son « patron », des contacts avec M. Reagan peu de temps avant l'élection de ce dernier. En octobre, la faction Tanaka se restructure, prenant le nom de « Club du jeudi ». M. Nikaido en est le président. Se rallie alors au clan Tanaka, M. Kosaka, l'un des « pères » de la bilatérale franco-japonaise. Plus qu'une faction, le clan Tanaka devient une sorte de parti dans le parti.

A soixante-deux ans, M. Tanaka paraissait en marche pour reprendre le pouvoir. Son procès, en cours depuis 1976, ne semble plus gêner personne : dans sa somptueuse maison de Mejirodai, à Tokyo, ce fut, le 1er janvier, un défilé ininterrompu, de 8 heures du matin à une heure avancée de la nuit, de plus de six cents personnalités du monde politique et des affaires, venues présenter leurs vœux à celui qui passe pour le véritable chef de la majorité.

PHILIPPE PONS.

Afghanistan

RECRUDESCENCE DES ATTENTATS A KABOUL

Plusieurs militaires et personnalités du Parcham (le drapeau), la tendance du parti au pouvoir à laquelle appartient le président Karmal, ont été ces derniers jours victimes d'attentats à Kaboul, a-t-on appris à Islamabad et à New-Delhi de source diplomatique. Entre les 17 et 24 janvier, diverses patrouilles auraient été attaquées par des résistants ; cinq officiers et soldats auraient été tués. Un colonel a été poignardé devant une mosquée et un dignitaire du parti tué de coups de feu devant une autre. Deux membres du Parcham ont également été assassinés le 20 janvier dans le quartier de Kote Sangui.

D'autre part, le ministère afghan de la défense a décidé, le 18 janvier, de ne plus engager que des unités afghanes contre la rébellion en dehors du périmètre de protection des grandes villes. A la suite de cette décision, plusieurs unités auraient été dépêchées en direction du Logar et du Paktia, accompagnées d'un nombre restreint de conseillers soviétiques.

Les mêmes diplomates indiquent encore que les Soviétiques font des « repérages » en vue de construire une base « secrète » dans la province de Farhab, au nord-ouest du pays. L'armée afghane est tenue à l'écart de ce projet. — *(A.F.P., A.P.)*

AMÉRIQUES

États-Unis

La « nouvelle droite » critique M. Reagan

Washington (A.F.P.). — M. Reagan a reçu, mercredi 28 janvier, un premier avertissement de certains des groupes politiques et religieux les plus conservateurs qui ont largement contribué à sa victoire le 4 novembre dernier. Au cours d'un congrès réuni à Washington par une organisation de chrétiens de droite, la « Religious roundtable » (table ronde religieuse), plusieurs orateurs, leaders de la nouvelle droite, tout en saluant l'élection de M. Reagan comme « un don de Dieu », ont en effet exprimé la crainte que le nouveau président ne revienne sur certaines promesses de sa campagne.

Ils estiment, en particulier, que M. Reagan s'est entouré de collaborateurs trop modérés et risque ainsi, sous leur influence, de mettre en veilleuse, voire d'abandonner, certains des principes de « morale conservatrice » qu'il avait défendus pendant sa campagne. « *Je savais que les conservateurs n'auraient qu'une petite part du gâteau*, a déclaré M. Richard Viguerie, l'une des personnalités les plus activistes de la « nouvelle droite ». *Je ne pensais pas qu'elle serait aussi petite. Carter avait tourné le dos aux conservateurs, la même chose est en train de se passer pour Reagan.* »

M. Howard Philips, autre figure de proue du mouvement, s'est également livré à une attaque en règle contre les hommes choisis par le nouveau président.

Le révérend Jerry Falwell, qui dirige la « majorité morale », un mouvement politico-religieux qui a contribué de façon importante à la victoire de M. Reagan, a fait cependant preuve de plus d'indulgence. Le révérend s'est déclaré convaincu que le nouveau gouvernement saura remplir en temps utile les promesses de sa campagne telles qu'un amendement constitutionnel interdisant l'avortement et un retour aux prières matinales dans les écoles.

● RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans l'article de Nicole Bernheim sur la « Sinatra connection » (*le Monde* du 20 janvier). Le célèbre chanteur et acteur américain n'a pas pu « célébrer son soixante-neuvième anniversaire puisqu'il est né le 12 décembre 1915.

Le général Haig accuse l'U.R.S.S. d'aider le « terrorisme international »

(Suite de la première page.)

Comme il l'a dit lui-même à sa conférence de presse, M. Haig sera chargé de « *la formulation, la conduite et l'articulation de la politique étrangère* ».

Le Kremlin saura à qui s'adresser. « *Il est essentiel que nous maintenions des communications quotidiennes* », a affirmé le nouveau secrétaire d'Etat. Selon lui, les forces soviétiques peuvent intervenir « *très, très vite* » en Pologne. *Il n'a rien à ajouter aux mises en* garde faites par l'alliance atlantique. Une telle intervention aurait « *les plus graves conséquences* » et des effets « *à long terme* ».

L'annulation de l'embargo partiel sur les céréales est, paraît-il, toujours à l'étude par la nouvelle administration. Mais on évitera à l'avenir d'adopter contre quiconque des sanctions susceptibles de « *punir un secteur de l'économie américaine* ».

Précision intéressante : contrairement à son prédécesseur, M. Reagan ne se sent pas lié par le contenu des accords SALT 2 — non ratifiés par le Sénat — sur la limitation des armements stratégiques. La future négociation sera « *liée à la conduite et aux activités de l'Union soviétique* » dans tous les domaines Or c'est une très « *mauvaise conduite* » que le secrétaire *d'Etat devait dénoncer au cours de* sa conférence de presse. L'U.R.S.S. fait partie, en effet, de ceux qui « *sont engagés dans des politiques conscientes, dans des programmes si l'on préfère, pour stimuler, aider et étendre* » le terrorisme international Elle est accusée de lui fournir « *l'entraînement, le financement et l'équipement* ».

L'« ultime abus des droits de l'homme »

Les droits de l'homme sont abordés dans cette perspective. Le *général Haig ne dit pas* — comme l'avait fait M. Reagan — qu'il faut être indulgent avec des régimes amis qui violent certaines règles, puisque Washington recherche des relations étroites avec des régimes communistes qui les violent davantage encore. Le secrétaire d'Etat ne *suggère à aucun moment de négliger* la défense des droits de l'homme, « *aspect essentiel et fondamental de la politique étrangère et intérieure américaine* », mais il annonce un « *changement de priorités* » et l'exprime ainsi : « *Le plus grand problème aujourd'hui est le terrorisme international rampant* » qui constitue l'« *ultime abus des droits de l'homme* » Rien n'est dit cependant *sur la manière de résoudre le problème.*

Les *lois américaines*, a rappelé le secrétaire d'Etat, interdisent de fournir des armes aux gouvernements *qui cautionnent des activités terroristes* ou y participent. L'Iran devra donc se priver du matériel qu'il avait commandé avant l'affaire des otages et ne pas compter sur « *un équipement additionnel* ». S'il le faut, les Etats-Unis revendront le matériel déjà fabriqué et dédommageront financièrement la République islamique.

L'accord d'Alger, en revanche, semble devoir être avalisé par Washington. « *Le gouvernement des Etats-Unis remplira ses obligations conformément aux lois internationales et aux pratiques légales américaines !* » Mais c'est un accord extrêmement complexe, l'étude de ses applications pratiques « *va demander beaucoup de temps* ».

La crise politique israélienne a donné un répit à l'administration Reagan, lui évitant de se prononcer tout de suite sur le Proche-Orient « *Nous continuons à appuyer les accords de Camp David et le processus de paix qui fut lancé*, a déclaré le général Haig. *Nous continuerons à consulter non seulement les signataires, mais ceux qui ont un intérêt direct dans le résultat.* »

Y compris l'Organisation pour la libération de la Palestine ? « *Nous ne reconnaîtrons jamais l'O.L.P ni ne négocierons avec elle aussi longtemps qu'elle refusera le droit d'exister à l'Etat d'Israël, aussi longtemps qu'elle refusera la résolution 242 et les autres résolutions des Nations unies* ».

La dernière initiative de M Giscard d'Estaing a fait dire au général Haig : « *Evidemment toute proposition qui donnerait des fruits et conduirait au retrait des forces soviétiques d'Afghanistan est la bienvenue. Nous étions informés à l'avance de l'initiative française Nous avons posé un certain nombre de questions pour éclaircir comment cela se ferait, compte tenu spécialement d'autres initiatives en cours sous les auspices des Nations unies. Mais, en général, c'est le genre de choses que nous accueillons. Nous voudrions que cela puisse conduire à un effort commun, et, comme l'a suggéré le président Giscard d'Estaing, inclure les vues des pays islamiques qui ont pris des initiatives dans ce domaine.* »

L'administration américaine aurait fait encore plus plaisir à M. Giscard d'Estaing en invitant son ambassadeur le mardi 27 janvier, à la cérémonie d'accueil des otages. Sur le podium de la Maison Blanche, il y avait des représentants des divers *pays qui ont aidé les Etats-Unis* dans l'affaire iranienne : Algérie, bien sûr, et Canada, mais *aussi R.F.A.* et *Grande-Bretagne.* L'ambassadeur de France a pu suivre la cérémonie à la télévision.

ROBERT SOLÉ.

● *Le premier ministre jamaïcain à la Maison Blanche.* — M. Reagan a réservé mercredi 28 janvier un accueil chaleureux au premier ministre de la Jamaïque. M. Edward Seaga, premier chef de gouvernement à être reçu *à la Maison Blanche par le nouveau président* (*le Monde* du 29 janvier). M. Reagan a estimé *que l'élection de M. Seaga, en* octobre dernier, était « *l'événement le plus porteur d'espoir* » que les Etats-Unis aient vu dans les Caraïbes depuis plusieurs années. Le gouvernement pro-américain de M. Seaga a remplacé en octobre 1980 le gouvernement de M. Michael Manley, socialiste tiers-mondiste et proche de M. Fidel Castro. Les Etats-Unis d'autre part ont annoncé, le 27 janvier, qu'ils allaient accorder pour la *première fois une aide militaire* à la Jamaïque, qui doit recevoir, en 1981, près de 60 millions de dollars d'assistance économique. — *(A.F.P.)*.

AUX CONFINS AMAZONIENS

Affrontement armé entre le Pérou et l'Équateur

De violents combats ont éclaté, mercredi 28 janvier, entre le Pérou et l'Equateur qui s'opposent depuis longtemps sur le *tracé de leur frontière après que* les forces péruviennes eurent lancé une opération aérienne *contre* un poste-frontière équatorien.

L'Equateur a annoncé que, mercredi, deux de ses soldats avaient été tués et plusieurs autres blessés au cours de huit offensives héliportées et aéroportées lancées par le Pérou. Il a affirmé que ses forces avaient abattu deux hélicoptères péruviens et accusé son voisin d'avoir violé son territoire.

De leur côté, les autorités péruviennes ont annoncé qu'elles menaient une opération militaire destinée à repousser les forces équatoriennes de leur *territoire*.

A Washington, la commission politique de l'organisation des *Etats américains s'est* réunie d'urgence et a lancé un appel aux deux pays pour qu'ils permettent la mise en place d'une commission internationale chargée de résoudre ce conflit. L'Equateur a donné son accord, mais le Pérou n'a encore pas répondu officiellement.

Les incidents de frontières sont fréquents mais il s'agit cette fois du conflit le plus violent depuis 1978, lorsque deux Péruviens avaient été tués au cours d'affrontements. Le président équatorien M. Jaime Roldos a décrété l'état d'urgence national et a ordonné la fermeture des écoles publiques jusqu'à nouvel ordre.

Les attaques des hélicoptères *péruviens ont eu lieu contre* le poste-frontière de Paquisha, situé sur la cordillère du Condor à *2 000 mètres d'altitude. Le différend* entre les deux pays porte sur une région frontalière de 13 000 kilomètres carrés, entre les fleuves Santiago et Zamora. La région est située à 275 kilomètres au sud de la capitale équatorienne, Quito, et à 1 265 kilomètres au nord de la capitale péruvienne, Lima. La possession de cette portion de territoire procurerait à l'Equateur un accès au fleuve Marañon, qui se jette quelques kilomètres plus loin dans l'Amazone ; la région est par ailleurs située au nord des *champs pétrolifères* péruviens.

Le ministre péruvien des affaires étrangères a également accusé l'Equateur d'avoir envoyé des troupes sur le territoire péruvien, établissant trois postes sur la partie est de la cordillère. Le Pérou accuse l'Equateur d'essayer de désavouer le protocole de Rio de Janeiro de 1942 et d'obtenir l'intervention de l'organisation des Etats américains afin d'obtenir sa révision, dans le but d'acquérir la souveraineté sur le territoire concerné.

Le traité de Rio avait été signé par les deux pays, il y a trente-neuf ans, après une guerre frontalière au cours de laquelle les forces péruviennes avaient pénétré en territoire équatorien, et où cinq cents hommes, de part et d'autre, avaient trouvé la mort. — *(A.P.)*

Chili

Le régime viole ses propres lois d'exception

déclare un avocat français retour de Santiago

Retour d'une mission à Santiago, *Mᵉ Jean-Louis Weil a donné* une conférence de presse le mercredi 28 janvier au siège de la *Fédération internationale des* droits de l'homme (F.I.D.H.) à propos de la détention de M. Car*los Montes, un économiste chilien* arrêté le 30 décembre (*le Monde* du 6 janvier).

Mᵉ Weil était mandaté par la F.I.D.H. et le Mouvement international des juristes catholiques. Dès le lendemain de son arrestation, a indiqué Mᵉ Weil, M. Montes a été remis à la C.N.I., le service de renseignements du régime militaire, et gardé au secret vingt jours. Détention d'autant plus « arbitraire », souligne l'avocat, qu'elle constitue une violation par le gouvernement chilien de sa propre législation d'exception. Celle-ci en effet autorise le ministère de l'intérieur à proroger de quinze jours, mais dans un lieu public et pour des accusations tout à fait délimitées, la garde au secret d'une durée de cinq jours prévue par les textes. Or M. Montes, qui est accusé d'avoir reconstitué le MAPU *(Mouvement d'action populaire* unifié, un des partis de l'ancienne Unité populaire, aujourd'hui *considéré comme une « association* illicite »), a été tenu au secret dans un bâtiment que la C.N.I *réserve* pour ses interrogatoires de détenus politiques. Le recours d'*habeas corpus* déposé en cour d'appel par les avocats de M. Montes est resté sans effet.

Après les vingt jours de détention, a indiqué Mᵉ Weil, M. Montes a été présenté à la justice civile. Il sera jugé dans un délai de deux mois et risque la prison, la relégation ou l'exil. L'avocat a ajouté que la C.N.I. recherchait également l'épouse du détenu, *Mme Gloria Montes. Il a ensuite* indiqué que de récentes déclarations gouvernementales cherchaient à situer l'arrestation de M. Montes dans le cadre d'un « complot de mars », qui serait organisé à *l'occasion* de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, à partir du 11 mars. Ces *déclarations sont, selon* M. Weil, le préliminaire d'une nouvelle vague de répression.

Considérant, enfin, que le cas de M. Montes « *est exemplaire de la situation arbitraire qui règne actuellement à Santiago* », l'avocat a dénoncé ce qu'il dénomme les « *progrès de l'institutionnalisation* », qui consiste à rendre permanente une législation d'exception, mais surtout à l'aggraver par de nouveaux textes. Ainsi, la disposition 24, en vigueur à partir du 11 mars, permettra au président, pour une durée de six mois renouvelable, de décider, par simple décret, une détention administrative. La durée de cette détention pourra être portée de vingt jours à trois mois. Ainsi, a conclu Mᵉ Weil, « *contrairement à certaines déclarations du gouvernement chilien ou de diplomates étrangers, on assiste non pas à une normalisation mais à une régression considérable du respect des droits de l'homme* ».

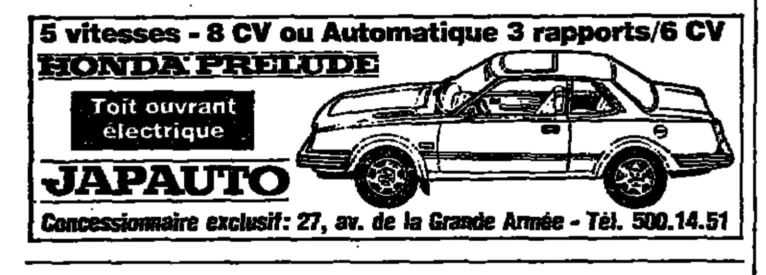
El Salvador

DÉMISSION DE DEUX HAUTS FONCTIONNAIRES

Le sous-secrétaire salvadorien à la planification et le responsable de l'Institut national du café ont annoncé, le mercredi *28 janvier*, à San-José-de-Costa-Rica, leurs démissions en raison de leur désaccord avec « *la militarisation de la vie politique du pays* ». Les deux hauts fonctionnaires, qui se déclarent proches des dirigeants démocrates-chrétiens et des militaires modérés, mais déçus par leur « *naïveté* », affirment refuser « *une paix fondée sur la corruption et une conception répressive des corps de sécurité et du haut commandement de l'armée* ».

L'ambassadeur des Etats-Unis a, d'autre part, été rappelé mer*credi à Washington* « pour consultation ». « *On ne peut parler, pour l'instant, ni de destitution, ni de déplacement, ni de démission* », a déclaré le porte-parole de l'ambassade.

Enfin, le vice-président du conseil des ministres de Cuba, M. Osmani Cienfuegos, s'est prononcé, mercredi à Mexico, en faveur d'une défense internationale de la révolution salvadorienne. Le dirigeant cubain a déclaré que « *toutes les nations progressistes du monde devaient lutter contre l'intervention des grandes puissances dans des pays qui luttent, comme le Salvador, pour leur droit à l'autodétermination* » — *(A.F.P.)*



Le Monde *publiera demain*

- IDÉES : Autour de « l'Idéologie française », A. Fontaine.
- LE PAYS BASQUE, MADRID ET L'ETA, début d'une enquête de J.-M. Théolleyre.
- TOURISME : Quels voyages et quels prix pour les Antilles ?



Grande-Bretagne

LA TENTATIVE « CENTRISTE » DES MODÉRÉS DU LABOUR

La création d'une nouvelle formation serait bien accueillie par l'opinion, mais se heurte à de nombreux obstacles

De notre correspondant

Londres. — De nouveaux sondages confirmant qu'un nombre substantiel d'électeurs (entre 30 % et 40 %) seraient prêts à voter pour une *nouvelle* formation politique du centre, le leader libéral, M. Steel, a invité, mercredi 28 janvier, les membres du nouveau Conseil pour la social-démocratie (*le Monde* du 27 janvier) à quitter le parti travailliste pour former une alliance politique avec les libéraux.

« *Cette association serait imbattable aux prochaines élections* », a dit M. Steel, ajoutant que le moment était arrivé de « *briser le moule d'un système politique ayant fait faillite* », en créant « *un réalignement des forces progressistes dans le pays* ». M. Steel s'adressait également à son propre parti, dont les militants sont très réticents à l'égard des « dissidents » travaillistes, eux-mêmes soucieux de garder leur identité socialiste.

Cet appel est lancé au moment où la menace de scission s'aggrave dans le Labour. M. Rodgers, un des leaders de la « bande des trois » (aujourd'hui treize avec le ralliement des neuf députés travaillistes et de M. Jenkins), a démissionné du cabinet fantôme, où lui a succédé son adversaire M. Benn, animateur de la gauche. D'autre part, la situation de Mme Shirley Williams — qui, dans les sondages, apparaît comme la personnalité la plus forte et le chef éventuel d'un nouveau parti — devient de plus en plus intenable au sein de l'exécutif travailliste. A la dernière réunion de cet organisme, elle a fait l'objet de vigoureuses attaques et de remarques offensantes : « *Vous vivez des revenus immoraux du parti* », lui a lancé, maladroitement, M. Skinner, jetant ainsi sans le vouloir le discrédit sur son propre parti.

Les critiques sévères de M. Foot, amplifiées par M. Benn, sont plus embarrassantes. Le leader du parti, appuyé également par des personnalités du centre, estime que Mme Williams doit faire rapidement un choix. Elle ne peut, à leur avis, continuer à siéger dans les hautes instances d'un parti qu'elle envisage de quitter. A cela, Mme Shirley Williams répond que le parti ne peut pas la mettre en demeure de partir alors qu'il a toléré sans broncher les activités de groupes trotskistes. D'autre part, elle ne semble pas disposée à accepter de compromis.

Après s'être opposé à M. Benn, qui aurait voulu imposer aux éléments « de droite » de l'exécutif une sorte de serment de loyalisme, M. Foot a proposé une motion réaffirmant le droit des parlementaires à participer à la rédaction du programme électoral (un droit que M. Benn voulait justement leur enlever) et invitant les membres de l'exécutif à lutter pour le programme et les projets du Labour. Mme Williams s'est abstenue, après avoir déclaré qu'elle ne pouvait pas combattre pour un programme dont elle désapprouvait un certain nombre de points. En particulier, elle est hostile aux recommandations visant le retrait de la Grande-Bretagne de la Communauté européenne, ainsi qu'au principe d'un désarmement unilatéral.

Elle veut ainsi, comme elle le dit, « *afficher ses couleurs* ». Cette attitude de défi confirme qu'elle a, en fait, décidé de quitter le parti, mais au moment qu'elle jugera approprié. Dans l'immédiat, comme elle l'a indiqué, elle est très satisfaite de constater que l'initiative des « dissidents » recueille un vaste écho dans le pays, comme en témoignent les innombrables lettres d'approbation reçues au cours des derniers jours.

Une gestation laborieuse

La gestation du nouveau parti est cependant laborieuse. Certes, les modérés ont déjà rallié neuf députés travaillistes. Malheureusement, la plupart n'auraient pas été sélectionnés par leur parti, ou bien ne songeaient pas à se représenter. D'autres personnalités sont dans l'expectative, et l'évolution de l'opinion publique pourrait précipiter leur ralliement. Mais la tentative se heurte à la fidélité des militants et des dirigeants, même les plus modérés, envers le parti travailliste. Beaucoup hésitent à appuyer une initiative dont ils craignent qu'elle ne renforce, dans l'immédiat, l'adversaire conservateur.

D'autre part, les dirigeants modérés de la droite et du centre, les anciens ministres comme MM. Healey, Shore, Hattersley, Mason, Rees, estiment toujours qu'il est préférable de lutter contre la gauche de l'intérieur du parti, et ont amorcé une contre-attaque contre M. Benn, qui, de toute évidence, était allé trop loin en voulant rogner encore davantage le pouvoir des parlementaires.

HENRI PIERRE.

Belgique

MORT DE M. LÉO COLLARD

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — *M. Léo Collard, une des grandes figures du parti socialiste belge, est mort dans une clinique de Mons, le mercredi 28 janvier, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. M. Collard avait profondément marqué la vie politique du pays au lendemain de la « question royale », dans les années 50.*

Une grande figure du parti socialiste

M. André Cools, actuel président du parti socialiste, qui avait annoncé la veille son intention d'abandonner la présidence du parti (*le Monde* du 28 janvier) a déclaré que « *Léon Collard était un des intellectuels socialistes de la lignée des Van der Velde, de Brouckere et Destrée, qui ont consacré leur vie à la lutte pour les droits des travailleurs* ».

M. Collard a été surtout un des fondateurs du socialisme moderne et l'artisan, avec le social chrétien Pierre Harmel, du pacte scolaire de 1958. Ce traité avait mis fin à la guerre des écoles qui s'était prolongée pendant plusieurs dizaines d'années.

Devenu président du parti socialiste belge (encore unitaire) en 1959, M. Collard allait s'attacher à rapprocher les chrétiens et les socialistes pour lancer finalement en 1969 un « *appel au rassemblement des progressistes* ». Son plan fut un échec mais il demeure le rêve de la gauche belge.

En 1968, M. Collard avait aussi été chargé par le roi d'une mission de « formateur » et il avait été bourgmestre de la ville de Mons jusqu'en 1974.

P. de V.

Pologne

POUR PRÉVENIR LA « DISPERSION DES FORCES »

Solidarité appelle à une grève d'avertissement d'une heure le 3 février

Le syndicat indépendant Solidarité a décrété une grève d'avertissement d'une heure dans toute la Pologne pour le 3 février et tente simultanément d'arrêter la multiplication désordonnée des grèves dans le pays.

A Moscou, le journal de l'armée « Krasnaya Zvezda » ouvre ses colonnes à un commentateur polonais qui dénonce vigoureusement « les ingérences occidentales dans les affaires intérieures de la Pologne ».

Pour sa part, le général Haig, secrétaire d'Etat américain, a révélé dans sa conférence de presse du mercredi 28 janvier que le nombre des troupes soviétiques massées autour de la Pologne avait quelque peu diminué, mais que ces forces seraient capables d'agir rapidement si une intervention était décidée.

Varsovie (*A.F.P.*). — Pour la première fois Solidarité a tenté de donner un coup d'arrêt aux mouvements de grève qui se multipliaient en l'absence de toute coordination d'un bout à l'autre de la Pologne, tout en rejetant sur le gouvernement l'entière responsabilité de la détérioration du climat social.

Dans une résolution adoptée le mercredi 28 janvier par sa « commission nationale de coordination » — son organe suprême, — réunie à Gdansk, le syndicat a appelé « *toutes ses sections régionales à s'abstenir à partir de ce jour, et jusqu'à nouvel ordre, de toute action de grève, hormis celles qui constitueraient une réponse directe aux répressions ou décisions administratives dirigées contre ses activités normales* ».

Une grève illimitée avait éclaté le matin dans les huit usines les plus importantes de la Voïvodie (département) de Rzeszow, frontalière de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie, où l'on dénombrait en début d'après-midi, selon des sources syndicales, 60 000 grévistes. Les ouvriers entendaient apporter ainsi leur soutien au syndicat « Solidarité rurale », qui ne parvient pas à obtenir son enregistrement. En outre, une grève également non limitée dans le temps a été déclenchée dès mardi dans la voïvodie de Bielsko-Biala (sud de la Pologne), où le nombre d'entreprises qui avaient cessé de tourner était évalué mercredi à quelque 400 ; des mouvements de protestation étaient également signalés dans le Sud-Ouest, à Jelenia Gora et à Walbrzych.

Cette « *vague de grève qui va croissant depuis la mi-janvier* » est, affirme Solidarité, le résultat d'une « *campagne de propagande arrogante* » menée par le gouvernement, de « *décisions irresponsables* » et d'une « *politique rétrograde* » des autorités. Elle ne laisse « *aucun doute* » sur « *les sentiments et l'attitude de la population* ».

« S'unir dans l'intérêt du pays »

Solidarité estime toutefois que « *la poursuite des grèves proclamées par différentes sections régionales, sans coordination dans le temps, approfondit le chaos social et économique et entraîne une dispersion des forces du syndicat* ». Pour « *sortir de la crise actuelle* », Solidarité juge « *nécessaire de réunir toutes ses forces dans une action unitaire de protestation nationale* ».

Dans cet esprit, la commission nationale a proclamé pour le 3 février une grève d'avertissement d'une heure, de midi à 13 heures, dans toutes les entreprises du pays, à l'exception des services essentiels. Cette manifestation viendra à l'appui de trois revendications : paiement des samedis « libres », accès aux moyens de communication et reconnaissance du droit des agriculteurs à créer des syndicats.

Si cette grève devait rester sans effet, la commission nationale n'aurait d'autre ressource que de décider, lors de sa réunion du 18 février, une « *grève proprement dite* ». Le gouvernement dispose ainsi d'un délai de près de trois semaines, que le syndicat l'invite à mettre à profit, « *dans un sentiment de responsabilité pour l'avenir du pays* », pour résoudre « *par la négociation* » toutes les questions en litige.

Ce jeudi, la commission de coordination doit se rendre à Rzeszow, où l'a déjà précédée son président, M. Lech Walesa.

« *La situation*, a dit mercredi ce dernier au cours d'un meeting, *est dangereuse. Nous avons besoin d'unité nationale. Pour ce faire, nous (gouvernement et ouvriers) devons faire route commune. Nous devons nous unir dans l'intérêt du pays. Nous (ouvriers) tendons donc la main au gouvernement.* » « *Mais que le pouvoir sache*, a poursuivi M. Walesa, sous les applaudissements *que nous sommes forts. Notre organisation compte plus de dix millions d'adhérents. Les canons des chars d'assaut ne nous ferons pas reculer, nous poursuivrons notre route. Il y aura, peut-être, quelques victimes, mais personne ne nous arrêtera. Nous ne voulons pas détruire le socialisme, mais le syndicat ne se laissera pas diviser.* »

Tchécoslovaquie

● M. PETR CIBULKA, emprisonné pour dix mois en 1978 pour avoir organisé des concerts de musique pop, signataire de la Charte 77, qui, en 1980, s'était vu infliger un an de prison supplémentaire pour avoir fait la grève de la faim en prison, vient d'être condamné une troisième fois à dix mois de prison de plus, il aurait insulté un gardien. Un autre signataire de la Charte, Jiri Cernega de Susice a été condamné à dix mois de prison de plus pour avoir « *dénigré la présidence* » en prenant une photo de quelques amis sur fond de portrait de M. Husak, chef du parti et de l'Etat. — *(A.P.)*

CORRESPONDANCE

A propos du parti radical italien

A la suite du « Bulletin de l'étranger » publié dans le Monde *du 16 janvier 1981, nous recevons du secrétaire général du parti radical italien, M. Jean Fabre, une lettre réclamant* « une réparation adéquate » *pour* « les commentaires diffamatoires portés à l'image » *de ce parti.*

Il écrit notamment :

Le Partito Radicale s'est affirmé au cours des années comme le plus légaliste de tous les partis, allant même jusqu'à pratiquer l'obstructionnisme au Parlement pour empêcher les atteintes à la Constitution et les entorses au règlement ou aux principes fondamentaux de la démocratie quand il le fallait.

Il est choquant de lire que nous aurions « attendu six jours avant de révéler que les détenus politiques ne constituaient pas un bloc cohérent autour des brigades rouges » maintenant ainsi « l'amalgame entre Negri et les Brigades rouges » et renforçant « le chantage des ravisseurs du juge ». Nos parlementaires ont commencé leur inspection à la prison de Trani le 6 janvier s'abstenant de tout commentaire avant de l'avoir portée à terme, ce qui prit plusieurs jours. C'est donc le 8, comme l'a rapporté toute la presse italienne, qu'ils ont tenu à Trani une conférence de presse exposant la position des détenus faisant état d'emblée des dissensions entre le groupe Negri et les autres (je joins copie de l'article daté du 8 janvier publié par *Repubblica* dont le titre énorme ne laisse aucun doute à ce sujet).

S'ils se sont réservé de communiquer le texte complet après un délai de réflexion, c'est que les circonstances l'exigeaient. Je vous ferai remarquer que le 8 janvier, le sénateur Stanzani expliquait en direct à Radio Radicale à propos des dissensions entre prisonniers les craintes exposées par les détenus concernés d'être eux-mêmes l'objet de représailles de la part d'autres codétenus. Le 12, le député Teodori en donnait communication intégrale. Nous sommes donc loin d'un quelconque renforcement d'un chantage indigne. Justice doit être rendue à l'action difficile du Partito Radicale sans laquelle il serait impossible de se réjouir de la « victoire de la vie » que constitue effectivement la libération de M. D'Urso.

Pour le reste, il est bien clair que la stratégie de la terreur de ces bandes armées ne diffère pas essentiellement du fascisme historique, mais pourquoi s'obstiner à leur conférer une dignité politique et ne pas les réduire, dans les écrits comme dans les « rapports » avec eux, tout simplement à ce qu'ils sont : de vulgaires assassins !

[Le secrétaire général du parti radical confirme très explicitement que, entre le 6 et le 12 janvier, six jours se sont écoulés avant la publication intégrale du document faisant état des discussions entre Antonio Negri et les Brigades rouges. Mais il n'indique pas pourquoi « les circonstances exigeaient ce délai de réflexion ».]

● *L'Association de la presse internationale*, qui regroupe un certain nombre de journalistes de l'Est et de l'Ouest ainsi que des diplomates en poste à Helsinki, avait organisé pour le 28 janvier une visite à Kostamous, un combinat minier que les Finlandais construisent en territoire soviétique, non loin de la frontière des deux pays. Ce déplacement a été annulé en fin de compte en raison du refus soviétique d'accorder des visas aux journalistes occidentaux qui s'étaient inscrits pour le voyage.

Aucune raison n'a été fournie du côté soviétique. Le refus de dernière heure est d'autant plus troublant que le voyage avait été préparé par de longs débats et ce en coopération étroite avec l'ambassade d'Union soviétique et les journalistes de ce pays, membres de l'Association. — *(Corresp.)*

AFRIQUE

Algérie

La politique d'austérité du gouvernement affecte le climat social

De notre correspondant

Alger. — La compagnie Air Algérie a dû suspendre la quasi-totalité de ses vols, notamment vers la France, le mercredi 28 janvier, du fait d'*une grève-surprise* motivée par la décision de supprimer les billets à tarif réduit (10 %) consentis par *les* compagnies aériennes du monde entier à leur personnel. La direction d'Air Algérie affirme que des abus se sont produits, certains membres du personnel achetant les *billets à tarif réduit pour* des destinations rapprochées telles que Tunis ou Palma, uniquement pour pouvoir toucher l'allocation de 300 dinars (1) attribuée aux Algériens se rendant à l'étranger.

Sans nier ces abus, les grévistes estiment qu'on aurait pu y mettre fin *en instituant une réglementation*. Ils soulignent que cette mesure constitue un nouveau pas dans la dégradation continuelle de leurs conditions de vie, de travail et de rémunération depuis deux ans, et affirment que le mouvement de mercredi n'est qu'un avertissement en attendant que *le président* Chadli rentre de Taef.

Cette grève fait suite à d'autres conflits sociaux : arrêt de travail des douaniers en décembre, débrayage des ouvriers du pétrole à Hassi-R'Mel, dans le Sud, la semaine dernière, etc. Ces mouvements s'accompagnent d'une mise en cause des structures syndicales et des responsables locaux. *De façon générale*, les travailleurs du secteur industriel craignent de faire les frais de la politique d'austérité décidée par le gouvernement. Les *augmentations de salaires ont concerné* en priorité les travailleurs à faibles revenus, les paysans et les fonctionnaires. Or les ouvriers, en général mieux payés, subissent *eux aussi les effets de l'inflation*, de l'ordre de 18 % à 20 % en 1980.

Les cadres, eux, sont moroses en dépit des éditoriaux de la presse s'employant à les rassurer. Ils s'inquiètent des arrestations pour détournement de fonds, mauvaise gestion, pots-de-vin, faux en écritures, etc., qui se poursuivent à un rythme accéléré, conformément à la campagne d'assainissement lancée par les autorités. Parmi les dernières personnes arrêtées se trouvent le P.-D.G. d'une importante société nationale de commercialisation, la Sonacat, M. Bouayad, et l'un de *ses adjoints*.

DANIEL JUNQUA.

(1) 1 dinar = 1,20 F.

Tchad

Le secrétaire général de l'O.U.A. estime que « les Libyens doivent quitter le terrain »

Dans un entretien accordé à notre envoyé spécial au Gabon, Philippe Decraene, M. Kodjo, secrétaire général de l'Organisation *de l'unité africaine* estime que les chefs d'État membres de l'Organisation panafricaine, qui ont pris position contre le projet de fusion entre le Tchad et la Libye, « *ne le condamnent pas en lui-même mais condamnent les conditions dans lesquelles il s'est réalisé* ». M. Kodjo précise qu'il met « *d'ores et déjà tout en œuvre pour hâter le déroulement* » des élections préconisées par l'O.U.A.

Interrogé sur le préalable d'un retrait des troupes libyennes avant *toute consultation*, il a ajouté : « *Certes, un retour à la normale est indispensable pour que des élections soient réellement libres. Ce retour permettrait aux forces neutres interafricaines de s'installer au Tchad et d'y aider au rétablissement complet de la paix. Cela dit, il faut bien admettre qu'aussi longtemps qu'il redoutera le retour au Tchad de dissidents en rébellion contre le pouvoir central le président Goukouni Oueddei n'exigera pas ce retrait. Voilà pourquoi les accords de Lomé spécifient qu'en aucun cas des pays voisins du Tchad ne devront apporter leur aide à des dissidences.* »

M. Kodjo conclut : « *Bien sûr notre objectif n'est pas de jeter des forces africaines contre d'autres forces africaines. Il faut donc que les Libyens quittent le terrain.* »

M. HISSÈNE HABRÉ : la France est « passive ».

Pour sa part, dans une interview accordée « *quelque part au Tchad* » et diffusée mercredi 28 janvier par Radio-Monte-Carlo, M. Hissène Habré, chef des FAN (Forces armées du Nord), a dénoncé l'attitude « *obscure, passive et même compromettante* » de la France face à l'intervention des forces libyennes.

M. Habré assure que ses « *forces sont présentes partout* » au Tchad et y poursuivent une « *véritable guerre de résistance* ».

De son côté, M. Ali Triki, chef de la diplomatie libyenne, a déclaré que, « *sans la Libye, la France et Israël seraient installés au Tchad* », dans un entretien publié par l'hebdomadaire tunisien *El Moustakbal*. Il a, nous signale notre correspondant à Tunis, dénoncé en des termes très vifs « *la politique d'invasion* » et les « *mensonges* » de la France en Afrique.

A TRAVERS LE MONDE

Guinée

- LE SORT DES PRISONNIERS POLITIQUES. — L'Association des familles françaises de *prisonniers politiques* en Guinée a rappelé, lundi 26 janvier dans un communiqué, *que Paris avait* reçu en 1978 du président Sekou Touré « *la promesse de libérer petit à petit, les maris des Françaises emprisonnés sans jugement ni condamnation depuis dix ans.* » En juillet 1980, le gouvernement demandait à l'Association un délai supplémentaire de six mois pour obtenir l'application de la promesse. L'Association note que ce délai a « *expiré sans effet* » et que lors de la signature de nouveaux accords économiques entre les deux pays en novembre dernier les représentadts français ont « oublié » de « *demander les noms des survivants* ».

Portugal

- LE COMMANDANT SILVA PAIS, dernier directeur de la D.G.S. (PIDE), la police politique du régime salazariste, est décédé le mardi 27 janvier à l'hôpital militaire de Lisbonne, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avait été nommé à la tête de la PIDE au début des années 60 par Salazar, dont il était un des plus proches collaborateurs. Il avait conservé la direction de la police politique portugaise quand celle-ci était devenue la direction générale de la sécurité (D.G.S.), après que M. Marcel Caetano eut succédé, *en septembre* 1968, au dictateur. Le commandant Pais avait été arrêté au lendemain de la *révolution du 25 avril* 1974, et incarcéré à Caxias, près de la capitale. En juillet 1979, *il avait été mis en liberté* provisoire pour des « *raisons humanitaires* » après une subite *aggravation de son* état de santé. Le dernier directeur de la PIDE était un des principaux inculpés *dans* le procès fleuve sur l'assassinat du général Humberto Delgado, l'ancien dirigeant *de l'opposition* démocratique portugaise au régime salazariste, qui se tient depuis bientôt deux ans devant un tribunal militaire de Lisbonne. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

Des élections générales anticipées auront lieu le 29 avril

De notre correspondant

Johannesburg. — Les élections générales réservées aux citoyens sud-africains blancs, qui devaient avoir lieu au plus tard fin novembre 1982, se dérouleront le 29 avril 1981. M. Pieter Botha, premier ministre et leader du parti nationaliste au pouvoir depuis trente-trois ans, qui détient cent trente-sept sièges parlementaires sur les cent soixante-cinq de l'actuel Parlement, l'a annoncé mercredi 28 janvier aux députés.

Ainsi prend fin une longue période d'incertitude et de spéculations nées des conditions mêmes dans lesquelles M. Botha est, *en 1978*, parvenu au *pouvoir*, en remplacement de M. Vorster, emporté dans la tourmente du « Muldergate », *le « scandale des fonds secrets de l'information »*. Réputé moins « crispé » (*verkrampte*) *que son prédécesseur*, le premier ministre s'est heurté de nombreuses fois à la fraction *la plus conservatrice de son parti*, notamment à l'occasion du dépôt de quelques projets de réformes de l'apartheid. *Depuis de nombreuses semaines*, M. Botha laissait entendre qu'il pouvait organiser *un référendum national* si un nombre trop élevé de nationalistes s'opposaient aux changements annoncés.

Des élections générales anticipées, qui seront, sans aucun doute, remportées par *le parti* au pouvoir, auront, dans un premier temps, tout au moins, l'avantage d'éviter une scission des nationalistes, vécue comme une division de la nation afrikaner tout entière. En partant à la recherche de sa propre majorité parlementaire — les dernières élections de 1977 avaient été gagnées sous la conduite de M. Vorster — M. Botha espère que les électeurs se débarrasseront d'une partie de la fraction « *verkrampte* », conduite par un ancien pasteur, M. Andries Treurnicht. Un sondage récent indiquait que plus de 60 % des Blancs sud-africains approuvaient les projets « *verligte* » (éclairés) du premier ministre, mais M. Treurnicht et les siens avaient, lors du caucus du parti, marqué quelques points.

En cherchant à se faire plébisciter, comme avait tenté de le faire M. Vorster en 1970, 1984 et 1977 (trois consultations anticipées), M. Botha souhaite peut-être aussi accélérer les changements qu'il promet depuis deux ans. Les huit cents lois qui devaient être abrogées ou amendées, lors de cette session parlementaire, attendront. L'Assemblée sera certainement dissoute fin février sans avoir pu aborder le budget, dont le vote était prévu en mars.

L'opposition, représentée par le Parti fédéral progressiste (P.F.P.) qui ne compte que dix-sept députés, a dénoncé la manœuvre. De fortes augmentations de salaires dans la police, l'armée et l'administration sont, en effet, sur le point d'être annoncées, « *mais les électeurs n'en connaîtront le coût qu'après la consultation* », a déclaré M. Van Zyl Slabbert, *chef de file du P.F.P.* Un peu plus tôt, il est vrai, M. Botha avait, pour ainsi dire, lancé le *coup d'envoi de la campagne* en s'exclamant : « *La politique de l'opposition mènerait, inévitablement, à la règle de la majorité noire !...* »

PATRICE CLAUDE.

M. BOTHA RÉVÈLE L'ARRESTATION EN 1980 D'UN OFFICIER SUPÉRIEUR DU K.G.B.

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — Un citoyen soviétique, identifié comme étant le major Alexeï Mihaïlovitch Koslov, officier supérieur du K.G.B., *a été arrêté en Afrique* du Sud en 1980, a annoncé, mercredi 28 janvier, M. Pieter Botha aux parlementaires. Refusant de livrer les détails de *cette « prise », le premier ministre* a cependant révélé que l'espion interrogé par les services spéciaux sud-africains avait beaucoup parlé, « *ses révélations représentant déjà trois volumes* ».

Arrêté à l'occasion de son troisième séjour dans le pays, le major Koslov, dont le portrait *a été longuement présenté* à la télévision, était notamment chargé de contrôler le bien-fondé des dons financiers soviétiques accordés aux mouvements « subversifs » d'Afrique australe, tels le Congrès national africain, interdit en Afrique du Sud, la SWAPO de Namibie et, avant l'indépendance du Zimbabwe, les mouvements de MM. Mugabe et Nkomo.

M. Botha n'a pas expliqué les motifs de sa tardive révélation, mais les observateurs remarquent qu'elle a été *rendue* publique une petite demi-heure avant l'annonce d'élections anticipées et quelques jours après l'interdiction des deux principales *publications lues par* les Noirs, qu'il a accusées d'avoir « *voulu créer un climat prérévolutionnaire en Afrique du Sud* ». — P. C.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE s/saisie immob Palais Justice PARIS, JEUDI 5 FEVRIER 1981, 14 h.

UN LOGEMENT

de 2 P., cuis. au 3e ét gche du bât. A, et CAVE, dans imm à PARIS (10e)

6, rue CHAUDRON

M. à P. : 15.000 F S'adr. à Mes RETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avoc. ass. à PARIS-8e 14, r d'Anjou, 265-92-75 ; Et. de Me SALLAZ, huis à Paris, 12, r. Bayen. Ts avoc. pr. Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. Sur lieux pour visiter.

Vente s/saisie au Palais de Justice de NANTERRE, MERC. 18 FEV. 81, 14 h. EN UN SEUL LOT :

UN LOGEMENT

compr 1 chambre, 1 cuis., w.-c. com*muns sur palier* au 5e ét. coul dte, porte gauche, dans l'immeuble sis à

NANTERRE (92)

23, av Alexandre - 5-7, av Salembrier
MISE à PRIX : 15.000 FRANCS
S'adr à Me TINAYRE et J.-P DUTEIL, avocats associés à PARIS (9e) 7, rue Moncey - Tél. 878-33-81.

Vente après Liquidation de Biens LE 12 FEVRIER 1981 à 14 h. au Palais de Justice de PARIS

UN APPARTEMENT

2 pièces, cuisine et cave
7, RUE DE LA GAITE

SAINT-OUEN (93)

MISE À PRIX : 30.000 F
S'adresser à Me POSTWEILER, avocat, 118 rue de Saussure, Paris 17e
Me MARTIN, syndic, 13, r. E-Marcel

VENTE après Liquidation de Biens au Palais de Justice à PARIS LE JEUDI 12 FEVRIER 1981, A 14 HEURES - EN 2 LOTS

1er LOT : PROPRIÉTÉ A AUBERVILLIERS (93)

36, rue CHARRON et 192, rue de la GOUTTE-D'OR
A usage d'habitation pour la majeure partie et parties comm. afférentes
PARTIELLEMENT OCCUPÉE

MISE A PRIX : 100.000 FRANCS

et le service d'une rente viagère annuelle de 22 329,50 F

2e LOT : UN TERRAIN A VILLETANEUSE

24, rue JEAN-ALLEMANE
Cadastré section M no 30 et l'ENSEMBLE INDUSTRIEL Y EDIFIE

Le tout d'une contenance de 20 ares 1 centiare

LIBRE

MISE A PRIX : 900.000 FRANCS

S'adresser à Me J. LYONNET DU MOUTIER, avocat, 182, rue de Rivoli, PARIS 1er Tél. : 260-48-09 - Me B. MEILLE, syndic à PARIS 3e, 79, rue du Temple - Au Greffe des Criées du Tribunal de Gde Instance de PARIS où le cahier des charges est déposé. Sur les lieux pr visiter

Vente après Liquidation de Biens, Palais de Justice à PARIS le JEUDI 12 FEVRIER 1981, à 14 heures — En 16 LOTS

1er LOT **APPARTEMENT** LOT no 3 du R.C.
au 1er ét bât. A composé de cuis., salle de séjour, 1 chbre et part. communes afférentes, 1 CAVE no 4 Lot no 10 du R.-C. et part. comm. afférentes.

à IVRY-sur-SEINE (94)

23, RUE DE LA REVOLUTION
OCCUPE
M.A.P. : 15 000 F.

2e LOT **APPARTEMENT** LOT no 7 du R.C.
au 1er ét. Bât. A, composé de cuis., séjour, chambre et part. communes afférentes 1 CAVE no 7 - Lot no 21 du R.-C. et part. comm. afférentes

à IVRY-sur-SEINE (94)

35, RUE MOLIERE
OCCUPE
M.A.P. : 15 000 F.

3e LOT **APPARTEMENT** LOT no 11 du R.C.
dans le même immeuble au 2e ét. Bât. A, composé de ent., cuis., séjour, 2 chbres, grenier et part. communes y afférentes - 1 CAVE no 14 du lot no 28 du R.-C. et part. communes y afférentes.
OCCUPE
M.A.P. : 20 000 F.

4e LOT **APPARTEMENT** LOT no 14 du R.C.
dans le même immeuble au 3e ét Bât. A, composé d'une ent., cuis., séjour, 2 chbres et parties communes *y afférentes* - 1 CAVE. Lot no 33 du Règl *copro* du bât. B et part. com afférentes.
OCCUPE
M.A.P. : 20 000 F.

5e LOT **APPARTEMENT** LOT no 30 du R.C.
dans le même immeuble au rez-de-*chaussée bât. B, composé de séjour* et 1 chbre et part. com y afférentes, 1 cuis. Lot no 29 du R.C dans le bât. B et part. comm. afférentes. - Lot no 32 du R.C 1 CAVE av. accès personnel au ss-sol et part. com afférentes.
OCCUPE
M.A.P. : 15 000 F.

6e LOT **APPARTEMENT** LOT no 31 du R.C.
au 1er étage, bâtiment B, composé d'une entrée, cuisine, séjour, chambre, débarras et parties communes y afférentes - Lot no 34 du règlement de copro au rez-de-chaussée annexe, un DEBARRAS, et les parties communes y afférentes dans même imm.
OCCUPE
M.A.P. : 15 000 F.

7e LOT **4 CAVES** LOTS nos 23, 24, 28 et 33 du R.C
sises dans le bâtiment B d'un immeuble sis
39, rue du Chemin-Vert

PARIS 11e

M.A.P. : 100 F.
8e au 12e LOTS
Divers biens sis à

CLICHY (92)

rue de l'Ancienne-Mairie no 15
SUPPRIMES DE LA VENTE

13e LOT **APPARTEMENT** LOT no 34 du R.C
au 1er ét Bât. B, comp : 1 chbre et 1 cuis. et part com afférentes 1 CAVE no 5 - Lot no 24 du R.C part. com. *afférentes*. Bât. A, à

PARIS 18e

rue Muller no 4
OCCUPE
M.A.P. : 10 000 F.

14e LOT **APPARTEMENT** LOT no 11 du R.C
au 2e ét Bât. A, comp. 2 pces, cuis et part. communes y aff - 1 CAVE no 3 Bât. B, lot no 59 du R.C et part. com afférentes.

à SAINT-DENIS (93)

77-79, av. du Président-Wilson
OCCUPE
M.A.P. : 15 000 F.

15e *LOT* **APPARTEMENT** LOT no 35 *du* R.C.
dans le mêm immeuble au 1er ét Bât. B, comp de 2 pces cuis. et parties communes y afférentes - 1 CAVE no 11 Bât. B, lot no 67 du R.C. - 1 CAVE no 17 Bât. B lot no 73 du règlement copropriété
OCCUPE
M.A.P. : 15 000 F.

16e LOT **CHAMBRES à CHARENTON-LE-PONT (94)** 3e étage
rue de Paris numéro 22
Une chambre de 20 m2, et les part. com aff LOT no 31 du rez-de-ch — Une chambre de 11 m2 - LOT no 32 du régl. copro. et les parties communes *y afférentes — OCCUPEES.*
Mise à Prix : 2 000 FRANCS
S'adresser à Me J. LYONNET DU MOUTIER, avocat, 182, rue de Rivoli à PARIS-1er Tél. : 260-20-49 — Me Claude LABRELY, syndic à PARIS-6e 41 rue Dauphine. — Au Greffe des Criées du Tribunal de Grande Instance de PARIS, bd du Palais où le cahier des charges est déposé
Et sur les lieux pour visiter

DIPLOMATIE

LA VISITE EN FRANCE DU PRÉSIDENT BRÉSILIEN

« D'immenses perspectives de coopération s'offrent à nous »

déclare le général Figueiredo

D'« *immenses perspectives de coopération* » s'offrent à la France et au Brésil, a affirmé jeudi à Paris le président Figueiredo, qui a été reçu par M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., pour une séance de travail qui réunissait de nombreux chefs d'entreprise, cent vingt brésiliens et cinq cents français.

Rappelant que la Farnce était le huitième partenaire commercial du Brésil et le sixième par le volume de ses investissements, le président brésilien a estimé que « *les termes de cet échange bilatéral étaient encore loin d'être à la hauteur du dynamisme et de la puissance de nos économies* ».

Il a mis l'accent sur la part encore insatisfaisante des ventes de produits *manufacturés dans* l'ensemble des exportations brésiliennes en France et a précisé *qu'un domaine* important des relations bilatérales était celui des investissements de capitaux français au *Brésil*. M. Figueiredo a enfin indiqué que son pays faisait face à des difficultés provoquées par la hausse des prix du pétrole, s'engageant résolument dans « *une stratégie antirécession* ». Il a par ailleurs lancé un appel à une « *reformulation large et profonde des relations Nord-Sud* ».

Un premier tête-à-tête avec M. Giscard d'Estaing sur les problèmes économiques et énergétiques a marqué, *mercredi* 28 janvier, la première journée de la visite officielle de cinq jours du président *Joao* Figueiredo en France.

Les deux présidents ont laissé apparaître une « commune volonté » de réduire leur dépendance énergétique et de développer la coopération *dans ce* domaine, a indiqué M. Jacques Blot, porte-parole adjoint à la présidence de la République. Il a précisé que les secteurs privilégiés étaient le charbon, l'énergie hydroélectrique *et* la *bio-masse* (carburol).

M. JEAN-BERNARD OUVRIEU A ÉTÉ NOMMÉ GOUVERNEUR DE L'A.I.E.A.

M. *Jean-Bernard Ouvrieu* a été nommé dernièrement gouverneur français de l'Agence internationale *de l'énergie atomique* de Vienne, en remplacement de M. Bertrand Goldschmidt.

[*Né en 1939*, ancien élève de l'École nationale d'administration, M. Ouvrieu est conseiller des affaires étrangères. *Entré au* Quai d'Orsay en 1966, il a été en poste au service de presse, au cabinet du premier ministre (M. Couve de Murville, 1968 ; puis M. Chaban-Delmas, 1969), à la représentation permanente auprès des Communautés à Bruxelles (1971), à la Délégation à l'aménagement du territoire (1974), à Bagdad (1975) et à Washington (1977). *Directeur adjoint du cabinet* du ministre (M. François-Poncet) en 1979, il a succédé à M. Goldschmidt à la direction des relations internationales du C.E.A., poste qu'il conserve en mai 1980.]

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

MAINTIEN, DÉSISTEMENT OU RETRAIT ?

Des pressions contradictoires s'exercent sur M. Crépeau

L'insistance avec laquelle le P.C. pose la question de la participation de ministres communistes dans un gouvernement de gauche est désormais quotidienne : René Andrieu réaffirme dans « l'Humanité » que les communistes doivent pouvoir prendre la place qui leur revient. Le directeur adjoint du quotidien du P.C. oppose le « flou » des réponses socialistes à la netteté de la position du M.R.G.

S'il est vrai que M. François Mitterrand en tant que candidat socialiste invoque ses propres conceptions constitutionnelles, il n'est pas interdit de penser que M. Lionel Jospin puisse saisir une occasion d'exprimer le point de vue du parti socialiste sur ce sujet : le nouveau premier secrétaire du P.S. sera, dimanche 1er février, l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1.

De son côté, M. Michel Crépeau, président et candidat du M.R.G., a réaffirmé qu'« il n'imagine pas sérieusement que M. Mitterrand puisse gouverner avec MM. Marchais et Leroy ». L'argumentation développée par le P.C. donne prise à ceux qui tentent de séduire les radicaux de gauche : ainsi, tout au long de l'émission de France-Inter « Le duel », M. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R., s'est efforcé en vain d'obtenir de M. Crépeau qu'il se dissocie de M. Mitterrand, car ce dernier ne dit pas « clairement qu'il refuse la présence des membres du parti communiste au sein du gouvernement ».

M. Crépeau, quant à lui, entend rester fidèle à la gauche, mais il est l'objet de pressions contradictoires, les uns souhaitant qu'il maintienne sa candidature, les autres lui demandant de se retirer.

Les déclarations de M. Jacques Blanc à France-Inter illustrent l'importance que les giscardiens accordent au retentissement que le P.C. donne à l'éventualité d'une présence communiste au sein d'un gouvernement de gauche. Ils espèrent ainsi mettre dans l'embarras ceux qui, au centre-gauche, continuent de se réclamer de la gauche.

« Il faut que vous exigiez de M. Mitterrand qu'il dise clairement : « Je ne veux pas de membres du P.C. dans un gouvernement », a insisté M. Blanc à l'adresse de M. Crépeau. Ce dernier s'est contenté de réaffirmer, d'une part, son attachement à la gauche — en refusant de revenir sur l'annonce de son désistement au second tour en faveur de M. Mitterrand — et, d'autre part, sa propre conception d'une éventuelle majorité de gauche.

Pour le président du M.R.G., il y a, en France, trois majorités possibles : *« la majorité de droite que nous subissons depuis vingt ans et dont nous ne voulons plus parce qu'elle gaspille les chances de la France et des Français ; la majorité d'union de la gauche avec participation communiste, dont nous avions pensé qu'elle était possible en 1974 et qui ne l'est plus aujourd'hui ; il reste la majorité de la réforme, qui a permis à Léon Blum de gouverner, à M. Pierre Mendès France de gouverner... C'est cela qui se dessine inéluctablement pour les années 80 »*.

Le discours insistant de M. Blanc — selon lui, le candidat radical de gauche est *« plus proche » de Démocratie française* que du « projet socialiste » — n'est pas le seul signe de l'intérêt que l'Elysée porte à la candidature de M. Crépeau. Diverses pressions et invites ont été adressées au président du M.R.G. afin qu'il renonce à se désister en faveur du candidat socialiste. En outre, M. Crépeau ne peut ignorer que, dans les rangs de son propre mouvement, nombre des plus chauds partisans de sa candidature ne font pas mystère de leur souhait de voir la famille radicale se rassembler au lendemain du scrutin. Ceux-là qui, tels MM. Jacques Maroselli ou Pierre Mattei sont opposés à l'*« ancrage à gauche »* du M.R.G. songent de toute évidence à une réélection de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Si M. Crépeau parle, lui aussi, de réunification des radicaux, il ne le fait pas dans le même esprit : son souhait est en effet d'ajouter aux voix de la gauche, en rassemblant sur son nom ceux qui se réclament du centre-gauche. S'il a, dès maintenant, annoncé son désistement en faveur du candidat socialiste, c'est précisément pour décourager par avance les pressions élyséennes.

Du coup, il en reçoit d'autres émanant de ceux qui estiment nuisible pour M. Mitterrand le maintien d'une candidature radicale de gauche. Ces derniers se recrutent essentiellement parmi les députés du M.R.G. : sept d'entre eux (le M.R.G. compte dix députés) invoquent, à l'appui de leur démarche, l'idée que le M.R.G. ne peut prendre le risque d'amoindrir l'écart entre le candidat du P.S. et celui du P.C. ; surtout, ils observent que M. Crépeau n'a guère réussi à s'imposer dans l'opinion et craignent que le M.R.G. ne soit conduit à une mort certaine si son candidat obtient un résultat proche de celui que laissent prévoir les sondages, c'est-à-dire proche de 1 %. Certains députés envisagent, si M. Crépeau ne cède pas à leurs pressions, de lancer eux-mêmes un appel à M. Mitterrand (1).

L'avenir paraît sombre

Ce dernier, pourtant, n'entend pas négocier avec le M.R.G., car il exclut toute négociation avec le P.C. avant le premier comme avant le second tour du scrutin présidentiel. Mais si M. Crépeau devait se retirer, nul doute que M. Mitterrand se montrerait tout à fait accueillant, et d'autant plus ouvert à la discussion qu'il aurait besoin, en cas de victoire, du M.R.G.

Pour l'heure, toutefois, le maire de La Rochelle ne paraît pas décidé à renoncer. Sans doute est-il inquiet de constater que les intentions de vote en sa faveur paraissent des plus réduites. Sans doute est-il également inquiet d'une situation qui confine à l'isolement : ni M. Maurice Faure, ni M. Roger-Gérard Schwartzenberg, par exemple, ne s'expriment en sa faveur.

Le président du M.R.G. reste convaincu qu'une très large majorité de militants se prononcera pour le maintien de sa candidature, lors du congrès extraordinaire prévu pour le 28 février prochain : car nombre d'entre eux avaient été traumatisés par les atermoiements de la direction avant les élections européennes et par la décision finale de se joindre à la liste socialiste. Si une majorité est convaincue que la survie du M.R.G. passe par la présence d'un candidat à l'élection présidentielle, cette candidature, si elle est maintenue, pourrait pourtant provoquer une cassure au sein du mouvement, voire des départs vers le P.S. Dans tous les cas, et sauf percée tardive du candidat dans l'opinion, l'avenir du M.R.G. paraît sombre.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Les treize sénateurs sont plus prudents, et peut-être plus favorables à la candidature. Trois personnes entourent en effet le candidat : MM. Jean Béranger, sénateurs des Yvelines ; Emile Zuccarelli, suppléant de M. François Giacobbi, sénateur de la Haute-Corse, et François Doubin, trésorier du parti.

● *M. Pierre Lefranc*, président de l'association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle, partisan de la candidature de M. Debré, a déclaré le 27 janvier :

« Une fois de plus vont s'affronter les partisans de la rigueur et ceux des accommodements avec l'adversaire, les partisans de la lutte et ceux de la démission.

En 1981 les gaullistes ne doivent pas confondre les entreprises électorales au service d'ambitions personnelles et la défense des principes fondamentaux affirmés par de Gaulle ; les gaullistes se sont toujours battus pour des idées et non pour des hommes. »

● M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, ancien président du parti radical, a déclaré le 26 janvier, au micro de TF 1 : *« M. François Mitterrand est un très bon candidat. »* L'ancien député de Meurthe-et-Moselle a seulement ajouté : *« Nous quittons la société industrielle, d'où le chômage. Le chômage est-il une fatalité économique ou une paresse politique ? Les Français donneront la réponse. »*

● *Coluche* sera l'invité d'Antenne 2 Midi mercredi 4 février, à partir de 12 h 45.

Tout est prêt au R.P.R. : l'état-major, les locaux, les thèmes

Il ne manque plus que le candidat

Si M. Jacques Chirac décide de se présenter à l'élection présidentielle, il le fera savoir par un simple communiqué dans le courant de la semaine prochaine, pour ne pas donner l'impression d'imiter ceux qui avaient fait connaître leurs intentions depuis leurs mairies : de Chamalières, comme M. Giscard d'Estaing en avril 1974 ; d'Amboise, comme M. Debré en juin 1980, ou de Conflans-Sainte-Honorine, comme M. Rocard au mois d'octobre suivant.

Au même moment, le député de la Corrèze se déchargera de ses fonctions de président du R.P.R. sur un triumvirat composé de M. Bernard Pons, secrétaire général du mouvement, et des deux présidents des groupes parlementaires, M. Claude Labbé pour l'Assemblée nationale, et M. Marc Jacquet pour le Sénat.

Depuis plusieurs mois déjà, M. Chirac a pris ses distances avec la conduite quotidienne du mouvement, et il n'assistera pas au congrès du 7 février.

La campagne du nouveau candidat devrait commencer avec une conférence de presse aux alentours du 10 février. Son état-major s'installera près de la place de l'Etoile. L'organisation matérielle de la campagne et du « planning » du candidat est confiée à M. Charles Pasqua, sénateur des Hauts-de-Seine. Une vingtaine de petits groupes, composés d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires et d'amis personnels de M. Chirac, ainsi que d'anciens collaborateurs de Georges Pompidou, travaillent depuis plusieurs semaines à la mise au point des thèmes de discours et des dossiers.

Dispersés dans Paris, souvent sans liens entre eux, pour mieux préserver le secret, ces groupes seront coordonnés par une équipe restreinte au siège de l'état-major du candidat. Un service de presse étoffé dirigé par un journaliste ayant bien connu les techniques américaines des campagnes électorales, sera aussi installé près de l'Etoile où travailleront en permanence une cinquantaine de personnes.

M. Chirac, qui, au cours de sa campagne électorale, tiendra une grande réunion publique dans chacune des régions, se rendra également dans les départements d'outre-mer, et il compte agir *« vite et fort »*.

Ses collaborateurs estiment que son image d'« homme énergique et résolu » étant suffisamment connue de l'opinion, c'est un autre aspect de sa personnalité qu'il faut faire apparaître : celui d'un prétendant à l'Elysée à la fois ferme et rassurant, inspirant confiance par la détermination de ses choix. Ces sentiments devraient être provoqués — espère-t-on — non seulement par le comportement de M. Chirac mais par les thèmes qu'il développera.

Dans cette perspective, s'il compte bien contester la plupart des aspects de l'action de M. Valéry Giscard d'Estaing, le candidat du R.P.R. évitera de tomber dans la polémique personnelle et de présenter un catalogue de propositions détaillées. Il s'en tiendra donc à quelques grands thèmes nationaux et internationaux en les émaillant de quelques engagements concrets concernant, par exemple, un nouvel équilibre des pouvoirs qui redonnerait au Parlement les moyens que la présidentialisation de l'actuel septennat lui a retirés. Ou encore un accroissement des compétences des collectivités locales et régionales qu'un Etat fort peut accepter sans crainte. Ou, enfin, un aménagement sensible de la fiscalité.

La rivalité avec M. Debré

M. Chirac et ses amis sont attentifs aux conditions politiques dans lesquelles se présente sa candidature. Le score que lui accordent actuellement les sondages d'opinion, de 10 à 13 % des intentions de vote, ne l'inquiète pas, car le rapport de forces entre les grandes tendances est encore instable, et il n'a pas encore fait acte de candidature. On ne doute pas, autour de lui, que ce score ira en s'améliorant, et nombreux sont ceux qui ne croient pas aux chances de réélection de M. Giscard d'Estaing.

Le mouvement gaulliste sera naturellement le support principal de la campagne de M. Chirac avec ses relais provinciaux et ses militants, mais il ne devrait pas être le seul. Des concours sont attendus de milieux n'appartenant pas au gaullisme institutionnel, et ils devraient se manifester au niveau régional ou à l'intérieur de certaines branches professionnelles.

Le souci du maire de Paris est de ne pas apparaître comme le candidat de son seul parti et même de ne plus incarner exclusivement le gaullisme traditionnel. Il veut s'efforcer, tout en s'appuyant sur les grandes orientations de la doctrine gaulliste, de représenter un courant plus novateur dans lequel, espère-t-il, se reconnaîtront mieux les générations qui n'ont connu ni la guerre ni les débuts de la Ve République. C'est la première occasion donnée au « chiraquisme » de trouver son incarnation.

Dans la famille gaulliste, des pressions extrêmement vives ont été exercées sur lui pour le convaincre de laisser à M. Michel Debré le monopole de la représentation de ce courant. Le maire d'Amboise, lui-même, se présente comme « le meilleur rassembleur de la famille gaulliste ». Il affirme que le R.P.R., en acceptant de se réunir en congrès, *« se comporte tel un parti comme les autres »* et que la candidature de M. Chirac sera *« celle d'un chef de parti »*. On mesurera au niveau de participation, au congrès, des vingt-huit députés R.P.R. qui soutiennent le député de la Réunion son influence sur eux.

M. Chirac semble maintenant avoir surmonté l'agacement, voire la gêne, que la candidature de M. Debré avait provoqué en lui.

Selon son entourage, les partisans de M. Debré se répartissent en trois catégories : les « archéo-gaullistes », dont certains voient dans l'élection du 26 avril l'occasion de prendre une revanche posthume contre Georges Pompidou, toujours accusé par eux d'avoir provoqué en 1969, avec son « appel de Rome », l'échec du référendum et le départ du général de Gaulle. La vengeance s'exercera cette fois-ci contre celui qui s'est toujours présenté comme le disciple de Georges Pompidou. D'autres, qui se disent « giscardo-gaullistes » ou gaullistes légitimistes, redoutent tout ce qui pourrait ébranler la majorité actuelle et compromettre la réélection de M. Giscard d'Estaing. Ceux-là — sinon M. Debré lui-même — estiment qu'un bon score réalisé par le député de la Réunion au premier tour devrait contraindre M. Giscard d'Estaing à prendre en considération certaines de ses propositions pour attirer à lui l'électorat « debréiste » au deuxième tour.

C'est ce que reflète *la Lettre pour la Ve République*, nouvelle publication hebdomadaire, dans laquelle MM. Guéna et Goguel, ancien membre du Conseil constitutionnel, estiment que seuls MM. Debré et Giscard d'Estaing sont fidèles aux institutions gaullistes. Enfin, parmi les partisans de M. Debré figurent tous ceux qui sont hostiles à la personne ou aux comportements de M. Chirac, auquel ils ne pardonnent ni de s'être emparé de l'U.D.R. en 1974 ni d'avoir fondé le R.P.R. en 1976 en dehors d'eux, et, parfois, malgré eux.

Selon les amis de M. Chirac, ce n'est là qu'une addition d'éléments négatifs ou tournés vers le passé, et ils ne doutent pas que des défections se produiront dès que le R.P.R. aura officiellement fait son choix. Ils estiment, de surcroît, que le discours foncièrement anti-giscardien de M. Debré — et que certains de ses amis déplorent — ne pourra qu'accentuer l'ambiguïté de sa position. Conscient du conflit de générations qui existe aussi entre M. Debré et lui, M. Chirac ne compte pas s'en prendre à celui qui fut son second sur la liste DIFE lors des élections européennes et qui, en 1976, souhaitait être le « président d'honneur » du R.P.R. Il s'appuiera naturellement sur les militants du mouvement qu'il a fondé, qui dans la proportion des trois quarts n'ont pas connu les partis gaullistes antérieurs.

M. Debré persistera-t-il dans son intention de créer une formation politique autonome après l'élection présidentielle, comme il l'a laissé entendre ? (*le Monde* du 24 janvier). Ne voulant peut-être pas courir le double risque d'être marginalisé et de passer pour un scissionniste, l'ancien premier ministre semble amorcer un recul et rendre son projet un peu plus vague, puisqu'il a déclaré le 27 janvier : *« Il faut des hommes comme moi pour qu'à côté des partis il y ait une sorte d'élan vers le sursaut. Je maintiendrai ce mouvement en dehors de tout esprit partisan pour permettre à un homme d'incarner les exigences du redressement national »*.

Dans le cadre présidentiel, n'est-ce pas là l'ambition proclamée ou secrète de nombre de candidats, et pas seulement des gaullistes ?

ANDRÉ PASSERON.

UN COLLOQUE A FRÉJUS

La loi de 1881 sur la liberté de la presse peut-elle être étendue à la communication ?

De notre envoyée spéciale

Fréjus. — Plusieurs jeunes députés U.D.F., dont MM. François d'Aubert (Mayenne), Jacques Douffiagues (Loiret), François Léotard (Var), Alain Madelin (Ille-et-Vilaine) et Georges Mesmin (Paris), ont organisé samedi 24 janvier à Fréjus (Var) « une journée sur les communications » qui a réuni une soixantaine de participants.

Les propos tenus, au cours de cette journée, ont plus relevé de l'énumération des problèmes que pose l'apparition de nouvelles techniques dans le secteur des communications que de la définition précise des solutions. Face aux exposés et aux discussions des spécialistes, les parlementaires U.D.F. se sont montrés fort prudents sur l'adaptation nécessaire de la législation aux évolutions techniques en cours, d'une part parce qu'ils considèrent que ce colloque était pour eux un moyen de s'informer, d'autre part, semble-t-il, parce que la proximité de l'élection présidentielle rend délicate toute prise de position trop marquée de responsables giscardiens.

M. Jean d'Arcy, président du groupe intersyndical de la communication audiovisuelle, s'est déclaré hostile à l'affectation des canaux de télévision par satellite, lui préférant l'organisation d'une autorité centrale qui mettrait à la disposition des diffuseurs des temps de transmission. La proposition de M. d'Arcy de voir s'étendre à *« tous les supports de la pensée »*, et non plus à la seule presse écrite, la loi de 1881 sur la liberté de la presse a reçu un accueil favorable des participants, et notamment de M. Francis Balle, directeur de l'Institut français de la presse, pour qui une telle initiative assurerait *« la liberté de communiquer »*.

En conclusion des travaux, M. Douffiagues a souligné que deux écueils sont à éviter pour assurer un *« corpus »* législatif à l'introduction des nouvelles techniques : la bureaucratie qu'entraînerait un trop grand rôle de l'Etat, et son contraire, l'anarchie. Estimant que c'est à l'Etat de définir les règles du jeu, il a noté que le monopole de la télévision est *« une solution parmi d'autres »*, mais que sa remise en cause devrait s'accompagner de l'existence d'une *« chaîne éducative »*. De son côté, M. d'Aubert pense que la rédaction d'une nouvelle loi sur l'audiovisuel ne s'impose pas dans l'immédiat et que ce sera l'affaire du prochain septennat.

ANNE CHAUSSEBOURG.

POLITIQUE

Le P.C. propose de soumettre les sondages d'opinion au contrôle des personnels des instituts

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale a déposé une proposition de loi relative aux sondages d'opinion qui vise à établir *« de véritables garanties (...) au niveau de l'exécution des sondages et des enquêtes en général et de la publication des résultats »*. Estimant *« insuffisante et dangereuse »* la loi du 19 juillet 1977, qui a pour objet de réglementer les sondages, les communistes proposent de *« doter les enquêteurs et les autres personnels d'un véritable statut »*, de leur donner *« un droit de regard réel sur le fonctionnement de l'entreprise en alliant la défense des intérêts des personnels au respect des codes de déontologie professionnelle »* et de *« travailler à combler et à faire disparaître la coupure qui s'est établie entre les instituts de sondage et les organismes de recherches en sciences sociales »*.

La proposition de loi communiste tend à garantir, d'autre part, l'anonymat des sondages en stipulant notamment que les noms des personnes interrogées *« ne doivent en aucun cas figurer sur les questionnaires »*. Les communistes proposent la création, au sein des comités d'entreprise des instituts, de commissions de déontologie chargées de *« vérifier le sérieux des travaux »* ; les élus du personnel seraient habilités à saisir la commission des sondages. Ils proposent en outre que tout sondage publié soit accompagné d'un commentaire engageant la responsabilité de l'institut et que les sondages effectués pour le compte d'une administration, d'une entreprise publique ou d'un service public soient obligatoirement rendus publics. Le P.C. propose, enfin, la création d'un institut national qui recueillerait les données relatives à tous les sondages et enquêtes effectués en France.

CORRESPONDANCE

L'identification des « sondés »

Une de nos lectrices de Lyon, enquêtrice à l'IFOP et qui souhaite conserver l'anonymat, nous a écrit, à la suite des articles sur les sondages publiés dans le Monde *du 3 et daté 4-5 janvier, pour nous donner son point de vue sur* « l'obligation faite aux enquêteurs de noter les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes interviewées sur les questionnaires où sont enregistrées les réponses. De plus en plus de personnes refusent de répondre lorsqu'on les prévient et leur opinion est ignorée des sondeurs, ce qui fausse les résultats », *indique cette lectrice qui ajoute :*

Jusqu'au 29 octobre 1980, nous relevions les noms et adresses des personnes interviewées sur une feuille-adresse séparée du questionnaire, si bien que le contrôle du travail pouvait se faire sans danger pour la personne qui répondait. Etant donné le nombre important de questions politiques posées par l'IFOP, je trouve cette nouvelle consigne (qui est de pratique courante dans d'autres instituts, j'en conviens, mais ça ne me tranquillise pas pour autant au contraire) tout à fait dangereuse et même scandaleuse.

Lorsqu'on sait, comme moi, que plus de vingt personnes à l'IFOP et à l'extérieur (le traitement mécanographique étant sous-traité à une entreprise) ont en main ces questionnaires nominatifs, on ne peut s'empêcher de trembler pour les interviewés. Personne ne peut affirmer qu'il n'y aura pas de fuite ou de fichage ; c'est si simple, même si l'IFOP est responsable, devant la loi, de la déontologie des sondages, elle ne peut nier le danger extrême qu'il y a, en plus, à faire circuler des questionnaires, souvent politiques, nominatifs, par courrier (certaines lettres peuvent se perdre et se sont perdues).

Je refuse encore, comme un certain nombre d'autres enquêteurs, mais cela ne pourra durer, d'appliquer cette consigne, mais notre révolte est vouée à l'échec, si elle n'est pas connue du public et surtout des élus, qui seuls peuvent faire interdire de telles pratiques.

Les inscriptions des nouveaux électeurs

DES PARTICULIERS SAISISSENT LES JUGES D'INSTANCE DANS DES MUNICIPALITÉS DU VAL-DE-MARNE DÉTENUES PAR LA MAJORITÉ

Le délai dont disposent les juges d'instance pour statuer sur les réclamations des électeurs relatives aux inscriptions sur les listes électorales s'achève le 30 janvier. Les tribunaux administratifs, saisis par les préfets, ont d'ores et déjà annulé les opérations de révision dans une cinquantaine de municipalités communistes. Ces décisions ont suscité de vives protestations du P.C., dont celles de M. Marchais, reçu par M. Bonnet, ministre de l'intérieur, le 27 janvier (*le Monde* du 29 janvier).

Les juges d'instance ont été saisis par des particuliers — des militants communistes semble-t-il, — de réclamations visant l'inscription de nouveaux électeurs dans treize communes du Val-de-Marne détenues par la majorité. Cette procédure implique la comparution devant le tribunal de chaque intéressé.

C'est ainsi qu'un millier de personnes étaient convoquées, mercredi 28 janvier, devant le juge du tribunal d'instance de Villejuif. A la suite de la convocation de trois mille cinq cents nouveaux électeurs de Vincennes pour le jeudi 29 janvier, le maire de la commune, M. Jean Clouet (U.D.F.), a décidé de porter plainte contre le fonctionnaire de la mairie de Fontenay-sous-Bois (dont le maire est M. Louis Bayeurte, P.C.) qui a engagé l'action judiciaire.

De son côté, la fédération C.G.T. des services publics a lancé, le 27 janvier : *« un appel solennel aux travailleurs municipaux pour qu'ils fassent tout ce qui leur est possible dans les délais impartis et dans le respect de leur mission pour aider les habitants des villes concernées, injustement rayés des listes électorales, à se réinscrire. »*

Une lettre d'électeurs

« SAINS DE CORPS ET D'ESPRIT »

A propos de la polémique sur les inscriptions des nouveaux électeurs, Mme Jocelyne Pré-Boucault et M. Marc Bourgoin nous ont adressé la lettre suivante, datée du 24 janvier :

Nous avons reçu aujourd'hui même une demande de confirmation pour notre inscription sur la liste électorale de Montreuil (Seine-Saint-Denis) que nous avons effectuée le 22 octobre 1980 en nous rendant à la mairie personnellement bien avant la campagne de démarchage incriminée.

Nous ne sommes pas communistes mais nous estimons que le tribunal administratif outrepasse ses prérogatives en remettant en cause, et ceci pour l'ensemble de l'année 1980, les inscriptions d'électeurs « supposés adultes, libres et sains de corps et d'esprit ».

A Lille

UN CONSEILLER MUNICIPAL EST EXCLU DU P.C.F.

(De notre correspondant.)

Lille. — M. Didier Thibaut, vingt-huit ans, conseiller municipal communiste de Lille, vient d'être exclu de son parti. La cellule Degeyter, dont il faisait partie, vient de publier un communiqué dans lequel elle déclare : *« M. Thibaut s'est mis lui-même hors du parti. Il n'a plus sa carte du P.C.F. et ne fait plus partie du groupe communiste au conseil municipal »*, que dirige M. Pierre Mauroy (P.S.).

M. Thibaut, qui, depuis plus d'un an déjà, avait émis des réserves sur la stratégie du P.C., avait renouvelé sa demande de carte cette année. M. Thibaut a été secrétaire général des jeunesses communistes du Nord, membre du bureau fédéral. Après ses études, il était devenu permanent du P.C.F., auquel il avait adhéré en 1970.

M. Didier Thibaut, quant à lui, constate qu'il a été mis devant le fait accompli et qu'aucune discussion n'a eu lieu dans sa cellule, en violation des statuts du parti. — G. S.

LES RÉACTIONS

● A PARIS, M. Georges Marchais a fait, mercredi 28 janvier, une *déclaration critiquant vigoureusement* la politique internationale exposée la veille, à la télévision, par M. Giscard d'Estaing. « L'Humanité » de jeudi ignore le commentaire de l'agence Tass favorable aux positions définies par le président de la République sur la nécessité du dialogue avec Moscou et Washington et sur *l'attitude de la France* à l'égard de l'OTAN.

Dans la majorité, M. Bernard Stasi, président délégué du C.D.S., membre du conseil national de l'U.D.F., estime que les propos du chef de l'Etat sont « un constat de décès pour la détente ». Quant à M. Pierre Charpy, dans « la Lettre de la Nation », il parle de « mondanité » et d'« image délavée » de M. Giscard d'Estaing.

● A WASHINGTON, le porte-parole du département d'Etat a déclaré au sujet des propositions du chef de l'Etat concernant l'Afghanistan : « C'est une proposition positive et bienvenue (...). Nous serons intéressés à en discuter avec les Français. » Dans sa première conférence de presse, le général Haig, secrétaire d'Etat, a jugé lui aussi cette proposition « bienvenue », *mais* il

LES DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR L'ANNONCE DE SA CANDIDATURE

Dans *le Monde* du 29 janvier, deux lignes sautées dans le compte rendu de l'émission « Une heure avec le président de la République » rendaient incompréhensibles les propos du chef de l'Etat sur les délais de sa candidature. Voici ces propos dans leur intégralité : *« A propos de l'élection présidentielle, j'ai des devoirs envers les Françaises et les Français, des devoirs d'information et je n'ai de devoirs qu'envers eux. Vous savez que la Constitution prévoit — c'est dans son article 7 — quel est le délai normal dans le cas de l'élection d'un président de la République Ce délai va de vingt à trente-cinq jours. Auparavant, je crois que ce délai allait de vingt à cinquante jours (dans une autre loi) : c'était là l'indication de ce qu'est la durée normale pour l'information des Français. Donc, je ferai part aux Françaises et aux Français de mes intentions sur ce point dans un délai qui respecte leur droit à être informés et leur droit à pouvoir réfléchir. »*

● RECTIFICATIF. — Une coquille nous a fait qualifier, *dans nos éditions du 29 janvier*, M. Pierre-Christian Taittinger de « *secrétaire sortant* » du parti républicain. Le titre de M. Taittinger est « *secrétaire national* » du P.R., chargé des affaires étrangères.

L'analyse de la situation en Pologne faite par le chef de l'État est longuement citée par l'agence Tass

De notre correspondant

Moscou. — Comme d'habitude quand il s'agit de rendre compte des déclarations d'un dirigeant d'un pays classé parmi les « amis » de l'U.R.S.S., les Soviétiques mettent l'accent sur ce qui leur convient et taisent ce qui leur déplaît. C'est encore vrai avec l'exposé que le président de la République française a présenté mardi à la télévision. L'agence Tass, dans une longue dépêche datée de Paris et reprise par la *Pravda*, retient des propos de M. Giscard d'Estaing uniquement ceux où elle peut trouver quelques motifs de satisfaction. Les « blancs » dans les comptes rendus permettent de mesurer l'étendue des divergences. Ainsi, l'agence officielle soviétique ignore-t-elle totalement les développements sur l'Afrique et l'Afghanistan, traités dans une seule phrase qui traduit les désaccords : *« M. Giscard d'Estaing s'est arrêté sur une série de problèmes africains ainsi que sur les problèmes de l'Asie. »*

Des autres déclarations présidentielles, Tass retient que la France veut maintenir la paix, poursuivre le dialogue avec les grandes puissances, notamment avec l'U.R.S.S., qu'elle exclut toute réintégration dans l'OTAN et refuse le retour au colonialisme. Prenant quelques libertés avec les déclarations du président de la République, elle ne cite que deux causes à la détérioration de la situation internationale constatée par M. Giscard d'Estaing : les élections américaines qui ont entraîné une certaine paralysie de la diplomatie de Washington et la question des otages. Elle cite les propos du président sur la nécessaire stabilisation des relations Est-Ouest, mais elle se garde bien de faire la moindre allusion à l'élargissement, à la faveur de la détente, de la zone d'influence soviétique dans le tiers-monde, condamné par M. Giscard d'Estaing. La même « sélection » se retrouve dans la partie consacrée à l'Amérique et à l'équilibre des forces dans le monde. Tass ne relève pas que le chef de l'Etat a implicitement admis que les Etats-Unis avaient pris quelque retard ces dernières années sur l'U.R.S.S. Elle passe également sous silence l'effort accompli par la France pour sa propre défense.

L'agence soviétique cite longuement, en revanche, l'analyse de la situation polonaise en soulignant que, selon M. Giscard d'Estaing, *« dans la solution de ses problèmes, la Pologne doit tenir compte de sa position géographique et stratégique. C'est un aspect de la situation que personne ne peut ignorer »*. Tass ne reprend pas la phrase sur les réformes économiques qui *« doivent être acceptables pour les Soviétiques »*, mais nul doute que le Kremlin partage cette appréciation et qu'il ne manquera pas de s'y référer ultérieurement si l'évolution de la situation en Pologne venait à l'exiger.

Le temps de la réflexion

La presse soviétique préfère passer sous silence la politique africaine de la France qui reste la pomme de discorde traditionnelle entre les deux pays. La même explication vaut en partie pour l'Afghanistan, mais la discrétion soviétique sur ce point est due aussi au plan de règlement que le président de la République vient de présenter. Bien que les dirigeants soviétiques aient pris connaissance de cette proposition depuis plusieurs jours déjà, ils se donnent sans doute le temps de la réflexion avant de prendre position. Par bien des aspects, le plan français diffère des propositions soviéto-afghanes du 14 mai 1980, mais il n'est pas certain pour autant que Moscou le rejette purement et simplement. Il serait plus habile de la part des dirigeants soviétiques de manifester une certaine bonne volonté, tout en essayant de transformer les propositions françaises de sorte qu'un de leurs objectifs principaux — la reconnaissance internationale du régime de Kaboul — soit prise en considération.

Si l'échec des tentatives de règlement du problème afghan, entreprises jusqu'à maintenant tant pas les non-alignés que par les pays islamiques, n'incite guère à l'optimisme, il est aussi permis de penser que M. Giscard d'Estaing ne s'est pas lancé dans cette affaire sans avoir procédé à quelques sondages du côté des Soviétiques, ne serait-ce que pour écarter le risque d'une nouvelle rebuffade.

DANIEL VERNET.

AUX DÉCLARATIONS DE M. GISCARD D'ESTAING

ajouté qu'elle soulève « un certain nombre de questions » et qu'il fallait tenir compte d' « autres initiatives », notamment islamiques (lire page 1 l'article de notre correspondant Robert Solé).

● A TAEF (Arabie Saoudite), la proposition française a surpris et irrité les participants à la conférence islamique, en particulier le Pakistan, un des Etats les plus intéressés (lire page 3 l'article de notre envoyé spécial Eric Rouleau). Les résistants afghans estiment, pour leur part, qu'aucune solution n'est possible sans eux. C'est ce qu'a dit M. Ekmatiar, chef du Hezbi el Islami, l'un des mouvements de résistance les plus structurés.

● A MOSCOU, la proposition française — s'adresse plus spécialement à l'U.R.S.S. — est totalement passée sous silence, ce qui ne signifie pas, au contraire, une absence d'intérêt, d'autant que d'autres passages des déclarations présidentielles, sur la Pologne, notamment, sont mises en évidence. (Lire page 8 l'article de notre correspondant, Daniel Vernet.)

● A PEKIN, l'agence Chine nouvelle a annoncé la proposition française mais sans la commenter, la Chine (qui serait invitée à la conférence poposée par la France) soulignant seulement que l' « Union soviétique doit retirer ses forces d'Afghanistan ».

● EN EUROPE, Londres déclare que la proposition doit être étudiée « plus attentivement » et Rome estime que « c'est un pas dans la bonne direction ».

Les déclarations du président de la République sur le Tchad sont approuvées par le prince Saoud, chef de la diplomatie saoudienne, mais provoquent la colère du chef de l'Etat tchadien, le président Goukouni Oueddei.

M. STASI : un constat de décès de la détente.

M. Bernard Stasi, président-délégué du Centre des démocrates sociaux (formation appartenant à l'U.D.F.) : « *L'entretien télévisé du chef de l'Etat a été un constat de décès pour la détente. Jusque là, l'objectif prioritaire de la diplomatie française était de préserver la détente à tout prix, ce qui avait donné lieu à des initiatives discutables et douteuses. Actuellement, il s'agit d'obtenir la stabilisation. L'objectif est moins ambitieux et, par conséquent, plus réaliste. Ce terme comporte toutefois une certaine ambiguïté et si cela signifie qu'il faut maintenir le statu quo, c'est se résigner à un rapport de forces qui est dangereusement défavorable au monde libre.* »

● M. Michel Poniatowski, membre du conseil national de l'U.D.F. déclare, dans une interview à l'hebdomadaire *Paris-Match* (numéro du 6 février) : « *Le président n'a pas intérêt à annoncer trop tôt sa candidature, si telle est son intention. Sur le plan international, la tension est forte (...). M. Giscard d'Estaing doit donc garder toute sa crédibilité et sa force de décision. Dès qu'il aura annoncé sa candidature — si c'est son intention — il parlera, agira comme tel et tout ce qu'il fera sera interprété comme tel. Se porter trop tôt candidat affaiblirait sa fonction même.* »

Mme VERONIQUE NEIERTZ, membre du secrétariat national du P.S. : « *La seule façon dont Giscard entend arriver à ses objectifs, c'est de pousser à la stabilisation des rapports Est-Ouest, autrement dit à la consécration de la politique des blocs des superpuissances. Un plaidoyer très défensif et très peu convaincant, que ce soit sur la rencontre de Varsovie, les relations avec Bokassa, le Tchad, la politique européenne ou le Moyen-Orient. Au formidable ennui que dégage cet exposé s'ajoute le malaise de voir les ambitions de la France et les chances de la paix réduites par simple opportunisme.* »

M. MARCHAIS : alignement et allégeance.

M. Georges Marchais a déclaré que le « plaidoyer » de M. Giscard d'Estaing « *pour une Amérique forte et pour une politique extérieure commune de l'Europe, sous l'hégémonie de la R.F.A., illustre bien les deux caractéristiques constantes de sa politique : l'alignement sur Helmut Schmidt et l'allégeance aux Etats-Unis* ».

Il a ajouté : « *Sa justification des interventions de la France en Afrique, son encouragement aux régimes les plus réactionnaires de ce continent à intervenir dans les affaires des peuples, notamment au Tchad, confirment le caractère aventuriste de sa politique dans cette partie du monde. Il prétend faire jouer à la France le rôle de gendarme de l'impérialisme en Afrique.* »

M. Marchais estime que, si le chef de l'Etat « *n'a pas été avare de mots* » au sujet de la paix, du désarmement et de la sécurité du pays, son intention était de « *mieux masquer qu'il justifie le renforcement du potentiel militaire des Etats-Unis, y compris en Europe, et son refus que la France contribue à la prise de décisions concrètes dans le sens du désarmement à la rencontre de Madrid* ».

M. ROGER-GERARD SCHWARTZENBERG, vice-président du M.R.G. : « *Le chef de l'Etat avait soixante minutes pour convaincre. Mais cet entretien n'aura laissé qu'une seule image : l'exhibition de la faiblesse. Rarement notre politique étrangère n'était apparue aussi évanescente et craintive : froideur envers le mouvement démocratique en Pologne, indulgence pour l'occupation soviétique en Afghanistan, reculade devant l'annexion du Tchad par la Libye. Ainsi va la diplomatie de notre pays, qui devient toujours plus le fait du prince, comme si l'Elysée était Versailles. Il serait grand temps que le conseil des ministres et le Parlement puissent délibérer véritablement et en temps utile des grandes décisions de politique étrangère, sans qu'elle soit le monopole du maître de l'Elysée.* »

C.F.T.C. : Regrets

M. Jean Bornard, secrétaire général de la C.F.T.C. « *regrette que l'idée d'un programme international de développement n'ait pas été mis en relief comme moteur d'un ordre économique plus équitable et comme moyen de relance de l'activité dans nos pays* », et précise que « *l'accord conclu sur le respect des droits de l'homme doit impliquer le respect du droit à la liberté syndicale* ».

M. BERNARD RAVENEL, membre du secrétariat national du P.S.U. : « *Le président de la République, plus conservateur que jamais, s'est prononcé pour le maintien du statu quo mondial, celui-là même qui nous mène à la situation actuelle. (...) Pour l'Afrique, sous couvert du refus d'un impossible retour au colonialisme, le président de la République a voulu assurer sa « chasse gardée » en Afrique francophone et montrer sa volonté d'y maintenir des rapports fondés sur l'exploitation des richesses de ces pays et la protection de régimes locaux complaisants et impopulaires, qui acceptent cette situation.* »

● *Dans « la Lettre de la Nation »*, organe du R.P.R., du jeudi 29 janvier, Pierre Charpy écrit : « *Avec l'apparition du mot « retenue » c'est l'heure de la mondanité qui sonne pour notre diplomatie. Ce n'est pas tout à fait une nouveauté : voir la présence de l'ambassadeur de France — seul occidental — aux fêtes du 1er mai à Moscou, la courtoise réaction à l'incendie de l'ambassade de France à Tripoli, le rappel du responsable militaire français aux Nouvelles-Hébrides. Mais ce sera maintenant la règle. Qu'on ne compte plus sur la France pour dénoncer tout haut les atteintes à la dignité et à l'indépendance des nations. L'abus de puissance est le mal du siècle. Alors acceptons-le avec la courtoisie qui sied aux gens du monde.*

Il est manifeste que l'objet de cette intervention télévisée était de nettoyer quelques ombres qui risquait de ternir l'image électorale du président celle d'un homme rassurant, avec qui on est à l'abri des aventures et qui en toutes circonstances sait bien se tenir. J'ai l'impression qu'il a abusé de la lessive et que son image en sort délavée, avec quelques coins noirs oubliés. »

M. BAUBY : l'impérialisme

M. PIERRE BAUBY, candidat du parti communiste marxiste-léniniste à l'élection présidentielle : « *M Giscard d'Estaing vient une nouvelle fois de rappeler l'orientation fondamentale de sa politique étrangère : impérialiste en Afrique (...), conciliatrice à l'égard de ceux qui, aujourd'hui, menacent la paix mondiale (...). En refusant de reconnaître que la paix mondiale est menacée par la rivalité des deux superpuissances (...), en refusant à nouveau de soutenir la résistance afghane, M. Giscard d'Estaing tourne le dos à la défense de la paix mondiale.* »

Après une seconde « occupation » du ministère de l'industrie

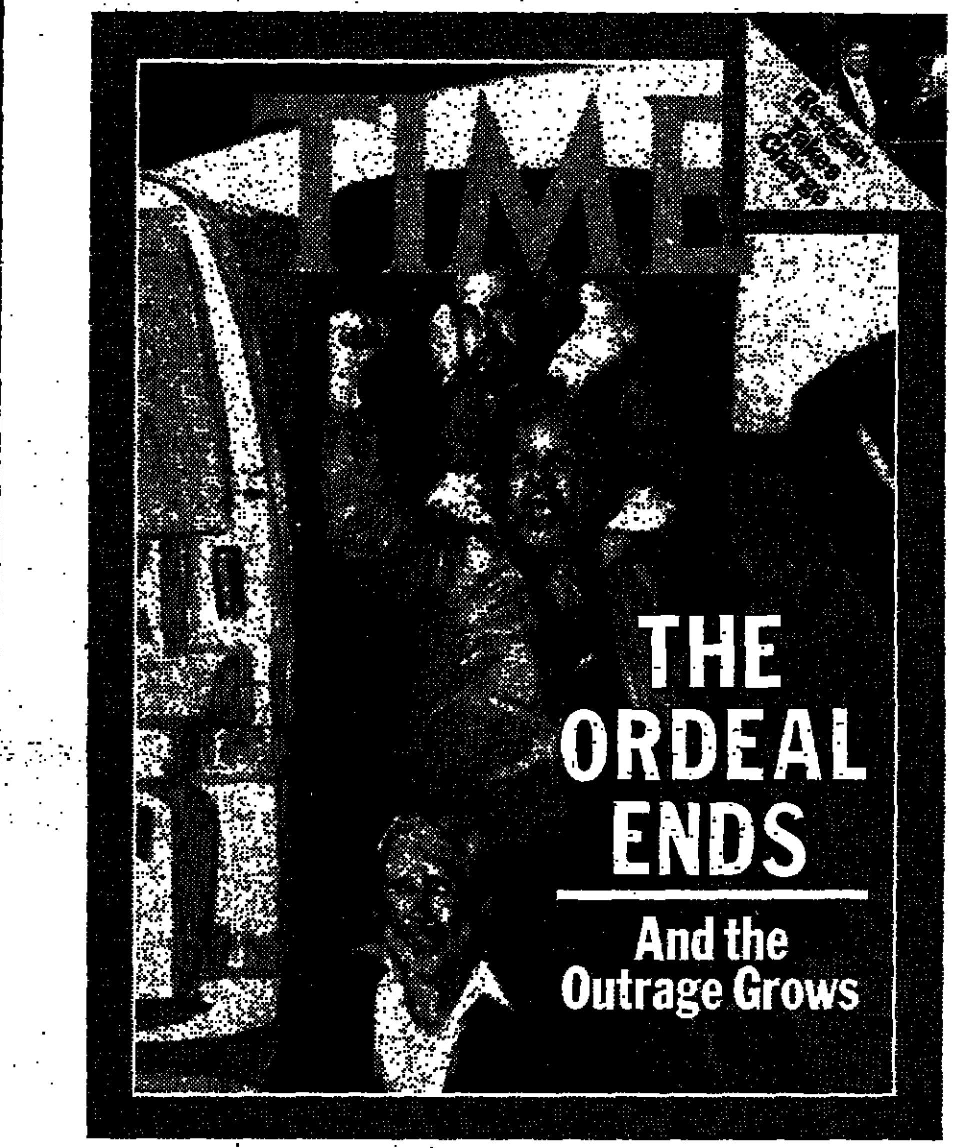
M. LALONDE N'OBTIENT PAS COMMUNICATION DU RAPPORT SUR L'USINE DE RETRAITEMENT DE LA HAGUE

M. Brice Lalonde, candidat des écologistes à la présidence de la République, a « occupé » une deuxième fois, mardi 27 janvier, le ministère de l'industrie, pour obtenir une réponse du ministre, M. André Giraud, à sa demande d'information sur les mesures de sécurité au centre de traitement des déchets atomiques de La Hague (Manche).

M. Lalonde s'est présenté dans les locaux du ministère. Il a demandé communication du rapport de sûreté de l'usine de La Hague et, notamment, de la partie concernant le silo de stockage dans lequel un incendie s'était déclaré le 6 janvier dernier. Le candidat des écologistes entendait ainsi faire appliquer la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

M. Lalonde avait apporté son sac de couchage, un réchaud à gaz, une bouteille thermos et ses chaussons. Le 12 janvier dernier, il s'était déjà vu refuser la communication de ce rapport et avait « occupé » le ministère pendant quatre heures. La lettre qu'un responsable du cabinet de M. Giraud lui avait demandé d'écrire était restée sans réponse.

Devant la détermination de l'animateur des Amis de la Terre, un membre du cabinet de M. Giraud, après avoir tout d'abord promis une réponse par courrier pour vendredi, a, finalement, remis à M. Lalonde la réponse écrite du ministre. Selon l'entourage du candidat, M. Giraud explique son refus de communiquer le rapport de sûreté de La Hague au motif que « cette usine met en œuvre des technologies dont la diffusion incontrôlée pourrait faire courir de graves dangers ». M. Lalonde a décidé de saisir la commission d'accès aux documents administratifs, qui devra donner son avis dans un délai d'un mois.









POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres le mercredi 28 janvier 1981, au palais de l'Elysée. Le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● L'EMPLOI

Le ministre du travail et de la participation a rendu compte au conseil des ministres de la situation de l'emploi.

Au cours de l'année 1980, caractérisée par un ralentissement général de l'activité économique dans le monde, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 11 % en France. Dans le même temps, l'accroissement moyen a été de 27 % dans l'ensemble des pays de la Communauté.

En France, le nombre des emplois salariés s'est stabilisé.

Cependant, l'analyse de l'état actuel du marché du travail fait également apparaître certains aspects positifs :

— Le repli constaté des effectifs dans l'industrie est compensé par la croissance de ceux du secteur tertiaire ;

— Les résultats du troisième pacte national pour l'emploi sont satisfaisants : 304 500 bénéficiaires au cours du deuxième semestre 1980 contre 263 500 au cours du deuxième semestre 1979 ;

— Le Fonds national de l'emploi est intervenu pour soutenir plusieurs secteurs en difficulté, comme l'automobile et le textile ;

— Le marché de l'emploi est caractérisé par une grande mobilité : environ cinq millions d'actifs changent d'emploi chaque année ; les demandeurs trouvent un emploi en moyenne dans un délai de cinq mois et demi.

Le problème le plus sérieux est celui que posent les 339 000 demandeurs d'emploi qui sont inscrits à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an, et notamment ceux qui ont atteint les durées maximales d'indemnisation du régime d'assurance chômage. Parmi ces derniers, ceux dont la situation est particulièrement préoccupante, parce qu'ils ne bénéficient plus de solution de reclassement ou d'assistance financière permanente, verront leur problème très prochainement résolu.

Le ministre a rappelé que la situation du marché de l'emploi en France présente un caractère tout à fait particulier du fait que les générations jeunes arrivant en âge de travailler sont beaucoup plus nombreuses que celles qui quittent le monde du travail. En outre, la France connaît en ce moment, et de manière plus tardive que dans certains pays étrangers, une entrée croissante de femmes dans la vie professionnelle.

● LES PRIX AGRICOLES

Sur proposition du ministre de l'agriculture, le gouvernement a arrêté la position française relative à la fixation des prix agricoles de la campagne 1981-1982.

Les objectifs de la France consistent :

— A permettre le retour à l'unité du marché grâce à l'adoption par la Communauté d'un plan de suppression en deux ans des montants compensatoires monétaires positifs ; une première étape importante de cette suppression doit être franchie dès 1981 ;

— A réaliser des économies substantielles, en plafonnant certaines aides au niveau actuel, en supprimant certaines primes qui n'ont pas d'effet sur le soutien des marchés agricoles et en améliorant la préférence communautaire, notamment à l'égard des produits de substitution aux céréales ;

— A obtenir de la Communauté une augmentation des prix agricoles en rapport avec l'augmentation des coûts de production des exploitations pour maintenir le revenu des agriculteurs de la Communauté, conformément à l'article 39 du traité de Rome qui fixe les objectifs de la politique agricole commune ;

— A mettre en œuvre une meilleure hiérarchie des prix, favorable aux produits agricoles méditerranéens et à la production de viande.

● LES VILLES NOUVELLES

Le ministre de l'environnement et du cadre de vie a présenté une communication relative à l'opération de la Défense et à l'aménagement des villes nouvelles.

Le ministre a souligné que grâce aux mesures de relance prises par le gouvernement en 1978 et à l'amélioration du marché des bureaux neufs, l'évolution de l'opération de la Défense est satisfaisante et conduira à son achèvement équilibré dans un délai de cinq ans.

La desserte routière et en transports en commun sera achevée ; le prolongement de la ligne de métro numéro 1 constitue une priorité de l'Etat parmi les opérations nouvelles à programmer.

Enfin, le ministre a présenté au conseil le projet retenu, sur proposition du conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de la Défense, pour l'opération « Tête Défense », qui constitue l'achèvement de l'opération.

Le ministre de l'environnement et du cadre de vie a rendu compte de l'état d'avancement des neuf villes nouvelles. Il a notamment indiqué que le développement des villes nouvelles a atteint son rythme de croisière et qu'elles constituent des lieux privilégiés d'innovation en matière d'urbanisme, d'architecture, de vie urbaine et de relations sociales. Leur impact sur le marché foncier est devenu déterminant, tout particulièrement en Ile-de-France, où elles accueillent près du quart de la construction neuve.

Leur développement sera poursuivi. Le ministre de l'intérieur a informé le conseil des consultations actuellement en cours auprès des élus sur le projet de statut du régime des agglomérations nouvelles. Ce projet prévoit un choix entre plusieurs options plus proches du statut de droit commun, sans que les villes nouvelles perdent le bénéfice de la coopération spécifique entre les communes intéressées.

● LES PÊCHES MARITIMES

Le ministre des transports a rappelé que les mesures prises par le gouvernement, en avril et en août 1980, avaient permis au secteur de la pêche de surmonter les premiers effets du renchérissement de l'énergie et de la limitation des ressources liée à l'instauration des zones exclusives de 200 milles et des quotas de pêche dans les eaux communautaires. L'effort d'adaptation de la pêche doit être poursuivi afin que ce secteur puisse trouver son équilibre économique dans les meilleurs délais.

A la suite de concertations régionales et nationales, le ministre a présenté un programme comportant quatre ensembles de mesures concernant :

— La réduction des coûts de production : l'effort portera sur les économies d'énergie et sur la réduction des coûts de déchargement.

— Le fonctionnement du marché : les conditions de commercialisation seront améliorées, en particulier par l'adaptation du système de la criée et des conditions d'accès des acheteurs à la première vente.

— Le rôle des producteurs : leur participation à la commercialisation et à la valorisation de la pêche sera encouragée.

— Les actions de soutien : les missions du Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture (FIOM) seront renforcées et ses interventions bénéficieront, en 1981, d'une aide exceptionnelle. Les dispositions d'aide au maintien en flotte arrêtées en 1980 sont confirmées.

Ces mesures, d'un montant de 130 millions de francs, s'ajoutant aux 176 millions de francs initialement inscrits au budget de 1981, permettront de sauvegarder l'outil de production et de préparer les changements imposés par l'évolution du droit de la mer et l'augmentation du coût de l'énergie.

Le ministre des transports a, aussi, rendu compte de la réunion au conseil des Communautés des ministres chargés de la pêche qui s'était tenue la veille à Bruxelles.

(Lire page 29.)

● M. BARRE AU MAROC

Le premier ministre a rendu compte du voyage officiel qu'il a effectué au Maroc du 21 au 24 janvier en compagnie du ministre du commerce extérieur et du secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, voyage au cours duquel il a été reçu par le roi Hassan II.

Dans le climat d'amitié et de confiance qui caractérise les relations franco-marocaines, cette visite a confirmé une large convergence de vues des deux pays sur les grands sujets d'actualité internationale, notamment sur la situation en Afrique et au Moyen-Orient.

Les relations bilatérales ont fait l'objet d'un examen approfondi et constructif, afin de parvenir à une consolidation et à un développement de la coopération franco-marocaine. Sur le plan des relations commerciales et financières, il a été convenu d'examiner les moyens de procéder à un rééquilibrage des échanges commerciaux entre les deux pays.

Le premier ministre a confirmé que la France participerait aux différents projets industriels du Maroc, notamment dans les secteurs de l'énergie, des mines et des transports.

Enfin, en ce qui concerne les communautés de ressortissants résidant dans chacun des deux pays, le premier ministre a tenu en particulier à rappeler le caractère volontaire et non contraignant de la politique française en matière d'incitation au retour. Le gouvernement marocain, pour sa part, s'est engagé à assouplir le régime actuel des transferts de fonds applicable aux ressortissants français résidant au Maroc ou l'ayant quitté, et à améliorer les formalités de renouvellement des contrats de travail des Français résidant au Maroc en vue de parvenir à une plus grande stabilité de leur situation.

● TAEF

Le ministre des affaires étrangères a informé le conseil des ministres des travaux de la conférence islamique de Taef.

(Lire page 3.)

Le Monde

société

ÉDUCATION

DANS UN RAPPORT A M. BEULLAC

Dix propositions pour échapper au « désastre » de l'enseignement des langues vivantes

Le Conseil pour la diffusion des langues étrangères, créé le 11 mars 1980 et installé officiellement par M. Giscard d'Estaing, le 6 mai dernier à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), a été réuni, mercredi 28 janvier, par M. Christian Beullac, ministre de l'éducation. Cette réunion des membres du Conseil a été l'occasion pour le ministre de l'éducation de prendre connaissance d'un rapport présenté par M. Pierre Bertaux, professeur d'allemand à l'université de Paris-III (Asnières-Sorbonne nouvelle).

L'enseignement des langues vivantes en France « *est un désastre* ». Ce n'est pas un contestataire irresponsable qui le dit, mais un homme de l'art, professeur de langue « depuis trois générations », et membre — influent — du Conseil pour la diffusion des langues étrangères. Dans son rapport au ministre de l'éducation, M. Bertaux constate, en effet, que les élèves français, après six ou sept ans d'enseignement d'une langue vivante, « *sont, à 99 %, incapables de faire une phrase de leur cru, incapables de lire un article de journal, incapables de s'entretenir avec un camarade de leur âge dans sa langue* ».

Est-ce la faute des enseignants ? Non, répond le rapport Bertaux : « *Les enseignants de langues vivantes sont nombreux — quarante-cinq mille pour toute la France, — compétents, dévoués* » ; l'inspection générale « *montre une haute conscience professionnelle* ». La « *machine* [à enseigner] *fonctionne bien* ». Trop bien, selon le rapporteur : « *Le système enseignant tend à perdre de vue la finalité réelle du processus, à se considérer comme une fin en soi.* » Le professeur Bertaux fait même une constatation navrante : « *Plus les enseignants enseignent, moins les élèves apprennent (...). Le rendement de la didactique traditionnelle, même amélioré, est de plus en plus faible, et tend vers zéro.* »

Le remède ? « *Ce n'est pas en augmentant le nombre d'heures d'un enseignement sans portée réelle qu'on résoudra le problème posé.* » Et M. Bertaux met en garde les parents : « *S'ils s'imaginent que leur enfant apprend au lycée une langue étrangère pour pouvoir éventuellement s'en servir, ils font fausse route.* »

Quelle est donc la voie proposée par le rapporteur ? M. Bertaux livre dix observations qui se veulent, sinon des solutions, du moins des propositions à débattre avant de songer à des réformes :

1°) Avancer l'âge de l'apprentissage des langues pour obtenir une « imprégnation » lorsque le cerveau est encore malléable, et introduire ensuite la grammaire « *qui n'a pas dit son dernier mot* » ;

2°) « *Réserver l'effort pédagogique à ceux qui souhaitent en profiter.* » Pour M. Bertaux, « *il est vain, sans doute au nom d'un égalitarisme mal compris, de vouloir appliquer à tous les élèves un même système d'apprentissage basé sur des programmes standards* » C'est même « *un gaspillage énorme de temps, d'argent, d'efforts* » ;

3°) Puisque « *la méthode du saupoudrage horaire* » est d'une « *efficacité dérisoire* », il faut envisager des cours « *intensifs de deux, trois, quatre semaines au rythme de huit heures par jour* » ;

4°) Si l'enseignement des langues doit « *être réorienté vers un souci d'efficacité pratique* », il convient de prévoir « *une nouvelle formation des maîtres* » ;

5°) Cette « *révision déchirante* » d'une pédagogie remontant à 1882 suppose, en même temps, un recyclage immédiat des professeurs en activité ;

6°) Parmi les nouveaux objectifs, insister sur « *l'incitation à la lecture dans la langue en cours d'acquisition* » ;

7°) Associer des enseignants nationaux (Anglais, Allemands, etc.) à l'enseignement des langues en France et envoyer les professeurs à l'étranger, quitte à « *envisager une réforme du statut de la fonction publique* » ;

8°) Favoriser les expériences limitées et diversifiées afin que d'éventuelles erreurs soient « *moins coûteuses en fin de compte que la stérilisation des enthousiasmes, la généralisation de l'inertie engendrée par un système centralisé et caporalisé à l'excès* » ;

9°) « *Développer les échanges d'élèves avec nos partenaires européens* » sans pour autant les généraliser (sous peine de les rendre pratiquement impossibles) ;

10°) Créer un « *organisme d'études indépendant du ministère de l'éducation* » chargé d'élaborer des propositions à soumettre au Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des jeunes (CIREEL), organe émanant du haut comité de la langue française. — R. C.

Iconoclaste

Le rapport de M. Bertaux, c'est son but, va faire bondir les professeurs de langues, et en particulier leurs syndicats et associations. Bien qu'il ne soit pas question de leur faire endosser la responsabilité de l'échec (« *il n'est rien qui puisse leur être reproché* », a précisé M. Beullac, ministre de l'éducation, devant le conseil), le constat est clair : les enseignants font très bien leur travail, mais c'est un travail vain. On n'apprend pas à manier une langue en subissant quelques heures de cours par semaine.

Les propositions constructives du rapport (apprentissage précoce, encouragement aux séjours à l'étranger, enseignement des langues par des « nationaux ») supposent toutes un bouleversement des habitudes. M. Bertaux, avec l'approbation de la majorité du conseil et les encouragements implicites du ministre, propose tout bonnement de supprimer les cours par tranches horaires — une des bases de l'enseignement secondaire — et même — ô sacrilège ! — de toucher au statut de la fonction publique !

Un tel iconoclasme n'est pas gratuit. Il s'agit, en effet, de modifier de fond en comble la finalité des langues vivantes à l'école, en faisant de leur enseignement, non plus l'apprentissage d'une culture étrangère (« *l'ouverture au monde* » des pédagogues), mais bel et bien l'acquisition d'un outil de communication. L'ancien secrétaire d'Etat à l'éducation, M. Jacques Pelletier, avait proposé de « *mettre le paquet* » sur une seule langue pendant les années de collège. Le rapport Bertaux juge l'entreprise inutile : mieux vaut concentrer les efforts sur les élèves « doués ». Question de rentabilité.

ROGER CANS.

LE SNES DANS LA BATAILLE POUR L'INFORMATIQUE

Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) a décidé de mener campagne auprès de ses quatre-vingt mille adhérents, afin de les préparer à « l'ère informatique ». Dès le mois d'octobre 1980, une pétition avait été diffusée auprès des professeurs enseignant dans les lycées équipés d'ordinateurs (les « cinquante-huit lycées ») afin que le corps enseignant soit associé à l'introduction de l'informatique.

Aujourd'hui, le SNES publie une brochure intitulée *l'Informatique dans l'enseignement* (1), tirée à quatre mille exemplaires et destinée à apporter des témoignages d'enseignants déjà initiés à l'ordinateur. « *Nous nous situons en positif dans cette bataille* », a précisé le secrétaire général du SNES, M. Etienne Camy-Peyret, pour bien marquer que son syndicat, non seulement accepte l'innovation technologique que représente l'informatique, mais souhaite être étroitement associé à son implantation dans les établissements scolaires.

(1) Editée par le SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 (112 p., 18 F).

● RECTIFICATIF. — Une faute d'impression a dénaturé une phrase de l'article paru dans *le Monde* du 28 janvier sur les élections au conseil de l'enseignement général et technique (C.E.G.T.) On pouvait croire que le Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.) et F.O. avaient été « *quasiment absents* » du scrutin 1975. C'est F.O. qui avait été « *quasiment absente* ». Le S.G.E.N.-C.F.D.T. avait recueilli 10,08 % des voix cette année-là. Il en recueillait 12,9 % lors du scrutin suivant, en 1978.

En bref...

● *Association européenne pour la langue française.* — Une Association parlementaire du Conseil de l'Europe pour la langue française a été fondée, mardi 27 janvier, à Strasbourg, à l'initiative d'un député français, M. Maurice Druon et de M. Guy Brasseur, représentant du Front des francophones de Belgique. Ouverte à tous les parlementaires des vingt et un pays membres, l'Association a pour but de promouvoir la langue française dans l'« Europe démocratique » et de s'opposer « *à un certain idiome commercial et informatique américain* ».

● *Nouvelles épreuves au concours général.* — Une épreuve d'histoire ou de géographie (au choix du candidat) est rétablie cette année pour les élèves de classe terminale candidats au concours général. L'épreuve avait été supprimée en 1968 pour les élèves de terminale mais maintenue pour les élèves de première. D'autre part, des épreuves de technologie, réservées aux élèves de terminale inscrits dans les sections industrielles pour le baccalauréat de technicien, seront organisées cette année au concours général.

● PRECISION. — A la suite de nos informations sur les étudiants iraniens (*le Monde* du 27 janvier), la commission nationale chargée de la préinscription des étudiants étrangers précise que, contrairement à ce qu'affirment les étudiants de Reims, ce ne sont pas 5 dossiers sur 40 qui ont été transmis par la commission à l'université de Reims, mais 24 dossiers, entre le 24 juin et le 19 septembre 1980.

A Toulouse

LES ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES DONNENT LIEU A DES INCIDENTS

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — Des étudiants des trois universités de Toulouse ont manifesté leur opposition à la « loi Sauvage » par un véritable autodafé des urnes qui avaient été mises en place, pour l'élection des conseils d'U.E.R., le mercredi 28 janvier, sur les campus du Mirail, de Rangueil et Paul-Sabatier. Des isoloirs ont été aussi détruits et les bulletins dispersés.

Au Mirail et à Rangueil (lettres et sciences) aucun étudiant n'était candidat. En revanche, à l'université Paul-Sabatier (sciences sociales), où des listes avaient été présentées, les candidats se sont vivement opposés à la menace qui pesait sur la liberté du vote. Des bousculades se sont produites dans les couloirs et dans les amphithéâtres où les cours ont été interrompus. Selon des étudiants, ces violences auraient été provoquées par des éléments étrangers à l'université. Des enseignants et des personnels administratifs ont été malmenés.

L. P.

DES ÉTUDIANTS S'AFFRONTENT A LA VEILLE DU SCRUTIN AU CROUS

Des affrontements entre groupes d'étudiants ont eu lieu dans plusieurs villes à la veille des élections aux Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) organisées, mercredi 28 janvier, dans toute la France. Dans la nuit de mardi à mercredi, des militants du Collectif des étudiants libéraux de France (CELF) qui collaient des affiches au centre Tolbiac à Paris ont été agressés par une quinzaine de jeunes gens masqués et armés de barres de fer. Trois étudiants du CELF ont été blessés : l'un d'eux a dû être hospitalisé.

A Strasbourg, où des faits semblables se sont produits, cinq des agresseurs ont été appréhendés par la police ; ils seraient connus dans les milieux d'extrême droite.

A Toulouse, Montpellier, Reims, ce sont des militants de l'UNEF ex-Renouveau (proche des communistes) qui se sont heurtés à des membres de l'UNEF indépendante et démocratique (animée par des trotskistes et des socialistes).

A Lorient, plusieurs centaines d'étudiants de l'école des Beaux-Arts et de l'Institut universitaire de technologie ont manifesté mercredi devant l'hôtel de ville pour protester contre l'absence d'un centre de vote. Le maire de la ville a mis une urne à leur disposition.

SCIENCES

LE PRIX SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION DE FRANCE A M. LE PICHON

La Fondation de France a remis, le 28 janvier, son prix scientifique 1980 à M. Xavier Le Pichon, professeur de géodynamique à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI) — membre correspondant de l'Académie des sciences. Depuis 1974, ce prix est attribué chaque année à un (ou deux) scientifiques « *dont le message, exprimé par les moyens les plus divers (y compris audiovisuels) aura permis à un large public de s'intéresser tant à son domaine propre qu'à l'activité scientifique en général et de pénétrer ainsi dans un univers resté souvent trop hermétique* »

[Né à Quinhon (Vietnam), le 18 juin 1937, M. Le Pichon est docteur ès sciences. Il a travaillé plusieurs années au Lamont Geological Observatory (université Columbia), où s'est élaborée, en grande partie, la théorie de la tectonique des plaques, qui a révolutionné l'ensemble des sciences de la Terre. C'est lui qui, le premier, a calculé en 1968 les mouvements relatifs des six plus grandes plaques. Revenu en France, il a participé à la création du Centre national pour l'exploitation des océans. Il a lancé l'exploration « in situ », par plongées à bord de petits sous-marins, des frontières de plaques. Ces études, fondamentales au départ, pourraient avoir, dans un avenir plus ou moins proche, des applications économiques.]

L'ÉPAVE RETROUVÉE AU LARGE DE LA MAURITANIE SERAIT BIEN CELLE DE « LA MÉDUSE »

L'épave retrouvée et explorée à 80 kilomètres au large des côtes mauritaniennes serait bien celle de *la Méduse* (*le Monde* du 25 décembre 1980) : telle est la conviction intime de M. Jean-Yves Blot et de son équipe de quinze personnes qui travaillent, depuis près de deux mois, pour identifier les restes du bateau.

La frégate *la Méduse* s'est échouée, rappelons-le, en 1816 sur les hauts fonds du banc d'Arguin ; quinze survivants, sur les cent cinquante-cinq personnes qui y avaient pris place, ont été retrouvés dérivant depuis une douzaine de jours sur le fameux radeau qui a inspiré à Géricault l'un de ses plus célèbres tableaux.

Divers objets — notamment deux « perriers », petits canons de bronze, et un clou de cuivre portant les initiales F.R. (Forges de Rochefort), — l'emplacement de neuf canons (que l'on savait avoir été regroupés à l'avant de la frégate pour alléger l'arrière), des particularités du navire, tout contribue à conforter cette conviction.

Il reste à faire la synthèse des éléments recueillis et à confronter ceux-ci avec les renseignements trouvés dans des documents d'archives pour acquérir la certitude scientifique qu'il s'agit bien de *la Méduse*.

DÉFENSE

NOMMÉ CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Le général Lacaze reçoit sa cinquième étoile

Le général de corps d'armée Jeannou Lacaze, nommé mercredi 28 janvier, en conseil des ministres, chef d'état-major des armées, a été élevé au rang et à l'appellation de général d'armée à compter du 1er février 1981, a annoncé ce jeudi, en fin de matinée, le ministère de la défense.

Le général Lacaze, qui était jusqu'à présent gouverneur militaire de Paris, commandant la Ire région militaire et le IIIe corps d'armée, prendra ses fonctions le 1er février. Il remplacera le général d'armée Claude Vanbremeersch, qui quitte l'état-major des armées, pour raison de santé, avec un an d'avance sur la limite d'âge.

Le réorganisateur de la 11e division parachutiste

C'est la première fois qu'un professionnel du renseignement accède à la fonction suprême de chef d'état-major des armées. Certes, la carrière du général Lacaze ne se réduit pas à cette spécialité, et ses autres qualités militaires le désignaient tout autant à son nouveau poste. Les officiers de renseignement, qui craignent toujours d'avoir à subir une pause dans leur avancement en raison de leur passage dans les services secrets, seront sans doute sensibles à la nomination du général Lacaze aux responsabilités supérieures de la hiérarchie militaire.

Mais le choix de l'ancien directeur de la recherche au SDECE pour succéder au général Vanbremeersch est loin de faire l'unanimité dans les milieux militaires, y compris dans l'armée de terre, qui accapare, pourtant, le poste de chef d'état-major des armées, depuis six ans maintenant, malgré les tentatives de la marine et de l'aviation pour l'obtenir.

A plusieurs reprises, par exemple, des noms d'aviateurs — ceux des généraux de corps aérien Michel Forget ou Philippe Archambeaud qui commandent, respectivement, la force aérienne tactique ou la défense aérienne, — avaient été avancés comme des prétendants possibles à la succession du général Vanbremeersch.

A une centaine de jours de l'élection présidentielle qui peut remettre en cause bien des décisions précédemment arrêtées, M. Valéry Giscard d'Estaing, accédant à la demande du général Vanbremeersch d'être déchargé de ses fonctions pour raisons de santé un an avant la limite d'âge, choisit un officier général qui peut espérer — s'il obtient sa cinquième étoile — conserver l'état-major des armées jusqu'en 1985.

Du même coup, le général Lacaze devance, dans la hiérarchie militaire, des officiers généraux plus anciens ou de rang plus élevé, comme l'amiral Jean Lannuzel, chef d'état-major de la marine jusqu'en décembre 1982, ou comme le général d'armée Bertrand de Montaudouin, qui a le même âge (cinquante-sept ans) que le nouveau chef d'état-major des armées et qui a, sur lui, l'avantage d'avoir reçu sa cinquième étoile il y a deux mois dans ses fonctions de chef de l'état-major particulier de la présidence de la République depuis juin 1979.

En apparence, le chef de l'Etat n'a donc retenu ni la solution logique qu'aurait pu lui dicter la tradition ni la solution transitoire que la sagesse politique liée à une situation pré-électorale aurait pu lui inspirer.

Tout donne à croire que le président de la République, en plus des qualités personnelles et professionnelles du général Lacaze, a aussi considéré le travail d'organisation et les capacités opérationnelles dont a fait preuve celui qui a commandé la 11e division parachutiste entre 1976 et 1979, période durant laquelle cette unité d'intervention a été engagée avec succès dans des expéditions africaines.

JACQUES ISNARD.

DE NOUVELLES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE POUR LES MÉDECINS MILITAIRES

« *Dans l'exécution de sa mission, le médecin des armées doit soigner avec la même conscience tout malade ou blessé, quels que soient sa condition, sa nationalité, sa race, sa religion ou les sentiments que celui-ci lui inspire.* » C'est l'essentiel des dispositions d'un décret, publié au *Journal officiel* du mercredi 28 janvier, qui fixe les règles de déontologie applicables aux médecins et aux pharmaciens-chimistes des armées.

« *Dans l'exercice de ses fonctions, le médecin des armées s'attache à respecter la dignité des personnes dont il a la charge. Le respect de la vie et de la personne humaine est un devoir primordial qui s'impose au médecin et au pharmacien-chimiste des armées. En particulier, ceux-ci ne doivent en aucun cas participer même passivement à des actions cruelles, inhumaines ou dégradantes* », est-il encore précisé dans le décret du ministère de la défense

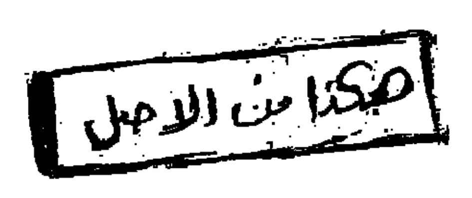
En son article 12, le décret prévoit : « *Aucun acte médical de nature à porter atteinte à l'intégrité corporelle ne peut être pratiqué sans motif très sérieux et, sauf cas d'urgence ou de force majeure, qu'après en avoir informé les intéressés, ou, le cas échéant, leurs représentants légaux, et avoir obtenu leur consentement. Aucun prélèvement d'organe ne peut être pratiqué, si ce n'est dans les cas et les conditions prévus par la loi.* »

● *Le porte-hélicoptères « Jeanne-d'Arc » et l'escorteur d'escadre « Forbin »* font escale à Shangai depuis le lundi 26 janvier et y resterait jusqu'au samedi 31 janvier. C'est la deuxième fois, depuis la naissance, en 1949, de la République populaire de Chine, que des bâtiments de guerre français font escale en Chine. La première visite officielle remonte à avril 1978 avec la frégate *Duguay-Trouin*.

PRESSE

● *Vers une association de journalistes au « Progrès » de Lyon.* — Une soixantaine de journalistes, appartenant aux diverses rédactions et agences du *Progrès* de Lyon, se sont réunis le samedi 24 janvier. Après un premier débat sur le projet de former une association de journalistes, ils ont décidé, en relation avec les syndicats, d'en poursuivre l'étude jusqu'à une assemblée générale, prévue pour avril. Un groupe de travail a été formé en vue de préparer cette assemblée générale.

● « *Folavoine* », tel est le titre du nouveau mensuel lancé par le Mouvement rural de jeunesse chrétienne et qui prend la suite de *la Mèche*. Conçu pour être un journal de jeunes « *à l'action dans le milieu rural* », il s'adresse, selon l'équipe du M.R.J.C., « *à tous ceux qui vivent, travaillent, luttent, pour donner un avenir à leur coin, à leur région et donnera la parole à tous ceux qui agissent dans ce sens* ». Au sommaire du numéro 1, un dossier sur le chômage des jeunes avec le cas de Redon, et un entretien avec les enfants du Larzac qui campaient sous la tour Eiffel. (Abonnements : 60 francs, de soutien : 100 francs. *Folavoine*-M.R.J.C., 53, rue des Renaudes, 75017 Paris).



SOCIÉTÉ

Les nouvelles techniques au service de l'homme

(Suite de la première page.)

Le développement considérable de la médecine préventive améliorera la santé publique et économisera les dépenses hospitalières et pharmaceutiques.

L'usage des appareils à base d'électronique sera considérablement facilité par la mise au point définitive de la communication orale entre l'homme et la machine.

La biologie, la génétique et *l'océanographie* vont *ouvrir* des perspectives encore plus riches en *possibilités* que l'électronique : pharmacie, production agricole, transformation programmée des végétaux, utilisation de bactéries pour recréer des produits pétrochimiques et de synthèse et des hydrocarbures, c'est-à-dire l'énergie.

La production d'énergie par la *biologie et* la *génétique*, mais aussi par la « biomasse » (fer*mentation programmée des* végétaux) et l'énergie solaire, qui n'en est qu'à ses débuts, sont appelées à de spectaculaires développements.

La *défense nationale*, à l'évidence, est concernée aussi par la télématique, l'informatique, la robotique et l'ensemble de ces inventions.

Ne nous y trompons pas. Quels que soient les progrès accomplis par la technique ou par la science, le cerveau de l'homme, lui, n'a pas été remplacé. Les *possibilités humaines sont certes* multipliées, accélérées par les *nouvelles machines*, mais la pensée, le raisonnement, l'imagination, restent *l'apanage* de l'homme. La France peut et doit donc tenir sa place dans la révolution technologique qui ouvre la voie aux nouvelles générations de l'industrie. Nous en remettre à l'étranger serait accepter, dans tous les domaines, la dépendance, voire la soumission, de notre pays à un bloc ou à un autre, alors que nous avons, plus que jamais, le devoir d'assurer l'indépendance nationale.

L'énumération ci-dessus, qui est loin d'être complète, ouvre des perspectives immenses. Encore est-il indispensable d'avoir la volonté politique de les utiliser et de les maîtriser. Il faut vouloir engager la France dans la voie de cette véritable révolution technique.

La science n'est pas neutre

Mais la science n'est pas neutre. Le remède risque d'être pire que le mal.

1) Si la technique n'est pas mise au service de l'homme. — Il faut éviter, comme cela a été le cas après la découverte de la machine à vapeur, que ces instruments de travail et de puissance soient utilisés pour assurer la domination de l'homme par l'homme, de l'homme *par l'Etat*, de l'homme par des sociétés multinationales *plus fortes*, plus riches que la plupart des Etats, *inhumaines*, et pour lesquelles les profits, quels qu'ils soient, ne sont jamais suffisants comme le prouvent, par exemple, les bénéfices accumulés par les sociétés pétrolières surtout depuis quelques années.

2) S'il n'a pas été prévu une transition telle que le passage d'un type d'économie à un autre ne soit pas dramatique pour le mode de vie, pour l'emploi de ceux dont le genre d'activité devra *changer*. — *Et tous seront menacés*, cadres supérieurs et subalternes, *ouvriers*, *employés*.

3) *Si des dispositions n'ont* pas été prises pour préserver les *libertés individuelles et collectives* qui peuvent facilement être *atteintes et même supprimées* par les procédés d'informatique et de télématique. — De plus, ces techniques, ajoutées à la radio et à la télévision, aux vidéo-cassettes et vidéo-disques, ont tendance à limiter, voire à supprimer, les relations entre individus, à les isoler les uns des autres. Ce que le gouvernement souhaite pour mieux les endoctriner.

En bref, il faut faire en sorte que ces immenses possibilités n'aient pas pour résultat d'aggraver *le* sort des *hommes* mais de l'améliorer.

Avant tout supprimer le secret, c'est la première nécessité.

Pourquoi le gouvernement actuel retarde-t-il le moment où les études entreprises en matière de télématique seront communiquées au Parlement, exposées aux Français ? Pourquoi nos compatriotes ne sont-ils pas traités *comme des être majeurs ?*

Il faut alerter l'opinion, la consulter, organiser une large concertation démocratique pour faire connaître les avantages et les inconvénients de cette révolution technique, associer les Français à cette vaste entreprise.

Les avantages de la transformation *qui* nous attend seront immenses si elle est réalisée à temps.

Pour aller vite tout en évitant des drames plus graves encore que ceux que nous vivons dans le domaine de l'emploi, il faut savoir préparer la transition entre la société industrielle actuelle et la société de l'électronique.

Ce qui est primordial, vital, *c'est, d'une part*, un véritable plan économique et social ; d'autre part, une *complète décentralisation* des structures politiques, économiques et administratives. Faute de l'un ou de l'autre, ce ne peut être que l'échec.

La planification, une planification démocratique telle que la préconisent les socialistes pour l'avenir, en tenant compte des leçons tirées et des plans mis en œuvre pour reconstruire la France après la guerre (ce qui n'était pas si simple, mais a été assez vite mené à bien), peut seule permettre de voir l'inévitable changement se réaliser au bénéfice de l'homme.

Ces champions de la libre entreprise que sont les Japonais considèrent qu'il faut, pour la prochaine étape, associer l'Etat et le secteur privé.

Le *programme* du parti socialiste prévoit des nationalisations. Sans attendre qu'elles soient faites, de grandes sociétés nationales, comme E.D.F., Renault, la SNIAS, par exemple, peuvent être utilisées dans ce but. Elles ont été créées après la guerre par des gouvernements auxquels participaient ou que dirigeaient des socialistes. La conception des nationalisations a évolué depuis. Désormais, les entreprises nationales doivent, tout en respectant le Plan, fonctionner sans être soumises aux contraintes administratives du service public. E.D.F., Renault et la SNIAS, pour ne citer que celles-là, après des péripéties diverses, ont réussi chacune dans leur domaine. E.D.F. est devenue un peu un *Etat dans l'Etat, trop* impérialiste depuis le lancement du programme nucléaire, ne tenant pas assez compte de la volonté des élus. Mais il est évident que la production d'électricité par la construction de barrages, puis par l'industrie nucléaire, le transport et la distribution, étaient, du fait de l'augmentation de la consommation, hors de portée des entreprises privées.

Par l'association entre les grandes sociétés d'Etat et l'initiative privée, l'intérêt général sera préservé et la sclérose administrative sera évitée, sans préjudice des nationalisations qui devront être faites dans certains secteurs pour éviter les monopoles et la domination de certains groupes multinationaux.

Tout cela n'est possible, l'avenir ne sera assuré, que si, en même temps, un effort considérable est fait dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée.

Un gouvernement socialiste lancerait, dès sa formation, un vaste programme de construction des laboratoires et de formation de chercheurs pour rattraper les retards accumulés du fait de la politique actuelle et ouvrir à la France les possibilités nouvelles rendues plus que jamais indispensables *à la vie de la nation*.

L'informatique est déjà un instrument dangereux pour les libertés *entre* les mains d'un gouvernement de droite, qui veut tout *contrôler*, qui se mêle des citoyens, qui veut les dominer, qui supporte mal *l'opposition*.

La tentation de mettre les Français en fiches, d'interconnecter des fichiers, de *violer* les secrets de la vie privée, d'instaurer un Etat policier, est *grande* pour les hommes de droite, si grande qu'ils n'y ont pas résisté. Il a fallu les protestations d'une partie de la presse pour que *le* ministère de l'intérieur modifie le système préparé pour les cartes d'identité informatisées. Et ce n'est *pas fini*.

Comment faire confiance à des hommes qui ont *fait* des *écoutes* téléphoniques un *moyen* de gouvernement ? Il n'est pas possible de compter sur eux pour maîtriser les procédés informatiques et télématiques sans en abuser.

La décentralisation pour faire de la France une nation moderne

Comment croire qu'un chef d'Etat qui centralise tous les pouvoirs, *qui a maintenu une tutelle*, véritable carcan, sur les collectivités locales, accepterait de réaliser la décentralisation indispensable pour *faire* contrepoids aux techniques nouvelles ?

Les socialistes proposent une *décentralisation complète* des collectivités locales élues au suffrage *universel*, *qui disposeraient*, dans le cadre de leurs compétences, d'une *liberté* complète, y compris les régions qui sortiraient de l'état bâtard dans lequel la loi de 1971 les a confinées. Leurs décisions seraient *exécutoires* immédiatement, sans visa ni autorisation préfectorale ou ministérielle, comme cela leur est imposé actuellement.

La France, qui vit toujours sous les lois napoléoniennes, renforcées par Pétain *et* les gouvernements qui se sont succédé après lui, serait libérée de contraintes archaïques, paralysantes. Les villes, les départements, les régions pourraient s'épanouir, comme c'est le cas dans tous les pays démocratiques qui nous entourent: Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Suisse. Les centres de décision seraient répartis *sur l'ensemble du territoire*, ainsi que cela existe dans tous les pays modernes. *Les* chefs d'entreprises ne seraient plus dans l'obligation, eux aussi, d'aller chaque semaine à Paris pour suivre leurs dossiers et les faire avancer.

Les collectivités locales, enfin libres, *seraient soumises* à un contrôle *a posteriori* par une juridiction indépendante, avec des sanctions allant jusqu'à la révocation. *Ce serait la fin de* la sclérose qui nous envahit, nous paralyse.

Les Français sauront-ils saisir la chance qui s'offre à eux : changer de président de la République, élire François Mitterrand, changer de politique, ouvrir toutes grandes les portes et les fenêtres *de l'avenir pour* construire une société moderne plus juste quand il en est encore temps ?

Le choix est clair entre : les *conservateurs*, dont la raison d'être — la *démonstration* en a *été faite* — est de rester attachés à un passé plus périmé que *jamais*, qui *tentent*, trop *tard*, de s'intéresser au travail manuel, qui procèdent à une *dérisoire* distribution de crédits aux catégories sociales déçues par le pouvoir, qui ont laissé les grandes sociétés multinationales dominer et même ruiner des secteurs entiers de l'économie française, qui, à Nairobi, puis à Tokyo, ont accepté un système monétaire international *générateur d'inflation* et de soumission à l'étranger ; les *socialistes*, qui sauront engager la France dans la « bonne voie », en modernisant l'économie française par l'utilisation de nouvelles techniques, mises cette fois au service de l'homme, de telle façon que la transition soit assurée comme il convient et que toutes nos libertés, notre originalité, *notre qualité de la vie, soient* préservées, étendues, garanties.

GASTON DEFFERRE.

« En inventant l'ordinateur Apple, nous avons créé un vélo d'un nouveau genre. »

En 1976, Steve Jobs et son associé, Steve Wozniak, inventèrent l'ordinateur Apple. Aujourd'hui, Steve Jobs est Vice-Président d'Apple Computer, Inc., dont le siège se trouve à Cupertino en Californie. Apple Computer est devenu un des leaders de l'informatique individuelle.

Un ordinateur individuel, qu'est-ce que c'est au juste ?

Je vous répondrai par une analogie : celle du vélo et du condor. Il y a quelques années, j'ai lu le compte-rendu d'une étude sur le rendement locomoteur de diverses espèces de notre planète, y compris l'homme. Le but de cette étude était de déterminer quelle était l'espèce capable du meilleur rendement entre un point A et un point B, c'est-à-dire celle qui dépenserait le moins d'énergie pour ce déplacement. Le condor l'emportait haut la main. L'homme était deuxième, loin derrière.

C'est alors que quelqu'un eut l'idée de mettre l'homme à l'épreuve une seconde fois, mais à vélo. L'homme se révéla alors avoir un rendement double de celui du condor ! C'était le triomphe du faiseur d'outils. Avec le vélo, l'homme s'est doté d'un outil capable d'amplifier l'une des aptitudes qu'il possédait. C'est pourquoi je compare l'ordinateur individuel au vélo. L'ordinateur individuel d'Apple, c'est en quelque sorte le vélo du vingt et unième siècle. C'est un outil qui amplifie l'intelligence que nous possédons. L'interaction entre une personne et son ordinateur individuel augmente la productivité intellectuelle de cette personne.

« L'interaction entre une personne et son ordinateur individuel augmente la productivité intellectuelle de cette personne. »

Aujourd'hui, la plupart des gens ignorent encore qu'il existe des ordinateurs individuels. La gageure pour notre industrie, ce n'est pas seulement de faire mieux connaître les ordinateurs individuels, mais de rendre leur utilisation si aisée qu'avant dix ans ils seront aussi répandus que les vélos.

C'est l'une des raisons pour lesquelles je désirais cette interview. Je voulais expliquer ce qu'est un ordinateur individuel et comment il peut nous aider tous à prendre de meilleures décisions.

Quelle est la différence entre un ordinateur individuel et les autres ordinateurs ?

La différence clé, c'est la relation individuelle directe qui s'établit entre l'homme et la machine — l'interaction *individuelle* immédiate.

Pour illustrer ce concept : l'investissement nécessaire à l'achat d'un train de voyageurs suffirait à l'achat de mille Renault 5. Le train de voyageurs, c'est un gros ordinateur (par exemple une unité centrale ou un mini-ordinateur), et la Renault 5, c'est un ordinateur individuel Apple. Il est évident que la R5 n'est ni aussi rapide ni aussi confortable qu'un train de voyageurs. Par contre, elle vous permet d'aller où vous voulez, quand vous voulez, et avec qui vous voulez. Le propriétaire d'une R5 exerce un contrôle *individuel* direct sur sa machine.

Dans les années soixante et au début des années soixante-dix, cette interaction *individuelle* entre une personne et un ordinateur n'était pas réalisable économiquement. Les ordinateurs étaient trop coûteux, trop compliqués. Cinquante personnes devaient s'en partager un seul. Avec l'apparition de la micro-électronique, toutefois, les composants des ordinateurs se firent de plus en plus petits et compacts. Les machines devinrent plus rapides. Leur consommation électrique diminua considérablement. L'information électronique était enfin devenue abordable. Et nous en avons profité pour inventer l'ordinateur individuel, le « vélo qui pense ».

« Ce que nous voulions offrir avec l'Apple II, c'était l'avantage d'un ordinateur de 80 000 francs ou d'un système en partage de temps de 540 000 francs dans une machine qui ne coûterait que 8 000 francs. »

A peine avions nous lancé le premier Apple en 1976 que tous nos amis voulurent en avoir un. Au moment de la mise sur le marché de l'Apple II, au début de l'été 1977, la demande d'ordinateurs individuels avait déjà amorcé son ascension vertigineuse.

Nous avons déjà vendu plus de 150 000 systèmes d'ordinateurs individuels Apple. Ce que nous voulions offrir avec l'Apple II, c'était l'avantage d'un ordinateur de 80 000 francs ou d'un système en partage de temps de 540 000 francs dans une machine qui ne coûterait que 8 000 francs.

Et ici, j'introduirai une seconde analogie : celle du moteur géant et du petit moteur de puissance fractionnaire. Quand le premier moteur électrique fut inventé, vers la fin du dix-neuvième siècle, on ne pouvait construire que des modèles de grandes dimensions, très coûteux — comme dans le cas des premiers ordinateurs. Ces premiers moteurs énormes fournissaient leur énergie à des usines entières au moyen de poulies et de courroies tendues dans toutes les directions pour faire tourner les machines. C'est seulement après l'apparition du moteur fractionnaire qu'il devint possible d'installer la puissance voulue à l'endroit *exact* où il la fallait.

On pourrait dire que ce que nous avons inventé avec l'Apple portatif, c'est le premier « ordinateur fractionnaire ». L'Apple est assez compact pour être installé là où vous le voulez. Sur une table de travail, au bureau, au laboratoire, à l'école ou chez vous, il vous permet d'obtenir précisément les renseignements dont vous avez besoin. De même que le moteur fractionnaire apportait la puissance là où il la fallait, l'ordinateur individuel apporte l'information concentrée là où elle est nécessaire.

Vous dites que l'ordinateur individuel peut augmenter la productivité intellectuelle de l'utilisateur. Comment cela ?

Les ordinateurs individuel vont augmenter la productivité parce que ce sont des outils d'augmentation du rendement. Les quinze dernières années n'ont vu apparaître que quatre nouveaux outils de ce genre qui ont considérablement augmenté la productivité, par exemple celle du travail de bureau : ce sont la machine à écrire Selectric® d'IBM, la calculatrice électronique, le copieur xérographique et les systèmes téléphoniques modernes de bureau. (Soit dit en passant, le magnétophone portatif à cassette que vous utilisez pourrait bien être le cinquième). Comme toutes ces inventions, l'ordinateur individuel apporte une nouvelle puissance concentrée à l'utilisateur *individuel*.

« Dans les années quatre-vingt, le petit ordinateur personnel accomplira pour les particuliers ce que les grands ordinateurs ont accompli pour les grosses sociétés dans les années soixante et soixante-dix. »

Dans les années quatre-vingt, le petit ordinateur individuel accomplira pour les particuliers ce que les grands ordinateurs ont accompli pour les grosses sociétés dans les années soixante et soixante-dix. Aujourd'hui, Apple met la puissance des ordinateurs entre les mains de personnes qui n'y avaient encore jamais eu accès.

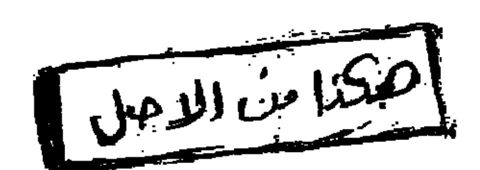
Savez-vous que cette année, rien qu'aux Etats-Unis, on vendra environ dix millions de vélos ? Et puisque nous comparons l'ordinateur individuel à un vélo — ou bien à une Renault 5 ou à un moteur fractionnaire — nous devons aussi essayer d'imaginer quel effet vont avoir, et très certainement de notre vivant, ces dix premiers millions d'ordinateurs individuels pas plus gros qu'une machine à écrire.

Cette interview fait partie d'une série d'interviews dans lesquelles Steve Jobs discute l'ordinateur individuel et l'effet qu'il ne manquera pas d'avoir sur la société. Pour plus de renseignements sur l'ensemble des ordinateurs individuels Apple, contactez votre distributeur Apple.





Distributeur agréé des ordinateurs Apple : Sonotec S.A., 5, rue François-Ponsard, 75016 Paris - Téléphone : (1) 524-37-40



JUSTICE

L'arrêt des assises de Saône-et-Loire porte à six le nombre des condamnés à mort

La cour d'assises de Saône-et-Loire, présidée par M. Roland Roignot, a condamné, mercredi 28 janvier, Paul Laplace, cinquante-huit ans, et Bruno Albert, vingt-sept ans, à la peine de mort pour le meurtre, le 9 février 1980, d'un pompiste d'un magasin à grande surface de Chalon-sur-Saône, Charles Diemer, âgé de vingt-deux ans.

Ces deux peines, infligées après une heure et demie de délibération, portent à six le nombre des condamnés à mort dans les prisons françaises. Elles ont toutes été prononcées, en l'espace de cent jours, à compter du 18 octobre 1980, alors qu'il n'y avait plus eu de condamnation à mort en France depuis seize mois. La dernière fut celle de Norbert Garceau, le 14 juin 1979, qui fut condamné, après cassation, à la réclusion criminelle à perpétuité, le 11 mars 1980.

La dernière exécution capitale fut celle d'Hamida Djandoubi, le 10 septembre 1977, à Marseille.

Un hold-up meurtrier pour 2600 F

De notre correspondant

Chalon-sur-Saône. — « *Paul Laplace comparaît pour la troisième fois devant une cour d'assises, ce qui est tout de même une carrière criminelle assez exceptionnelle. Deux fois, il a été condamné à une peine perpétuelle et à la relégation. Elle a duré six ans. Si cette peine avait reçu sa pleine exécution, Charles Diemer serait encore en vie.* »

C'est en ces termes que M. André Demole, avocat général, a réclamé la peine de mort contre l'auteur du meurtre d'un garçon âgé de vingt-deux ans, Charles Diemer, pompiste dans un magasin à grande surface de Chalon-sur-Saône. Le représentant du ministère public avait requis la réclusion criminelle à perpétuité contre son complice, Bruno Albert, vingt-sept ans. Le troisième inculpé, André Requet, trente-trois ans, contre lequel M. Demole avait réclamé de six à dix ans de réclusion criminelle, a été condamné à cinq ans de cette peine.

Le 9 février 1980, Paul Laplace et Bruno Albert se sont rendus à la station-service du centre commercial de La Thalie, à Chalon-sur-Saône. Laplace est descendu du véhicule avec une carabine Winchester qui lui avait été fournie par Requet. Il avait alors contraint une caissière, Mme Suzanne Audinet, à lui remettre l'argent, environ 2 600 francs. Intrigué, Charles Diemer, pompiste, s'était approché de la caisse. Laplace lui avait ordonné de ne pas bouger. C'est à ce moment qu'un coup de feu est parti, atteignant le jeune homme au ventre. Il devait mourir quinze jours plus tard.

« *J'ai braqué la caissière, c'est alors que j'ai vu le pompiste à qui j'ai demandé de ne pas bouger* », a déclaré aux jurés Paul Laplace. « *Mais il a continué à venir sur moi et j'ai pris peur. C'est en manipulant l'arme, et sans m'en rendre compte, que le coup est parti.* »

Ce hold-up avait été préparé à l'instigation de Bruno Albert, qui avait été employé du centre commercial. Originaire de la Sarthe, Albert avait déjà un casier judiciaire chargé. Etre instable et violent, il n'avait travaillé que peu de temps dans l'entreprise de carrelage de son beau-père à Besançon.

Quant à Paul Laplace, issu d'une famille désunie, il a passé bon nombre d'années de sa vie en prison. Condamné une première fois en 1946 pour vol qualifié, il fera par la suite deux fois l'objet d'une mesure de relégation, en 1950 et 1961, année où il passera pour la dernière fois devant les tribunaux. Au total, il a été condamné à dix-sept ans d'emprisonnement à chaque fois pour vol, et cambriolages sans arme. Il sera libéré en 1967 après avoir obtenu un C.A.P. de soudeur. Depuis, il s'était assagi et travaillait régulièrement. Le 9 février 1980, ce fut son premier hold-up. Il se terminera tragiquement. Enfin André Requet, jamais condamné, considéré comme un travailleur exemplaire, a bénéficié de circonstances atténuantes.

Mᵉ Jean-René Journet, défenseur de Paul Laplace, a rappelé dans sa plaidoirie que la peine de mort existait encore dans notre pays « *à notre grande honte* ». « *Je ne prétends pas que Laplace n'a pas tué, mais je dis qu'il ne l'a pas voulu. Si vous condamnez Paul Laplace à vingt ans, il sortira en l'an 2000 et sera alors octogénaire. Vous ne pensez pas que ce soit suffisant ?* » Le verdict a été salué par les applaudissements du public.

MAURICE LEBESQUE.

LES AUTRES CONDAMNÉS

● LE 18 OCTOBRE 1980, la cour d'assises du Pas-de-Calais a condamné à mort Jean-Luc Rivière, vingt-quatre ans, et Mohamed Charas, vingt et un ans, pour le meurtre d'une femme, âgée de trente-six ans, et de sa fille Sandrine, cinq ans. Les deux accusés ont affirmé qu'ils étaient venus pour voler. Ils n'ont trouvé que 600 F dans la maison. C'était la première condamnation à mort en France depuis seize mois (« le Monde » du 21 octobre 1980).

● LE 28 OCTOBRE 1980, la cour d'assises de Paris, qui n'avait prononcé aucune peine capitale depuis 1963, a condamné à mort Philippe Maurice, vingt-quatre ans, détenu permissionnaire en fuite qui avait tué, le 7 décembre 1979, un gardien de la paix âgé de trente-deux ans (« le Monde » du 30 octobre 1980).

● LE 26 NOVEMBRE 1980, la cour d'assises des Ardennes a condamné à mort après vingt-sept minutes de délibération, Jean-Jacques Nicolas, vingt-trois ans, pour l'assassinat d'un homme auquel l'opposait une rivalité amoureuse. Jean-Jacques Nicolas avait fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique et l'avocat général, estimant sa responsabilité atténuée, avait demandé contre lui la réclusion criminelle à perpétuité. Aucune peine capitale n'avait été prononcée dans les Ardennes depuis trente ans (« le Monde » du 28 novembre 1980).

SOUTIENS EN FAVEUR DES ANTIFRANQUISTES JUGÉS A PARIS

Plus de huit cents scientifiques, parmi lesquels des membres de l'Académie des sciences et du Collège de France, ont signé une pétition pour dénoncer « *l'anachronisme et le scandale du procès franquiste ouvert par la justice française et pour affirmer* » l'innocence de Mme Chantal Chastel. Avec son mari, Arnaud Chastel, membre du C.N.R.S., astro-physicien à l'observatoire de Meudon, mort dans un accident d'avion en 1975, Mme Chastel a été soupçonnée d'avoir fourni le local où le banquier Suarez aurait été séquestré en 1974. De son côté, la Fédération de l'éducation nationale (FEN), qui s'est « *largement et ouvertement engagée à l'époque dans la lutte contre le franquisme* », regrette « *la fâcheuse initiative de ce procès et ose espérer que le bon sens triomphera* ».

D'autre part, M. Alain Savary, député de la Haute-Garonne (P.S.) et président du conseil régional de Midi-Pyrénées, écrit dans une lettre adressée à la défense : « *S'il est normal que la justice suive son cours, le cours en est quelquefois si lent que l'affaire vient en jugement dans un contexte qui, de l'évolution de la situation italienne aux débats qui ont entouré le vote du projet « sécurité et liberté », tend de plus en plus à confondre les exactions d'un banditisme qui se veut politique avec les actes d'extrémistes authentiquement politiques.* »

Le maire socialiste de Madrid, M. Enrique Tierno Galvan estime : « *La participation des inculpés dans l'enlèvement du banquier Suarez est très douteuse* » et rappelle que « *des actions politiques semblables ont bénéficié en Espagne de l'amnistie depuis 1976.* »

L'AFFAIRE TOURNET

Les tribulations d'une demande d'extradition

L'extradition de M. Henri Tournet, condamné par contumace, le 15 novembre 1980, à quinze ans de réclusion criminelle dans l'affaire des terrains de Ramatuelle, n'a toujours pas été demandée à Madrid. Le dossier, mis en forme à Caen, a transité au ministère de la justice, qui l'a transmis au Quai d'Orsay. De là, il devait être remis aux autorités espagnoles, via l'ambassade de France à Madrid.

Ces tribulations ont été interrompues il y a deux semaines. Explication officielle : les pièces envoyées par M. Peyrefitte à M. François-Poncet étaient incomplètes. Revenu place Vendôme, le dossier devrait en repartir sous peu, affirme-t-on à la chancellerie, où l'on assure que ce contretemps, purement technique, ne modifie en rien le désir de la France de voir M. Tournet rendre des comptes à la justice.

Réfugié dans sa villa des Baléares, l'ancien ami de Robert Boulin a demandé le droit d'asile à l'Espagne. Même s'il ne l'obtient pas, il est probable qu'il ne sera pas extradé rapidement. Ces derniers mois, le contentieux franco-espagnol s'est alourdi, et l'on voit mal Madrid donner satisfaction à la France, qui manifeste si peu d'empressement, selon l'Espagne, contre les Basques espagnols réfugiés sur son territoire.

Le refus de Madrid sera sans doute accueilli avec philosophie à Paris où l'on ne souhaite pas voir l'affaire Boulin réapparaître au premier rang de l'actualité à l'occasion de la comparution de M. Tournet. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que le contentieux basque donne le moyen de sauvegarder les apparences. — B.L.G.

RELIGION

Pour ou contre l'Opus Dei ?

A la suite de l'enquête sur l'Opus Dei, puis de la réponse de celui-ci, publiées par « The Times » et reproduites pour l'essentiel par « le Monde » (nos éditions des 14 et 15 janvier), le quotidien britannique continue le débat par la publication de deux nouveaux articles. Dans son numéro du 23 janvier, il donne à nouveau la parole à un des responsables de l'Opus Dei en Grande-Bretagne, M. John Horrigan, qui résume ainsi les idéaux de l'institut : « La seule ambition, le seul désir de l'Opus Dei et de chacun de ses membres est de servir l'Eglise comme elle entend être servie, à l'intérieur de la vocation spécifique que nous avons reçue du Seigneur. »

Le deuxième article paru dans « The Times » du 26 janvier est de M. Clifford Longley, spécialiste des affaires religieuses du journal et coauteur de l'enquête. Il fait remarquer que, puisque l'Opus Dei déclare « avoir horreur du secret, il n'y a aucune raison pour qu'il ne publie pas ses Constitutions ». D'autre part, poursuit M. Longley, « une organisation qui prétend que les réformes ne sont pas nécessaires, que toute critique est sans fondement et motivée par la malice, ne doit pas s'étonner si elle attire la suspicion ».

Le compte rendu et le commentaire des articles du « Times » publiés par « le Monde » nous ont valu un courrier important, provenant pour l'essentiel de membres de l'Opus Dei qui prennent la défense de cet institut. En voici des extraits :

M. Henri de Palmas, d'Aix-en-Provence, écrit : « *Alors que les sectes ne font nullement partie de l'Eglise catholique, l'Opus Dei est, depuis sa fondation en 1928, partie intégrante de l'Eglise catholique. En 1950, il a reçu officiellement l'approbation du Saint-Siège, tant pour ce qui est de ses objectifs que de ses pratiques religieuses et apostoliques (...).*

» *Le Times et M. Woodrow ont raison de dire que le pape Jean-Paul II voit avec beaucoup de sympathie l'action purement spirituelle et apostolique de l'Opus Dei. En cela, comme sur tant d'autres points, le Saint-Père ne s'est pas départi de l'attitude, unanimement encourageante pour l'institution, de ses prédécesseurs : Jean-Paul I, Paul VI, Jean XXIII et Pie XII.* »

Pour M. Jean-Luc Chabot, professeur à l'université des sciences sociales de Grenoble : « *L'Opus Dei est tout ce qu'il y a de plus étranger au secret ou à la dissimulation ou à l'esprit de secte. Il vit à l'air libre, et les centres de l'œuvre sont ouverts à toute personne désireuse d'en suivre les activités.* »

M. Patrick Ferrand-Pfeiffer, de Marseille, qui a connu personnellement Mgr Escriva de Balaguer, auquel « *tout fanatisme était étranger* », affirme que « *le fondateur de l'Opus Dei a pris toutes les précautions nécessaires — dispositions qui ont été dûment approuvées par le Saint-Siège — pour que l'œuvre soit au service de l'Eglise (...).*

Une aide pour la vie chrétienne

» *Il a appris aux membres de l'œuvre à bien vivre cette vertu qui s'appelle l'humilité collective mais qui n'a rien à voir avec un prétendu secret. Par ailleurs les seuls « moyens » dont dispose l'Opus Dei pour « s'étendre dans le monde » sont les moyens traditionnels de l'ascétique chrétienne, la prière et le sacrifice discret et silencieux qui existait déjà dans l'humble foyer de Nazareth.* »

M. Michel Guyot, également de Marseille, déclare qu'« *à aucun moment, l'œuvre ne m'a laissé l'impression d'une secte (je m'en serais alors écarté immédiatement). Jamais non plus je ne lui ai trouvé des objectifs politiques, commerciaux ou économiques ; nous jouissons dans ces domaines de la plus totale autonomie. En revanche, j'y ai trouvé toute l'aide qui m'était nécessaire pour ma vie chrétienne* ».

Mme Jeanne Chabert, de Versailles, mère de six enfants, dont trois filles sont membres de l'Opus Dei, constate que celles-ci sont loin d'être « *sérieusement perturbées, comme sont dépeints les membres de l'Opus Dei. Je tiens à vous dire que j'aimerais voir tous mes enfants aussi équilibrés, épanouis, heureux et attentifs à leur entourage que ces filles* ».

Deux lecteurs, enfin, font les réserves suivantes sur l'Opus Dei. M. Georges Colomer, professeur à Noisy-le-Grand, estime que cette organisation est « *dangereuse pour la collectivité... S'il était besoin, les scandales Gregorio Ortega Pardo, Louis Meleux et Matesa seraient là pour nous le rappeler, scandales avec des ramifications jusque dans notre pays...*

» *En effet, dans son numéro 475 du 5 janvier 1981, la revue espagnole* Cambio 16 *publie, sous la plume de Xavier Domingo, un article intitulé : « La Saga de Los Giscard », article qui précise le rôle joué par l'Opus Dei dans la famille présidentielle et les sphères gouvernementales françaises. Dans cet article, il est précisé entre autres choses : que M. Giscard d'Estaing Edmond, père du président de la République, aurait aidé à l'implantation de l'Opus Dei en France ; que Jean de Broglie, intime de la famille Giscard, avec l'aide financière de l'Opus Dei, aurait facilité l'implantation en France du parti politique Républicains indépendants. (...)* »

M. Bernard Despont-Cuesta, de Melun, enfin, relève des contradictions entre le discours et l'action de l'Opus Dei.

« *Dans le monde scolaire, par exemple, écrit-il, celui-ci envoie des jeunes lycéens, ses adeptes, qui proposent un jour ou l'autre à leurs camarades de se perfectionner en math, etc. dans un foyer accueillant et bien tenu. Puis, plus ou moins rapidement, dans un deuxième temps le vrai sujet est abordé : Opus Dei oui ? Opus Dei non ?*

» *Beaucoup alors répondent oui. La tâche du jeune adepte est vaste et le but est élevé : faire si possible partie de l'élite sociale qui sera bien sûr en même temps une élite dans l'Eglise ! Il essaiera d'abord de « convertir » ses parents, même s'ils sont « bons chrétiens » ; mais si les parents ne sont pas convertis, ça ne fait rien. De toute manière, avec ou sans l'appui de ses parents, le jeune, arraché à sa famille, fera sa route sous la direction de l'Opus Dei, qui peut ne pas tenir compte de sa vocation première : « Tu voulais être ingénieur, tu seras professeur de philo, etc. » Je pourrais citer des noms ! (...)*

» *L'Opus Dei a horreur du secret ? Je voudrais bien pouvoir le croire, mais...* »

FAITS DIVERS

● *Le naufrage du* Tamponas 2 *: au moins 484 disparus.* — Au moins 484 personnes sont portées disparues et 71 corps ont déjà été retirés des eaux du détroit de Macassar, estimait-on le 28 janvier, vingt-quatre heures après le naufrage du paquebot indonésien *Tamponas 2*. Le service indonésien des communications maritimes indique que 632 personnes ont pu échapper à l'incendie, puis au naufrage du bateau et être repêchées par les sauveteurs.

Ce même service précise toutefois qu'au nombre de 1 136 personnes enregistrées sur le bateau pourrait s'ajouter un nombre de « clandestins » atteignant la centaine. — *(A.F.P.)*

FAITS ET JUGEMENTS

Les irrégularités électorales à Fontenay-sous-Bois

Personne, devant la douzième chambre correctionnelle de Créteil, où comparaissait, le mercredi 28 janvier, M. Michel Parisot, adjoint au maire (P.C.) de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) inculpé de fraude électorale (*le Monde* du 29 avril 1980), n'a nié que de graves irrégularités aient été commises lors des élections cantonales partielles du 27 avril 1980. Les chiffres approuvés par M. Parisot, président du huitième bureau de vote, et par les représentants des deux candidats ont été en effet grossièrement raturés, pendant la nuit des élections alors même que le procès-verbal avait disparu dans des conditions restées mystérieuses.

Ainsi, malgré les affirmations contraires sur ce point durant l'audience de M. Louis Bayeurte (P.C.), maire de Fontenay-sous-Bois, M. Marc Favas (CNIP), représentant de la majorité, fut bel et bien élu le 27 avril comme conseiller général de Fontenay-sous-Bois avec un net avantage de trois cent quatre-vingt-deux voix. Seules, les indications rajoutées permettaient, en effet, à Mme Nicole Garand (P.C.) de l'emporter.

« *La grossièreté même de cette fraude* », qui faisait apparaître clairement la victoire de M. Favas, est la meilleure preuve, d'après la défense, du « *complot* » dont aurait été victime M. Parisot. M. Labadie, avocat de la défense, a souligné également les provocations qui se seraient succédé toute la journée et l'absence des représentants de la majorité au bureau centralisateur, où M. Parisot a ratifié, mais sans les relire, affirme la défense, les résultats raturés.

La thèse de la partie civile, largement reprise par M. Paul Blanc, premier substitut du procureur de la République, qui a demandé « *une application sévère de la loi* », est restée celle d'une fraude savamment et systématiquement organisée tout au long de la journée (*le Monde* du 23 janvier).

Jugement le 20 février.

M. Bidalou comparaîtra le 6 février devant le Conseil supérieur de la magistrature

M. Jacques Bidalou, suspendu de ses fonctions de juge d'instance à Hayange (Moselle) depuis le 16 juillet 1980, comparaîtra vendredi 6 février devant le Conseil supérieur de la magistrature (C.S.M.) siégeant en audience disciplinaire.

Avant cette date, plusieurs manifestations de soutien à ce magistrat sont prévues. Un film d'une durée d'une heure dix, réalisé sur le cas de M. Bidalou par une agence de diffusion d'information régionale (ADIR) (1) est présenté ce jeudi 29 et le vendredi 30 janvier à 14 heures à l'auditorium de la FNAC du Forum des Halles, rue Pierre-Lescot, à Paris-1ᵉʳ.

Les 31 janvier et 1ᵉʳ février, à Longwy (Meurthe-et-Moselle), les comités de défense de M. Bidalou réuniront des états généraux S.O.S. justice, avec des débats et un spectacle auquel doit participer Jacques Higelin. Enfin, une manifestation est prévue à Hayange le 4 février.

Deux des défenseurs de M. Bidalou devant le C.S.M., MM. Yves Lemoine et Dominique Schaffhauser, membre, comme lui, du Syndicat de la magistrature, ont annoncé leur intention de demander à l'instance disciplinaire de siéger publiquement. Leur requête est fondée sur l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme qui affirme le droit pour chaque homme « *à un débat public* ». La France n'a fait de réserve à cet article que pour la discipline militaire. Une seconde requête de la défense vise la récusation d'un membre du C.S.M., Mᵉ Yvonne Lambert-Faivre. « *Depuis sa nomination au C.S.M.*, explique M. Lemoine, *Mme Lambert-Faivre, professeur, est devenue recteur de l'académie de Dijon. Un agent d'autorité dépendant pour sa révocation du gouvernement ne saurait être membre d'une juridiction administrative.* »

(1) ADIR, 18, rue du Général-Castelnau, 67000 Strasbourg. Tél. : (88) 60-38-10.

Réclusion à perpétuité pour Hilarion Bienville

La cour d'assises de l'Yonne a condamné, mercredi 28 janvier, à Auxerre, Hilarion Bienville à la réclusion criminelle à perpétuité. Accusé d'avoir noyé deux de ses enfants en les jetant, au mois de septembre 1975, dans le canal de l'Yonne (*le Monde* du 29 janvier), il était en outre poursuivi pour abandon de ses deux autres enfants. Son épouse, Mimose, trente-six ans, présente au moment des faits et inculpée de non-assistance à personnes en danger, a été condamnée à cinq ans de prison, les jurés ne lui ayant pas reconnu de circonstances atténuantes.

● *M. Roland Agret*, qui réclame la révision de son procès et qui affirme s'être injecté des bactéries pour qu'on accepte enfin de l'écouter, a été reçu, mercredi après-midi 28 janvier, au ministère de la justice. Il a ensuite été conduit par des amis à l'hôpital Cochin. M. Agret a accepté d'être examiné par des médecins mais a précisé qu'il refuserait tous les soins que pouvait nécessiter son état tant qu'il n'aurait pas l'assurance que son procès serait rapidement révisé.

Condamné en 1973 à quinze ans de réclusion criminelle pour complicité de meurtre, M. Agret a toujours proclamé son innocence. Il a été libéré après sept ans de détention au terme d'une très longue grève de la faim (*le Monde* du 8 mars 1977).

● *Un jeune homme âgé de vingt-cinq ans*, M. Fernand Godey, sans emploi, résidant à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), qui menaçait, le mardi 28 janvier, à Saint-Lô (Manche), une automobiliste avec une carabine qui se révélera non chargée a été tué par des policiers ; ceux-ci ont affirmé avoir agi après plusieurs sommations. — *(Corresp.)*

Le Monde DES LIVRES

L'Étrurie mystérieuse de Mika Waltari

● *La perfection dans le roman historique*

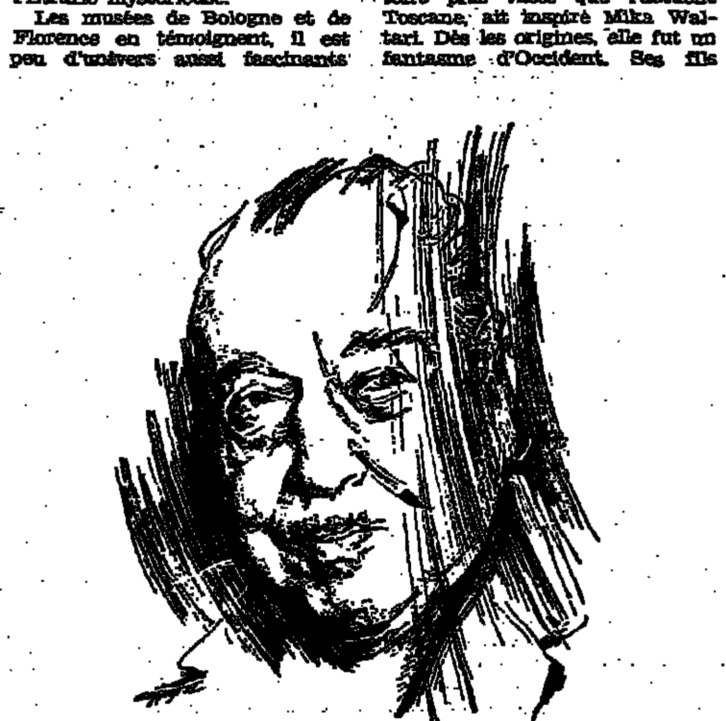
PEU d'écrivains ont relevé le défi qui consiste à porter le genre difficile du roman historique à son état de perfection. Parmi ces casse-cou, Mika Waltari, écrivain finlandais né en 1908 et mort en 1979. Il s'y était déjà attaqué avec bonheur, dans son *Sinouhé l'Egyptien*, publié dans son pays en 1945, traduit en France il y a deux ans (1). Après cette rare et grande réussite, la traduction française de *l'Etrusque* prouve que le magicien n'a rien perdu de ses sortilèges, plus efficaces et passionnants que jamais.

Là encore, il s'agit d'un récit à la première personne, à la fois Odyssée initiatique et *Bildungsroman*. Turms, qui vit au cinquième siècle avant le Christ, ne sait rien de son enfance. Il a été frappé par la foudre, et donc choisi par les dieux pour une mission qu'il lui faut élucider. Poussé par le seul vouloir divin, il a incendié le temple de Cybèle à Sardes, et ce crime sans rémission le condamne à une longue errance.

Il accompagne le pirate phocéen Dionysios dans ses courses, menacées par les Carthaginois qui règnent sur les mers, guerroie pour la « couronne du chien » aux côtés d'un descendant d'Hercule, s'éprend d'une redoutable prêtresse d'Aphrodite qu'il enlève pour son malheur et, après un séjour dans les forêts de Sicile au milieu d'un peuple primitif, s'enfuit avec sa conquête à Rome, où elle le trahira pour un sénateur gâteux, mais fortuné. Après tant de dangers et d'aventures, il connaîtra enfin dans sa patrie retrouvée le secret de ses étranges *pouvoirs*. Car Turms est, à sa façon, un *mutant* comme l'Orphée de Rilke : « *Est-il d'ici ? Non, les deux royaumes ont nourri sa vaste nature.* » Son secret s'inscrit dans la civilisation et la tradition qu'il découvre à la fin du roman. Celles de l'Etrurie mystérieuse.

Les musées de Bologne et de Florence en témoignent, il est peu d'univers aussi fascinants que celui de ces pétrisseurs d'argile et fondeurs de bronze, artisans raffinés dont on goûte encore l'humour dans le réalisme baroque des canopes, urnes à tête humaine. La tombe des augures de Tarquinia rappelle qu'ils ont donné sa Vallée des rois à l'Italie. Car l'une des très rares religions révélées de l'Antiquité leur enseignait la survie souterraine de leur monde radieux et sensuel.

Il n'est pas surprenant que cette civilisation, étendue autour du lac de Bolsena sur un territoire plus vaste que l'actuelle Toscane, ait inspiré Mika Waltari. Dès les origines, elle fut un fantasme d'Occident. Ses fils ingrats de Rome en parlaient avec une envie hargneuse. Diodore de Sicile relève que les Etrusques « *faisaient préparer des tables somptueuses deux fois par jour* ». Un historien grec du quatrième siècle, Théopompe, rêvait au paradis où « *les femmes s'exercent nues, souvent avec les hommes et quelquefois entre elles, se mettent à table avec le premier venu et sont de grandes et très belles buveuses* (2) ».


Dessin de CAGNAT.

Le génie de Waltari est d'avoir inscrit l'épopée d'un homme apprenant qu'il est un demi-dieu dans le siècle où « *le vent brûlant du doute, venu des rivages d'Ionie, balaie le ciel et la terre* ». C'est le temps où « *les potiers d'Attique commencent à tourner des vases à figures rouges car le monde a changé de base* ».

Les cités confédérées d'Etrurie commencent à sentir l'haleine de la louve qu'elles ont tenue en laisse et qui va les dévorer. Rome, avec sa religion vétilleuse et son expéditif réalisme, va clore l'ère de la poésie et ouvrir « *un nouvel âge, plus laid, plus cruel, plus terre à terre.* »

Sur un scénario de *peplum* admirablement ficelé, Waltari a relevé le défi d'un genre impraticable, sans rien de l'érudition trop visible et de la quincaillerie qui jouèrent un mauvais tour à deux prédécesseurs éminents, Flaubert et Gautier. Cela tient peut-être, pour une part, au ton, celui de la confidence, car — c'est aussi le secret des *Mémoires d'Hadrien* — celui-là seul ne *date* pas ; d'autre part, à la langue simple et sereine d'une traduction qui sonne juste, bien que n'étant pas établie à partir du finlandais. Mais l'essentiel, c'est le pouvoir de conviction propre au rêve. Comme devant certaines images inspirées du *Satyricon* de Fellini, l'âme se retrouve une patrie dans ce monde candide et cruel où les dieux baguenaudent.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

(1) Voir « le Monde des livres » du 24 février 1978.

(2) Cité par Attilio Gaudio, *les Etrusques*. Ed. Marabout.

★ L'ETRUSQUE, de Mika Waltari, traduit de l'anglais par Jean-Pierre Carasso. Olivier Orban, 518 pages. Environ 69 F.

« *Paradis* », une superbe « *fatrasie* »

● *Philippe Sollers en question.*

« *SILENCE, Philippe Sollers lit* Paradis *de 13 heures à 23 heures* », telle était l'affiche placardée cet après-midi-là sur la porte de la librairie La Hune, à deux pas de Saint-Germain-des-Prés (1). A l'intérieur du magasin, que l'annonce n'a guère plus rempli que d'habitude, une voix tombe du plafond sans jamais s'interrompre. Quelques personnes sont assises sur un escalier. Une ou deux suivent le texte dans le livre. Celles-là seules s'apercevront que, sans doute par une interversion des bandes enregistrées, les pages 80 ont été diffusées après les pages 120. Mais qu'importe ? Il n'y a pas de suite, de récit, d'ordre imposé dans cette œuvre.

L'expérience de sa transmission orale vaut d'être faite. Quand il le lit, on s'aperçoit que Sollers ponctue son texte, et si fortement que l'inscription de cette ponctuation eût peut-être été impossible. De plus, il le dramatise, ralentissant, accélérant son débit. Tantôt il détache certains mots comme des cailloux qu'on lance un à un pour les laisser produire leurs ondes à la surface de l'eau. Tantôt il presse le flux, et c'est comme une grêle qui tombe. De l'anglais, de l'allemand, de l'italien, beaucoup de latin, de l'hébreu, de l'arabe, se mêlent au français. Et parfois l'acteur chante.

Tout d'abord l'auditeur, le lecteur, ne perçoivent rien dans ce Niagara verbal. Puis, de place en place, la nébuleuse s'organise. On y capte des scènes de comédie, des fragments d'autobiographie, des récits de rêves ou d'insomnie, des visions, des commentaires, des aphorismes, de beaux vers, et de l'histoire en raccourci... Une foule de voix montent du texte. Voix tantôt anonymes et sans visage qui dialoguent entre elles : copulations, plaintes, querelles. Elles évoquent nos échanges minables ou pervers, nos occupations dérisoires. Tantôt les personnages appartiennent à l'histoire ou à la littérature. Ils apparaissent en pied ou on les entend, car les citations abondent, exactes ou malmenées. Ainsi croise-t-on au hasard Nietzsche, Freud, Shakespeare, Dostoïevski, Lautréamont, Moïse, les Prophètes, beaucoup de prophètes, saint Thomas, Chateaubriand, le Christ, Proust, et ce saint Jean l'Evangéliste, d'où le livre paraît sortir à cause de sa phrase primordiale : « *Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu. Et le Verbe était Dieu.* »

On croise aussi l'auteur dans le présent de son écriture : panne ou galop de l'inspiration. Il ne se prive pas non plus de répondre aux objections, de défendre ses partis pris, d'exposer son dessein, de fustiger ses lecteurs (« *on leur met la partition sous les yeux l'Opéra noté en direct ils parcourent et après rien chut comme si rien s'était passé alors quoi trouble de la pupille court-circuit frigidité du cortex hypnose baisse de tension somnifère encore un essai nib nihil aucune réaction atonie style j'en fais autant quand je veux (...) le lecteur de l'ère atomique est vidé crevé lessivé (...) visons le futur.* »

L'absence de ponctuation n'est pas la difficulté majeure de *Paradis*. On tourne l'obstacle assez vite. Plus redoutable me paraît être la dissociation totale du discours, qui saute d'un motif à l'autre sans crier gare et sans raison apparente, quand il ne se livre pas à la pure enfilade des mots. D'où l'impression de chaos. Mais c'est ce chaos que l'auteur veut rendre à l'image d'un monde « rempli de bruit et de fureur », qu'il conduit au déchaînement. *Paradis* serait alors, comme il l'écrit, une « *bribographie des débris d'explosion* ».

JACQUELINE PIATIER.

(*Lire la suite page 18.*)

(1) A la galerie La Hune (14, rue de l'Abbaye) se tient jusqu'au 15 février une exposition autour de « *Tel Quel* et les arts plastiques ».

Alain Bosquet ou la preuve de la poésie

● *Un pessimiste romantique*

ALAIN BOSQUET publie en même temps deux livres. Le premier, *Poèmes, deux*, regroupe (après *Poèmes, un*) *Cent notes pour une solitude* (1970), *Notes pour un amour* (1972) et *Notes pour un pluriel* (1974). C'est dire qu'on y retrouve les enchantements du « Il » qui s'invente sans cesse en sa distance et sa relation à la fois avec tel être ou telle chose ; ceux du « tu » : à savoir la femme avec laquelle « je » vit entre l'intimité et le mystère ; ceux du « nous » et du « vous » dont le pluriel exprime la solidarité — fût-elle exaltée ou méfiante — et l'inévitable dialogue dont la parole, familière ou fabuleuse, fascine et transforme toujours les interlocuteurs qui l'échangent.

On ne quitte pas du reste l'exceptionnelle singularité de Bosquet en passant au second volume : *Sonnets pour une fin de siècle*. Bien que sa poésie y intègre plus directement et plus brutalement qu'autre part ce qu'il nomme le « poids du siècle » — entendons : la réalité et les mythes de notre monde, — la langue et le ton du poète gardent leurs vertus. Il continue de s'abandonner à ses « humeurs contradictoires et complémentaires » Il se montre tour à tour « romantique et féroce » — fût-ce à propos du téléphone, de la condition technique, de la sécurité sociale, de l'informatique, du tourisme, de la consommation, des bars, des capitalistes, de la religion, des P.-D.G., du cinéma porno, de l'enterrement de sa mère, de Dachau trente ans après, du terrorisme, de Mozart ou du suicide de Nerval. Mieux : Bosquet fait de ces *Sonnets* — dont la forme, ici, lui convient à merveille — des textes ouverts « *au trottoir* (...), *à la clarté très sale, à l'évidence très crue, à la communication très déshabillée* » qui composent « *un journal intime vociféré à la figure d'un temps privé de critères* ».

Il y trace avec ironie, humour et sarcasme, les portraits d'une vendeuse de sex-shop, d'une speakerine, d'un velléitaire, d'un désabusé, d'un gastronome, d'un diplomate, d'un millionnaire, d'un désœuvré, d'un armateur, d'un intrus, d'un fuyard, d'un sexagénaire, ou ceux des inconstants, des séducteurs, des désincarnés, des laissés-pour-compte, des intellectuels, des amoureuses, des couples disparates.

Il y peint avec mordant, en se mêlant lui-même à sa peinture, le poète, le romancier, la romancière, Paris, l'homme nommé « civilisé », un peuple soi-disant heureux, les lieux de quelques-uns des grands drames de notre époque, la vaine quête de soi, la déchéance humaine, l'absence de biographie, la colère, la sexualité, Dieu, l'Histoire, la mort.

Il y raille ce que sont devenus l'enfance, la jeunesse, l'amitié, la fierté, l'altruisme autant que ce qu'il est devenu lui-même : « *Je ne pardonne rien. / Ma poésie a corrompu phrase après phrase* . » Il ne traduit plus que « *la terreur/de la main qui se tend sans trouver d'autre main* ». Tous ses doubles, tous ses « *Alain sont morts / d'avoir perdu les mots qui leur servaient d'asile* ». Il ne vit plus que dans l'indifférence et dans le doute. Au point qu'il lui semble ne plus rester de lui qu'« *un livre où tous les mots sont morts / comme sur une plage un banc de cétacés* » — et qu'il ne s'apparaît plus que comme « *le connard qui par défi / apporte un oiseau vert à ses propres obsèques* ».

JEAN-CLAUDE RENARD.

(*Lire la suite page 17.*)

«Poteaux d'angle»

Michaux, notre Orient

ON vous dit : depuis la mort de Sartre, il ne reste comme vivant immense qu'Aragon. C'est faux. Au-dessus des empoignades et des modes, sans autre image terrestre que leurs profils de guetteurs écarquillés, Beckett et Michaux montent, dans notre nuit, une veille primordiale.

Il n'est plus temps de « découvrir » Michaux, comme le fit Gide en 1941. A quatre-vingt-un ans, l'auteur de *Qui je fus*, *Ecuador*, *Un barbare en Asie*, *La nuit remue*, *Plume*, *l'Espace du dedans*, et *Connaissance par les gouffres*, occupe une place imprenable dans la mémoire collective. L'incroyable bouffonnerie qui consiste à se retrouver dans un coin de cosmos, avec un corps, des douleurs, des rêves, des ferveurs, des océans autour, et des minutes de vie en train de couler à pic, il n'est plus possible d'y songer sans passer par cette poésie où l'étrange devient naturel et le naturel étrange, copie hilarante et poignante de notre bredouillis secret, de nos spasmes. Inutile d'avoir lu quoi que ce soit avant pour y reconnaître nos cris, à vif.

BIEN que la plupart des textes de *Poteaux d'angle* aient déjà paru, en 1971, aux éditions de L'Herne, leur réédition chez Gallimard mérite d'éclipser les nouveautés de la semaine. Ce n'est pas si souvent qu'un livre donne envie de méditer chaque phrase, et modifie notre regard sur l'existence. Une véritable sagesse y est concentrée, sous forme d'aphorismes et de conseils à la deuxième personne. D'observateur narquois et tremblant, Michaux accepte exceptionnellement de devenir un maître à sentir, ce qui est le contraire de maître à penser. Enfin un livre qui, l'air de rien, aide à vivre mieux !

Comment mieux vivre ? D'abord en empêchant que l'époque ne nous colonise jusqu'aux tréfonds ; en refusant ses sottises, et de s'en indigner, en gardant une réserve d' « inadaptation ». Tu dois apprendre à te laver de ce que les calculateurs et

par Bertrand Poirot-Delpech

autres preneurs de mesures glissent dans ta tête, à ne jamais partager leurs boucs émissaires, à te passer de leur appui, à ne pas leur avouer tes étonnements profonds.

L'autonomie de ta pensée veut que tu ne corriges pas trop vite tes défauts, que tu conserves précieusement ta « faiblesse », que tu ne te reconnaisses aucun maître ni aucun disciple. Tu dois accepter de détruire ta pensée, de n'y voir qu'un trajet, une décharge d'humeurs, et lui inventer de nouveaux obstacles, sources de progrès.

SI tu voyages, veille à ce que ce soit « contre », non pour acquérir mais pour t'appauvrir un peu plus.

La grosse question, finalement, ce sont les rapports entre toi et toi. Si tu laisses quelqu'un nager en toi, faire du plâtre en toi, c'en est fini d'être toi-même. Pour apprendre ce qu'est ton être, retire-toi en dedans, reconnais ton « axe ». On n'est jamais assez intime avec soi pour avoir à communiquer du vraiment neuf. La « pelote inextricable de l'intime », voilà l'exploration fertile !

Elle enseigne, par exemple, que la violence est partout. Un cœur de grenouille, il faut le voir battre à l'air libre, ça en veut. L'opiniâtreté du viscère, on n'a pas idée. Rien ne sert de se cacher cela, ni de comprendre le plus faible. L'agressivité à base de manque ou de pitié n'est qu'un piteux semblant d'audace.

Le corps, ne jamais l'ignorer. Lorsqu'une idée du dehors t'atteint, demande-toi quel est le corps qui est là-dessous, qui a vécu là-dessous. Mais, en même temps, prépare-toi à un combat sans corps, à un combat abstrait qui, au contraire des autres, s'apprend par... rêverie.

Quelle rêverie ? Celle qui regarde le réel avec négligence, et lui préfère l'écoulement évasif du temps. L'intervalle pendant lequel tu hésites à tuer un rat et où le rat, pas fou, détale, la durée qui s'écoule entre l'envie de crier et le cri, entre le vertige et la chute, le véritable petit séisme d'une minute ratée dans un après-midi difficile, ce sont ces secondes-là qu'il faut habiter, et réussir, à défaut d'éternité.

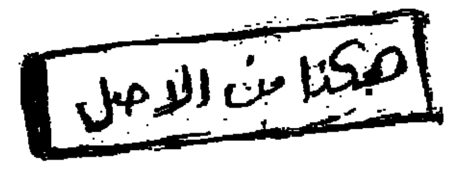
CE n'est pas dit comme ça, bien sûr. C'est glissé à l'oreille. Ça ne s'adresse pas à l'entendement, mais aux nerfs, d'où c'est venu. Ça porte la marque du corps, hors culture ou presque.

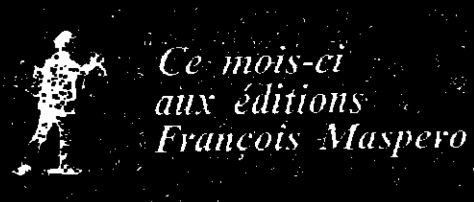
Notations et incitations sont identifiables entre mille, du Michaux craché ; et pourtant à l'opposé du truc. C'est le poète qu'on reconnaît, son tremblement d'être humain plutôt empêtré, non un style voulu ou subi. Pour Michaux, le style est l'ennemi de l'écrivain. Il le sclérose sourdement, parce qu'il fixe une distance invariable par rapport à son être et aux autres. Va suffisamment loin en toi pour que ton style, cette infirmité, ne puisse plus suivre. Admire le réservoir somptueux des langues, mais tends à rendre la tienne moins belle, plus « compère ». Soigne l'*andante*.

Le combat pour rester soi, à l'origine de ce qu'on sent, de ce qu'on dit, sera le grand combat de demain. La pensée occidentale manque d'armes pour le mener, précisément parce qu'elle est trop militaire d'esprit, trop tendue vers la persuasion offensive de l'autre.

Pour sauver l'individu, il faudra nous aider des sagesses qui s'en soucient le moins ou autrement. Michaux va nous servir. Déjà, il est notre part d'Orient.

★ *Poteaux d'angle*, d'Henri Michaux, Gallimard, 90 pages. Environ 30 francs.





la vie littéraire

Des écrivains marocains demandent la libération d'Abdelkader Chaoui

« Ils nous ont raconté la migration des eaux
Ils nous ont dit le fleuve qui va
et la mer qui l'avale
et les murs qui le repoussent
le fleuve
telle une nuit obscure
voisins de la prison
se jette
et devient déluge... »

Ces vers, Abdelkader Chaoui, poète marocain, les a écrits en prison, où il croupit depuis 1974. Il a été condamné à vingt ans de détention pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ».

L'Union des écrivains marocains (5, rue Soussa, à Rabat) vient de publier une pétition signée par vingt-six écrivains, demandant sa libération. — T. B. J.

Tel est pris...

Dans l'article qu'il a consacré au *Baudelaire et Freud* de Leo Bersani (voir « le Monde des livres » du 23 janvier 1980), Roland Jaccard cite comme exemple de « massacre » par le traducteur Dominique Jean du « style agréable » de Leo Bersani la phrase suivante : « *Le personnage principal* des Tableaux parisiens *et des* Petits Poèmes en prose *est un pesant narcissique d'un hystériquement sentimental et qui fait souvent preuve de sadisme.* » Tout lecteur de bonne foi comprend immédiatement qu'un mot (type, *ou caractère*) a sauté entre d'un et hystériquement. Mais Roland Jaccard préfère laisser entendre qu'il s'agit, *non* d'une coquille, mais *d'une traduction* jargonnante. Cette interprétation est d'autant plus mal venue que le pesant narcissique que l'on vient de lire est *lui-même une bévue de Roland Jaccard* ; le texte de la traduction porte en fait : pédant narcissique. Nul n'est à l'abri d'une coquille, *ni dans un livre ni dans un journal.* Mais tirer parti d'une coquille pour accabler un style — en l'occurrence celui d'une traduction que je trouve, comme Leo Bersani lui-même, excellente, — c'est le fait d'un pédantisme bien... pesant. — GERARD GENETTE.

« Restanques » de Jean Rambaud

Jean Rambaud, Provençal de souche, publie aux éditions d'Aujourd'hui, provençales d'adoption (*elles sont installées au Plan-de-la-Tour*), un petit livre aux dimensions d'une grande nouvelle qui a la saveur et le fruit d'un produit de sa terre.

Restanques ce sont ces hautes marches de terre conquises pierre à pierre, siècle après siècle pour des cultures arrachées au prix d'un long labeur.

La phrase de Jean Rambaud en a la force, parfois tourmentée, souvent savoureuse.

Elle se tord comme ces rameaux noués d'olivier que le feu dévore en jaillissements d'étincelles. Elle s'enracine et elle s'élance en d'inattendus détours, en d'imprévisibles raccourcis.

Comme l'histoire qu'elle raconte. Celle de ce citadin retiré aux Restanques qui recueille une jeune fille rescapée des grands désordres d'après mai 1968, qui s'en éprend d'un amour mi-paternel, mi-charnel (et il est payé de retour) jusqu'à ce qu'on apprenne qu'il est lui-même un naufragé d'amours anciennes, qu'il en expie la faute (sa culpabilité) et que la venue de la jeune fille, son départ n'auront été que les révélateurs d'un mal enfoui.

Le feu couvait sous la cendre. Un coup de vent le relance qui tout embrase et détruit.

Une histoire pathétique, dramatique, comme un incendie de forêt où l'on retrouve les odeurs de pinède et de mer, les souffles du mistral et les flamboiements de la chair. — P.M.

★ *Restanques*, de Jean Rambaud. Editions d'Aujourd'hui, 83120 Plan-de-la-Tour (Var).

Robert de Flers sans acolyte

On connaît Robert de Flers et Caillavet (le Roi, l'Habit vert, etc.) et la charmante *Ciboulette*, de Francis de Croisset et Robert *de Flers. Mais Robert de Flers seul, qu'a-t-il* écrit ? Les historiens de la littérature, là-dessus, se taisent à l'unisson. Raison de plus *pour aller voir ce qu'il retourne* de deux contes récemment réédités, et dédiés, l'un à Marcel Proust : *le Rire du Sphynx*, qui donne son titre au recueil; l'autre à Anatole France : *la Courtisane Taïa et son singe vert.*

Deux histoires en forme de moralité sur *fond d'Egypte antique, et toutes deux* admirablement troussées. Est-ce mimétisme involontaire ? On dirait que le style du destinataire a *influé, pour chacune d'elles, sur sa forme. Taïa* est presque un pastiche de l'auteur de *Thaïs*, et l'on entend, dans *le Rire du Sphynx*, *la cruauté, la dérision du destin*, bien faites pour enchanter Proust.

Deux œuvrettes pour passer une heure. Mais *ça vaut bien une heure de* « télé », telle qu'en elle-même aujourd'hui... (Editions Le Temps singulier. Galerie des Statues, passage Pommeraye, 44000 Nantes.) — G. G.-A.

« Temps actuels » : une nouvelle jeunesse

Les Editeurs français réunis (romans, essais, poésie) et les Editions Hier et Demain/La Courtille (beaux livres, livres pratiques) se regroupent sous la même enseigne : « Temps actuels ». Cette restructuration fait suite à la réorganisation que le P.C.F. conduit dans son secteur éditorial. A côté des Editions sociales (essais politiques, documents) et de la Farandole (ouvrages pour la jeunesse), les initiateurs de ce regroupement disposent avec « Temps actuels » d'une large gamme de titres complémentaires. Outre une harmonisation des commandes, ils attendent une nouvelle jeunesse de ce département éditorial. Deux collections sont d'ores et déjà créées : « la Vérité vraie », animée par Alain Guérin, qui publiera des documents d'actualité (des *études sur le néo-nazisme*, le S.T.O., les banques suisses, etc.) et « Passion de l'histoire » qui, à destination d'un large public, *s'étendra de la biographie à l'étude thématique.*

A partir du 1er février, « Temps actuels » *lance en souscription les trois tomes d'une* étude historique sur *la Guerre d'Algérie*, entreprise sous la direction de Henri Alleg, *l'auteur de la Question. A noter encore que* « Temps actuels » sera dirigé par Christian Echard, assisté de deux conseillers littéraires : Rouben Melik et Edouard Ruiz (146, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010 Paris. Tél. : 526-11-03).

vient de paraître

Romans

PIERRE BOULLE : *l'Energie du désespoir.* — L'arrivée d'un journaliste bouleverse la vie d'une maison de santé où un savant génial, à l'esprit pervers, accentue les troubles psychiques de ses pensionnaires. (Julliard, 197 p.)

ALAIN ROGER : *le Voyeur ivre.* — Le voyage d'un voyeur au pays de la femme. Par l'auteur du *Misogyne.* (Denoël, 281 p.)

Lettres étrangères

KATHLEEN RAINE : *le Royaume inconnu.* — Après *Adieu prairies heureuses* (Prix du meilleur livre étranger 1979), l'auteur, devenue une jeune fille de dix-huit ans, poursuit sa recherche sur sa vie, de *Cambridge jusqu'à* William Blake. Un témoignage lucide. Traduit de l'anglais par Claire Malroux. (Stock, 380 p.)

JOHN GARDNER : *Lumière d'octobre.* — Dans une ferme du Vermont, deux vieillards — le frère et la sœur — liés par une haine profonde s'affrontent. Traduit de l'américain par Roland Delouya. (Denoël, 380 p.)

HANNA JOHANSEN : *l'Horloge arrêtée.* — Une voyageuse, dans un train, ne connaît pas le terme du voyage. Traduit de l'allemand par Andrée R. *Picard.* (Gallimard, 180 p.)

SAWAKO ARIYOSHI : *Kae ou les deux rivales.* — Une jeune femme, qui a épousé son mari par procuration, selon la coutume ancienne, devient la rivale de sa belle-mère. Par une des romancières japonaises les plus fines. Traduit du japonais par Yoko Sim et *Patricia* Beaujin. (Stock, 240 p.)

Biographie

GERSHOM SCHOLEM : *Walter Benjamin, histoire d'une amitié.* — L'auteur évoque les phases et les lieux de son amitié avec W. Benjamin et retrace la formation de la pensée du philosophe. Traduit par Paul Kessler. Notes de Roger Errera. (Calmann-*Lévy, 263 p.*)

Civilisation

VICTOR VON HAGEN : *la Voie royale des Perses.* — L'auteur retrace l'itinéraire des courriers perses à *l'origine* de notre civilisation des routes. Traduit de l'anglais par Ch. Michaux et J. Johs. (France-Empire, 399 p.)

WALTER F. OTTO : *les Dieux de la Grèce.* — Une évocation des dieux de la Grèce « lieu où se trouve conjurée la séparation entre le sujet religieux et le sujet social ». Préface de Marcel Detienne. Traduit de l'allemand par Claude-Nicolas Grimbert et Armel Morgant. (Payot, 333 p.)

Arts

JEAN-PAUL CRESPELLE : *la Vie quotidienne des impressionnistes.* Les aspects matériels, artistiques et spirituels de la vie des impressionnistes du Salon des refusés *(1863)* à la mort de Manet (1883). (Hachette littérature, 286 p.)

Astrologie

WILLIAM J. TUCKER : *l'Astrologie de Ptolémée.* — L'auteur montre que si le système d'astrologie de Ptolémée est tombé en discrédit, ses principes, en revanche, concordent avec les données astronomiques d'aujourd'hui. Traduit de l'anglais par Janine Reigner. (Payot, 200 p.)

Essais

ROGER GARAUDY : *Pour l'avènement de la femme.* — R. Garaudy plaide pour l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes, un changement des structures et l'épanouissement de la sexualité féminine, conditions indispensables à la « libération humaine ». (Albin Michel, 176 p.)

PHILIPPE BACOU ET LE CLUB DE L'HORLOGE : *le Grand Tabou : l'économie et le mirage égalitaire.* — Les auteurs proposent une « société solidaire et différenciée », débarrassée de « l'égalitarisme contemporain qui menace les fondements du régime républicain ». (Albin Michel, 313 p.)

Philosophie

SIEGFRIED KRACAUER : *le Roman policier.* — Par un membre de l'Ecole de Francfort, une analyse philosophique de Sherlock Holmes et d'Emile Gaboriau. (Payot, 389 p.)

Histoire

ERIC A. HAVELOCK : *Aux origines de la civilisation écrite en Occident.* — Une mutation technologique, les Grecs et l'alphabet. (Maspero, 105 p.)

PAUL MAINGUY : *la Médecine à la Belle Epoque.* — Les souvenirs d'un ancien de la profession. (France-Empire, 252 p.)

Société

GERARD JORLAND : *la Science dans la philosophie.* — De Copernic à Newton, une étude des recherches épistémologiques d'Alexandre Koyré. (Gallimard, 376 p.)

PIERRE BIDART : *la Nouvelle Société basque.* — Un travail collectif, par les meilleurs spécialistes français et espagnols, sur le Pays basque d'aujourd'hui. (L'Harmattan, 256 p.)

en bref

● **UN COLLOQUE INTERNATIONAL SUR « JULIEN GRACQ »**, consacré aux différents aspects de l'œuvre (roman, théâtre, essais, mise à *l'écran de certains livres*), organisé par le Centre de recherches en littérature et linguistique de l'Anjou et des Bocages (C.R.I.L.A.B.) de l'université d'Angers, se tiendra à Angers (bibliothèque municipale), les 21, 22, 23 mai 1981. (Renseignements : *M. Georges* Cesbron, université d'Angers, Haute-Perche, Saint-Melaine-sur-Aubance, 49320 Brissac-Quincé.)

● **« LA REVUE DES DEUX MONDES »** rend, dans son dernier numéro, un important *hommage* à Maurice Genevoix. Après un message de M. Valéry Giscard d'Estaing, des membres de l'Académie française et de l'académie Goncourt évoquent la mémoire du disparu.

● **« LES POETES DANS LA VILLE »** : sur ce thème, une série de manifestations et d'animations sont organisées à Nantes, du 3 février au 15 mars. Une évocation de Paul Fort, Jean Sarment, René-Guy Cadou, des débats avec des poètes, des éditeurs et des critiques, des montages poétiques, des concerts et *des expositions, etc.*, figurent au programme de cette fête culturelle.

● **LA COLLECTION LITTERAIRE « POL » DE HACHETTE**, dirigée par Paul Otchakovsky-Laurens, devient une « unité éditoriale ». Cette décision fait suite au regroupement récent de Hachette-Littérature et de Hachette-Pratique, ensemble placé sous la direction de Philippe de Margerie.

Deux ans après sa création, la collection « Pol » compte trente-quatre titres et se partage en trois volets : « Pol Blanche », collection de littérature française, la « Bibliothèque allemande », la « Bibliothèque anglaise ». Une nouvelle collection sera créée cette année : la « Bibliothèque latino-américaine ».

● **LE CENTRE CULTUREL DE L'ABBAYE** (*12, rue de l'Abbaye*, 75006 Paris, tél. : 354-30-75), avec le concours de l'association Poésie plurielle, accueille un poète un jeudi par mois à 21 h. Le 29 janvier, Pierre Seghers vient présenter son œuvre. Participent aussi les poètes retenus « lors des mercredis du « Flore » (172, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, à 21 h.), organisés par Poésie plurielle.

● **UN « REPERTOIRE DES CHERCHEURS ET DE LA RECHERCHE SUR LE LIVRE CONTEMPORAIN ET LA LECTURE »**. Cet ouvrage recense les publications récentes et les travaux en cours concernant les circuits de la communication écrite, la sociologie des lecteurs, le processus de la lecture, et le livre comme objet et comme contenu. On peut se le procurer auprès du Service des études et de la recherche de la Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 75191 Paris Cedex 04.

● **JACK VANCE**, l'un des maîtres de la science-fiction, fait l'objet d'une anthologie (« le Livre d'or de la science-fiction », Presses Pocket) que présente Jacques Chambon. Sept nouvelles illustrent l'évolution littéraire de Jack Vance. Une bibliographie complète l'ouvrage.

● **« WALESA OU L'ETE POLONAIS »** est le titre d'un livre-album de Jean Offrédo sur l'animateur des syndicats Solidarité, que les Editions Cana vont publier dans la première quinzaine *de février. Cette* biographie, qui analyse aussi le mouvement revendicatif polonais, comportera une centaine de photographies, inédites pour la plupart.

● **LE COURRIER DE L'ASSOCIATION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA DIFFUSION DE LA NOUVELLE** que publie la revue « le Temps de la nouvelle », dont « le Monde » a fait état dans son numéro du 16 janvier dernier, doit être adressé à M. Daniel Bancel, La Fanchonnière, A.R.D.N.F., 58410 Verrières.

en poche

Qui a peur de Mlle Else?

« NOTRE perception des vérités de l'inconscient et de la nature impulsive de l'homme, écrivait Freud à Schnitzler, *votre dissolution des certitudes culturelles et conventionnelles...* tout cela me touche avec une familiarité troublante. »

Le monologue intérieur que Schnitzler manie avec virtuosité nous fait suivre pas à pas la déchéance mentale et sociale de Mlle Else. Pour sauver son père de la banqueroute infamante, elle devrait livrer son corps au banquier qui l'assiège de ses assiduités. Les tabous de son éducation bourgeoise et ses fantasmes sexuels refoulés transforment pour Else l'odieux sacrifice en tentation inavouable. Elle choisit l'exutoire du délire hystérique avant de chercher à se tuer d'une dose de véronal.

L'observateur minutieux du psychisme, que Freud saluait avec admiration, est aussi le témoin clairvoyant de la crise *sociale et politique dont l'Autriche — et l'Europe — ne devaient* pas se relever. Schnitzler montrait, dès 1924, le militarisme l'antisémitisme et l'antiféminisme triomphants. A travers l'effondrement d'Else, c'est la constitution *morale de toute une* société qui trahit son caractère morbide.

JACQUES LE RIDER.

★ MADEMOISELLE ELSE, Nouvelle d'Arthur Schnitzler. Stock, « Bibliothèque cosmopolite », 140 p. Environ 30 F.

poésie

La passion de Tristan Cabral

● ***Un jeune homme qui prend congé de lui-même à tout moment.***

Il y a des gens qui parlent de la vie comme des morts, et d'autres qui sont obsédés par la mort, parce qu'ils sont trop vivants. Tristan Cabral, qui vient de publier son quatrième recueil de poèmes, écrit pour libérer sa rage contre toutes nos limites. Il proteste contre tous les emprisonnements, dénonçant d'abord le visage et le corps dont sa naissance l'a rendu captif. « *J'avais un corps inhabitable* », dit-il, ou bien : « *J'étais l'intrus dans mon visage.* » Refusant de s'établir dans une identité — car seuls les morts sont établis, — il prend congé de lui-même, à tout moment. « *J'envahis mes limites* », écrit-il. Ou encore : « *Je ne suis qu'un tumulte qui se donne le jour.* »

Cabral se consume comme les mystiques d'autrefois, sachant que, si personne ne brûle, « *il n'y aura de lumière nulle part* ». Ressentant l'infortune d'être né autant que l'ivresse de vivre, il subit et désire son existence comme on subit et désire une passion. Le rêve d'infini qui l'habite conduit ce jeune homme pressé sur toutes les routes. Ce voyageur insatiable dévore ses pages avec la même ardeur que les espaces lointains. Il y jette fiévreusement la traduction de ses désespoirs, de ses enthousiasmes et de ses ambitions :

« *Je ne suis pas d'ici*
je viens des nébuleuses
—
Et je finirai bien
par faire de mon visage
une île introduisible. »

Comme tous les vrais poètes, Cabral donne à ses lecteurs le sentiment qu'ils sont à la fois luxueux et misérables. Il montre aussi comment le langage de l'écrivain dépasse sa pensée et lui fait découvrir des domaines ignorés. « *Souvent*, dit-il, évoquant son enfance, *je jouais à tomber pour qu'il neige.* » Et puis :

« *derrière les vitres*
des pays provisoires attendaient
les déluges. »

Cabral invente des images étonnantes. Voici la plus belle sans doute : « *Des femmes au bord du monde cousent les lèvres des morts* ». Et voici comment il dépeint le temps qui nous emporte : c'est « *l'aveugle voyant qui enchaîne les siècles* ».

FRANÇOIS BOTT.

★ ET SOIS CET OCEAN !... de Tristan Cabral. Ed. Plasma. 124 p. Environ 35 F.

Les précédents recueils de Cabral — OUVREZ LE FEU, DU PAIN ET DES PIERRES, DEMAIN, QUAND JE SERAI PETIT — ont paru chez le même éditeur.

Alain Bosquet ou la preuve de la poésie

(Suite de la page 15.)

Tels sont donc ces *Sonnets*. Bosquet y pousse son cri : le cri terrible (« *En moi tout est tragique* ») d'un pessimisme radical, d'un nihilisme fondé sur une lucidité et sur un désespoir où cependant demeurent présentes, mais cachées sous l'amertume sinon sous le mépris et le cynisme, la tendresse et la générosité d'un homme hanté par une espérance quasi négative, capable toutefois de donner aux vocables la faculté de nous proposer encore une possibilité de salut.

Cette ultime lueur d'espoir atténue la dérision, le persiflage, la crudité, le prosaïsme du langage et y maintient étrangement une sorte de charge d'énergie poétique positive accentuée par la puissance magique des images. Ce pourquoi l'on peut voir chez Bosquet un rapport particulier avec Baudelaire : l'étoffe aux fils entrecroisés d'un moraliste aigu et d'un grand poète qui ne craint pas d'utiliser tous les mots, même les plus vulgaires, pour transmettre sa vision de « *l'instabilité de ce monde* ».

Il ne parvient point à oublier que l'être, pour être, trouver une identité et respirer, a besoin de lui. Ce qui, en dépit de la souffrance et du malheur, suffit à justifier la parole du poème. L'œuvre d'Alain Bosquet en est de nos jours l'incarnation et la preuve les plus bouleversantes.

JEAN-CLAUDE RENARD.

★ Alain Bosquet : POEMES, DEUX. Gallimard, 326 pages ; environ 72 francs ; SONNETS POUR UNE FIN DE SIECLE. Gallimard, 200 pages ; environ 39 francs.

LE POÈTE COMME MEUBLE

Le poète appartient aux objets ménagers :
on le trouve parmi les sécateurs, les pneus,
les robinets, les clous : troisième étage à gauche,
dans les grands magasins où il est disponible

à des prix modérés. Tous les chefs de rayon
en connaissent l'emploi. Une brochure bleue
vante ses qualités. Il lui faut peu de place :
un mètre cube, au maximum, dans la cuisine.

Le modèle courant consomme du pain dur
avec un quart de vin. Par un jour de souffrance
ou de malheur, il peut rendre de grands services

car sa spécialité, c'est un air de printemps
irrésistible et doux, qu'il répand sur les murs,
la machine à laver, le réchaud, la poubelle.

roman

Un étrange rendez-vous

C'EST un bien curieux livre que le premier roman de Fernand Deligny, *la Septième Face du dé.*

L'auteur généreux de *Graine de crapule, Puissants Personnages, les Vagabonds efficaces*, et autres essais, évoque cette fois, dans l'univers stagnant d'un asile, une histoire quasi magique, où se retrouvent d'anciens camarades de tranchée, vers 1930, par fidélité à un mystérieux rendez-vous.

Le narrateur est celui qui tient les ficelles de toutes les marionnettes présentes, peu bavardes, et dont il ne sait rien : elles se servent de lui, où une fatalité le guide. Instituteur à l'asile, il vit depuis longtemps d'une vie sommeilleuse, entre l'univers des malades et celui du personnel soignant. Un voyageur taciturne, rencontré au petit café le plus proche, voudrait devenir gardien. Etrange ambition ! Le narrateur *l'aide* à réaliser ce rêve. Ce faisant, il a jeté sans le savoir un dé qui découvre sa « septième face » : la plus imprévisible, celle qui déclenche des conséquences incalculables. Car l'instituteur a contribué à exaucer le vœu de cinq camarades de guerre qui, sous la mitraille, s'étaient juré de se retrouver en ce lieu hors du temps, s'ils survivaient à la tourmente. Le refuge est sûr : aucune nouvelle ne pénètre à l'intérieur de l'asile, pur espace où chaque jour est pareil à la veille et au lendemain. On peut y goûter, après l'horreur de la guerre, une existence minimale, une stupeur sans fin, une attente sans impatience de la mort cent fois manquée autrefois. Les cinq amis ne seront pas tous au rendez-vous, mais ceux qui restent demeureront inséparables, comme les doigts sauvés d'une main mutilée.

Une histoire fraternelle

L'originalité prenante de ce roman tient certes à son sujet, mais plus encore à la façon dont Fernand Deligny traite les dialogues de ses personnages. Ils communiquent moins par la parole que par le geste et l'attitude : il y a une façon de mettre sa casquette en arrière, de s'accouder, de poser son verre qui en dit bien plus long que le verbe, le plus souvent évasif. Le narrateur, consignant les événements de tous les jours, note soigneusement et analyse les comportements de chacun avec la perspicacité que fonde une longue expérience. La précision de l'écriture contraste fortement avec le caractère vague et rudimentaire du langage parlé.

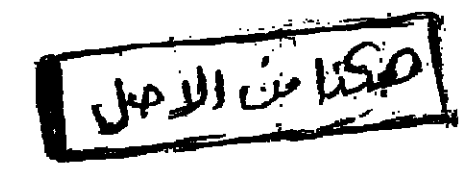
Cette extrême attention portée à des signaux qui passent généralement inaperçus donne au récit un poids efficace et à ses héros une épaisseur étonnante. On a ici le sentiment du secret précieux de toute présence humaine, si humble, si simple soit-elle.

Entre les êtres, des liens se nouent, forts et profonds, selon une nécessité dont le texte est porteur : pourquoi ceux qui rêvaient d'aller « aux îles » se retrouvent-ils à « l'asile » ? Pourquoi celui qui est Gaspard Lamiral rencontre-t-il un homme qu'on a surnommé « l'Amiral », et cet autre, Yves, qui avait inventé de se faire passer pour un monsieur « de l'Isle de Lamirande » ? Le réseau de jeux de mots, non pas gratuit, mais lié au sens de toute cette lente aventure, fait penser curieusement à la technique romanesque d'un Jean Ricardou, quand il écrivait les *Lieux-Dits*. Ici et là, les coïncidences se multiplient, et l'improbable, symbolisé par « la septième face du dé », s'affirme avec l'autorité d'un destin, à travers les rimes, les assonances des noms qui semblent assigner à chacun sa place et sa fonction.

La poésie qui se dégage de cette histoire rare est humaine, chaleureuse, *fraternelle* et comme au-delà du désespoir. Broyés par la guerre, les compagnons qui se retrouvent « chez les mabouls » créent ensemble un monde à l'abri du monde, par la grâce de la camaraderie et de la solidarité.

JOSANE DURANTEAU.

★ LA SEPTIEME FACE DU DE, de Fernand Deligny, Hachette-littérature, 240 pages. Environ 32 F.



PHILIPPE SOLLERS

Tout est paradis dans cet enfer

VOILA donc Sollers en plein cœur du gisement « littérature », où il semble qu'on n'attende plus la littérature depuis longtemps, mais où il semble aussi qu'on attende Sollers de pied ferme. Je parlerai donc de littérature.

Je crois bien que c'est en 1974 qu'on vit pour la première fois paraître dans la revue *Tel quel* un morceau de littérature intitulé *Paradis*. D'autres morceaux suivront. Il n'y aura jamais d'autre titre, pas de titres de chapitres, pas d'intertitres : le message sollersien est clair : il n'y a *de Paradis* que celui-là qu'il écrit chaque jour, à chaque heure, inexorablement depuis plusieurs années, six ou sept peut-être huit ou neuf, depuis qu'il a commencé d'y penser, étreint une fois pour toutes par la violence et la succession des rythmes dans ce que Poe appelait déjà l' « habitacle de mélancolie ». Ce qui s'appelle littérature *et qui coule en l'écrivain comme* un long ruban noir vaguement penché, scandant tout comme une forcenée, ça ne s'arrête donc jamais, ça ne s'arrêtera donc jamais ? Réponse : non !

Il s'agit visiblement pour Sollers, scribe idéal aux aguets, de se placer « en gain de vitesse » sur les trajets de réflexion qui mènent vers la fin du siècle, d'élaborer en somme une écriture dont le rythme soit à la mesure de l'interprétation itérative, *agressive, pantelante*, exhaustive, de deux millénaires de pensée occidentale (et limitrophes, bien sûr). Prétentieux, Sollers ? Et comment ! Inventeur et cascadeur, sautant d'un bond par-dessus le ronron fatigué des obsédés du Littré, établissant des ponts joyeusement, *férocement, entre Renaissance* et vingtième siècle, de Galilée aux années-lumière, de la Bible à *Finnegans Wake*, du quattrocento aux vidéoscopes.

Il faut ici souligner le rôle *étonnant que joue, dans un texte* du dernier quart du vingtième *siècle*, le décasyllabe, qui remonte très loin, au-delà de la *Chanson de Roland* et qui est devenu très vite le prototype le plus parfait et le plus utilisé dans la poésie épique, puisque c'est de lui que dérivent les vers de Dante *(Paradis!)* de l'Arioste, de Pétrarque, mais aussi ceux de Camoëns, de Shakespeare, de Milton (autre *Paradis)* juqu'aux extensions plus modernes, comme chez Blake (là encore, que de *Paradis !)*, ou Byron, ou bien Pound, ce dernier largement évoqué par Sollers dans une rencontre inattendue à Venise. Voilà, c'est dit : pas d'épopée sans décasyllabes.

J'ajoute : pas d'épopée possible aujourd'hui sans passion. Donc sans les deux références majeures du livre : Sade, qui faisait dire à l'un de ses personnages, au comble d'une extase féroce, « *tout est paradis dans cet enfer* » et qui proposait la sexualité comme renversement *philosophique absolu, et Freud* bien sûr qui permet à Sollers de pousser si loin son rattachement à la triade Œdipe-Don Juan-Jésus-Christ, vivant et tourbillonnant, et se régalant de toutes les variations possibles sur le « manque », le « trou », la « négation », avec leurs contreparties : irruptions, nourrissement, pénétration, comblés...

Somme intempestive, c'est ça, *Paradis*, en même temps qu'une extraordinaire enquête sur ce qui a fait « tenir » si longtemps cette civilisation occidentale : mise en cause incessante de la nature humaine (*Paradis, Parodie !*) par un enfoncement répété et vertigineux dans ce qu'il appelle « *l'impasse sexuelle* », et qui constituerait en quelque *sorte le « fil conducteur rythmique »* du livre. D'où, pour qui a eu la chance d'entendre une lecture par Sollers de quelque extrait du *Paradis* en cours, ou bien achevé (1), cette étrange sensation de galop *trop* rapide, *ce formidable effet de déferlement*, et de saccades sexuelles qui fait penser à la tarentelle dansée par un troupeau d'hommes dans le film *Allonzenfants* : coude à coude, frappan tla terre dans un bruit de tonnerre, visages fermés, passant les collines en musique.

Paradis, ou plutôt son écriture rythmique, serait alors la seule réponse possible au mitraillage que nous imposent les informations du quotidien et la « bibliothèque », c'est-à-dire les informations venues de notre savoir. Là *encore, l'idée de « passer à travers »*, de « perforer » cette pluie d'informations, est bien celle qui vient à l'esprit. Apologie du lyrisme, incroyable « effort littéraire », dispositif d'écriture en mouvement, occupé à identifier le devenir de l'intelligence, faisant entendre le bruit de la guerre que fait l'art au monotone mortel et aux emprises de toutes sortes qui baillonnent *les gens*. *Disons-le* encore : il faut « entendre » *Paradis*, ressentir sa percussion miniature, accepter cette énorme machine émettrice hardie, hachée comme un chant de mendiant, caillouteuse comme une moraine en mouvement. Voilà le glacier noir de Sollers, large *coulée qui semble immobile sur* les pages mais dont le front vivant se casse tout le temps, faisant entendre un sourd grondement continu.

Sollers appelle à échapper à l'unicité de l'aventure spirituelle (« la tenaille de l'espèce en train de se refermer »), *affirmant qu'il faut* « percer dans son nom le sien absolument ». *En somme, parce que tout ce qui* nous entoure, et nous domine, nous force à refouler cette percée, l'histoire se serait chargée, en nos noms à tous, de charniers et de meurtres collectifs, d'où l'effroyable intensité du discours furieux qu'à travers tout *Paradis* Sollers semble adresser *aux filiateurs, et à son père en* particulier, l'étrange haine amoureuse avec laquelle il parle des femmes et des mères comme d'une chaîne d'enfer dont il serait un maillon ou une colle *qui tient*. Jusqu'à l'engagement qui sous-tend l'entreprise et qu'on trouve du côté de la mystique, et plus précisément dans la spiritualité chrétienne, catholique où je ne le suivrai pas.

Sollers, *grommeleur lyrique* absolu. *Paradis*, notre sens accéléré traversant comme un bolide le début des années 80. Lire le livre, ce sera donc écouter ça. On n'échappe pas à la littérature, qui ne nous échappe pas. En tout cas *Paradis* est sûrement l'un des messages les plus clairs qu'on puisse entendre aujourd'hui. Et si je n'admets pas la résurgence de la contrainte religieuse, disons mystique, j'admets cependant de dire ceci, retrouvé dans un carnet de notes récent : Certains d'entre *nous sont peut-être déjà* les hommes du Nouveau Désert, les anachorètes d'une thébaïde littéraire encore en friche, affairés, dans le silence et l'indifférence, à composer les incunables du troisième millénaire.

DENIS ROCHE.

(1) Signalons le texte, accompagné d'une cassette, « LA SECONDE VIE DE SHAKESPEARE - PARADIS », collection Sontexte, cercle 1979 ; 120 francs.

★ Dessin de Bérénice CLEEVE.

Une superbe « fatrasie »

(Suite de la page 15.)

Il va plus loin. L'explosion en se produisant l'expulse. Où ? Dans les galaxies ? Au fond de lui ? Au cœur de la divine parole créatrice ? J'avoue ne pas repérer très bien son point d'arrivée, mais il le donne comme une transcendance à partir de *laquelle l'être*, dont il faut sortir, et le *non-être*, où il faut entrer, *pourraient seulement être dits*. Ambition paradoxale qui tend à dépasser l'humanité pour mieux en saisir le ressort secret et l'histoire ! Elle semble en tout cas répondre à l'appel de Nietzsche cité bien entendu par *Paradis* : « *Nous sommes préparés comme jamais au carnaval du grand style à la cime transcendantale de la suprême idiotie* » (p. 96).

Rien d'étonnant alors que l'œuvre évoque les fatrasies médiévales. « *Fatrasie* », dit le dictionnaire, « poème du Moyen Age d'un caractère incohérent ou absurde, formé de dictons, de proverbes etc., mis bout à bout et contenant des allusions satiriques ». Nos pauvres petites histoires humaines, nos horreurs, *nos perversions*, l'éternelle guerre des sexes, les citations, les fables religieuses, remplacent ici les proverbes et les dictons. Quant à la satire, elle me semble dominer tout. J'y rapporte et la pornographie et le désordre du texte, sa volonté d'absurdité où la puissance de contestation, de démystification s'exprime.

Ce qui me frappe dans *Paradis*, c'est donc sa *force comique*. Pour la lui donner, Philippe *Sollers use de tous les moyens*, la moquerie féroce, le ricanement, la grossièreté, la parodie, l'ironie, la farce purement verbale — et, bien entendu, le scandale. A quelle autre intention répond ce qu'il dit de la femme à qui est dévolu le rôle d'asservir l'homme et de perpétuer l'espèce, cette espèce qu'il veut débouter de sa complaisance envers elle-même, et *libérer du sexe, où* sans issue elle barbote ?

Alors *Paradis*, une réussite, un échec ? Permettez que je réserve mon opinion. Sollers prétend écrire pour l'avenir. Rien ne presse donc à le juger dans le présent. Mais il est incontestable que *Paradis*, qui n'est pas un livre de consommation courante, *ni même de plaisir*, m'intéresse ; que j'y entends quelque chose qui ressemble à la rumeur des siècles ; que tous les genres littéraires y sont représentés, l'épique, le lyrique, le dramatique, l'onirique, le métaphysique, le bouffon... Bref, cette œuvre *qui tour à tour, m'a séduite*, irritée, lassée, amusée, transportée, à la fois prose et poésie, *Apocalypse* et *Comédie humaine*, me paraît être d'une indéniable richesse dans son fonctionnement ironique.

JACQUELINE PIATIER.

★ PARADIS, de Philippe Sollers. Le Seuil, 255 pages. Environ 55 F.

La dérision

j'ai l'humanité entière en analyse y compris les morts les pas nés le poète est chargé même des animaux d'où son côté rembarde air du large bon tout ça est à mettre dans la case pere castration noyau fermé au fer chaud et alors alors c'est cent francs et après eh bien après je fais repeindre mon appartement j'achète un divan plus sombre je pars en tournée de conférences et après après j'écris un article j'en parle avec des amis et après si ça marche j'augmente mes prix et après je me marie je divorce je me remarie et après j'ai d'autres enfants des maîtresses je fais repeindre leurs appartements je leur achète des divans plus sombres et après j'achète des valeurs des maisons à la campagne au bord de la mer ou à l'étranger et après je fais installer des tennis une piscine je construis une aile pour les domestiques et après j'écris des articles des amis m'en parlent je fonde deux ou trois revues je voyage de plus en plus et après j'incarne je suis l'influence et après je marie mes filles mes fils mes beaux-fils ou mes belles-filles je fais repeindre leurs appartements je leur achète des divans plus sombres et après je supervise j'avise je surveille les gloses les gnoses et après je rayonne j'étonne je détonne je m'habille je fais repeindre mon appartement j'achète un divan plus sombre et après j'apparais aux cocktails je gauchis le mythe je remarie mes filles mes fils mes beaux-fils et mes belles-filles je fais repeindre leurs appartements je leur achète des divans plus sombres et après j'achète vingt appartements je les fais repeindre je regarde mon divan d'un air de plus en plus sombre et après je sombre dans la peinture au fond du divan dans l'appartement et après couac-couac

(Paradis, p. 24-25.)

Le grand bazar et l'ordinateur

PHILIPPE SOLLERS connaît la musique. Il sait, en effet, que la critique évidemment ignare, injuste *bien sûr*, culpabilisée encore pour *avoir négligé quelques génies* dont la postérité se régale aujourd'hui, saute dans n'importe quelle vague de la modernité, pour peu qu'on lui indique la meilleure façon de tenir le flot. Aussi joue-t-il le rôle du maître nageur en publiant en même temps que son « roman », une *série d'entretiens intitulée Vision à New-York*, dans laquelle il *donne les clefs de Paradis* à David Hayman, un Américain de ses amis.

Vision à New-York (1) illustre ces parties de ping-pong que se livrent certains artistes astucieux, habiles à montrer leur savoir-faire et à ne pas faire trébucher le partenaire. Il est inconvenant de se marquer des points entre génies. On assiste à un échange narcissique *qui devient, si l'on* va au bout d'un suffisant et insignifiant dialogue, d'une fabuleuse et involontaire cocasserie. On laissera de côté les théories *énoncées et qui dépassent notre* entendement — tu théorises, tu terrorises, dirait Zazie Sollers — et l'on retiendra ce passage :

« *David Hayman : Et si le lecteur pique du nez ?*

— Philippe Sollers : *Il peut s'endormir. Et ça ne fait rien si ça arrive parce qu'à ce moment-là il est encore sous le charme. Ça peut l'endormir, par exemple, comme la musique arabe et indienne peut fatiguer l'auditeur occidental. (...) Mon expérience avec les lecteurs est que, lorsqu'ils ouvrent mon texte, certains ne parviennent simplement pas à entrer — d'accord. D'autres entrent, commencent à nager, progressent, s'arrêtent à un moment, parce qu'ils sont fatigués, ou que quelqu'un entre dans la pièce, ou parce que, comme vous disiez, ils s'endorment* (1). »

Ejaculation verbale

En ce sens, *Paradis* est une réussite. Je le confesse : j'ai « piqué du nez » *plusieurs fois*, saisi d'une irrépressible *attirance pour la page blanche de* l'oreiller. L'absence de ponctuation, de paragraphes et de chapitres au long des deux cent cinquante-quatre pages de *Paradis* et la composition du texte en caractères italiques, dont un trop grand usage — les imprimeurs le savent — fatigue la rétine, n'ont pas épuisé ma vaillance méritoire sachant que *des auteurs obtinrent d'heureux* résultats de leurs variations *typographiques*. Je me suis simplement et inexorablement « ennuyé ».

Les articles de presse du maître de *Tel Quel*, au ton définitif et provocant, me *laissaient indifférent. Mais j'avais* ouvert *Paradis* avec un préjugé *favorable car l'admiration* que Sollers porte à Joyce et à Céline et que je partage m'avait décidé à affronter une prose que je connaissais mal.

Philippe Sollers a beaucoup *lu et manie avec adresse* les techniques littéraires. *Paradis* rassemble des imprécations céliniennes, des monologues joyciens, des accents mallarméens, des emphases à la Bossuet, des envolées à la Chateaubriand. On y lit encore des messages publicitaires, des vers que *l'école nous a serinés*, des brins de comptines, des « *cadavres exquis* », *des réminiscences* lettristes, des lapsus volontaires, des jeux de mots, des néologismes, des orthographes à la Queneau, des onomatopées de « B.D. », des *citations détournées, des listes* de noms ou d'adverbes, etc. Le tout est bercé par une rythmique, et ça rime et ça rame.

Des dizaines de thèmes sont abordés ; ils ne sont, hélas ! jamais achevés. Souvenirs d'enfance, d'en France, papa, maman, la guerre, la femme, la mort, Dieu, et j'en passe, sont évoqués avec le concours de la Bible et des duettistes Freud et *Lacan. La femme, réduite* à son sexe, à l'état d'une bouche *aspirante et refoulante* qui inspire à l'auteur un abondant vocabulaire, revient en leitmotiv obsessionnel, sans doute pour le repos du lecteur, au long de cette logorrhée, de cette éjaculation verbale, devrais-je dire. Fellations et explorations mouillées se voudraient obscènes : leur accumulation harassera le lecteur le *plus avide de connaissances dans ce domaine*. Il y a là un machisme gamin arrosé de sauce freudienne qu'on voudrait nous faire prendre pour un hymne à la femme.

Du *côté* de Dieu, « ça » ne se porte pas mieux. Abraham, Yahvé, « Jésus-Cristo », etc., sont conviés au fatras mystique que Sollers amoncelle dans un paysage interstellaire. De menus blasphèmes sont parsemés pour dérouter l'esprit sérieux qui goberait les péroraisons « sollairiennes ». Bien entendu, nous *avons droit aussi aux habituelles* élucubrations sur la « civilisation judéo-chrétienne » fort à la mode ces temps-ci.

N'importe quoi

Quand Philippe Sollers nous parle de ses parents ou de ses émois d'enfant, sa sincérité nous accroche. Quand il nous parle d'une *morgue*, nous sommes tout à coup étreints par le froid (l'effroi) de cette *caverne de la mort. Quand il* scelle son livre dans la pierre d'une cathédrale, ce *geste, non* sans grandeur, masque peut-être un *défi pathétique*. Hélas ! nous sommes vivement tirés de ces rares instants d'émotion vraie par une divagation sur quelque poncif à la mode. On l'a compris : *on trouve de tout au grand bazar* de Philippe Sollers ; autrement dit, on y *trouve n'importe* quoi. Est-il victime de son désir de conter « cent mille histoires » dans la forme qu'il a adoptée ? Ou bien cette apparente virtuosité cache-t-elle une panne de l'imaginaire ? Il est vraisemblable que la technique employée a réclamé de son auteur une *certaine contrainte ; peut-être l'a-t-elle asservi*.

On pourrait attribuer la paternité de ce texte à un ordinateur. Des techniciens s'essaient, on le sait, à le faire parler. Le négoce veut que « ça » parle. Dans ce cas, Philippe Sollers aura été le précurseur de l'*ordinateur romancier*.

A coup sûr, son « *roman* » est un livre-symptôme. Il témoigne du désarroi d'une partie de l'intelligentsia pour qui tout a déjà été dit et raconté. Elle ne sait plus où se situer dans une société qui se défait et se fait *sans les scribes*. En manque de Mecque, elle prend son désarroi pour celui du monde. Elle a besoin de repos. C'est pourquoi *Paradis* invite au sommeil, à l'instar des cliniques spécialisées.

BERNARD ALLIOT.

(1) *Vision à New-York*. Entretiens avec David Hayman. Grasset, collection « Figures », 243 pages. Environ 52 F.

EN QUESTION

La fuite en avant

NI la ponctuation ni les majuscules ne sont nées avec l'homme. Elles ne sont même pas nées avec l'écriture. Ce que l'histoire a fait, l'histoire peut le défaire.

Le lecteur serait donc mal venu de reprocher à Philippe Sollers son parti pris d'une absence radicale de l'une et des autres dans les deux cent-cinquante-quatre pages de *Paradis* ; parti qui entraîne logiquement celui d'un alignement ininterrompu des cent et quelques mille mots du texte, chaque page mise au carré comme un paquetage militaire. Après tout, les Grecs du siècle de Périclès n'écrivaient guère autrement.

La mode, car il serait naïf de nier le poids de la mode dans les façons d'écrire, si sincère que soit la volonté de l'écrivain de ne pas se soumettre à elle, la mode était dans les années 70 au style « coups de points » : un point tous les deux mots et la majuscule subséquente. Qu'elle revienne dans les années 80 au style « pas de points », du Beckett des années 60 ; cela ne tire pas à conséquence : ras-du-sol ou ras-des-fesses, une jupe reste une jupe.

Au demeurant, le lecteur qui s'aviserait de rétablir une ponctuation banale dans telles pages prises au hasard de *Paradis* (la 118, très shakespearienne), les 131-132, romantiques, d'autres encore), ne perdra dans cette opération sacrilège ni la matière ni même le mouvement qu'a voulus Sollers, pas plus qu'il ne perdrait l'essentiel d'une page de Proust en gommant toute la « ponctuaille ».

L'essentiel n'est donc pas là, mais dans le rapport entre l'entreprise de Sollers, la capacité de réception du lecteur, et la langue, en l'espèce le français. « *Avant d'être un cheval de bataille, une femme nue ou une anecdote,* disait Maurice Denis de la peinture, *un tableau est essentiellement une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées.* »

Mais les mots de la langue ne sont pas à l'écrivain ce que les tubes de couleur sont au peintre, et pas davantage ce que les notes de la gamme (des sons en un certain ordre assemblés) sont au compositeur.

Il n'est au pouvoir de l'écrivain, qu'il le veuille ou qu'il n'en ait pas conscience, de provoquer une rupture décisive dans l'histoire du langage. Celle-ci, beaucoup plus que l'histoire des arts, des techniques ou des politiques, a en horreur les sauts et les à-coups. Elle va son pas, qu'on le dise de sénateur ou de paysan, et des différentes « histoires » dont la convergence fait l'histoire d'une communauté humaine, elle est certainement la plus difficile à manipuler. Produite essentiellement et à tout moment par tous, elle n'accepte de l'écrivain que ce qu'elle attend de lui. Il est en elle comme Gulliver chez les Lilliputiens : ligoté de mille liens ténus mais inlassablement reconstitués, il n'a guère que la liberté et les distendre, quand il remue pour rêver. C'est cela, l'écriture.

Voici dix ans que se multiplient, souvent tapageuses et naïves, les déclarations de guerre à la langue, dernier bastion des idéologies et des tyrannies, « grande machine à reproduire le décor et la règle » (P.S., *Vision*). Il ne s'agit, en fait, que de reconstituer un rapport perdu entre la langue (ainsi, celle de Sollers lui-même dans le dialogue de *Vision*, simple, charnelle, intelligente, ouverte à tous) et la littérature. Il n'est pas certain que cette reconstruction passe par la fuite en avant plutôt que par un retour en arrière.

JACQUES CELLARD.

A la manière de
Procédé ou création ?

Qui est Sollers mais qui est jekyll et qui est philippe mister hide prose à deux voix glose à deux voies vision à new-york à paris paradis mais dispatch dispatch dispatch à quelle heure minute seconde se croiseront les deux rames si la montante roule à gauche dans le sens de l'histoire la descendante à droite dans le sens des aiguilles d'une montre-moi ta plume pour écrire un mot 106 749 mots douze à la ligne trente-six à la page deux cent cinquante-quatre au seuil faites le comte deux mots l'autre est le solaire et elle hélas le verbe est en réparation et moi je copie conforme à l'original

J. C.

Dates

1936 - Philippe Sollers, de son vrai nom Philippe Joyaux, naît près de Bordeaux dans une famille aisée d'industriels. Etudes secondaires au lycée Montesquieu de cette ville, puis chez les jésuites à Versailles, d'où il est renvoyé.

1957 - Publie *le Défi* dans la collection « Ecrire » qu'anime au Seuil Jean Cayrol. Il reniera par la suite ce premier récit qui lui a valu le prix Fénéon.

1958 - *Une curieuse solitude*. Ce premier roman, loué par François Mauriac et Louis Aragon, est également renié comme trop classique.

1960 - Participe à la création de la revue *Tel Que*

1961 - *Le Parc*, qui obtient le prix Médicis situe Sollers dans la mouvance du nouveau roman. Ce livre vient d'être réédité en format de poche.

1963 - *L'Intermédiaire*, recueil d'articles théoriques et de courts textes.

1965 - *Drame*, que Sollers donne pour son vrai premier livre. *Nombres* (1968) lui fera suite. L'acte d'écrire devient la matière même du roman.

1970 - La mort du père et une sorte d'illumination l'entraînent à réécrire *Lois* en se livrant à l'ivresse verbale et à une pornographie parodique.

1972 - Publication de *Lois*.

1973 - Publication de *H* dans la même veine, mais sans ponctuation.

1974 - *Sur le matérialisme*, essai sur le maoïsme avec traduction de poèmes de Mao. Voyage en Chine. Début de *Paradis* dans *Tel Quel*.

1977 - *Délivrance*, entretiens au magnétophone avec Maurice Clavel.

1981 - Publication de *Paradis* et de *Vision à New-York*, entretiens avec l'Américain David Hayman.

L'étonnante aventure de la revue *Tel Quel*

A reprendre les quatre-vingt-six numéros de la revue *Tel Quel*, qui est publiée aux Editions du Seuil, le lecteur éprouve quelques surprises. Et d'abord, celle-ci : généralement, lorsqu'une modification très importante se produit dans un comité de rédaction, ou bien lorsque s'impose une modification (politique ou esthétique) radicale des visées premières, la revue est abandonnée, et fait place à une nouvelle publication. *Tel Quel* a changé diverses fois et de comité et d'orientation, et pourtant la revue se poursuit, sous la même présentation et le même titre, accompagnant dans ses analyses et variations son chef de file incontestable : Philippe Sollers.

C'est au printemps 1960 que paraît le premier numéro de cette revue trimestrielle. Jean-Edern Hallier en est à la fois le directeur, le gérant et le secrétaire général. Le comité de rédaction qui l'appuie est composé de Boisrouvray (qui s'en ira en 1967), de Jacques Coudol (jusqu'en 1963), Jean-René Huguenin (qui meurt au moment où *Tel Quel* s'affirme), Renaud Matignon (dont le nom disparaît en 1964) et Philippe Sollers. Au fronton du premier numéro se lit une déclaration où est manifestée l'intention de défendre et d'illustrer *« la littérature toujours méprisée et victorieuse »*. On y relève cette phrase : *« Rien, en définitive, ne nous serait plus agréable que d'être accusé d'éclectisme. »* On publie Francis Ponge, des inédits de Bataille, d'Artaud. On se préoccupe du surréalisme.

En 1963 (n° 12), Hallier démissionne. Il sera remplacé par Marcelin Pleynet. De nouveaux noms apparaissent dans la rédaction : Jean-Louis Baudry (jusqu'en 1975), Michel Maxence (de 1961 à 1963), Jean Ricardou et Jean Thibaudeau (qui demeureront présents jusqu'en 1972), et Denis Roche. A dater de 1975, un comité de rédaction plus stable sera constitué. Il est composé de Marc Devade, Julia Kristeva (qui y figure depuis 1970), Marcelin Pleynet, Jacqueline Risset et Philippe Sollers. A signaler que Jean-Pierre Faye sera de l'équipe du n° 14 (été 1963) au n° 32 (hiver 1968, où l'on ne trouve plus son nom). Avec la création par ce dernier des cahiers *Change* s'instaurera entre les deux revues une façon de guerre à couteaux tirés et à manœuvres feutrées...

Ce que l'on remarque, c'est que l'élaboration d'une théorie s'affirme dès 1963-1964 comme la préoccupation essentielle de la revue. Le n° 17 de *Tel Quel* est fort clair sur ce point : l'acte de l'écrivain, y est-il dit, ne permet pas d'éluder *« les implications linguistiques et philosophiques »* qu'il désigne. Si Philippe Sollers approche Mallarmé, c'est pour y voir en œuvre la *pensée éternelle*, c'est-à-dire : *« Celle de la révolution, dans son sens le plus littéral. »* Faits significatifs : en 1968 (n° 33), *Tel Quel* reproduit une lettre d'Edoardo Sanguineti (collaborateur de la revue), lettre publiée dans *l'Unità*, et qui est un *« appel au vote communiste »*.

De Mao à la Bible

Politiquement engagée dès lors, la revue *Tel Quel* entend ne pas abandonner, au contraire, l'édification théorique, témoin le manifeste (n° 34) destiné à constituer un groupe d'études théoriques, et où on peut lire : *« Toute entreprise qui ne se présente pas aujourd'hui sous une forme théorique avancée et se contente de regrouper sous des dénominations éclectiques ou sentimentales des activités individuelles et faiblement politiques nous paraît contre-révolutionnaire dans la mesure où elle méconnaît le procès de la lutte des classes objectivement à poursuivre et réactiver. »* Plus nettement encore, un texte signé *Tel Quel*, dans le numéro 37 (printemps 1969), affirme : *« Une fois de plus, nous marquons ici notre soutien à la ligne du parti de la classe ouvrière ! »*

Mais il semble, à bien lire les numéros suivants, que les rapports se détériorent entre les publications du P.C.F. et *Tel Quel*. Un texte de Faye dans *l'Humanité*, la parution des collectifs *Change*, l'attitude de l'Union des écrivains, tout mécontente *Tel Quel* (et mécontente Sollers), qui voit là la conjugaison de diverses activités de brouillage favorables au révisionnisme et à la petite bourgeoisie (n° 43). En hiver 1970 (n° 40), Philippe Sollers publie *Dix poèmes de Mao Tse-toung* qu'il a « lus et traduits ».

Peu de temps après (n° 46, 1971), *Tel Quel* salue l' *« immense apport théorique et pratique, nouveau, de la première révolution culturelle prolétarienne chinoise »*. Un numéro double, au printemps 1972 (n°s 48 et 49), a pour titre : *Chine*. L'année suivante, la défense de la révolution culturelle chinoise devient plus active et radicale encore. Philippe Sollers écrit : *« Impossible de s'y retrouver sans la critique freudienne de la religion comme sans la critique de gauche du stalinisme par Mao et les masses chinoises. » Tel Quel* affirme en 1974 (n° 58) : *« Tout indique que, dans sa ligne principale, la critique de Confucius entame une nouvelle étape, très importante, de la consolidation du socialisme en Chine »...*

Tout indique surtout, dans l'histoire de *Tel Quel*, et dès le n° 57 (printemps 1974), que quelque chose de neuf apparaît : c'est la première publication de *Paradis*. Dans ce sursaut de la théorie sans cesse démentie par les faits, quelque chose surgit : ce thème fixe que Roland Barthes soulignait chez Sollers, l'*« écriture, la dévotion à l'écriture »*...

L'année 1977 est celle de la découverte de l'Amérique. Un numéro triple — *Etats-Unis* — paraît à l'automne de cette année-là (n° 71-73). Par le biais d'un entretien avec David Hayman, on s'aperçoit de l'ouverture de Sollers à un nouveau questionnement : celui du « religieux ». Un livre prend maintenant une importance considérable, à la fois modèle et interrogation : la Bible ! En France, on parle beaucoup des « nouveaux philosophes ». *Tel Quel* les accueille : Philippe Nemo y publie (dès le n° 70) un long texte à propos du *Livre de Job*. Les attaques contre le communisme, voire contre la gauche dans son ensemble, sont plus vives, ainsi qu'en témoigne un entretien de Sollers avec Jean-François Revel (n° 75). Le rapprochement avec Bernard-Henri Lévy se fait par la publication d'un entretien de Lévy avec Ludovic Bessozzi en automne 1978 (n° 77), bientôt suivi d'un nouvel entretien avec Sollers lui-même (n° 82) et de textes. Sollers sera le défenseur enthousiaste des livres de Bernard-Henri Lévy.

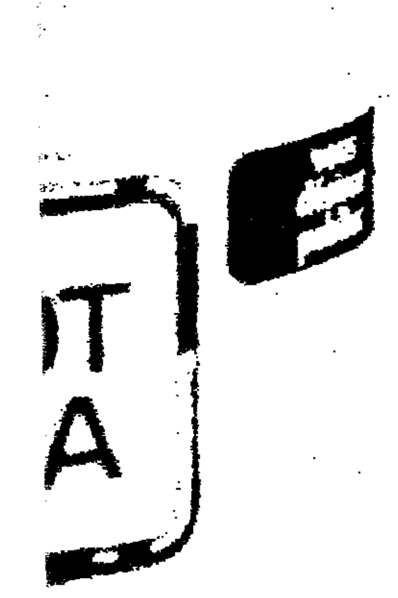
La publication fragmentaire de *Paradis* s'accompagne d'un discours de plus en plus centré sur « le religieux ». Il est certain que ce discours, qui serait, à la limite, un discours de rupture en même temps qu'un discours d'approfondissement, mériterait une analyse minutieuse — qu'il faudra bien tenter, quelque jour. En automne 1979 (n° 81), Philippe Sollers déclare à Devade : *« Alors catholique je suis (...) comme un Polonais aujourd'hui. »*

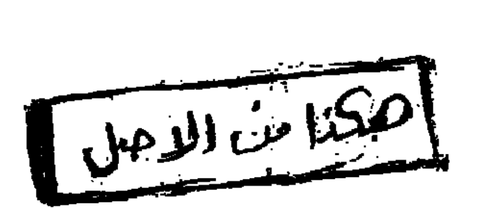
Les livraisons successives de *Paradis* dans *Tel Quel* sont complétées parfois d'un entretien de Sollers avec tel ou tel membre du comité de rédaction. Ces conversations sont importantes. Dans le numéro 86 de la revue, Philippe Sollers (membre du CIEL) déclarait à ce propos : *« Je crois que l'histoire dans laquelle nous entrons, avec toutes ses dimensions plus complexes les unes que les autres, est vraiment un énorme tournant. »* Et, enfin : *« Je crois qu'on est à la veille d'une explosion extraordinaire. C'est pour ça que je vous dis que* Tel Quel *commence. »*

En fait, *Tel Quel* n'a jamais cessé de commencer, de s'établir dangereusement dans une relance constante. En témoignent les reniements, les retournements, les virages brusques (et brusqués, et brutaux) que nous avons soulignés. Philippe Sollers déclare à Jacqueline Risset (n° 86) : *« Pourquoi* Tel Quel *fait-il événement ? Parce que tout simplement personne ne peut savoir à l'avance ce qui va s'y écrire, ce qui entraîne que l'expérience est telle qu'elle désoriente toute assignation de place. »* L'étonnant de l'aventure tient pourtant en ceci : qu'une entreprise collective en vienne à dessiner le visage d'un seul homme (et peut-être s'agit-il même d'un homme seul !) : Philippe Sollers...

La traversée des théories vers le magma (*Paradis*) de l'écriture, « seule dévotion », c'est le trajet incertain et l'aventure elle-même. Il faut ajouter que *Tel Quel* témoigne pour les excès d'une génération livrée aux dix mille démons des théories totalitaires — et qui, à sa manière, recrée la Littérature, ou ce *« quelque chose comme les Lettres »* dont parlait, rue de Rome, Stéphane Mallarmé.

HUBERT JUIN.





lettres étrangères

Encore Tolstoï

● Un tableau de famille, et l'analyse d'un amour conjugal

ON n'en a jamais fini avec Léon Tolstoï : à peine en a-t-on fait le tour (1) qu'un nouvel explorateur se présente. Dernier venu : Serge Tolstoï, qui n'était encore qu'un petit garçon lorsqu'il alla pour la première fois à Iasnaïa-Poliana, où vivait encore sa grand-mère. L'allée de sapins, la grande salle à manger avec les portraits d'ancêtres, la chambre au lit étroit avec la grande icône du Sauveur, la tombe de Tolstoï, sous les arbres, éclairée par un rayon vert, tout cela est gravé dans son esprit. Dans le cimetière du village, s'alignaient les tombes du prince Volkonski, grand-père de l'écrivain, celles de ses frères Serge et Dimitri, de ses parents, de ses tantes, celle de Tania, la Natacha de *Guerre et Paix*.

La comtesse est absente

Serge Tolstoï a eu l'idée, excellente, de faire revivre ces disparus et d'écrire la biographie, sinon des quarante Tolstoï, du moins de seize d'entre eux. Chez « les Tolstoï », ce sont les femmes qui comptent : Toinette, qui avait aimé le père de Léon, et qui éleva ses enfants ; la ravissante tante Aline, que son mari, le comte Osten-Sacken, faillit tuer dans un moment de folie, du coup, cette mondaine devint une dévote ; Alexandra, dont la correspondance avec Léon constitue la plus sûre des biographies. Un portrait de famille manque : celui de Sophia Andriéevna Behrs — la comtesse Tolstoï n'a jamais eu bonne presse chez les siens.

Le gros livre de Martine de Courcel est d'une autre envergure ; il tourne autour du dramatique roman d'amour vécu par Sophie et par Léon. Que lui manque-t-il pour être « le » grand livre sur Tolstoï, attendu depuis la classique biographie d'Henri Troyat ? Une écriture plus simple et le choix d'un genre. Martine de Courcel pouvait écrire une biographie, tenant compte de tant de traductions et d'inédits récents, ou s'en tenir à une analyse rigoureuse du syndrome tolstoïen. Elle a mené de front les deux entreprises ; peut-être aurait-elle dû oublier le dédale des textes et des faits et s'en remettre à son intuition, presque toujours juste.

Elle suit pas à pas l'étrange itinéraire d'un homme qui partit dans la vie en vainqueur, pour la terminer à la manière des *grands renonçants de l'Orient*. En somme, cette histoire est celle d'une conversion ; on y voit un écrivain de génie qui se défait peu à peu de ses facultés maîtresses, de ses ambitions majeures, qui oublie sa famille, son pays et même son œuvre, pour vivre en témoin des humiliés et des offensés, qu'il ne pourra jamais tout à fait rejoindre. Sur son lit de mort, Léon gémit, scandalisé de voir qu'on le soigne avec tant d'amour et que trois mille personnes prient pour lui devant la petite gare : « *Les moujiks ! Comment ils meurent...* »

Mais la question subsiste : pourquoi est-il parti ? Pourquoi cet homme célèbre et comblé se lève-t-il en pleine nuit, à quatre-vingts ans passés, abandonne-t-il sa femme, son foyer (mais non ses manuscrits, qu'il emporte), pour « *aller le plus loin possible* » et finir par mourir dans une gare de campagne ? L'explication de Martine de Courcel est ingénieuse : Tolstoï, nous apprend-elle, avait un dernier roman à écrire ; il ne pouvait l'écrire que seul ; la présence de Sophie l'empêchait de donner à ce fait divers (un suicide, comme celui qui avait donné naissance à l'histoire d'Anna Karénine) sa vraie dimension. Car la vie et la mort n'étaient pas pour Tolstoï des thèmes littéraires. Dire et faire, et en disant se faire, refaire l'homme et le monde, telle était l'ambition — surhumaine — du vieux Titan. « *La vie nous est donnée, comme un enfant à sa nourrice, pour l'élever* », avait-il écrit vingt ans plus tôt.

L'impossible coïncidence

Vivre comme il le faisait, riche au milieu des pauvres, glorieux parmi les humiliés, c'était « porter tort » à la vie. Sophie ne pouvait le comprendre. Tant pis pour elle ! Lorsqu'elle descendrait du train pour embrasser une dernière fois Léon Nikolaïévitch, ses propres filles lui barreraient la route. Ainsi ne reverrait-elle pas celui qu'elle avait tant servi, tant aidé, tant aimé. L'« impossible coïncidence » de l'esprit et du cœur ne s'était pas réalisée.

PIERRE DE BOISDEFFRE.

★ TOLSTOI ET LES TOLSTOI, album illustré de Serge Tolstoï, Hermann, 137 p. Environ 42 F.

★ TOLSTOI L'IMPOSSIBLE COINCIDENCE, de Martine de Courcel, Hermann, 453 p. Environ 68 F.

(1) Voir notre article sur le *Journal intime*, de Sophie Tolstoï, le *Monde* du 21 novembre 1980.

Signalons aussi que le second tome du *Journal intime* de la comtesse Tolstoï (1901-1919) paraît chez Albin Michel le 25 février.

correspondance

G. M. Hopkins et l'idée de « chuchotement »

A la suite de la page du « Monde des livres » du 9 janvier, consacrée à « deux figures de la poésie anglaise : William Blake et G. M. Hopkins », M. Pierre Leyris, traducteur de ces deux poètes, nous apporte des précisions :

« *Dans l'article de Kenneth White sur G. M. Hopkins, trois mots écorchés vifs rendent ma bribe de traduction absurde. C'est par « d'alouettes charmée, de freux rouée, de ru cernée » que j'ai tenté de rendre* « lark-charmed, rook-racked, river-rounded ».

Kenneth juge le français, ici, incomplètement suggestif. Il demande notamment (pour me borner à un seul point) qu'on marque AUSSI *dans « de ru cernée » l'idée de « chuchotement », qu'implique, paraît-il, un usage ancien de* « rounded ».

Moi, je veux bien ; mais Kenneth ne dit pas comment faire pour énoncer deux choses à la fois en un seul mot sans faire du Joyce et dans une version qui doit rester une manière de poème. De plus, le très simple et très pictural « river-rounded », *même si Hopkins a su qu'il pouvait lui prêter, secondairement, un chuchotement archaïque, est avant toute chose, et peut-être tout bonnement, l'idéogramme du méandre que la rivière décrit autour de la vieille cité. Dès lors que j'ai rendu à peu près cela, je ne regrette que lointainement un hypothétique murmure.*

(...) Puis-je dire aussi mon regret que le recueil de Jean Mambrino, complémentaire du mien, Grandeur de Dieu, *n'ait fait l'objet d'aucun commentaire alors qu'il implique trente ans d'intimité passionnée avec Hopkins et, en matière de traduction, une véritable lutte avec l'Angle ?* »

De son côté, M. J.-G. Ritz, auteur de la traduction de Hopkins parue chez Aubier, doyen honoraire de la faculté des lettres et sciences humaines de Lyon, nous adresse ses remarques :

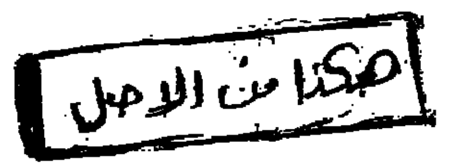
« *Puis-je faire remarquer à Kenneth White que comparer deux traductions d'esprit diamétralement opposé est, comme on dit en anglais,* « most unfair » *! Après avoir écrit que traduire Hopkins en français était une impossible gageure, j'ai tenté d'exprimer en un français, hélas !, analytique mais sobre, ce que le poète dit splendidement en sa langue synthétique, aux connotations chatoyantes. Un poète, qui peut se libérer des contraintes et créer d'audacieux néologismes, transpose, essaie d'imiter en un français peu commun ce qui, chez Hopkins, reste toujours marqué par le génie de sa langue. Tentative à prendre ou à laisser. Elle est belle, mais ne facilite pas l'accès. Ma tâche est plus simple : aider le lecteur français à mieux saisir les intentions majeures du poète qui exige de quiconque l'approche une connaissance de l'anglais que beaucoup n'ont pas.* »

● *Le prix du meilleur livre étranger 1980* est allé au poète anglais Gerard Manley Hopkins (1844-1889) pour l'ensemble de son œuvre, et plus particulièrement pour les *Poèmes* « accompagnés de proses et de dessins », dans la traduction de Pierre Leyris (Seuil) et *Grandeur de Dieu et autres poèmes*, dans la traduction de Jean Mambrino (Granit) (« le Monde des livres » du 9 janvier 1981).

Dans la catégorie « romans », le prix est allé à *la Tante Julia et le scribouillard*, de Mario Vargas Llosa, traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan, (« le Monde des livres » du 18 janvier 1980) par 7 voix contre 4 à David Shahar.

Les prix seront remis dans la seconde quinzaine de février.

Erratum. — Dans l'article consacré au nouveau livre de Günter Grass, *Une rencontre en Westphalie* (Seuil), dans « le Monde des livres », du 23 janvier, au lieu de : « *Nous sommes en 1647. La guerre de Cent Ans s'éternise (...)* », il fallait lire : « *(...) la guerre de Trente Ans s'éternise.* »



Le Monde

culture

THÉATRE

Patrick Guinand à la direction du Jeune Théâtre national

Patrick Guinand a été désigné pour prendre la succession de Jacques Rosner à la direction du Jeune Théâtre national, par cinq voix contre trois à *Josiane Horville*. Le vote a eu lieu le 26 janvier, *lors de* la *réunion* du conseil d'administration.

Jacques Rosner, qui en est *le* nouveau président, estime, après cinq ans à la tête du J.T.N., qu'une partie de sa mission a été remplie : offrir une expérience professionnelle aux comédiens sortant du Conservatoire national et des écoles d'étude supérieures — c'est-à-dire celle de Strasbourg, il n'en existe pas d'autre. Cependant, le statut du J.T.N. est particulier. Sa subvention (1) est celle d'un « petit centre », *mais il est géré par un* conseil d'administration où siègent deux représentants du ministère de la culture, et un contrôleur financier. Il doit présenter un budget annuel en équilibre, alors que les centres sont des entreprises privées placées sous la responsabilité personnelle de leurs directeurs.

Le J.T.N. n'a pas de salle. Il doit s'inscrire dans le programme des organismes qui l'accueillent. Le champ d'exploitation de ses spectacles est d'autant plus réduit qu'il ne peut pas, puisqu'il n'a pas de salle, négocier des échanges. *Son répertoire doit être conçu en* fonction du caractère de la troupe : sa jeunesse. D'autre part, il est peu satisfaisant pour un metteur en scène d'engager *une expérience* avec *des comédiens* neufs qui se renouvellent chaque année. Jacques Rosner, pour sa part, a soutenu le projet de Josiane Horville — directrice administrative du J.T.N. — qui proposait de faire appel à des metteurs en scène également renouvelés chaque année : André Engel, Stuart Seide, Claude Regy. A une précédente réunion du *conseil d'administration*, le projet avait d'ailleurs été approuvé, et *Josiane Horville avait obtenu* la majorité des voix. Mais Jean-Pierre Angremy, directeur du théâtre et des spectacles, a fait savoir qu'il voulait un créateur à la tête du J.T.N., et a demandé un nouveau vote.

Patrick Guinand, qui est âgé de trente-quatre ans, a débuté au Théâtre de Bourgogne, puis a créé sa compagnie, le Théâtre du double. Il a monté *le Supplément au voyage de Bougainville*, à la Cité internationale et au Cyrano, *Attila*, à Gennevilliers.

Il a également monté *Mémoire secret pour servir l'histoire de ce siècle*, de Pierre-Jean Remy (nom de plume de Jean-Pierre Angremy). Et *Porporino* au Festival d'Aix-en-Provence. Il présente, avec le J.T.N., *Caligula*, de Camus, à partir du 3 février à l'Odéon. — C. G.

(1) *1,9 million de francs.*

LE FLEUVE ROUGE de Pierre Laville

La nouvelle pièce de Pierre Laville, *le Fleuve rouge*, mise en scène par Marcel Maréchal, créée à Marseille en octobre 1980, est reprise au Théâtre de Chaillot.

Le voyage n'a pas endommagé cette œuvre forte, attachante, dont nous avions décrit les qualités au moment de sa création (voir *le Monde* du 12 novembre 1980). Située à Moscou vers 1930, l'action oppose deux grandes figures qui, en fait, *ne s'étaient* guère fréquentées : Malakovski et Mikhaïl Boulgakov. S'inspirant des romans de Boulgakov, *le Maître et Marguerite* et *le Roman théâtral*, Pierre Laville fait revivre aussi les démêlés de cet auteur avec la censure, Staline et les responsables du Théâtre d'Art où fut montée sa pièce *les Journées des Tourbine*, adaptée de son roman *la Garde blanche*.

Le Fleuve rouge, suite rapide de scènes brutales, ou drôles, ou touchées de poésie, est joué avec beaucoup d'invention et de présence par *Marcel Maréchal* (Stanislavski, le Diable, et autres *personnages*), Jean-Claude Drouot (Malakovski), Francine Bergé (*une assistante* du Diable), Bernard Ballet et Catherine Arditi (Boulgakov et Madame), Daniel Berlioux (la Censure), Luce Mélite (Ludmila Priakhina, célèbre comédienne qui avait fondé le Théâtre d'Art).

M. C.

★ *Théâtre de Chaillot, 20 h. 30.*

DANSE

Des lieux pour le ballet

La danse marque des points ; son implantation en province, en banlieue, se développe au hasard des bonnes volontés. Parmi les récentes initiatives, il y a l'implantation de la *compagnie de* Dominique Bagouet à *Montpellier*, le *confortable studio des Quatre* Temps sur le parvis de la Défense, *animé par Caroline* Marcadé et Dominique Petit, le *Centre régional de la danse* en Yvelines, inauguré la semaine dernière, à *Marly-le-Roi*. Sa *directrice*, Dorothée Fayet, s'est fixé un *double* but : une action en milieu scolaire, la mise à la disposition des chorégraphes d'un lieu permanent de rencontres, de répétitions, de créations.

Il n'en demeure pas moins que Paris, où *la* danse est assurée de trouver un public permanent, manque d'un lieu d'accueil pour les essais qui ne sont pas entrés dans le système du spectacle. Faute d'un théâtre ouvert, les groupes se produisent dans des ateliers, des galeries de peinture, *d'anciens hangars souvent* exigus et sous-équipés. *L'amateur de danse impénitent peut* ainsi trouver chaque soir deux ou trois « performances » dans un quartier perdu.

S'il veut rompre ce cercle *confidentiel*, le chorégraphe, en dernier recours, louera une salle pour *une semaine*, pour un *soir* ; les prix varient de 1 000 à 10 000 *francs par* séance ; c'est le suicide en *beauté*.

Tout le monde aujourd'hui est d'accord sur la nécessité d'un théâtre de la danse ; on avait même parlé à un moment du Théâtre de Paris ; mais il est l'objet de nombreux projets *plus « rentables »*. L'an passé, le Théâtre oblique, avec ses *deux salles (cent et deux cents* places), avait réussi à attirer régulièrement vers la r... de la Roquette le public de la danse et ... que ce genre d'entreprise est viable. Malheureusement, au ministère de tutelle rien n'est prévu pour subventionner une telle salle ; il faudrait créer un précédent. La Ville de Lyon vient de prendre *une initiative* dans ce sens ; la Ville de Paris s'en désintéresse *parfaitement*.

Jacques Chaurand, ... du concours de Bagnolet, qui a révélé la plupart des jeunes chorégraphes actuels, se bat depuis treize ans pour lui trouver un prolongement. En désespoir de cause, il vient de fonder une association, les *Amis du ballet pour demain*, et recherche un lieu pour promouvoir la création. Il a trouvé un accueil au Théâtre de Plaisance, où il présente cinq chorégraphies. Les conditions sont raisonnables (200 francs de location par soirée et la moitié de la recette pour le groupe), mais la scène est petite, sans dégagements ; on ne peut guère y évoluer à plus de quatre sans se heurter aux murs.

L'avantage du premier spectacle, présenté par Katja Cavagnac, du 22 au 24 janvier, est qu'il se référait plus au café-théâtre qu'à un déploiement de mouvement dans l'espace. Il s'agissait d'une suite de notations humoristiques et tendres *sur les fantasmes d'un garçon* timide, confronté à l'univers *féminin*. Un *comédien*, un mime, s'y est révélé, Pierre-Marie Nouvel, mélange de Rufus et de Depardieu, que la chorégraphe a remarquablement mis en situation.

MARCELLE MICHEL.

★ 18 h. 30, Théâtre de Plaisance, 111, rue du Château, 75014 Paris : 29, 30, 31 janvier, Compagnie Hadra (jazz) : 5, 6, 7 février, Compagnie Kilina Crémona ; 12, 13, 14 février : Pierre du Villard ; 19, 20, 21 février : Llaima, ensemble chilien.

CINÉMA

LA VERSION ORIGINALE DE « BEL AMI » de Louis Daquin

Au cours d'une séance spéciale, le parti communiste français a présenté à la presse la version intégrale reconstituée du film de Louis Daquin *Bel Ami*, d'après le roman de Guy de Maupassant. Après une brève introduction de Guy Hermier, directeur de *Révolution*, l'hebdomadaire culturel du P.C., Jack Ralite, député communiste, rapporteur *du budget du cinéma* à l'Assemblée nationale, a rappelé les interdictions successives du film en 1954, 1955 et 1956. Le coup de grâce avait été porté par M. André Morice, ministre de l'industrie et du commerce du gouvernement Edgar Faure, qui, contre l'avis de la commission de contrôle de l'époque autorisant le film après coupures le 9 février 1955, avait exigé son interdiction totale.

L'affaire de Bel Ami devait faire l'objet d'un débat à la Chambre des *députés*, le 17 *mai* 1955, le ministre légitimant l'interdiction *en affirmant* que *Bel Ami*, tourné en Autriche, dans la zone d'occupation soviétique, avec des capitaux fournis par une société autrichienne, était un film étranger.

Après l'évacuation de Vienne par les forces d'occupation soviétiques, le matériel de *Bel Ami* fut envoyé à Moscou. Le film, sorti en juillet 1957 dans une version mutilée (1), nous revient sans coupures, les dialogues originaux rétablis, *mais* avec la partie jouée par des acteurs autri*chiens non* doublés en français. *Bel Ami* décrit l'ascension sociale d'un jeune arriviste, utilisant les femmes pour gravir les échelons de la réussite. Les spéculations bancaires autour de la conquête du Maroc y sont, comme dans le livre, clairement dénoncées, ce qui explique en partie les réactions de M. Morice, à la veille de la guerre d'Algérie.

Le film sera projeté le vendredi 30 janvier à la Mutualité, en présence de Georges Marchais, lors de la manifestation prévue avec les *intellectuels communistes*. Mais le P.C. insistera pour qu'il obtienne un nouveau visa de distribution sans restriction : « *Nous serons acharnés* », déclare Jack Ralite. Le 31 janvier, à 17 h. 30, sur France-Culture, une émission de quatre-vingt-dix minutes est consacrée à Louis Daquin, qui s'explique sur sa carrière : entretien posthume, puisque Louis Daquin est décédé en 1980. — L. M.

(1) *L'Humanité* du 21 janvier souligne que le film est sorti « *censuré, tronqué sur les ordres du gouvernement du socialiste Guy Mollet* ».

MUSIQUE

Résurrection de Georg Benda à Rennes

Le Théâtre de Rennes, dont la superbe rotonde classique en avancée répond gaiement à la façade en creux de l'hôtel de ville de Gabriel de l'autre côté de la place, vient de rouvrir ses portes après d'importants travaux de rénovation. Il est aujourd'hui placé sous la responsabilité de Cherif Khaznadar, directeur de la maison de la culture, avec laquelle s'est établie depuis six ans une fructueuse collaboration, marquée surtout par Tancrède, *de Rossini, et les brillantes résurrections l'an passé de l'*Euridice *de Caccini et du* Sorcier *de Philidor, qui ont donné au théâtre lyrique rennais une audience nationale.*

Cherif Khaznadar a bien l'intention de poursuivre dans cette voie originale en présentant, à côté du répertoire courant (ainsi ces derniers mois le Barbier de Séville, Werther, Phi-Phi), *des œuvres oubliées, qui ont marqué dans l'évolution de l'opéra. Politique audacieuse où l'on ne gagne pas à tout coup, surtout quand on dispose de moyens très limités (le budget annuel du théâtre n'atteint pas 5 millions de francs).*

Il était tentant de faire revivre les œuvres de Georg Benda (1722-1795), musicien tchèque à la cour de Berlin, puis de Gotha, dont les « duodrames » (mélodrames à deux personnages) avaient vivement impressionné Mozart, qui écrivait à son père en 1778 : « Vous savez que Benda, parmi tous les maîtres de concerts luthériens, a toujours été mon préféré. »

Un de ces duodrames, Ariane à Naxos, *cité par Mozart, figure en lever de rideau du spectacle de Rennes dont il constitue la partie la plus intéressante. Les rôles de Thésée et d'Ariane (uniquement des monologues) sont entièrement parlés, en phrases courtes à découvert, qui sont commentées sur-le-champ par de brefs « récitatifs » d'orchestre d'une vivacité étonnante. On comprend que Mozart ait été frappé par l'écriture alerte de Benda (souvent très proche de la sienne), cette puissance d'évocation instantanée, qui tout à la fois rappelle Bach et annonce le Haydn des oratorios, et surtout ce lyrisme sensible, d'une émotion très fraîche et pénétrante.*

Cependant, le texte interminable, n'a guère de ressort dramatique, et le procédé de juxtaposition parole-chant, trop stéréotypé, évente rapidement son parfum. De plus, Jean Rochefort (Thésée) n'est guère doué pour la tragédie classique, cependant que la déclamation, plus belle et déployée, de Silvia Monfort épuise un peu son registre dramatique dans les plaintes redondantes d'Ariane. Quant à l'orchestre, il peine à suivre les tempi de John Perras, soucieux de redonner toute son alacrité à Benda, mais qui ainsi étrangle ses musiciens obligés d'avaler les notes.

La seconde partie est une déception. Ce *Roméo et Juliette*, un « singspiel » assez naïf, n'a que de lointains rapports avec Shakespeare, et d'ailleurs se termine le plus heureusement du monde. Le livret assez banal est aggravé par une traduction française déplorable accrochée à la musique en dépit du bon sens. Mais surtout ce Benda, si pétillant dans *Ariane*, écrit cette fois une musique franchement conventionnelle, avec des airs et des ensembles bien tournés qui se haussent rarement à un grand niveau tragique ; l'expression s'est banalisée et a, semble-t-il, perdu sa distinction et sa force. *On remarquera cependant* le beau chœur funèbre au tombeau de Juliette, qui ne déparerait pas le *Requiem* de Mozart.

Benda n'était guère servi, il est vrai, par une interprétation musicale très insuffisante (à part la touchante Juliette de Véronique Diestchy) et une mise en scène artificielle, bizarre et approximative, sur lesquelles il vaut mieux ne pas insister. L'écart est trop grand et incompréhensible avec la merveilleuse *Euridice* de Caccini (*le Monde* du 29 janvier 1980) *pour que* le théâtre de Rennes ne nous offre pas prochainement la revanche que nous souhaitons.

JACQUES LONCHAMPT.

A l'Opéra

M. GUY VERDEIL EST NOMMÉ PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par décret du 26 janvier, M. Guy Verdeil, inspecteur des finances, est nommé président du conseil d'administration de l'Opéra de Paris. Il remplace M. Jacques Darmon, entré en avril 1980 dans le groupe Thomson-C.S.F.

[Né le 5 mai 1929 à Toulon, ancien élève de l'ENA, M. Verdeil a appartenu au cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des finances, avant d'être nommé en 1970 directeur général du commerce intérieur et des prix. Il préside depuis 1973 le Groupe des assurances nationales. Il est également l'un des deux représentants de l'Etat au conseil d'administration de TF 1.]

JAZZ

Féminin pluriel au T.E.P.

Orchidée, groupe éclectique, parodique, électrique. Annick Nozati, chanteuse hurleuse, houleuse, impressionnante et drôlatique. Marie-Ange Martin, guitariste — tout simplement — de jazz, guitariste sensible et accomplie. Vanina Michel, *chanteuse* autant que *comédienne*. Irène Schweizer, enfin, une des plus grandes improvisatrices européennes, depuis quinze ans lancée dans la conquête de la liberté. Elles seront là, en un soir réunies sur la scène du T.E.P. Seules, entre femmes, ou avec d'autres musiciens, c'est selon...

En jazz, il y a belle lurette que les femmes ne s'occupent plus exclusivement de pianoter ou de chanter. Ce que, par parenthèse, elles ont fait formidablement bien. Aujourd'hui, elles jouent. Elles ne cherchent pas à *renverser* les *rôles*. Elles veulent jouer. Et ne pas être utilisées une nouvelle fois, sous le nouveau prétexte très ancien qu'elles sont des femmes, sans se soucier une seconde de ce qu'elles jouent, comme il arrive parfois à telle d'entre elles ou au groupe Orchidée.

Malgré l'étonnant et remarquable Feminist Improvising Group de Lindsay Cooper, on ne sait pas exactement s'il y a une musique « féminine » au sens où l'on pouvait chercher, un temps, la *singularité* d'une écriture féminine. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a des femmes qui jouent, et qui sont en train de conquérir, sans tambour ni trompette (ou avec), la fameuse « moitié du ciel » qu'elles portent sur leurs épaules.

L'initiative du T.E.P. (Jazz au *féminin pluriel*) est heureuse. *Manifeste* discret et surtout lieu fondamental de rencontre *et d'échanges*, ce concert fera connaître des musiciennes encore mal connues. Entre elles, ou avec des partenaires venus aussi de la planète du jazz : Galas et Bouchaux avec M.-A. Martin, Querlier et Levallet avec Annick Nozati, Aldo Romano avec *Vanina* Michel, et, pour un duo sans *conteste prometteur*, Michel Portal avec Irène Schweizer. — F. M.

★ Théâtre de l'Est parisien, jeudi 29 janvier, 20 h. 30.

VARIÉTÉS

Serge Lama au Palais des congrès

Tous les deux ans, Serge Lama prend possession de la scène du Palais des congrès et tient l'affiche trois mois durant, c'est-à-dire chante devant trois cent mille personnes. Entre temps, il « tourne » en province, entreprend une moyenne de cent soixante-dix galas dans l'année, et remporte invariablement la palme du chanteur le plus populaire.

Pour cet ancien enfant de la balle, cela ne s'est pas fait tout seul : en province, par exemple, Lama s'est livré, dans les années 60 et le début des années 70, à un véritable et patient travail d'implantation sur le terrain, se produisant à perte, d'abord dans telle ou telle ville, telle ou telle salle, s'affinant au contact du public, mettant au point un personnage vigoureux, tendre et un peu fragile, aux coups de gueule et aux éclats de rire, doté d'un solide goût du bonheur et nourri d'une tradition largement développée auparavant par Bécaud, Aznavour et Piaf.

Certes, à côté de cette tradition, il y a aujourd'hui chez Lama une touche de modernité. Oh ! très peu, juste ce qu'il faut pour être une des voix de cette France profonde qui croyait se révolter autrefois à la lecture de *Vipère au poing*, d'Hervé Bazin.

Précisément, Serge Lama chante *Et baste la famille* et la nostalgie de l'enfance, et aussi la solitude, l'amour, la vie d'hommes et de femmes sans histoire. Comme toujours, les chansons sont bien ficelées, écrites en collaboration avec une équipe (Alice Dona, J. Gilbert et Jean-Claude Petit), habile dans un travail de confection propice pour déployer un climat, un sentiment.

Au Palais des congrès, Serge Lama reste une fois de plus fidèle aux mêmes musiciens, au nombre de sept, au même arrangeur, au même chef d'orchestre. Et il occupe aussi naturellement l'immense plateau avec sa force de conviction, ce besoin sensuel de la scène et du public, et cette manière de donner qui ne craint ni les effets conventionnels ni la larme du mélo. Pour ce nouveau récital en deux parties, où l'on retrouve quelques classiques, Lama a habillé certaines chansons avec une mise en scène sobre, heureuse, de Bernard Lion.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Palais des congrès, 21 heures.

■ Tomas Gubitsch à la guitare et Osvaldo Calo aux claviers donnent une série de concerts sur le thème de la « nouvelle musique argentine » au Petit-Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, à 23 heures. Jusqu'au 1er février.

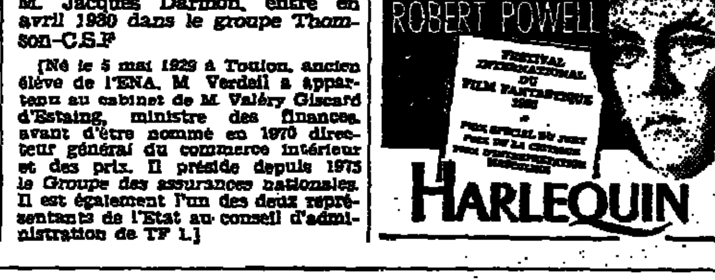
« LA FAIM DU MONDE » de Théo Robichet

Caméraman de formation — il a collaboré avec Godard et Ruy Guerra, — Théo *Robichet* a été aux premières lignes de l'aventure politique : en Bolivie à la veille de la mort de Che Guevara, au Nigéria lors du conflit Nigéria-Biafra, à Sochaux et aux usines Peugeot avec Chris Marker et le groupe Medvekine. Il a coréalisé *Septembre chilien*, filmé les guerriers du Front Polisario. *La Faim du monde*, coproduit par la radio-télévision algérienne et Med Hondo, *s'essaie* à une synthèse sur la faim dans le *monde, mais essentiellement* en Afrique.

Diverses personnalités, de France (notamment René Dumont), d'Egypte, *de Haute-Volta*, des Etats-Unis, rejoignent dans leurs interventions *une même* conclusion : *l'aide* au tiers-monde en matière de nourriture n'est *jamais* innocente, les pays capitalistes, et d'abord les Etats-Unis, tirent les ficelles, décident des cours, encouragent certaines cultures, importent les matières premières.

Théo Robichet a peut-être tort de trop vouloir embrasser, de ramasser à l'extrême ses arguments, de sacrifier souvent l'image concrète à l'idée générale. On opposera sa *démarche* à *celle* de Luc Moullet dans un autre film sur un sujet similaire, *Genèse d'un repas*. Pour qui veut faire l'effort *d'écouter* attentivement ce qu'on lui dit, d'organiser lui-même son montage personnel, de tirer ses propres conclusions, *la Faim du monde* offre ample matière à réflexion. — L. M.

★ La Clef.









SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 29 janvier

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Comédie italienne (321-22-22), 21 h. : les Malheurs de Pantalon.
Théâtre 18 (226-47-47), 21 h. : Dieu.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. : Peter Grimes.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : le Fleuve rouge. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Jeune Homme.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : la Nuit juste avant les forêts.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Jazz au féminin pluriel.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Sur les ruines de Carthage.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : Vienne au début du siècle ; 19 h. : Des espaces verts aux jardins ; 19 h. : Cinéma expérimental 1964-1967. — Théâtre, 20 h. 30 : Parcours.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : Carrés musicaux d'Ivry Gitlis.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Gilbert Laffaille ; 20 h. 30 : le Bonheur des dames.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : la Vie parisienne (Offenbach).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 15 : la Bande dessinée ; 21 h. 45, Falligan's Visions.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Trois Jeanne.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Carrefour de l'Esprit (633-48-65), 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), Festival international du théâtre gestuel et du théâtre clownesque, 20 h. 30 : Bogners Clown Théâtre. — Epée de Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Hernani. — Théâtre de l'Aquarium : le Miroir des jours.
Cité internationale universitaire (589-67-57), Grand Théâtre, 20 h. 30 : les Fiancées de K, ou l'éternel masculin. — Resserre, 20 h. 30 : le Personnage combattant. — Galerie, 20 h. 30 : les Tables tournantes. — Théâtre de la mer (589-70-22), 20 h. 30 : Camoens, une voix de la Renaissance.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : Madame est sortie.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. 15 : les Fol's.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur !
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : Deburau.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Zazie dans le métro.
Essaïon (278-46-42), 18 h. 30 : la Faille ; 21 h. : la Vie en douce. — 20 h. 30 : Madame Bovary meurt de province ; 21 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : Steak.
Forum des Halles des Fariadets (584-68-39), 20 h. 30 : la Noce chez les petits bourgeois.
Huchette (326-38-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Le Lierre (589-59-84), 20 h. 30 : Œdipe roi.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Leçon de schizophrénie ; 20 h. 30 : Ficelles ; 22 h. 15 : l'Inconciliabule. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Jacques a dit ; 20 h. 30 : Jeux et Patras ; 22 h. 15 : Molly Bloom. — Petite salle, 18 h. 15 : Parlons français ; 19 h. 30 : Compartiment non fumeurs.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Siegfried.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Monsieur Dehors.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 18 h. 45 : l'Evangile selon saint Marc ; 21 h. : Exercice de style. — Petite salle, 20 h. 30 : Ai-je dit que je suis bossu ; 22 h. : la Guerre des petites étoiles.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaisance (320-00-06), 21 h. : Des oiseaux par les yeux.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : Elephant Man.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : la Machine à écrire.
La Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Charcuterie fine.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
Studio-Théâtre 14 (539-88-11), 20 h. 30 : Jacoby mime.
T.A.I.-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : l'Ecume des jours ; 22 h. : le Concile des fous.
Théâtre des Cinq Diamants (588-18-62), 20 h. 30 : les Colombes sauvages ; 21 h. 30, Duo pour deux agents doubles.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 15 : Ka ; 22 h. 15, Camisoles Blues.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 20 h. 30 : l'Homme à l'envers.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Dominique Bailly ; 22 h. : Peau d'âne.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : le Prince travesti.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Rosmersholm.
Théâtre Sagor (797-03-39), 20 h. 45 : le Malade imaginaire.
Théâtre Saint-Georges (878-74-37), 20 h. 30 : la Culotte d'une jeune femme pauvre.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : la Belle Sarrasine.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : le Français né malin.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Pythie-Trésor ; 21 h. 30 : Des phantasmes dans le caviar ; 22 h. 30 : les Testaments du Père Leleu.
Au Lapin agile (606-85-87), 21 h. : La bohème qui chante.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 22 h. 30 : l'Homme à la coque ; II, 20 h. 15 : Tribulations sexuelles à Chicago ; 21 h. 30 : Poulet frites ; 22 h. 30 : Refrains.
Café d'Edgar (320-85-11), 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchant frères siamois ; 21 h. 30 : Sueur, cravate et tricot de peau. — II, 23 h. 15 : Katiouchka.
Chez Georges (326-79-15), 22 h. 30 : M.-A. Berriat et C. Pichon.
Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : Thomas ; 22 h. 30 : M. Fanon et D. Val.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : le Roi des balcons.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 15 . P. Repset ; 21 h. 15 : Ivres pour vivre ; 22 h. 45 : G. Tazartes.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Azimuth et Tremouillé.
Le Débarcadère (607-79-39), 21 h. 30 : A. Cuniot.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : A. Candelas ; 22 h. : P. Thiant.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : La chasse est ouverte ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : Mille et une recettes pour devenir maître du monde.
Maison de Verlaine (326-39-15), 22 h. : J.-P. Reginal.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : le Concerto déconcertant. — II, 19 h. 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête ; 21 h. : Cœur à deux ; 22 h. 45, Suzanne ouvre-moi.
Pied-Bleu (285-32-16), 21 h. 30 : Nous, on aime ; 23 h. : D. Raquillet.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : J.-M. Cornille ; 22 h. 45 : B. Garcin.
Sélénite (354-53-14), 20 h. 15 : Racontez-moi votre enfance ; 21 h. 30 : Génération Hollywood. II, 21 h. 30 : Fico.
La Tanière (337-74-39), I, 20 h. 45 : Eve Griliquez ; 22 h. 30 : J. Yvart. — II, 20 h. 45 : J.-L. Dubin.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Un polichinelle dans le tiroir ; 21 h. 30 : Ma vie est un navet.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (320-39-69), 20 h. 30 : Madame le Président ; 21 h. 30 : Bonjour les monstres ; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Vieille Grille (707-60-93), 21 h. : M. Rivat.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Heureux ceux qui n'attendent rien car ils n'auront pas plus.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

Les comédies musicales

Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Cache ta joie.

La danse

Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : Danses de Corée.
Espace Marais (271-10-19), 18 h. 30 : Ballet-Jazz de Paris.
Plaisance (320-00-06), 18 h. 30 : Compagnie Hadra.

Les music-hall

Aire libre (322-70-78), 20 h. : J.-L. Debattice.
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Guy Bedos.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Michel Hermon.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Imago ; 22 h. : Morice Benin.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : Coluche.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Leny Escudero.
Palais des Congrès (758-21-34), 21 h. : Serge Lama.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : A. Sylvestre.
Palais des Sports (828-40-48), 20 h. 45 : le Cirque de Moscou.
Petite Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Marianne Sergent.
Studio Bertrand (783-64-66), 20 h. 30 : Gotan, musique populaire argentine.
Théâtre La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Popeck.

Les concerts

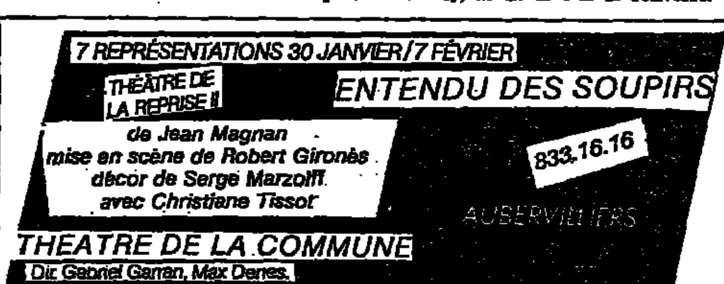
Palais des Congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. A. Lombard (Schubert, Weber, Brahms).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : C. Helffer (Bartok, Beethoven).
Eglise des Dominicains, 20 h. 45 : Ensemble Vetera et Nova (Beethoven, R. Strauss, Fauré).
Eglise Saint-Antoine des Quinze-Vingts, 20 h. 30 : Orchestre du Cercle musical de Paris, dir. B. de Saint-Maurice (Vivaldi, Schubert).
Eglise Notre-Dame de Passy, 20 h. 30 : D. Mathieu-Chiquet (Bach, Franck, Reger, Roth, Alain).
Eglise Notre-Dame d'Auteuil, 20 h. 45 : Ensemble instrumental Concilium Musicum, Ensemble la Folane (Debussy, Mozart, Merlet, Lesur).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Orchestre Conservatoire de Paris, dir. J.-B. Béreau (Mendelssohn, Saint-Saëns, Kokaji, Beethoven).
Salle Cortot, 20 h. 30 : Quatuor de saxophones J. Desloges (Glazounov, Challan, Paubon, Mari, Arma...).
Eglise Saint-Roch, 20 h. 45 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Houtmann ; sol., R. Flachot (Tchaïkovski, Honegger, Saint-Saëns).
Unesco, 20 h. 30 : G. Jahn, A. Artmüller (Mahler, Wagner).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h. 45 : A. Cécile, E. Gruel, E. Lestringant (chansons au luth en pays latin).
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 21 h. : Ensemble instrumental et Chœur Varenne, dir. M. Courcier (Bach, Mozart).
Lucernaire, 21 h. : L. Robert (Debussy, Dutilleux, Robert, D. Lesur)
Radio-France, Studio 106, 18 h. 15 : Trio Delta (Haydn, Beethoven, Smetana) ; Studio 105, 20 h. 30 : Quatuor Athenaeum (Williams, Britten, Bliss, Canon).
Eglise réformée d'Auteuil, 20 h. 30 : B. Benster, A. M. Laela, M. Hagenmuller (Haendel, Purcell, Rameau...).

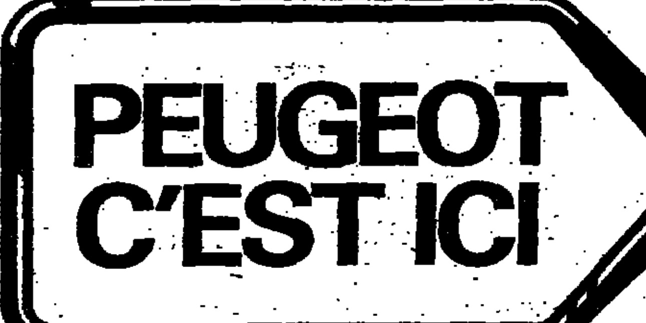
Jazz, rock, pop', folk

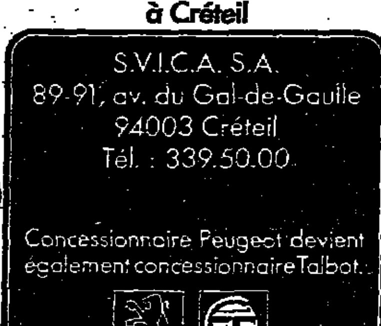
Café d'Edgar (320-85-11), 18 h. 30 : José Barrense Dias.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : René Franc Jazz New-Orléans.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. et 24 h. : G. Richardson, F. Arvanitas, P. Michelot.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Teddy Edwards Quartet.
Dunois (584-72-00), 21 h. : F. Tusques, C. Andreu, Kilikus.
Espace Marais (271-10-19), 22 h. 30 : Ethnic 3.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Deuxième sous-sol.
Musée d'Art moderne (723-61-27), 20 h. 30 : F. Ambrosetti Quartet.
Nouvelle Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : Martial Solal Big Band.
Patio-Méridien (750-12-30), 22 h. : E. Lockjaw Davies, H. Sweet Edison.
Petit opportun (236-01-36), 23 h., Th. Gubitsch, O Galo.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Louis Xavier.
Tremplin de Paris (281-56-79), 20 h. 15 : Les babouches font du rock mou.
La Vieille Grille, 21 h. : Ayaweska.

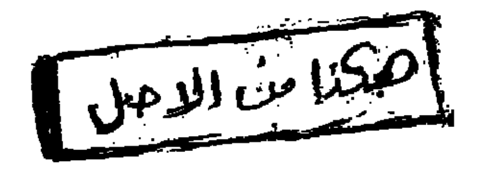
Dans la région parisienne

Athis-Mons, salle des fêtes, 20 h. 30 : Ars Nova (Purcell, Pachelbel, Barboteu...).
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : Lorna et Ted.
Bures-sur-Yvette, M.J.C. (907-74-70), 21 h. : la Bonne Ame de Se-Tchouan.
Créteil, Maison des arts André-Malraux (899-94-50), 20 h. 30 : H. Tachan.
Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-42), 20 h. 30 : Mais on doit tout oser puisque...
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h. 15 : Trilogie du revoir.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h. 30 : la Tempête.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : le Gardien.
Vitry, Théâtre Jean-Vilar (680-85-20), 20 h. 45 : A la renverse.









SPECTACLES

cinémas

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Le cinéma français des années 20 : le P'tit Parigot, de R. Le Somptier ; 19 h. : Le cinéma et les comédiens du Français : Je t'aime, je t'aime, d'A. Resnais ; 21 h. 30 : Capitaine sans peur, de R. Walsh.

BEAUBOURG (276-55-57)

15 h., Le cinéma scandinave : le Vaisseau tragique, de V. Sjöstrom ; 17 h., Cinéma britannique : A main armée, de J. Lee Thompson ; 19 h. : l'Empire des sens, de N. Oshima.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

L'ALTRA DONNA (It., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).

ASPHALTE (Fr.), UGC Opéra, 2e (261-50-32), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Studio Cujas, 5e (354-39-22).

BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnos, 14e (327-52-37).

LA BOUM (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Paris-8e (359-53-99), Français, 9e (770-33-88), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (327-54-50), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Passy, 16e (288-62-34), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Tourelles, 20e (364-51-98).

BRUBAKER (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), Normandie, 8e (359-41-18), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), UGC Opéra, 2e (261-50-32), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59), UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Murat, 16e (651-99-75), Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).

BYE BYE BRESIL (Brés., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) H. Sp.

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.), UGC Opéra, 2e (261-50-32), Normandie, 8e (359-41-18), Maxéville, 9e (770-72-86), UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

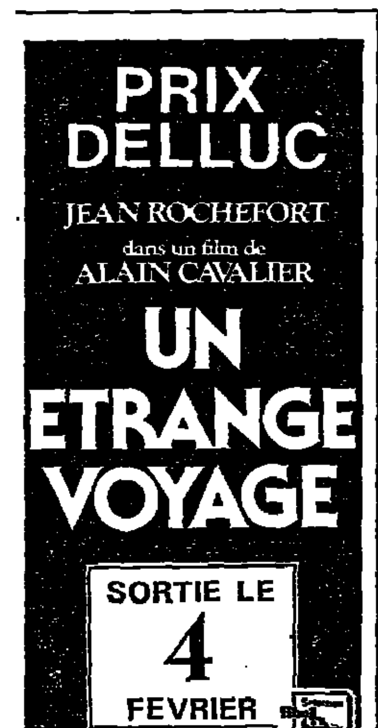
CALIGULA (It.-ang., v.o. : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).

LE CHASSEUR (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Bastille, 11e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (320-89-90), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) en soirée.

CLARA ET LES CHICS TYPES (Fr.), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Quintette, 5e (354-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), France-Elysées, 8e (723-71-11), Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA CITE DES FEMMES (It., v.o.), (*), Epée de Bois, 5e (337-57-47), Studio Raspail, 14e (320-38-98).



LE DERNIER METRO (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Marignan, 8e (359-92-82), Athéna, 12e (343-07-48), en soirée, Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) en soirée.

DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.), Bonaparte, 6e (326-12-12).

ERASERHEAD (A., v.o.) (**), La Clef, 5e (337-90-90).

EXTERIEUR NUIT (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).

LA FAIM DU MONDE (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).

FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17), Elysées Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LES FOURBERIES DE SCAPIN (F.), George-V, 8e (562-41-46), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), mat., Richelieu, 2e (233-56-70), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), mat., Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), mat., Athéna, 12e (343-07-48), mat., Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), mat., Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96), mat.

GIMME SHELTER (A., v.o.), Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLORIA (A., v.o.), St-Germain Huchette, 5e (634-13-26), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Pagode, 7e (705-12-15), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42), Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

GOSSE DE TOKYO (Jap., v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

HARLEQUIN (Austr., v.o.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Movies Halles, 1er (260-43-99), Rio-Opéra, 2e (742-82-54).

HISTOIRE D'ADRIEN (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

HURLEMENTS (A.) (**) (v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

IMMACOLATA ET CONCETTA (It.) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H. Sp.

INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), soirée : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

JE VOUS AIME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Ternes, 17e, (380-10-41).

KAGEMUSHA (Jap.) (v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

MANHATTAN (A.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MELODIE MEURTRIERE (It.) (v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (625-59-83).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82)

NICK'S MOVIE (All.) (v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA NUIT DE LA METAMORPHOSE (Youg.) (*) (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90). — V.f : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) en soirée.

L'OR DANS LA MONTAGNE (It.) (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

OUBLIER VENISE (It.) (v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11)

LA PROVINCIALE (Fr.-Suis.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suis.) (*) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LES SEDUCTEURS (Fr.-It., v. it.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — 56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

SHINING (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Opéra-Night, 2e (296-62-56)

STARDUST MEMORIES (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-49-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

SUPERMAN II (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)

TENDRES COUSINES (Fr.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA TERRASSE (It., v.o.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TROIS HOMMES A ABATTRE (Fr.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71), Cinac Italiens, 2e (296-80-27).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

TUSK (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90. H sp

UN DROLE DE FLIC (A., v.o./v.f.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45. (V f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03)

UNE ROBE NOIRE POUR UN TUEUR (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C-Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (532-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Secrétan, 19e (206-71-33), Paramount-Maillot, 17e (758-34-24).

UN MAUVAIS FILS (Fr) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

VACANCES ROYALES (Fr) : Forum-

Les festivals

HITCHCOCK (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Mr and Mrs Smith. — V.o. Nickel-Odéon, 6e (633-22-13) : Soupçons.

CASSAVETES, trois films (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Un enfant attend.

rue.

Ciné, 1er (297-53-74), Studio-Cujas, 5e (354-89-22), H. sp. Espace-Gaîté, 14e (320-99-34)

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

FILMS NOUVEAUX

L'AUBE DES DAMNES, film algérien, de Ahmed Rachedi, v.o. : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

CES MALADES QUI NOUS GOUVERNENT, film français de Claude Vajda : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

C'EST LA VIE, film français de Paul Vecchiali : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES CHIENS DE GUERRE, film américain de John Irvin (*) ; v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

LA COCCINELLE A MEXICO, film américain, de Vincent McEveety ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Murat, 16e (651-99-75).

FLASH GORDON, film américain, de Mike Hodges ; v.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; (v.o. - v.f.) : Ambassade, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LE LAGON BLEU, film américain, de Randal Kleiser ; v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MASOCH, film italien, de Franco Brogi Taviani (**) ; v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70. — Soirée : Saint-Germain-Studio, 5e (634-13-26) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE, film français, de Patrice Leconte : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

CARNET

Naissances

— M. Georges CANCES et Mme, née Claude Piatier, sont heureux d'annoncer la naissance de leur second fils,

Clément,

le 28 janvier 1981.
4, avenue d'Alsace-Lorraine,
38000 Grenoble.

— M. et Mme Alain LOUVEL, Sophie et Diane, ont la joie d'annoncer la naissance de

Nicolas,

Los Angeles, le 15 janvier 1981.

— Gérard PFAUWADEL, Marie-Claude, née Monfrais, et Guillaume-Alexandre, ont la joie d'annoncer la naissance de

Aurélie-Fleur,

le 22 janvier 1981.
4, rue Henri-Duchêne,
75015 Paris.

Décès

— M. et Mme Jean-Louis Berman et leurs enfants,
Marion et Sophie Berman,
M. et Mme William Berman,
Mme Marie-Thérèse Bureau,
Les familles Denizon-Richaume, Chapperon, Le Ploge,
ses enfants et petits-enfants, ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne BERMAN,
née Rolland,

survenu dans sa soixante-huitième année, le 24 janvier 1981, à Paris.
Les obsèques ont été célébrées le 28 janvier dans l'intimité familiale à Boulogne-sur-Seine.
« Palaja »,
11000 Carcassonne.

— Mlle Geneviève Bonnaire,
M. Jean-Louis Picard,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Etienne BONNAIRE,
née Marthe Caillandreau.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 31 janvier 1981, à 13 h. 45, en l'église Notre-Dame-des-Champs, sa paroisse.
Ni fleurs ni couronnes.
14, rue Jean-Ferrandi,
75006 Paris.

— M. Roger Clerc et Mme, née Thérèse Clément, leur fils Denis.
M. Pierre Gaxotte, de l'Académie française,
Mlle Yvonne Valentin,
Mme veuve Raymond Blanchet, née Maria Colin, ses enfants et petits-enfants,
Mme veuve René Colin, ses enfants et petits-enfants,
Mme Lucienne Clerc-Villerouge, ses enfants et petits-enfants,
Mlle Geneviève Clerc,
Les familles Colin, Gaxotte, Clerc, Clément, Blanchet, Valentin, Albigot, Aurel, Sirven, Jean,
ont la douleur de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, de

Mme veuve Jean CLERC,
née Maria Colin.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le vendredi 23 janvier 1981.
60, chemin de Ferro-Lèbres,
31100 Toulouse.

— M. et Mme François Denisot et leurs enfants,
M. Michel Guignard,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 18 janvier 1981, à l'âge de trente ans, de

Véronique DENISOT,
ancienne élève
de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs,
illustratrice.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Louis de Garches.

— Le Muy, Paris, Dieulefit.
Mme Georges Grisolle, née Suzanne Rabaud,
Nicolas et Anne,
Les familles Rabaud, Jordan et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges GRISOLLE,
guide de haute montagne,

mort en montagne, le 18 janvier 1981, à l'âge de quarante-sept ans.
5, rue L'Eclair,
83490 Le Muy.

— Le contre-amiral (C.R.)
Marcel JARRY

s'est endormi dans la paix du Seigneur, le 27 janvier 1981, dans sa quatre-vingt-treizième année.
La messe d'inhumation aura lieu en l'église Saint-Cyprien de Saint-Jean-du-Var, à Toulon, le vendredi 30 janvier, à 10 h. 15.
De la part de :
M. Pierre Malbrunot et Mme, née Marie-Elisabeth Jarry,
Du général de division aérienne (C.R.) et Mme Pierre Jarry,
Sœur Marie-Odile, née Monique Jarry,
Du docteur Jean-Pierre Mellon et Mme, née Edmée Jarry,
M. et Mme Louis Jarry,
Du capitaine de frégate Michel Lambert et Mme, née Odile Jarry,
M. Jean-Michel Surply et Mme, née Sabine Jarry,
ses enfants,
ses vingt-quatre petits-enfants et ses dix-huit arrière-petits-enfants.
Mme Clément Jarry,
Mlle Valentine de Lucy-Fossarieu, ses belles-sœurs,
Les familles Arragon, Clément-Jarry, Delmas, Pallier.
« Le Rosaire »,
23, boulevard Jouve,
Darboussèdes,
83100 Toulon.

[Né en 1888 à Aurillac, Marcel Jarry sort de l'Ecole navale en 1905 et est affecté en Chine avant de faire toute la guerre 1914-1918 en Méditerranée comme commandant de dragueurs de mines et de chasseurs de sous-marins. Après l'Ecole de guerre navale, il est affecté à l'état-major de l'escadre du Levant, puis au sein de l'escadre de la Méditerranée, où il commande notamment les croiseurs « Duquesne » et la « Marseillaise ».
En 1939, il est à bord de l'« Algérie », chef d'état-major de l'escadre de croiseurs qui opère en Atlantique-sud. Fait contre-amiral, il commande la marine à Oran, où il vit les drames de l'armistice et de Mers-el-Kébir. Il revient à Toulon, en octobre 1941, pour prendre le commandement de la division des écoles de la marine, à bord du cuirassé « Provence ». Le 27 novembre 1942, il assume le sabordage de cette division, alors que les troupes allemandes font irruption dans le port. Versé peu après dans le cadre de réserve, il enseigne les mathématiques et la physique tout en s'occupant d'œuvres religieuses et sociales.]

— M. Kassis,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Clémentine KASSIS,
née Djaoui,
ancienne déportée d'Auschwitz,

survenu le 27 janvier 1981, dans sa soixante-dix-neuvième année.
Les obsèques auront lieu le vendredi 30 janvier, à 15 heures.
Nous nous réunirons au cimetière de Bagnolet, 201, rue Sadi-Carnot.

— Mme Pierre Lavalou,
M. et Mme Hubert Sabrié et leurs enfants,
M. Yves Lavalou,
M. et Mme Pierre Germain et leurs enfants,
M. Jean Marie Lavalou,
M. et Mme Philippe Chair et leurs enfants,
Mlle Marie-Odile Lavalou,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Pierre LAVALOU,

survenu le 23 janvier 1981, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
Le service religieux a été célébré dans l'intimité familiale, le 26 janvier 1981, en l'église du Bourg-Saint-Léonard.
« La Pommeraie »,
Le Bourg-Saint-Léonard,
61310 Exmes.

— Guebwiller, Nice, Strasbourg, Terrisse, Lyon, Paris, Lima.
On nous prie d'annoncer le décès de

M. Edouard LOBSTEIN,
pasteur,
ancien président du Consistoire des églises réformées
de la Moselle,

survenu le 18 janvier 1981, dans sa quatre-vingt-treizième année, à Ingwiller (Bas-Rhin).
De la part de ses enfants :
M. et Mme Jean-Louis Lobstein,
M. et Mme Philippe Lobstein,
Docteur et Mme André Lobstein,
M. et Mme Pierre Lobstein,
De ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
De sa famille et de ses alliés.
Le service religieux en la chapelle du Neuenberg et l'inhumation au cimetière de Bouxwiller (Bas-Rhin) ont eu lieu dans l'intimité.
« Et voici, ces trois choses demeurent, la foi, l'espérance et l'amour, mais la plus grande d'entre elles, c'est l'amour. »
(Corinthiens I, 13-13.)

— Les familles Norel, Lassuye, Murat, Parreaux et Van Veen, ont la douleur de faire part du décès de

James Georges NOREL,

survenu le 23 janvier 1981, dans sa soixantième année, en son domicile, à Puteaux.
Les obsèques ont eu lieu le 27 janvier, dans l'intimité.
3, rue Vauquelin,
75005 Paris.

— Nous apprenons le décès de

l'abbé Henri PISTRE,

survenu le 28 janvier 1981, dans sa quatre-vingtième année.

[Né le 26 décembre 1900 à Mazamet, Henri Pistre avait été ordonné prêtre en 1923. Le jour de son ordination, il portait sous sa soutane le maillot jaune et noir du Sporting d'Albi où il avait joué au rugby en équipe première, de 1921 à 1923. Sa silhouette haute en couleur et quelques formules célèbres — « La charité chrétienne commande qu'il vaut mieux donner que recevoir » — lui avaient valu le surnom de « pape du rugby ». Curé de Noailhac depuis une trentaine d'années, il avait collaboré à plusieurs journaux de sport et même commenté, voici cinq ans, les matches du Tournoi des cinq nations à la télévision.]

— M. et Mme Paul Seguin,
Hélène et Christian Augé, Jean-Christophe et Ariane,
Elisabeth, Anne et Antoine Seguin,
M. et Mme Charles Pradat,
M. et Mme Claude Cousin et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Tartès et leurs enfants,
M. et Mme Olivier Henry et leurs enfants,
Et toute sa famille,
ont la grande tristesse d'annoncer que

Mme Paul TARTES,
née Paule Brunat,

les a quittés le 13 janvier 1981, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.
Selon sa volonté, la cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale, au Moulin de Candiac.
« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »
Cet avis tient lieu de faire-part.
18, boulevard Saint-Jacques,
75014 Paris.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire de la mort de

Lucien BESSERER,

sa femme demande une pensée à ceux qui l'ont connu et aimé et qui restent fidèles à son souvenir.

— Une pensée est demandée à ceux qui ont connu et aimé

Jean MAZUREK,

qui nous a quittés le 29 janvier 1976.

Messes

— Une messe sera célébrée le vendredi 30 janvier, à 18 h. 30, en la basilique Sainte-Clotilde, 23 bis, rue Las Cases, Paris-7e, à la mémoire de

M. Claude HERSENT,

décédé le 1er janvier 1981.

Communications diverses

P.M.I. — Un concours sur titres est ouvert au service départemental de protection maternelle et infantile de l'Allier pour le recrutement d'un médecin à temps plein. Les candidatures sont à adresser avant le 28 février à la préfecture de l'Allier, 2, rue Michel-de-l'Hospital, 03016 Moulins.

Bienfaisance

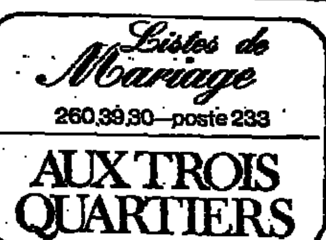
— Le comité de Vincennes de la Croix-Rouge française organise au profit de ses œuvres sociales « la Grande Nuit de la Croix-Rouge », le samedi 31 janvier, de 21 heures à 2 heures du matin (salons de l'hôtel de ville de Vincennes), avec l'orchestre Jack Diego. Prix : 50 F.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

● *A l'Académie des sciences d'outre-mer* (15, rue La Pérouse, 75016 Paris), notre confrère André Blanchet assume en 1981 la présidence en remplacement du général Maurice Durosoy.

Ce dernier, dans son discours-bilan, a rappelé les promesses de M. Jean-Pierre Soisson qui, secrétaire d'Etat aux universités, avait déclaré, le 6 novembre 1975 : « *J'ai décidé de classer, à partir de 1977, votre bibliothèque dans la catégorie des bibliothèques de grands établissements, qui comprend déjà les bibliothèques du Musée de l'homme et la bibliothèque de l'Institut parmi d'autres...* » « *Nous attendons toujours l'exécution d'une promesse formelle qui a présentement déjà quelque quatre ans de retard...* », a noté le général Durosoy.







SPORTS

SKI ALPIN

Les Suissesses dominent les descentes de Megève

De notre envoyé spécial

Megève. — La suissesse Marie-Thérèse Nadig a pris sa revanche le jeudi 9 janvier sur sa compatriote Doris de Agostini, en gagnant par 8/100e de seconde d'avance, la deuxième descente de Megève comptant pour la Coupe du monde. De Agostini qui avait pris le meilleur mercredi dans le secteur de glisse a commis jeudi dans cette seconde partie de la course une légère faute qui lui a coûté la victoire. Ce quatrième succès de Nadig en vitesse de la saison lui assure momentanément la première place au classement de la coupe de descente, et conforte son avance au classement général de la Coupe du monde.

Jeudi la meilleure française a été comme la veille, Marie-Cécile Gros-Gaudenier qui s'est classée huitième à 1 sec. 44/100e de la première.

Sur les sept épreuves de vitesse disputées depuis le début de la saison pour la Coupe du monde, Nadig était trois fois première, une fois deuxième, mais a été aussi reléguée une fois à la quatorzième place et une autre fois à la seizième, et a été éliminée une autre fois pour une « sortie de piste », tandis que De Agostini est montée six fois sur le podium, deux fois sur la plus haute marche, trois fois sur la seconde et une fois sur la troisième.

En gros, la Tessinoise, qui répond plus aux canons d'un mannequin qu'à ceux d'une skieuse de vitesse classique, s'est placée en tête du classement de la Coupe du monde de descente. Marie-Thérèse Nadig en a pris ombrage et a laissé quelquefois percer de la mauvaise humeur, d'autant qu'elle se sentait également menacée au classement général de la Coupe du monde par une autre de ses compatriotes, la jeune Erika Hess, fort brillante au slalom, et cette ambiance électrique dans l'équipe féminine faisait les choux gras de la presse helvétique.

Les journalistes français, eux, n'ont eu droit qu'à la soupe à la grimace. Car cette course, disputée à domicile dans des conditions de temps et d'enneigement idéales, avait fait naître de grands espoirs chez les entraîneurs. Ils tablaient en particulier sur un « coup » de Marie-Cécile Gros-Gaudenier, qui avait réussi des performances à l'entraînement.

Michel Boyer, l'entraîneur des descendeuses françaises expliqua le résultat décevant par un excès d'application qui aurait fait glisser la skieuse de Mont-Saxonnex (Haute-Savoie) avec trop de réserve. Ainsi, le manque de réussite des Françaises n'est plus expliqué par des lacunes techniques ou bien des carences de matériel, mais par un manque de confiance en elles-mêmes des concurrentes. Ce mal étrange, qui ne semble guère affecter les concurrentes des autres nations, serait également la cause du « passage à vide » de Perrine Pelen qui, après un excellent mois de décembre, connaît un mois de janvier en demi-teinte. Les responsables du ski national devraient-ils songer à utiliser à plein temps les services de la psychologue Mme Marie-Christine Laubrisson, qui conseille quelquefois les coureuses ?

ALAIN GIRAUDO.

DESCENTE DE MEGEVE

1. D. de Agostini (Suisse), 1 min. 21 sec. 20 ; 2. M.-T. Nadig (Suisse), 1 min. 21 sec. 70 ; 3. T. Fjeldstad (Norvège), 1 min. 21 sec. 86 ; 4. H. Flanders (E.-U.), 1 min. 21 sec 90 ; 5. C. Proell (Autriche), 1 min. 21 sec. 99 ; 6. I. Epple (R.F.A.) ; 1 min. 22 sec. 1 ; 7. K. Kreiner (Canada), 1 min. 22 sec. 11 ; 8. M. Walliser (Suisse) et T. H..scher (R.F.A.), 1 min 22 sec. 34 ; 10. C. Gros-Gaudenier (France), 1 min. 22 sec. 36 ; 17. M.-L. Waldmeier (France), 1 min. 23 sec. 10.

COUPE DU MONDE
(Classement provisoire)

1. M.-T. Nadig (Suisse), 215 pts ; 2. E. Hess (Suisse), 152 ; 3. C. Kinshofer (R.F.A.), 145 ; 4. P. Pelen (France), 139 ; 5. F. Serrat (France), 128 ; 6. I. Epple (R.F.A.), 125 ; 7. H. Wenzel (Liechtenstein), 122.

AUTOMOBILISME

Jean-Luc Thérier en tête du Rallye de Monte-Carlo

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Avant les huit dernières épreuves spéciales du parcours final Monaco–Monaco, qui sera disputé dans la nuit du 29 au 30 janvier, Jean-Luc Thérier (Porsche) compte 3 min. 13 sec. d'avance sur Jean Ragnotti (Renault 5 turbo) et 4 min. 39 sec. sur Guy Fréquelin (Talbot-Lotus). Dans le parcours commun, la surprise est surtout venue des deux contre-performances de Jean Ragnotti et de Bernard Sady.

Le Finlandais Hannu Mikkola, premier leader de la course avec son Audi Quattro turbo, est revenu, mercredi 28 janvier, au premier plan, en réalisant le meilleur temps dans l'une des épreuves spéciales du parcours commun. La plus étonnante des voitures du Rallye de Monte-Carlo n'a plus, cependant, aucune chance de l'emporter. Mikkola compte, en effet, près d'une heure de retard sur Thérier.

Au volant de la Quattro

Monte-Carlo. — Voici le monstre, l'épouvantail, la superbe chose qui a volé la vedette aux autres voitures du Rallye de Monte-Carlo : l'Audi Quattro turbo à quatre roues motrices. C'est un coupé à quatre vraies places. Intérieur cossu, bien à l'allemande. Pas d'esbroufe, tout est utile et pratique. Autour, les badauds s'attroupent.

Elle est d'allure bourgeoise, mais agressive. Un rien sportive aussi, dans sa robe aux lignes franches et carrées. Cette Audi Quattro, version civile, n'est pas tout à fait celle de Hannu Mikkola. Elle ne développe que 200 ch au lieu des 330 pour la voiture de rallye. Mais ces 200 ch, on va s'en rendre compte, n'ont pas manqué d'avoine. Le moteur cinq cylindres ronronne discrètement. Elle est feutrée en tout, la Quattro.

Petit volant, instrumentation complète, la main tombe sur l'essentiel sans recherche. En route vers La Turbie et l'arrière-pays niçois, vers les quelques plaques de neige que l'on peut trouver sans aller trop loin. Premiers lacets la voie est dégagée, peu de circulation. La Quattro glisse sur un rail. Les quatre roues motrices donnent une adhérence fabuleuse. Elles propulsent aussi la voiture à une allure folle, dès la pression sur l'accélérateur, le turbo s'enclenche presque instantanément. Du coup, on a l'impression de savoir tout faire, de conduire de manière magistrale. Les lacets de La Turbie sont avalés presque sans lever le pied, sans tourner le volant et on laisse aller.

La confiance vient trop vite. Première alerte au freinage. La Quattro n'est décidément pas une voiture comme les autres. Il faut freiner plus tôt que d'habitude et accélérer à fond dans les courbes, sinon le risque est grand d'aller tout droit, poussée qu'est la Quattro par ses quatre roues motrices et son turbo.

Une grande ligne droite et la Quattro est déjà au-delà des 200 kilomètres à l'heure, toujours sur son rail. Elle enchaîne les grandes courbes sans dévier d'un pouce. L'impression est prodigieuse. Au détour de la route, la neige. C'est le moment de vérifier l'adhérence et la motricité de la transmission sur les quatre roues. On dit que la Quattro passe de 0 à 100 kilomètres, sur route sèche, en 7 sec. 1/10 et sur route mouillée en 7 sec. 3/10. Ce doit être vrai, car elle accélère comme si les pneus agrippaient un goudron bien net. Ça glisse sur la neige ? Pas vraiment avec une Quattro. Les autres voitures sont laissées sur place.

Le temps a passé trop vite. Retour en Principauté. La Quattro dévale La Turbie et, à chaque lacet, à chaque freinage, le piège est là, permanent. Les conseils de l'ingénieur allemand qui a prêté la voiture étaient décidément frappés au coin du bon sens. Voici Monte-Carlo. La Quattro rentre au pas. Comment couper le contact sans regrets ?

FRANÇOIS JANIN.

ATHLÉTISME

LA FRANCE DOMINÉE PAR L'ITALIE

L'équipe de France masculine d'athlétisme a été battue par l'Italie 69 à 63 mais a dominé l'Espagne 81 1/3 à 50 1/3, le mercredi 28 janvier, au cours d'une rencontre triangulaire en salle, organisée à Turin. Dans la même réunion, les Italiennes se sont imposées aux Françaises par 51 à 37.

Les Français ont gagné six épreuves : le 200 mètres avec Patrick Barré (21 sec. 65, meilleure performance française en salle) ; le 400 mètres avec Pascal Barré (48 sec. 86) ; le 1 500 mètres avec Didier Begoin (3 min. 45 sec. 78) ; le 60 mètres haies, où Guy Drut a égalé sa meilleure performance établie en 1975 (7 sec. 70) ; le saut à la perche, où Maurice Houvion et Jean-Michel Bellot ont réussi le doublé (5,55 mètres) et le 60 mètres haies féminin avec Laurence Elloy (8 sec. 31, meilleure performance française en salle) devant Laurence Monclar (8 sec. 35).

RADIO-TÉLÉVISION

TROIS NOMINATIONS A FR3

M. André Lhomme, chargé de mission auprès du directeur général de FR3, vient d'être nommé directeur du cabinet de M. Claude Contamine, président-directeur général de la société. Il est remplacé dans ses fonctions par M. Jean-Pierre David, directeur régional de FR3-Alsace.

C'est M. Jean-Jacques Célérier, conseiller technique à la sous-direction du ministère des affaires étrangères, qui succède à M. Jean-Pierre David comme directeur régional de FR3-Alsace.

● *Après la prise de position du conseil général du Nord* en faveur de Fréquence-Nord, radio expérimentale de Radio-France (*le Monde* du 29 janvier), la Fédération des radios libres souligne que *« ces radios d'Etat décentralisées ont été installées pour contrecarrer l'expérience des radios libres qui, elles, luttent contre « l'anarchie sur les ondes » sans arrière-pensées commerciales »* et regrette que, dans une interview à France-Inter et à Fréquence-Nord, M. Denvers, président du conseil général (P.S.), ait vanté *« l'exemplarité du service public fourni par Fréquence-Nord »*, alors que, estime-t-elle, *« la moitié des programmes de cette radio sont anticulturels, car fonctionnant, à l'image des radios commerciales, sur l'abêtissement progressif de la population ».*

VU

Ah ! les femmes !

Elle ne manque pas d'air, Geneviève Dormann ! Enfin, voilà une femme qui a très bien réussi dans l'existence. Elle a des enfants, elle écrit des articles, des romans, elle passe à la télé et elle se permet de dire aux autres de rester chez elles. Tout le monde n'a pas, voyez-vous, le caractère, la vitalité, la force nécessaires pour mener de front une vie de famille et une vie de travail. Rares sont celles qui, à son exemple peuvent concilier les deux !

Et, pour appuyer sa démonstration, elle place cette pauvre Nicole Courcel — quelle idée aussi de jouer une chose pareille ! — devant un choix absurde : plein de sous, une résidence secondaire, un bateau, une employée de maison, un mari, des gosses adorables, bref « des chandails pour l'hiver » (c'est le titre de cette dramatique) et un job sans intérêt dans un journal féministe avec des copines grotesques, misérables et vaguement gouines sur les bords.

On se voudrait drôle, on se prend pour Molière, on s'inscrit dans la tradition des Précieuses ridicules, excusez du peu, et l'on triche et l'on truque, et l'on décolle à ce point de la réalité que le rire se perd dans les sables de l'ennui, balisé par des véhémences du genre : « Tu devrais t'assumer, ma vieille, tu vas pas céder à ce macho paternaliste et sexiste... »

Poignée de cailloux ramassés à l'instant sur les trottoirs de nos villes et jetés contre nos carreaux, ç'aurait pu être drôle il y a dix ans. A présent, ça traîne partout, même les chansonniers du dimanche n'oseraient plus y toucher, même la caricature a ses clichés. Le rire ne peut naître que de la surprise, du porte-à-faux, de la vérité sortie non pas nue mais déshabillée de son puits.

Or la vérité n'a rien à faire ici. Mercredi soir, elle était ailleurs, elle venait après, sous les traits malicieux de Claire Brétecher, invitée à une émission, la centième de la « Rage de lire », sur la bande dessinée. Voilà l'exemple même, à mes yeux, exemple vivant, de l'immense talent, pour ne pas dire du génie, qui consiste à trouver la faille où nicher la dynamite inattendue de la dérision et faire voler en éclats de rire une image innocente, plate comme un trottoir en apparence.

Sur un tout autre plan, l'interview de Mme Claustre au journal de 13 heures sur Antenne 2, on en a repris un bout à 20 heures, donnait une impression de grand malaise. Elle n'avait pas voulu recevoir chez elle Martine Allain-Regnault et son équipe. Bon, normal. Elle n'était là que pour parler de son métier, l'archéologie, la préhistoire, les fouilles dans le sud-ouest de la France. Bon, d'accord. Pourtant, dans sa façon d'éluder les questions sur sa captivité au Tibesti et sa libération, on sentait une vague panique, un excès de discrétion, bref quelque chose d'anormal. Quoi ? Allez savoir.

CLAUDE SARRAUTE.

Jeudi 29 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 45 Avis de recherche.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
L'aventure ça existe toujours.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Blanc, bleu, rouge.
Feuilleton de Cl. Brûlé. Réal. Y. Andréi. Cinquième épisode : je vous ai tous aimés. *Les Chouans se font arrêter par les Bleus, Judith, arrêtée, est transférée à la Conciergerie...*
21 h 30 Magazine : L'enjeu.
Magazine économique et social de F. de Closets, E. de la Taille et A. Weiler.
Les grandes manœuvres du gaz ; Norvège : le pétrole conservateur ; le travail pénitentiaire ; les chasseurs de têtes : les hélicoptères français ; l'homme du mois : Marie-Claire Brouillet ; le niveau de vie vu par les dessinateurs Jacques Faizant et Georges Wolinski.
22 h 40 Documentaire : Monet à Giverny.
Un reportage d'Edouard Kneuze autour du Musée de Giverny où Monet a passé les dernières années de sa vie.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les grands partis politiques.
L'opposition.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel. Avec Tino Rossi.

Participent, notamment, à l'émission : K. Ricciarelli et J. Carreras, les sœurs Labèque, les chanteurs de Saint-Eustache, l'orchestre de l'Harmonie de la Garde républicaine, K. Averty, P. Sébastien, M. Bernard, J. Guidoni, L. Rossi.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
L'ours Paddington : Le lévrier ou le plaisir de courir.
18 h 55 Tribune libre.
La Fédération anarchiste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
David et les hirondelles.
20 h Les jeux.

20 h 35 Cinéma : « la Chasse royale ».
Film français de F. Leterrier (1969), avec S. Frey, C. Brasseur, L. Mikaël, O. Budska, J. Champion, S. Fion. (Rediffusion.)
Un homme tente d'oublier une déception amoureuse en allant passer une saison de chasse en montagne. Il s'éprend de la fille du château, sorte de « belle au bois dormant ».
D'après le roman de Pierre Moinot. Un climat lourd, envoûtant. De belles images chargées de symboles.
21 h 50 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Ballade pour Carson Mc Cullers », d'A. Lemaître.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la ménopause.
20 h., « Europa », de René Kalisky, réalis. J.-P. Colas, avec J.-P. Jorris, G. Leclerc, Douchka, H. Verner, M. Cuvelier...
22 h. 30, Nuits magnétiques : Trajectoires.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-huit : Jazz time ; 18 h. 30, Concert (en direct de l'auditorium 106) : « Trio n° 3 en ut majeur » (Haydn) ; « Trio opus 70 n° 2 » (Beethoven) ; « Trio opus 15 » (Smetana), par le Trio Delta ; 20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Concert : Musique à découvrir (soirée anglaise en direct de l'auditorium 105) : « Quatuor à cordes » (Vaughan Williams) ; « The poet's echo » (Britten) ; « Quintette pour hautbois et cordes » (Bliss) ; « Quintette pour clarinette et cordes » (Cannon), par le quatuor Athenaeum, avec M. Sartova, soprano, M. Croquenoy, hautbois, R. Fontaine, clarinette ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : le lied schubertien (1824-1828) ; 23 h., Les compositeurs composent et proposent : Denis Cohen (Stockhausen, Cohen).

Vendredi 30 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Images de la vie rurale hier et aujourd'hui.
18 h TF 4.
18 h 20 L'île aux enfants.
18 h 45 Avis de recherche.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Après un accident ne négligez pas la paperasserie.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : « la Claque ».
D'A. Roussin, mise en scène G. Vitaly, réalisation P. Sabbagh, avec M. Dudicourt, Y. Clech, P.-E. Delber.
Deux familles, celle d'un compositeur et celle d'un critique musical. Tandis que les parents s'affrontent, leurs enfants s'aiment secrètement.
22 h 35 Magazine : Expressions.
De Cl. Wallhoff et B. Caufman.
L'Art et la ville.
Quatre reportages pour approcher autrement la ville : le mobilier, bancs, cabines téléphoniques... à Lyon, pour le métro ; un musicien, Georges Aperghis, qui dit ne pas composer la même musique pour Avignon, New-York ou Bagnolet ; une promenade en sous-sol, pour évoquer la mémoire de la ville ; le Paris de Pissarro et celui d'aujourd'hui.
23 h 35 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le mensuel.
15 h Série : Les tambours de l'hiver.
16 h Magazine : Quatre saisons.
17 h La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur... Bicentenaire des Arts et Métiers (2e partie).
17 h 50 Récré A 2.
Mes mains ont la parole ; Zora la rousse.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : la Mythomane.
Adapt. A. Boudard et C. Dubois, réal. M. Wyn.
II. Un pantalon tout neuf.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. L'histoire et le roman font bon ménage.
Avec B. Chase-Riboud (La Virginienne), P. Daudy (La force du destin), M. Denuzière (Bagatelle), M. Gurgand (Les demoiselles de Beaumoreau), G. Walter (Captain Smith).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (hommage à Abel Gance) : « Un grand amour de Beethoven ».
Film français d'A. Gance (1936), avec H. Baur, A. Decaux, J. Holt, J.-L. Barrault, J. Marken. (N.-rediffusion.)
La vie dramatique de Beethoven, atteint de surdité, sa passion malheureuse pour Juliette Giuccardi, dont n'arrivent à le guérir ni la tendresse et ni la fidélité de Thérèse Brunswick.
Une vision romanesque et lyrique d'un « artiste maudit ». Le scénario prend de grandes libertés avec la vérité historique, mais la mise en scène de Gance a de superbes envolées.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

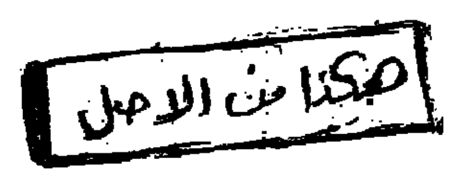
18 h 30 Pour les jeunes.
Les contes du folklore japonais ; Des livres pour nous : au pays des albums.
18 h 55 Tribune libre.
La C.G.C. (Confédération générale des cadres).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
David au zoo.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Objectif Maison Blanche.
Une enquête de D. Salznick. Réalisation Cl. Druhot.
Le programme est alléchant puisque dans cette enquête sur le nouveau président américain sont prévues des interviews de plusieurs intimes de M. Reagan : Frank Sinatra, qui a organisé le grand gala du 19 janvier à Washington malgré une campagne de presse qui a insisté sur les liens de celui-ci avec la Mafia, d'autres comédiens passés à la politique : James Stewart, Ginger Rogers, George Murphy, ainsi que Mme Nancy Reagan, George Bush...
21 h 30 Dramatique : « l'Automate ».
De H. Dufour. Réalisat. J.-F. Claire, avec F. Arnoul, V. Garivier, V. Dreville, J.-Cl. Jay.
Trois êtres, qui veulent être sûrs qu'on peut encore vivre avec intensité, se rencontrent dans une grande foire. Vont-ils jouer à tout renverser pour exister autrement ?
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine Thalassa : Le cinéma et la mer.
Réalisation J.-P. Lovichi.
Deuxième volet. On verra cette fois-ci des extraits de films anciens. De Louis Lumière : la Mer *(1895)*, la Pêche au morse, les Moutiers *(1906) ; d'Alfred Machin :* L'or qui brûle *(1911) ; de Gérard Bourgeois :* Christophe Colomb *(1916), etc.*

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : l'agonie de l'empire ottoman ; 8 h. 32, Albert le Grand ou la révolution du savoir.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge.
11 h. 2, Renaissance de la musique traditionnelle ; Quel avenir ?
12 h. 5, Agora : Ginette Augier, « Correspondances, avec J. Bousquet ».
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musiques extra-européennes : le prêche dans les églises baptistes.
14 h. Sons : quotidien, la traversée du zéro.
14 h. 5, Un livre, des voix : Jean d'Ormesson, « Dieu, sa vie, son œuvre ».
14 h. 47, Un homme, une ville : Henri Rousseau, le Douanier à Paris.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique (en direct d'Amiens), revue musicale, par Alain Paris.
18 h. 30, Feuilleton : « Ballade pour Carson McCullers », d'A. Lemaître.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : ordre et désordre dans la matière.
20 h., La pyramide de Falicon, par Fr. Estèbe et J. Couturier, avec H. Broch et J.-P. Bessac.
21 h. 30, Black and blue : le jazz à deux temps.
22 h. 30, Nuits magnétiques : trajectoires.

FRANCE - MUSIQUE

6 h. 2, Quotidien musique : Œuvres de Corelli, Schœnberg, Fauré, Mozart, Messiaen) ; 7 h. 5, L'intégrale de la semaine (Scriabine) ; 7 h. 40, Actualité du disque ; 8 h. 30, Magazine d'informations culturelles.
9 h. 2, Le matin des musiciens : Style classique (Haydn) ; Musique en vie (Beethoven, Haydn).
12 h., Musique de table : « le Papillon », 2e acte, d'Offenbach, dir. R. Bonynge ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Actualité lyrique.
14 h., Musiques : Les chants de la terre (carnavals aux Amériques) ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h., Inventaire pour demain (Ancona, Aperghis, Chaynes) ; 17 h., Les lumières de Saint-Saëns : l'orchestre du virtuose.
18 h. 2, Six-huit : Jazz time ; 18 h. 30, Magazine de D. Lemery ; 20 h., Actualité lyrique.
20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemand : « Deux portraits » (Bartok) ; « Concerto pour violon et orchestre en la mineur » (Dvorak) ; « Manfred », poème symphonique (Tchaïkovski), par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. Uri Ségal, avec Yuval Yaron, violon ; 22 h. 15, Ouvert la nuit : Portraits par petites touches (Fauré, Ravel) ; 23 h. 5, Vieilles cires : « Symphonie n° 3 » de Beethoven, dir. Pitzner ; 0 h. 5, Jazz Forum.



INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

LES COLLECTIONS

De l'or en barre

Sans doute prévenus par intuition de la baisse des cours de l'or, les couturiers parisiens ont fait tisser des kilomètres de lamé.

Ainsi *Guy Laroche*, très en verve, transforme en or les cuirs, les tissus et les accessoires de son amusante collection, brillante sans cliquant. Il coupe des peaux dorées en paletots, blazers, gilets voire en imperméables, portés le plus souvent avec du blanc. Les « robes boules », dans le même esprit, se resserrent au genou avec des effets de volants froncés et nervurés. Et tout ce qui n'est pas d'or en est orné : robes du soir brodées, robes de la mariée et jusqu'aux spencers du conjoint.

Après tant de vêtements surchargés, la simplicité d'*Yves Saint-Laurent* arrive comme une bouffée d'air printanier. Ses ensembles de jour font alterner les tailleurs stricts sur jupes droites au genou avec de grands parkas étirés, blousant à peine au-dessus d'une ceinture incrustée aux hanches et que l'on peut enfiler aussi bien sur une blouse et une jupe portefeuille que sur des tenues du soir courtes, en cuir de couleur et hauts pailletés à bretelle.

Les mélanges de couleurs sont célèbres chez lui. Il les continue surtout en sept-huitièmes, manteaux ou tuniques sur des bouts de jupes droites : marine sur noir, imperméables mastic sur robes rose saumon et en ensembles de crépuscule ou du soir. C'est une façon seyante d'alléger les manteaux, boudés par les femmes ces dernières saisons.

Après les éléments que nous retrouverons plus tard dans la rue, voilà les soirées de rêve. Des fourreaux de satin de couleurs vives ou noir exaltent les corps parfaits des modèles, jouant avec de grandes écharpes ailées genre victoire de Samothrace, robes courtes et précieuses : du « marie-antoinette » pour conductrice de mini. Robes longues à grandes jupes adaptées des tableaux impressionnistes, enfin de la gaze d'or et de couleur, d'une somptuosité teintée d'humour.

Givenchy s'achemine aussi vers une silhouette plus droite, même si la plupart de ses robes au-dessus du genou s'animent d'effets plissés. Ainsi de belles redingotes effleurent-elles à peine le corps en sept-huitièmes sur des jupes en contraste. La robe-chemise renaît-elle aussi, belle et fluide avec ses épaules coupées en sarrau et ses manches surbaissées. Trois variantes sont proposées en tissus exclusifs, l'ensemble pyjama à marinière col blanc et lavallière, le tailleur à veste étirée ou la robe, avec de nombreux dessins fauves en blanc sur noir, zèbrures, taches de léopard ou coquille saint-Jacques en blanc sur crêpe marine. Pour le soir, fourreaux de faille, de satin souple ou de « gazar », gaze de soie mi-apprêtée.

Louis Féraud, le couturier du soleil, nous embarque pour un safari, entre Arles et Nairobi, habillées de superbes boubous multicolores, à la rencontre de MM. Stanley et Livingstone, impeccables en sahariennes étirées de shantung écru. Les ensembles à bermuda sont portés avec des cache-poussière dans les très beaux imprimés de Caroline Field. Et puis on passe dans la brousse des guerrières Masai, domestiquées par Féraud. On se pare des colliers kikuyu, de soie à dessins de totems, de masques en noir sur blanc et des grandes robes imprimées, rebrodées et pailletées.

Paco Rabanne est à la veille de s'installer rive droite, dans les anciens locaux de Jones. Son thème pour la saison : des robes-bulles gonflées sur des bouts de jupes à mi-cuisses et de jolies robes peintes à la main.

NATHALIE MONT-SERVAN.

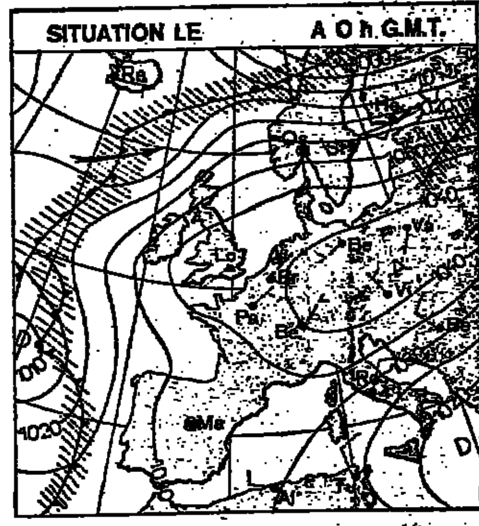


YVES SAINT-LAURENT : fourreau du soir en gaze lamée or et flamme d'Abraham, à pans ailés et grande écharpe. Porté avec des sandales d'or à talons hauts, un collier de chien et une coiffure en diadème.

(Croquis de MARCQ)

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE ... A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 30.1.81 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 30 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 29 janvier à 0 heure et le vendredi 30 janvier à 24 heures :

La France demeurera sous l'influence d'une zone anticyclonique qui évoluera lentement.

Vendredi 30 janvier, des éclaircies nocturnes entraîneront des gelées qui pourront être assez fortes au lever du jour dans le Massif Central, l'Est et le Nord-Est. Des brouillards givrants sont également à craindre dans les vallées du Centre et du Bassin parisien, puis, au cours de la journée, la plupart des régions bénéficieront de belles périodes ensoleillées. On notera toutefois des nuages bas, assez nombreux, de la Manche orientale aux Ardennes ainsi que sur le littoral méditerranéen, où de faibles pluies ou bruines auront lieu localement. En général, les vents resteront faibles et les températures sans grand changement.

Le jeudi 29 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 036,5 millibars, soit 777,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 12 et —2 degrés ; Biarritz, 13 et 1 ; Bordeaux, 12 et —1 ; Bourges, 10 et —1 ; Brest, 12 et 5 ; Caen, 9 et 4 ; Cherbourg, 9 et 5 ; Clermont-Ferrand, 5 et —7 ; Dijon, 7 et —4 ; Grenoble, 2 et —6 ; Lille, 8 et 4 ; Lyon, 1 et —4 ; Marseille, 10 et 4 ; Nancy, 5 et —4 ; Nantes, 10 et 3 ; Nice, 12 et 8 ; Paris-Le Bourget, 9 et 0 ; Pau, 13, —1 ; Perpignan, 10 et —1 ; Rennes, 11 et 3 ; Strasbourg, —1 et —7 ; Tours, 10 et 1 ; Toulouse, 11 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 15 ; Amsterdam, 6 et 6 ; Athènes, 4 et 2 ; Berlin, 2 et 2 ; Bonn, 5 et —1 ; Bruxelles, 7 et 6 ; Le Caire, 18 et 6 ; îles Canaries, 24 et 16 ; Copenhague, 5 et 2 ; Genève, 1 et —8 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres, 9 et 6 ; Madrid, 16 et —4 ; Moscou, —5 et —5 ; Nairobi, 29 et 14 ; New-York, 8 et 2 ; Palma-de-Majorque, 14 et 0 ; Rome, 8 et 0 ; Stockholm, 4 et 1.

SITUATION DE LA NEIGE ET EVOLUTION EN FIN DE SEMAINE

L'enneigement reste très faible sur les Alpes du sud. Partout ailleurs il reste très important et localement la couche nivale est très instable. Jusqu'en fin de semaine, les conditions anticycloniques persisteront sur notre pays. On n'observera pas de nouvelles chutes de neige et l'enneigement tendera à se stabiliser.

EXPOSITIONS

CHAMPIONNAT MONDIAL DES OISEAUX. — Du 31 janvier au 8 février est organisé, à Nice, le vingt-neuvième championnat mondial des oiseaux, au Palais des expositions. Plus de dix mille oiseaux participeront à cette manifestation, dont un couple d'aigles bateleurs rappelant l'emblème de la ville de Nice.

★ Service des relations publiques de la mairie de Nice, Daniel Devisme. Tél. : (93) 80-24-35.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 janvier 1981 :

UNE LOI

● Relative au travail à temps partiel.

UN ARRETE

● Fixant à 12,83 % le taux d'intérêt alloué à la créance sur l'Etat dont bénéficient les sociétés industrielles et commerciales qui procèdent à la création d'actions en faveur de leurs salariés en application de la loi du 24 octobre 1980.

DES DECRETS

● Portant suppression et création d'emplois au ministère des universités et au ministère de l'éducation ;

● Portant organisation de l'administration centrale du ministère des universités ;

● Modifiant le décret du 24 janvier 1956 relatif aux règles de publicité foncière applicables aux opérations d'aménagement foncier.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

TIRAGE N° 7 DU 28 JANVIER 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	4 801 5 251 25 291	1 000 10 000 100 000	6	96 1 496 1 996 9 336	150 1 150 5 150 10 000
2	2	70	7	0 847 5 887 8 017 2 677 27 177	1 000 1 000 1 000 5 000 50 000
3	23 83 473 0 583	150 150 500 5 150			
4	484 4 224 205 914	500 1 000 500 000	8	8 38 0 608 199 418	70 220 1 070 3 000 070
5	145 165 4 125 9 765 6 835 7 205	500 500 1 000 1 000 5 000 5 000	9	119 969 2 249	500 500 5 000
			0	8 180	1 000

PROCHAINS TIRAGES LE 4 FEVRIER 1981
L'ARLEQUIN A PARIS
LA CHANDELEUR A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO — TIRAGE N° 4 : 4 18 19 28 29 38 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 16

PROCHAIN TIRAGE LE 4 FEVRIER VALIDATION JUSQU'AU 3 FEVRIER APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE 1981 - N° 7

PARIS EN VISITES

VENDREDI 30 JANVIER

« Manufacture des Gobelins », 14 h. 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Meyniel.

« La France après Jeanne d'Arc », 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Maillebois », 15 h., 102, rue de Grenelle, Mme Chapuis (Caisse nationale des monuments historiques).

« Saint-Séverin », 14 h. 30, porche principal (Approche de l'art).

« La cristallerie de Baccarat », 15 h., 30 bis, rue de Paradis (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels du Marais. Place des Vosges », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

VENDREDI 30 JANVIER

14 h. 30, 195, rue Saint-Jacques, Mlle M. Pieux : « Océan Indien et mousson ».

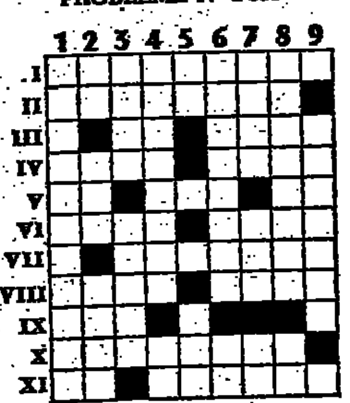
15 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Précieuses et libertins ».

19 h. 30, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, M. B. d'Espagnat : « A la recherche du réel » (Université populaire de Paris).

20 h. 45, 35, rue de Sèvres, M. C. Pairault : « Un programme de santé publique ».

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 855



HORIZONTALEMENT

I. Bien qu'on lui doive souvent beaucoup, c'est lui qui nous montre une certaine reconnaissance. — II. Perd son identité quand il est atteint. — III. Article arabe. Bases d'envol pour le septième ciel. — IV. Témoignage palpable d'une excellente gestion. Hasardai. — V. Les cancres ne fréquentent pas ce cours. Grâce à lui, la « Belle Jardinière » se trouve au Louvre. Mille cinq cents, à Rome. — VI. Un endroit où les discussions de marchands de tapis sont fréquentes. Soutire de la galette ou distribue des pains. — VII. Extraire la substance essentielle. — VIII. Dans le Cher. Les orangistes y sont plus nombreux que les orangers. — IX. Il est oublié par une femme ayant atteint la quarantaine. — X. Ceux qui sont en tôle manquent de souplesse. — XI. Chef d'élite. Qualificatif blâmable pour l'homme et de valeur pour sa plus noble conquête.

VERTICALEMENT

1. Vol de faisans accompagnés de rossignols. — 2. A manifesté le propre de l'homme. Déchet d'une brillante civilisation. Celui qui n'en a point est unique en son genre. — 3. Manifestation du cœur ou des jambes. Ouvrir le ventail ou agiter l'éventail. — 4. Une jeune fille qui veut rester chaste ne doit pas y fourrer le doigt. Protecteur des fées. — 5. Négation. Capital qui s'enrichit en dormant. — 6. Une femme qui l'est peut être taxée d'impudence et celle qui ne l'est pas d'impudeur. Copulative. — 7. Partie du globe. Celui que l'on cherche en vain quand on a besoin de lui et que l'on trouve, enfin, quand il a besoin de nous. Négation. — 8. Œuvrer en artiste ou agir en mercanti. Personnel. — 9. Saisir, frapper et renverser.

Solution du problème n° 2 854

Horizontalement

I. Déshérité. — II. Escamoter. — III. Sarrasins. — IV. Huit. Ente. — V. Isée. — VI. Bière. Réa. — VII. Il. Encas. — VIII. Lit. Ali. — IX. Lear. Eros. — X. Ennui. Eve. — XI. Télé. Es.

Verticalement

1. Déshabillés. — 2. Esaü. Rien. — 3. Scribe. Tant. — 4. Hart. Ré. Rue. — 5. Emâ. Iéna. Il. — 6. Roses. Clé. — 7. Itinéraire. — 8. Tentées. Ove. — 9. Ense. Ases.

GUY BROUTY.

TRANSPORTS

MAJORATION DE DEUX TARIFS MARCHANDISES. — Deux tarifs de la S.N.C.F. représentant 11 % du trafic marchandises de la société nationale seront majorés à partir du 1er février prochain. Il s'agit : 1) du tarif de transport des produits de carrière qui sera relevé de 15,5 %, à l'exception du plâtre, du gypse et de la pouzzolane, pour lesquels la hausse est fixée à 6,8 % ; 2) du tarif « groupage » qui sera augmenté de 8,5 %.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	222 F	371 F	521 F	670 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	357 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	254 F	436 F	618 F	800 F
II. — SUISSE - TUNISIE	226 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS

RECHERCHE MÉDICALE

CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SPÉCIALISÉ DANS LE DOMAINE MÉDICAL

recherche

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Débutants ou 1 à 2 ans d'expérience, pour développement d'applications transactionnelles sur bases de données.

Envoyer curriculum vitae à

CITI 2, 45, rue des Saints-Pères, 75270 PARIS.

INFORMATIS

pour importants démarrages en FRANCE et en ITALIE

PROGRAMMEURS

2 ans d'expér. COBOL - IBM

A.-PROGRAMMEURS

3 ans COBOL - CICS - DL1 PAC 700 et/ou METHODE IPT

A.-PROGRAMMEURS

3 ans expér. en gestion BASIC + 2 PDP 11

26 r. Daubenton, 5e 337-99-22

INGENIEURS P1 P2

Electroniciens-radaristes. Anglais indisp. Tél. 790-30-40.

ITE

SOCIÉTÉ COMMERCIALE recherche pour son département informatique

COMMERCIAUX

- produits destinés aux P.M.E.,
- formation assurée,
- références exigées,
- secteur exclusif,
- rémunérations motivantes.

Tél. H.B. au 329-83-41.

INGÉNIEUR D'ÉTUDES

ÉLECTRICIEN

ESME - VIOLET - SUDRIA

expér. souhaitée Pétrochimie et Nucléaire, anglais courant

INGÉNIEUR

ÉLECTRICIEN

pour supervision chantiers, expér. souhaitée Pétrochimie.

ESSAIR - 129, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 PARIS ou Tél. : 285-24-88.

Hy. Bergerat, Monnoyeur

recherche

pour la vente et l'après-vente de matériel CATERPILLAR

COLLABORATEURS DE HAUT NIVEAU

LA SOCIETE :

- 2600 personnes
- leader dans sa branche
- très forte implantation nationale
- expansion soutenue.

Les postes proposés s'adressent à des candidats jeunes susceptibles d'évoluer vers une carrière de :

- **VENDEURS DE HAUT NIVEAU**

appelés à prendre la responsabilité du suivi et du développement d'une clientèle.

Une première expérience de la vente ainsi qu'un niveau d'études supérieures sont souhaités (Sup de Co ou équivalent).

- **INGENIEURS**

qui après une période de pratique du terrain comme INSPECTEURS APRES-VENTE (conseils auprès de nos clients pour la maintenance de leur parc et commercialisation de produits après-vente) seront appelés à occuper des postes d'encadrement.

PROFIL : (T.P., Sup Elec, INSA...).

Pour tous ces postes, disponibles sur plusieurs régions, est prévue une solide formation dans notre société sur les produits et marchés intéressés ainsi que sur les notions commerciales, financières et techniques nécessaires aux différentes fonctions.

Adresser CV détaillé à

Hy. BERGERAT MONNOYEUR S.A.

Direction des Relations Humaines

B.P. 169 - 93208 SAINT-DENIS Cedex 01



emplois régionaux

SOCIÉTÉ DE SERVICE INTERNATIONALE

recherche pour son établissement situé en BRETAGNE-SUD

INGÉNIEUR COMMERCIAL

diplômé, 30 ans minimum

Chargé de la prospection, de la rédaction des propositions et de leurs discussions, en collaboration avec les services commerciaux du siège, le candidat devra posséder une expérience permanente de plusieurs années dans ces fonctions, de préférence dans le cadre de la construction d'ensembles industriels.

Une très bonne connaissance de la langue anglaise (parlée et écrite) est indispensable.

Adresser curriculum vitae et prétentions sous n° 14.491 à

HAVAS ATLANTIQUE PUBLICITÉ,

B.P. 52, 44601 SAINT-NAZAIRE Cedex, qui transm.

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

pour sa DIRECTION INTERNATIONALE recherche

Un Assistant Zone Géographique

AMÉRIQUE NORD

Expérience bancaire internationale minimum 2 ans. Suivi des relations bancaires apprécié. Anglais indispensable. Formation supérieure.

Adresser C.V., photo, salaire et prétentions à CNCA. Recrutement Carrières Cedex 28, 75300 Paris Brune.

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE

(PRODUCTION)

recherche pour la Direction chargée de la construction des installations pétrolières

chef de groupe de bureau d'études

Dans la spécialité : structures métalliques, supports d'installations en mer.

Formation : BTS bureau d'études ou BTS construction métallique ou équivalent ENP, BP, etc...

Une expérience de 10 ans de bureau d'études, charpente métallique dont, au moins 3 années en spécialité «OFF SHORE».

Pratique de la fonction de responsable de groupe de dessinateurs affecté à la réalisation de projets (minimum 3 ans souhaités).

Expérience chantier mer.

Pratique de l'anglais technique.

Affectation PAU - Expatriation envisageable.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions No 85.666 à S.N.E.A.P. Service Recrutement 26, av. des Lilas - Tour 12.04 64018 PAU CEDEX.

Importante Société d'Assurances utilisant gros système en cours d'évolution

RECRUTE POUR SON SERVICE DES ETUDES INFORMATIQUES A PARIS

Analyste Programmeur

titulaire DUT Informatique, MIAGE, INSA etc...

Jeune expérience souhaitée, mais non indispensable. Libéré obligations militaires, libre rapidement. Carrière d'avenir, situation stable, avantages sociaux, 5x8, restaurant d'entreprise. 13ème mois et primes diverses.

Adresser CV, photo et prétentions sous réf. 6785 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra

Traducteur anglais-espagnol, mi-temps, après-midi, quartier Opéra. C.V. à n° 25.746, Centrale d'Annonces, 121, rue Réaumur, 75002 Paris.

Ecole technique privée sous contrat recherche

PROFESSEUR

DE STÉNO ANGLAISE

2 heures hebdo début des cours : Mars Tél. 607-82-35.

Centre chirurgical Marie-Lannelongue, 133, av. de la Résistance, 92350 Le Plessis-Robinson, recherche libre rapidement

ÉLECTRONICIEN

niveau BTS pour maintenance matériel électronique médical. Tél. pour R.V. : 630-21-33, M. FENELON.

Société dynamique de location de véhicules recherche

CADRE CHEF AGENCE

Formation commerciale, administrative et comptable. Homme de terrain. Réf. exigées. Permis P.L. Région Paris. Ecrire à n° 10.886, M. BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

CHEF DE PARC

RESPONSABLE ATELIER

Région parisienne Essence - Diesel, 600 véhicules, P.L. exigé. Ecrire à n° 10.885 M. BLEU, 17, rue Lebel, 94 - Vincennes.

Pour créer et animer CLUB D'HISTOIRE pour les enfants à Paris cherchons

H. ou F. NIV. AGREG., Sc. Po

ou équiv. ayt relations, expér. contacts, sans pédagog. chargé recr. équipe enseignants, définir et org. activ. en liaison avec Comité d'Historiens, poste à temps partiel. Ecr. avec C.V. à M. J. Gagliardi, «Jeunes Vocations», 14 bis, rue Mouton-Duvernet, 75014 Paris.

COMPAGNIE D'ASSURANCES Paris (9e) recherche

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Expérience COBOL, CICS, DOS, VSE, ASSEMBLEUR appréciés. Envoyer C.V. et prétentions à M. Truffier G.F.A., 38, rue de Châteaudun, Paris (9e).

CITI 205 24 63

Centre International de Traitement Informatique recherche

8 INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

pour enseignement et travaux sur microprocesseurs.

Sté de CONSEILS JURIDIQUES recherche JURISTE ou FISCALISTE ayant expérience droit des sociétés. Bonne rémunération, et situation d'avenir.

Adresser lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à : M. P. SANS, 7 bis, r. du Général-Cérez, à LIMOGES (87000).

Collectivité région Dunkerquoise recherche un animateur chargé d'études et d'animation au sein d'une association d'éducation permanente. Rémunération de début : 5000 F par mois. Ecrire s/n° 7.784 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

COLLÈGE CÉVENOL, 43400 LE CHAMBON-LIGNON (Hte-Loire), recherche d'urgence pour remplacement, professeur licencié maths-physiques et professeur sciences-naturelles. Etudie pour été et année 1981 toutes candidatures professeurs expérimentés. Tél. : (16 - 71) 59-72-52.

Recherche 1/3 de temps, expérience et références exigées pour GESTION COMPTABLE 1.600 F/mois. Envoyer C.V. à Centre d'animation culturelle de Dôle, 30, bd Wilson, 39100 DOLE.

formation professionnelle

I.U.T. CACHAN

TÉL. : 664-10-32

STAGES JEUNES SANS EMPLOI (moins de 26 ans)

5 mois : début 16 février

GÉNIE MÉCANIQUE

(Mme Roussel poste 25)

- Tuyauterie industrielle (niveau BAC).
- Robotique industrielle (niveau D.E.U.G. - B.T.S. - D.U.T. sp. mécan. électr. ou inf.).

GÉNIE ÉLECTRIQUE

(Mme Poupard poste 01)

- Electronique et micro-informatique (niveau Bac).

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi

vous propose une sélection de collaborateurs :

- INGÉNIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRECTEUR GÉNÉRAL, 44 ans, ingénieur polytechnique de Zurich, anglais courant, allemand, 14 ans d'expérience groupes multinationaux «spécialisés» en mécanique de précision, électronique ...» de filiale. Habitude négociation marchés : Europe, Asie, Afrique. Grande disponibilité.
RECHERCHE situation similaire dans société à vocation exportatrice désirant se développer. France/étranger. Réf. : B.C.O./J.C.B. 1.

JURISTE H., 31 ans, licence (maîtrise actuelle) + D.E.S. de droit privé général Institut d'études judiciaires. Expérience en milieu judiciaire et dans un établissement financier.
RECHERCHE : collaboration dans cabinet ou société (secrétariat général ; contrats, contentieux, personnel) de préférence Paris ou région parisienne. Réf. : B.C.O./D.K. 2

CADRE FÉMININ EXPORT, 10 ans expérience gestion administrative à l'exportation, L.C.I., parfaitement bilingue anglais, bonne connaissance espagnol, relations avec agents, clientèle internationale, transitaires, transports, douane, etc.
RECHERCHE poste à responsabilités commerce international, Paris ou proche banlieue. Réf. : B.C.O./I.B. 3.

CHARGÉE D'ÉTUDES, J.F., 24 ans, Ecole supérieure de commerce, licence sociologie anglais courant, expérience de chargée d'études et responsable de publicité.
RECHERCHE un emploi dans publicité, Marketing, études de marché Paris, région parisienne. Réf. : B.C.O./J.C.B. 4.

ANPE

s'adresser à:

AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

20 ans, dégagé des O.M. (niveau B.E.P., C.A.P. électro mécanique) cherche emploi électromécanicien. 543-20-93 ou écr. s/n° 6084 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. H. 28 a., formateur, animateur socio-culturel expérim. ch. emploi à plein temps dans Société ou Comité d'Entreprise. Ecrire Nathalil MOREAU, 32, r. de La Chapelle, 75018 Paris.

J. H. 17 ans, cherche place

APPRENTI DIESEL

1 an de stage ou APPRENTI ELECTRICITE. Ecrire s/n° 6053 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 34 ans, ch. poste Direction technico-commercial, imprimerie de labeur (feuille ou roto). Pour province, bureau sur Paris. BATY : 328-73-17 (9-12 h.).

Homme 57 a., TÉLEXISTE frappe anglais, dipl. PTT, licencié économique ch. emploi. Paris. Téléphone : 258-27-48.

J.H. 24 ans, grande connaissance du monde arabe et possédant expérience commerciale, étudierait ttes propositions d'emploi au MAGHREB ou pays M.-ORIENT Ecr. s/n° T025053M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Pour organiser votre service PRESSE-RELATIONS PUBLIQUES. Tél. au 387-18-00 (9 h. à 13 h.). Etudie ttes offres sérieuses de préfér. GRANDES ENTREPRISES.

ARTS GRAPHIQUES de préfér. Resp. Commerc., 34 ans, dynamique et imaginatif, format. ART. DECO, exp. contats ht niveau, bil., anglais ch. à dével. ses capacités de la bonne humeur et atmosphère compressée de perf. Sergent recruteur du porte à porte et secte Moon s'abstenir. Ecr. s/n° 024924M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

capitaux propositions commerciales

Société de commercialisation recherche pour ses agents Cartes : revêtements de sols, application et outillages pour revêtements moraux + réseaux nationaux + relations publiques et publicité. Tél. (heures bur.) : 328-83-41.

J. H., 30 ans, cherche situation ou association dans commerce, industrie ou autre activité. Peut apporter petit capital. Connaît gestion et anglais. Ecrire sous la référence 4.319 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris cedex, qui transmettra.

Société recherche concess. exclus. régional constr. abris antiatomiques technique allemande. Disposer : 150.000 F. Ecrire n° R. 7649 Havas 31002 Toulouse.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger : MIGRATIONS, chez les marchands de journaux, à Paris et en banlieue.

Pour bien choisir votre métier : FRANCE-CARRIÈRES, chez les marchands de journaux, à Paris et en banlieue.

travail à domicile

Secrétaire expérimentée recherche THÈSES ou tous travaux dactylographiques à domicile. Tél. 330-11-96. Mme BOUVIER.

cours et leçons

MATH.-PHYS.-CHIM. par prof. Rattr. rap. bac, P.C.E.M., Prépa. 20 ans d'expér. - 526-82-47.

PROFESSEUR donne cours anglais et français, quartier Etoile. Tél. 755-79-05.

occasions

MOQUETTE A BAS PRIX

PURE LAINE

75 F le m² TTC

Pose sans supplément de prix. Téléphoner au 656-81-12.

automobiles

ventes

divers

PEUGEOT NEUBAUER TALBOT

EXCEPTIONNEL !

En janvier, commandez votre PEUGEOT ou votre TALBOT 81 AU TARIF DE JUILLET 1980. M. GÉRARD, tél. : 821-60-21.

104-305-504-505

Mod. 80/81 peu roulé garantie, Auto Paris XV, tél. 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

L'immobilier

locations non meublées offres

Paris

PARIS EST (93) BAGNOLET SANS COMMISSION

4 PIÈCES 77 m² loyer de 1.574 à 1.673 F. Charges 497 F.

5 PIÈCES 95 m², loyer de 1.685 à 1.797 F. Charges 593 F.

Parkings sous immeuble inclus. S'adresser de 9 h. à 12 h. au bureau de gérance du lundi au vendredi : LES PARCS DE LA NOUE 1 à 13, rue de La Noue, Bagnolet. Tél. : 858-02-31. Métro : Galliéni. Bus : 76 et 101 N.

PARIS XIIIe

SANS COMMISSION

Importante Société loue dans immeuble récent bon standing

3 PIÈCES 83 m², loyers de 1.758 à 1.988 F. Charges 591 F. Parking 248 F.

5 PIÈCES 105 m², loyer à 2.986 F. Charges 984 F. Parking 248 F.

S'adresser au Gardien, 17, rue Albert-Bayet, Paris, 13e. Tél. de 14 h. à 18 heures. **589-15-21**

MONTPARNASSE XVe

immeuble tout confort SANS COMMISSION

3/4 PIÈCES 90 m² loyer 3.100 F. Charges 834 F. Parking 286 F. Téléphoner pour visite : 273-29-88, heures de bureau.

16e Très beaux studios à louer ainsi qu'appartements 3 et 4 p. tt cft. Libres de suite. Paris Midi Immobilier. Tél. 266-36-25.

54, rue Lafayette - Mo Le Peletier **4 P.** 2e étage avec ascenseur 87 m² + balcon, tt cft. Idéal profession libérale. Bail mixte 4.000 F + Charges Administrateur 281-33-34 ou 35

7e Vue sur Champ-de-Mars réception + 4 chambres 3 bains 270 m² environ, parking 12.250 F + ch. 548-54-99.

13e GOBELINS stand Beaux
- STUDIO tt cft 1.200 F + ch.
- 4/5 P tt cft park 3.700 F + ch
- (1/04) 3/4 P. tt cft parking 3.200 F. +charges

LOGERIE 548-54-89

COURCELLES réc. calme, beau **2 P.** cuis. équip., bains, park., 2.400 + ch. 327-52-44.

Province

CANNES studio tt cft, plein centre, près plage, à louer févr./mars Tél. 344-39-81 et 287-11-54.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction : beaux appartem. de standing 4 pièces et plus - 285-11-08.

Région parisienne

Pour sociétés européennes rech. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locaux commerciaux

R/C, 700 m², Paris, périph. sud, 3.000 F le m², occ., bail neuf. 162.000 F/an. Ecr. JLR, notaire, 15, av. Victor-Hugo, Paris (16e).

immeubles

Vous désirez vendre VOTRE IMMEUBLE PARIS ET PROCHE JE SUIS ACQUÉREUR Tél. le matin au 747-42-97 ou écrire : Noël AUFMAN, 21, rue Le Peletier, PARIS-9e.

TROCADÉRO Propriétaire vend immeuble commercial r.-d.-ch. + 3 niveaux, parfait état. 3.900.000 F. Tél. : 587-36-65.

XVe rue de la Convention, bel imm., bien situé, rez.-d.-ch. + 6 ét. et commerces. RIVE GAUCHE. Tél. : 222-70-63.

hôtels particuliers

NEUILLY VICTOR-HUGO

Face au Parc de Saint-Gobain, hôtel particulier de caractère, 500 m² entièrement rénové, sous-sol, rez-de-chaussée + 2 étages, terrasse, garage. Jardin 250 m². Très bonne affaire. Urgent. COGEP. Tél. : 551-75-99.

VILLA MONTMORENCY Hôtel particulier, terrasse travaux. Tél. : 268-03-33.

pavillons

DORDOGNE Pavillon 3 chbres, living, salle de bains, sous-sol 90 m², parc 800 m². Px 350.000 F. Tél. 16 (53) 08-73-77.

PR. GARE LOUVRES (95)

Part. vd pavillon plein pied de 1973, libre juin 1981, 4 p. 90 m² + garage, jardin entièrement clos de 300 m² env., cuis. aménagée et carrelée, salle de bains et entrée carrelées, séjour de 30 m² avec moquette, quartier calme, écoles, commerces et centre médical à 5 mn. Prix 365.000 F. Tél. : 468-85-69, après 18 h, 30, rue de Périclès. 95 - PUISEUX-EN-FRANCE.

94 - Villeneuve-le-Roi, part. à part. vd pavillon meulière sur 500 m² terrain, surf. hab. 220 m² sur 3 niveaux, garage 2 voitures. 750.000 F, dont 45.000 F comptant + crédit vendeur sur 10 ans à 13 %. Tél. 597-47-94, tte la journée.

villas

VÉSINET, 4' R.E.R.

Villa récente 800 m² jardin, 180 m² habit. environ sur 1 ét. RÉCEPTION 4-5 CHBRES, 2 bains, garage 2 voitures. AFFAIRE 1er ORDRE. IMMOB. OUEST, 976-18-18.

COTE D'AZUR

PRÈS GRASSE, superbe appt 2 pces cuisine, 2 mezzanines s. d'eau, w.-c., terrasse, cave. 120.000 F.

PRÈS FAYENCE, superbe villa, vue dominante, 4 pces cuisine, bains, 2 caves, 1500 m² jardin clos. 480.000 F.

PRÈS FAYENCE, magnifique villa, 2.900 m² clos, 5 p. cuisine, bains + 280 m² à aménager, garage. 700.000 F.

AVIS TEL. 274-24-45.

Sortie autoroute A4, prox. R.E.R., 15 mn centre Paris.

BELLE VILLA

Parfait état, 5 pièces, garage, construction récente, jardin, cadre agr. H. B. : 588-41-38.

maisons de campagne

100 km Paris sud, chalet avec jard. priv. 900 m² dans domaine av. tennis, piscine. 200.000 F. Téléphone 16 (50) 51-65-47.

DORDOGNE PÉRIGORD Beaumont-du-Périgord, à vendre maison périgourdine construite à l'ancienne, 5 pièces, cuisine, cft, garage, parc de 1.800 m², 550.000 F. « Fichier Immobilier 24 », Daurat-Tchecaroff, 22, rue E.-Guillier, 24000 PÉRIGUEUX. Tél. (53) 53-18-05.

propriétés

Rech. dans un rayon de 200 km Paris maison bourgeoise close de murs dans un village, toiture bon état. Ecrire s/n° 7.769 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

GISORS PPTÉ. parf. état, entr., gd séjour, bur., cuisine, 3 ch., ss-sol, chf. cent., garage, jardin clos 860 m², nombr. arbres. Prix 485.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC, 2, fg Cappeville à GISORS. Tél. : (16 - 32) 55-06-20.

Forêt MONTMORENCY, 15 km Paris-Nord, belle propriété, 6 chambres, résident., accès aisé, parc, verger, potager. A louer ou à vendre - 325-47-45.

PROVENCE JOLIS MAS A RÉNOVER DANS SITE AGRÉABLE

2.200 m²	Prix	320.000
5.000 m²	Prix	450.000
170.000 m²	Prix	600.000
15.000 m²	Prix	800.000
40.000 m²	Prix	1.000.000

CAB. GÉRARD GRIMAUD Château de la Coste 13980 ALLEINS-DE-PROVENCE Tél. (90) 57-37-02 ou 57-37-59 ou 53-55-08.

manoirs

LOIRET

135 KM PARIS, joli manoir 12 pièces, tout confort, dépendances, sur 27 ha dont étang 6 ha, possibilité augmenter superficie. SBS VILLEMURLIN, 45600 SULLY-SUR-LOIRE.

domaines

Suis acheteur VASTE DOMAINE Bois et plaine 250 km maximum sud Paris. Ecrire n° 200230, ORLET, 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

LOIRET

135 km Paris, joli territoire de chasse de 148 ha. Bois et plaine dont étang 5 ha, bâtiments ferme à restaurer, possibilité réduire superficie à 51 ha ou 97 ha.

SBS VILLEMURLIN, 45600 SULLY-SUR-LOIRE.

RÉGION NEMOURS, A 6, ferme exc., tr. beau site, calme, orée forêt, acc. chemin privé, bons bâtim. rénovés, gd logt tt cft, grange, écur., gar., 4,5 ha terres, 4,5 ha bois. T. : 428-25-41.

chalets

SERRE-CHEVALIER

Hautes-Alpes, station hiver-été vend gd chalet 240 m², tt cft, 10 p. + 2 st.). (92) 24-01-89.

forêts

Vend 34 ha de bois dans la NIÈVRE S'adresser à (1) 808-27-12.

viagers

Etude Lodel, 35, bd Voltaire, Paris (11e). Tél. : 355-61-58. Spécialiste viager, expérience, discrétion conseils.

Société spécialiste viagers **F. CRUZ** 8, rue La Boétie. Tél. : 266-19-00. Prix indexation et garantie. Etude gratuite discrète.

Pour réaliser vos rêves de retraite sur la Côte d'Azur, achetez en viager. Catalogue gratuit. ÉTUDE LODEL, 50, av. Jean-Médecin, NICE. Tél. : 37-28-24.

FONCIAL VIAGERS

19, bd Malesherbes, Paris-8e. Tél. : 266-32-35. Spécialiste 42 ans d'expérience, étude gratuite, rente indexée.

Le Monde

régions

A PROPOS DE...

UNE ÉTUDE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'Ile-de-France préservée ?

L'activité économique — et donc l'emploi — se porte mieux en région parisienne que dans le reste du pays. C'est ce qui ressort de l'étude semestrielle de conjoncture réalisée par le comité économique et social d'Ile-de-France.

Certes, son auteur, M. Arnaud de Leyssac constate que le nombre de salariés a diminué en un an de 0,2 % alors qu'il augmentait de 0,7 % pour l'ensemble de la France. C'est même l'écart le plus important constaté depuis 1973. Mais il ne tient compte pour ce calcul que des salariés recensés par les ASSEDIC, ce qui exclut les fonctionnaires qui sont particulièrement nombreux en région parisienne (le secteur public et parapublic y emploie plus de 18 % des salariés). Aussi l'Ile-de-France ne regroupait plus au 1er janvier 1980 que 26,4 % des salariés recensés par les ASSEDIC contre 28,8 % en 1970. Celà à cause de la perte d'emplois industriels : 11 % en cinq ans contre 7 % pour la France entière.

Mais la pyramide des âges est plus favorable à l'Ile-de-France, le nombre des jeunes arrivant sur le marché du travail n'étant que de peu supérieur à celui des départs en retraite alors que l'écart est très important pour le reste du pays. Cette situation jointe à l'étendue du marché du travail permet au chômage de moins s'aggraver en région parisienne que dans l'ensemble de la France. Ainsi, au mois de novembre 1980, le nombre de demandes d'emplois enregistrées par les agences pour l'emploi avait baissé en un an de 6,5 % en Ile-de-France alors qu'elles n'avaient diminué que de 2,5 % pour la France entière. Résultat : le taux de chômage au même moment n'était que de 5,9 % en région parisienne contre 7,4 % pour l'ensemble du pays.

Il reste qu'à la fin du mois de novembre 1980, il y avait 286.818 Parisiens à la recherche d'un emploi, soit 4,3 % de plus qu'un an auparavant. 90.831 d'entre eux avaient moins de 25 ans et 61.853 plus de 50 ans. C'est le nombre de ces derniers qui a augmenté. Les cadres représentant 9,4 % de ces demandeurs d'emploi, mais leur part a tendance à diminuer, comme celles des femmes, tandis que celle des étrangers progresse de façon spectaculaire (plus 18,9 % en un an).

Depuis plusieurs mois les responsables de l'Ile-de-France craignaient les conséquences pour la région de la crise de l'automobile, qui fournit 14 % des emplois industriels. Déjà en 9 ans, elle a perdu 38.000 emplois dont 6.000 par an depuis 1977. Et, en grande partie à cause d'elle, le nombre de salariés victimes du chômage partiel a été multiplié par trois en un an. Mais ce sont surtout des emplois de production, les plus menacés, qui ont quitté la région parisienne, pour aller en province. Aussi, M. de Leyssac peut écrire : « les diminutions d'effectifs de production dans le secteur automobile devraient toucher relativement moins notre région que le reste de la France ». *Et à ceux qui s'inquiètent des conséquences de cette crise sur les sous-traitants de l'automobile, particulièrement nombreux en Ile-de-France, il fait remarquer que* « nombre d'entre eux ont déjà diversifié leur production ».

Cette mutation de l'industrie automobile implique un effort de formation professionnelle important. C'est pourquoi M. Lucien Lanier, le préfet de région, a mis en place un groupe de travail « pour définir, avec les responsables des grands groupes automobiles français, les besoins en personnel qualifié des constructeurs pour les années à venir ».

Il apparaît, une fois encore, quoi qu'en disent ceux qui critiquent la politique d'aménagement du territoire — et donc de décentralisation, — que l'Ile-de-France supporte mieux la crise économique que de nombreuses provinces françaises.

THIERRY BRÉHIER.

UNE PREMIÈRE DANS LES INSTITUTIONS RÉGIONALES

Les Provençaux et les Languedociens vont créer un organisme commun pour relancer l'agriculture méditerranéenne

De notre correspondant

Montpellier. — Les deux établissements publics régionaux de Provence - Alpes - Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon viennent de lancer une politique agricole commune en préconisant la réunion d'une « conférence interrégionale » pour déboucher sur la création d'une « institution d'utilité commune », selon les termes juridiques de la loi du 5 juillet 1972 (1).

Cette action concertée est la première qui, en France, ait été organisée entre deux régions. Alors que, depuis leur création, les établissements publics régionaux ont conlu plusieurs « conventions » interrégionales (notamment pour l'aménagement de la liaison mer du Nord-Méditerranée), en revanche ils n'avaient pas encore, jusqu'à présent, recouru à la procédure de l'institution d'utilité commune.

Le projet avait été esquissé, en octobre dernier, par les groupes socialistes des deux conseils régionaux réunis en Avignon en vue d'assumer en commun la défense de l'agriculture méditerranéenne.

Un nouveau pas était franchi en novembre à Nîmes par la réunion des bureaux de ces deux assemblées. « *L'agriculture méditerranéenne*, ont estimé les élus, *est prise comme dans un étau entre l'oubli dédaigneux de la C.E.E., qui lui préfère les céréales, le lait, et, dans une mesure moindre, la viande.* »

« *Cette réunion commune, très inhabituelle au regard des pratiques régionales*, nous a déclaré M. Edgar Tailhades, président (P.S.) du conseil régional du Languedoc-Roussillon *entend procéder au lancement de la première opération réellement interrégionale, maîtrisée localement depuis la mise en vigueur de la loi de 1972 sur les régions.* »

A propos des tomates, par exemple, la France importe ce produit de nombreux pays y compris des Pays-Bas. Pourquoi ? « *En Hollande*, répond M. Jean Matouk (P.S.) adjoint au maire de Nîmes, *l'agriculture est considérablement aidée. L'intervention de l'État, qu'on critique ou qu'on redoute, est bien plus importante aux Pays-Bas, en Allemagne ou aux Etats-Unis qu'en France, où l'on a abandonné les produits méditerranéens.* »

Lors de la session du conseil général du Languedoc-Roussillon, le 26 janvier, M. Alfred Crouzet, conseiller général (P.S.) de l'Hérault, a rappelé le sens de ce projet agricole, mais les communistes, qui reprochent aux socialistes d'agir sans consultation et protestent contre « *des méthodes qui méprisent la démocratie* » se sont prononcés par la voix de M. Bernard Deschamps (député du Gard, P.C.) contre la création d'un « *organisme super-technocratique, fruit des semeurs d'illusions* ».

Sur un ton plus modéré, M. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R., député de la Lozère, s'est déclaré d'accord sur le principe, mais a jugé le projet « *extrêmement mince, plus politique qu'économique, et porteur de contradictions* ». Son groupe (majorité gouvernementale) a voté le projet, avec les socialistes. Seuls les communistes s'y sont opposés.

La conférence interrégionale devrait se réunir en février.

ROGER BÉCRIAUX.

(1) Le décret du 22 novembre 1974 prévoit la possibilité pour les conférences interrégionales de créer des « *institutions d'utilité commune* » qui sont des organismes « *investis de la personnalité morale et de l'autonomie financière* » et qui sont administrés par un conseil d'administration composé de délégués des conseils régionaux.

POINT DE VUE

Pour défendre la différence du Midi

par PIERRE GUIDONI (*)

L'AGRICULTURE française est trop diverse pour être toute entière corsetée dans les lois d'orientation agricole que propose le Gouvernement. Les intérêts de la riche agriculture du Nord sont incompatibles avec ceux d'une agriculture méditerranéenne fragile, concurrencée, aux structures foncières complexes et à la démographie vieillissante.

Déjà, la prise de conscience des paysans et des travailleurs de l'agriculture de nos régions se manifeste dans les luttes. Des vignerons de l'Aude et de l'Hérault, aux producteurs de fruits et légumes du Vaucluse et des Pyrénées Orientales, aux éleveurs des Cévennes et des Alpes de Haute-Provence, tous savent que l'assujetissement des productions méridionales aux intérêts de la grande agriculture capitaliste aboutit à court terme à la liquidation de la plus grande partie de l'agriculture méditerranéenne. Il faut offrir une perspective politique aux luttes qui se développent. Le Projet agriculture méditerranéenne (PAM) a cette ambition.

Le niveau strictement régional est trop étroit pour permettre le bon ancrage d'une volonté politique. Aussi autant que sur la « différence » de l'agriculture méditerranéenne, le P.A.M. joue sur la solidarité des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'azur. Il y a, à l'évidence, une agriculture méditerranéenne aux caractéristiques très marquées et qui s'étend de l'un et de l'autre côté du Rhône. Il ne saurait donc être question de limiter l'ambition du P.A.M. à une simple revendication régionale. Son objectif essentiel est d'obtenir une meilleure prise en compte de l'agriculture méditerranéenne par l'État. Pour cela, il faut améliorer le rapport de force, très défavorable aujourd'hui, entre nos deux régions et le niveau central de décisions.

Le P.A.M. s'articule en trois actions simultanées : la réorientation des crédits de l'État sur les secteurs fondamentaux et stratégiques (structures foncières, maîtrise de l'eau, installation des jeunes agriculteurs, etc.) ; le lancement d'actions originales pour lesquelles un financement des régions peut être sollicité ; la valorisation de toutes les initiatives, déjà en cours qui pourraient être développées, qui correspondent à des besoins exprimés par la base.

La régionalisation est dérisoire.

A la fois, à cause de l'aspect étriqué de la loi de 1972 et des maigres pouvoirs des établissements publics régionaux, mais aussi par le caractère flou de leurs compétences réelles. Il devient indispensable d'inscrire le discours régional dans la réalité. Le P.A.M. par le caractère profondément vécu de la marginalisation de l'agriculture méditerranéenne, est une bonne approche (tout en restant dans le cadre institutionnel actuel) des problèmes de régionalisation.

La crédibilité de cette initiative, la solidarité des deux régions seront d'autant mieux assumées que nous serons capables de faire émerger un interlocuteur inter-régional unique comme le permettaient les textes, jamais utilisés, sur la coopération inter-régionale. Ainsi, la défense de notre agriculture méditerranéenne, le refus de sa liquidation, dont notre projet exprime la volonté, rejoignent un autre combat : celui pour une décentralisation authentique profondément insérée dans les préoccupations et les luttes de ceux qui vivent et travaillent au Pays.

(*) Député socialiste de l'Aude.

Le Monde

équipement

PÊCHE

Avec les nouvelles mesures gouvernementales

L'effort de l'État aura triplé en trois ans

Au terme du conseil des ministres, M. Daniel Hoeffel, ministre des transports, a commenté, le mercredi 28 janvier, les mesures arrêtées par le gouvernement en faveur de la pêche maritime, un secteur qui emploie quelque vingt-cinq mille personnes et qui produit 715 000 tonnes pour une valeur de 3,5 milliards de francs.

Ce plan représente une enveloppe financière de 130 millions de francs qui s'ajoutent aux 176 millions qui étaient prévus dans la loi de finances pour 1981.

Les crédits budgétaires atteindront donc 306 millions en 1981 contre 200 en 1980 et 109 en 1979.

M. Hoeffel a estimé qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre ces mesures nationales et les dispositions, toujours en cours de discussion, qui pourraient constituer un accord communautaire dans l'Europe des Dix lors de la prochaine session des ministres à Bruxelles les 9 et 10 février.

Parmi les points essentiels du dispositif gouvernemental (*le Monde* du 15 janvier), il faut souligner les incitations pour que les pêcheurs, industriels et artisans, économisent l'énergie à bord de leurs navires. Des investissements privés de 60 millions de francs en 1981 et de 42 millions en 1982 bénéficieront la première année d'une subvention de l'Etat de 50 %, et de 25 % l'année suivante. Ce programme devrait se traduire, en moyenne pour chaque chalutier, par une économie de 10 % sur la consommation de carburant.

D'autre part, pour tenter de réduire les frais de déchargement dans les ports, il est envisagé de mettre en place des équipements nouveaux (tapis roulants, engins de levage, pompes à poissons) et de réunir autour des préfets des commissions chargées de réorganiser les statuts des criées (se pose à ce propos le problème délicat de savoir comment réagiront à ces propositions les mareyeurs d'une part, les dockers d'autre part).

Enfin, le secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, M. Michel Debatisse, va lancer un programme visant à renforcer la compétitivité des entreprises liées aux produits de la mer et à accroître leur pénétration sur les marchés étrangers.

M. Hoeffel a conclu en indiquant que ce programme était *« l'expression de la confiance du gouvernement dans l'avenir de la pêche française »*, mais il a précisé que le gouvernement n'envisageait pas, à l'instar de ce qui existe pour les agriculteurs, la création d'une conférence annuelle de la pêche, chargée d'étudier les moyens de garantir le pouvoir d'achat des pêcheurs.

● PORT-EN-BESSIN : SATISFACTION. — M. Jean Lorillu, président du Comité régional des pêches de Basse-Normandie, à Port-en-Bessin (Calvados), s'est déclaré *« dans l'ensemble satisfait »* des mesures prises par le gouvernement. *« Notre satisfaction sera totale,* a-t-il indiqué, *dans la mesure où ces décisions seront réalisées effectivement et bien adaptées au coût d'exploitation qui, avec la hausse continue du carburant, constitue le point noir de la pêche »*.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. DENIS COTON EST NOMMÉ COMMISSAIRE A LA CONVERSION INDUSTRIELLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

M. Denis Coton a été nommé au conseil des ministres du 28 janvier commissaire à la conversion industrielle des zones en difficulté dans la région Nord-Pas-de-Calais, le département des Ardennes et l'arrondissement de Vervins (Aisne). Il a aussi été désigné délégué général de l'association pour l'expansion industrielle du Nord-Pas-de-Calais. Il remplace à ce poste M. Roger David, préfet, qui exerçait les fonctions de commissaire pour le Nord-Pas-de-Calais depuis 1973.

[Né le 12 février 1927 à Billy-Montigny (Pas-de-Calais) dans le bassin minier, M. Coton a fait ses études primaires et secondaires dans ce département. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, il est en 1954 affecté comme administrateur civil au ministère de l'industrie où il s'occupe des secteurs du financement et de l'expansion régionale jusqu'en 1963. A cette date, il entre à la régie Renault où il dirigera notamment les services juridiques et immobiliers, s'occupant à ce titre des installations d'usines de la Régie en province, particulièrement dans le Nord-Pas-de-Calais.

En janvier 1974, il est nommé directeur de l'association Bureaux-Provinces, qui est chargée de favoriser la décentralisation du secteur tertiaire et de créer des centres d'affaires dans les villes de province. Cette association bénéficie d'une large aide de la DATAR.]

URBANISME

Des immeubles « en éventail » à la Défense

Rappelant les différentes formules envisagées pour fermer la perspective de la Défense depuis 1960, M. Pierre Consigny, président de l'EPAD, a déclaré aux journalistes que la lenteur du processus de choix ne devait pas provoquer *« le scepticisme ni l'amusement »*, mais qu'elle était *« un hommage rendu au site »*. Le projet retenu est, selon M. Consigny, *« meilleur que celui ou ceux qui auraient pu être choisis quelques années plus tôt. »*

Meilleur, peut-être. Plus modeste, sûrement, car le programme, les contraintes et la mode ont changé. Depuis vingt ans (et même plus si on se souvient du concours de 1932), on se demande si la place de la Défense doit être ouverte ou fermée. L'axe est-ouest monumental de Paris, Louvre, Concorde, Champs-Elysées, Etoile, porte Maillot, Neuilly, doit-il continuer jusqu'à Saint Germain-en-Lay, ou bien s'arrêter sur la colline de Chantecoq avant de sombrer dans le désordre de la banlieue ?

Le schéma initial du quartier d'affaires de la Défense laissait la « porte » grande ouverte, mais prévoyait décalée par rapport à l'axe, une tour de 300 mètres de haut. Au contraire, les architectes consultés en 1971, à l'époque où les tours se faisaient la courte échelle dans le quartier, avaient proposé diverses façons monumentales de conclure en majesté ce nouveau quartier d'affaires. Puis M. Emile Aillaud traça la simple courbe de ses deux immeubles miroirs tournant délibérément vers Paris cette annexe de la capitale.

Sept ans après, le nouveau projet officiel est de la même famille, en plus anguleux : un jeu de cartes ouvert en éventail dans la main du joueur.

Entre-temps, les contraintes ont été précisées. Depuis que les plus hautes tours de la Défense sont apparues dans le ciel de Paris encadrant et écrasant l'Arc de triomphe, il a été solennellement décidé qu'on ne masquerait pas aussi son ouverture. Ce qui limite à 35 mètres la hauteur possible des immeubles dans l'axe. Avant de lancer, en avril 1980, un « appel d'idées » auprès de vingt-trois équipes (vingt-deux ont répondu ; M. Roger Taillibert s'est abstenu), M. Jean-Paul Lacaze, directeur de l'EPAD, avait précisé le programme : 100 000 mètres carrés de bureaux, dont la moitié pour un ministère, autour d'une *« grande place urbaine réalisée dans le langage fonctionnaliste »*. Le projet choisi aujourd'hui, après que les ministères eurent déclaré forfait (celui de l'industrie viendrait peut-être), répond-il à la question posée ?

Plus fonctionnaliste qu'urbain, le projet de M. Jean Willerval, déjà soumis lors d'une précédente consultation en 1979, achèvera le quartier de la Défense en respectant son style. Avec ses qualités et ses défauts : des lignes simples, géométriques, assez élégantes, mais, en guise de place urbaine, un grand vide qui s'ajoutera à l'immensité du parvis et que les quelques plans d'eau posés en miroir au pied de murs eux-mêmes miroirs ne suffiront pas à meubler.

Qu'on l'aime ou pas, la Défense restera, après vingt ans de travaux, un exemple très accompli d'urbanisme « fonctionnel » : séparation des voitures et des piétons (même si des espaces de transition sont particulièrement pénibles) ; regroupement massif des bureaux, des logements des commerces ; grande esplanade ouverte et libre... Dans un tel environnement, on peut difficilement réinventer tout à coup un morceau de ville traditionnelle, surtout quand on construit au-dessus d'une autoroute (1), d'une voie de chemin de fer et du R.E.R.

Certaines équipes ont tout de même essayé de traiter le thème imposé : en plaçant un portique monumental devant une esplanade fermée (Thurnauer, Parent et Rémondet, Van Treeck, Vidal) et en exprimant l'architecture avec un langage assez brutal dans la ligne de ce qui s'est construit ces dernières années. D'autres ont innové et se sont mis au goût du jour avec plus ou moins de subtilité, en modernisant des thèmes classiques : une place carrée inscrite dans un bâtiment circulaire (Macary et Zubena, Viguier) ou une place ronde insérée dans des bâtiments longs (Floan, Vasconi).

Rigoureuse et austère, la grande place rectangulaire décalée par rapport à l'axe dessiné par M. Henri Ciriani aurait sans doute pu, avec la grande qualité du dessin des façades, être une réponse actuelle au problème posé. De son côté, le projet complexe de M. Roland Castro est le seul à ouvrir la dalle pour découvrir les entrailles de la Défense, et notamment la voie de chemin de fer.

Plusieurs équipes ont, semble-t-il, répondu à côté de la question. Certaines, privilégiant la tendance brutaliste et carcérale qui plaît tant à quelques intellectuels : cinq immeubles rangés comme à la parade (Yves Lion) ou carrément trente-cinq petits cubes alignés comme un jeu de patience (Archiplus). L'éventail de la mode est complet quand on constate que certaines équipes n'ont pas hésité à réutiliser des formules éculées : jeu de cubes technologique pour l'agence Delta de Marseille ; poteaux et boîtes cent fois vus d'Andrault et Parat. D'autres enfin nous livrent des images de l'an 2000 comme on en voit dans les bandes dessinées : une double pyramide anguleuse pour Philippe Dubois ; un ensemble de bâtiments en losanges rayés par des galeries, véritable rampe de lancement pour Goldorak chez l'architecte bordelais Lajus.

MICHELE CHAMPENOIS.

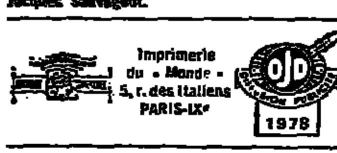
(1) Initialement, il était prévu de faire passer sous la dalle de la Défense une autoroute à deux fois trois voies, voire deux fois quatre à certains croisements. Les tunnels ont été construits en conséquence mais, maintenant, il est pratiquement acquis que le prolongement de la ligne numéro 1 du métro jusqu'à la Défense utilisera deux de ces voies, une dans chaque sens. Il ne reste donc plus à la disposition des voitures que deux fois deux voies.

Dans le sens Paris-province, les travaux sont en cours. La voie routière qui permettra de gagner soit la R.N. 13, soit la R.N. 192, soit encore l'autoroute G 14 devrait être ouverte à la fin de 1982 ou au début de 1983. Mais les travaux dans le sens province-Paris ne sont pas encore programmés.

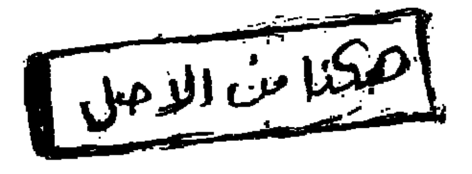
● *A la société des bains de mer*, M. André Saint-Mleux, soixante ans, ministre d'Etat de la principauté de Monaco, va quitter ses fonctions, au printemps prochain, pour prendre la direction de la Société des bains de mer (S.B.M.). M. Saint-Mleux était en poste depuis le 1er juin 1972 et sa mission avait été renouvelée à deux reprises par le prince de Monaco. Sur proposition du prince Rainier III, M. Saint-Mleux devrait prochainement être nommé administrateur délégué de la S.B.M. et remplacer à la direction générale de la société M. Bernard Combemale qui cesse ses fonctions.

La S.B.M. est une société de droit privée dans laquelle l'Etat monégasque est majoritaire. Présidée par le prince Louis de Polignac, elle a, en principauté, la concession des jeux et exploite plusieurs établissements hôteliers, l'Opéra, etc. — *(Corresp.)*

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire n° 57 437.



Le Monde

économie

SOCIAL

Quatrième semaine de grève à la Caisse d'épargne de Lyon

Trois cents employés de la Caisse d'épargne de Lyon observent, depuis le 6 janvier, une grève essentiellement orientée sur des revendications salariales. Renouvelé chaque jour à l'issue d'un vote à *bulletin secret* par une assemblée générale de grévistes, le mouvement se singularise par l'absence quasi totale de négociations entre les partenaires. « La Caisse d'épargne de Lyon peut payer », disent les grévistes. « Quatre cent soixante-dix autres caisses ne sont pas en grève », réplique la direction, qui s'en tient aux négociations salariales menées sur le plan national.

De notre correspondant régional

Lyon. — La cohue impressionnante devant les agences encore ouvertes, ou dans le grand hall du siège social de la Part-Dieu de la Caisse d'épargne de Lyon, est le signe visible du dérèglement de l'activité de la vénérable institution. L'Ecureuil lyonnais a la fièvre. En plus des actions traditionnelles, les grévistes ont compliqué le jeu en multipliant les actions spectaculaires : *sit-in* dans le hall central, mais aussi retraits et dépôts en nombre dans la vingtaine d'agences encore ouvertes (soixante environ ont fermé leurs portes). Cette action, qualifiée d'« opération malicieuse » par la direction, n'a pas été retenue par le tribunal des référés, à qui la Caisse a demandé sans succès l'interdiction pour un employé d'effectuer des opérations au guichet. En revanche, le tribunal a ordonné, le 21 janvier, l'expulsion des grévistes.

Cet épisode judiciaire, signe d'un climat social très dégradé, n'a pas entraîné, tant s'en faut, l'ouverture de négociations. Les syndicats, SUACCE (Syndicat unifié des agents et cadres des caisses d'épargne), C.F.D.T. et C.G.T., ont adopté, dès le début du mouvement, une plate-forme revendicative réclamant essentiellement une augmentation des salaires de 5,1 % au 1er décembre 1980, un demi-mois de salaire pour « compenser les pertes de pouvoir d'achat en 1980 et une prime uniforme de 170 francs mensuels.

Face à ces exigences soutenues par trois cents grévistes sur cinq cent soixante-dix employés (dont quarante stagiaires hors statut), le directeur général, M. Michel Bussy, précise que le niveau des salaires est discuté au plan national. En 1980, la hausse des salaires n'a été que de 10,40 %, mais, indique le directeur général, une hausse de 2,5 % a été accordée le 1er janvier ; le 5 février prochain, une réunion de la commission nationale mixte des salaires devrait *« solder l'année 1980 »*. Autrement dit, *« on devrait arriver à une majoration comparable à celle de l'INSEE de 13,6 % »*. Cette annonce n'apparaît cependant pas en mesure de satisfaire les grévistes, qui estiment à 15 % la perte de pouvoir d'achat depuis 1976.

« Ici, les gens sont bien payés, et sur quinze mois », poursuit M. Bussy. Il ajoute que les revendications tendant à aboutir à une échelle mobile des salaires *« sont irrecevables »*.

Il conclut en taxant *« d'insulte à ceux qui travaillent »* la dernière revendication relative au paiement des jours de grève.

Les grévistes ajoutent à la longue liste de leurs griefs salariaux *« l'accroissement du volume de travail et la dégradation de ces conditions »*.

« Ces deux derniers points ne sont pas évoqués dans la plate-forme de revendications » nous a déclaré M. Bussy. Le dialogue n'est décidément pas à l'ordre du jour malgré une réunion, formelle, le mercredi 28 janvier.

CLAUDE RÉGENT.

DANS LA CONFECTION A PARIS

Des immigrés obtiennent satisfaction après sept semaines de grève

A l'issue d'une grève déclenchée le 10 décembre — les huit *travailleurs étrangers* de l'ancien atelier de confection Lémière, 23, rue d'Enghien (Paris-10e), ont obtenu gain de cause et décidé de reprendre le travail mardi 27 janvier. Ces immigrés — six ressortissants turcs et deux ouvrières espagnoles — réclamaient, après la *régularisation* de leur *situation administrative*, les avantages sociaux auxquels ils avaient droit (*le Monde* du 10 janvier).

Le conflit avait éclaté alors que le *chef* d'atelier, M. Hamza — leur seul interlocuteur patronal à l'époque, — refusait de verser, *comme il se doit*, les 2 500 francs réclamés par l'Office national d'immigration (ONI). En même temps, les huit ouvriers demandaient les quarante heures *par semaine*, le droit aux week-ends et aux vacances et surtout la mensualisation des salaires, toutes choses qui n'existent *guère dans ce secteur où, malgré* l'opération de régularisation entreprise l'an dernier, après la bataille des « sans-papiers » de la communauté turque, l'exploitation des immigrés continue bel et bien.

D'abord en contact avec les militants turcs de la C.F.D.T., les *ouvriers de la rue d'Enghien ont*, semble-t-il, contesté ces dernières querelles de personnes, mais aussi divisions internes d'une communauté sensibilisée sur le plan politique depuis le coup d'Etat du 12 septembre en Turquie. En bloc, ils ont adhéré à la C.G.T., qui déclare trouver la raison de cette affiliation dans *« le refus du consensus prôné par la C.F.D.T. »*. C'est avec l'appui du syndicat cégétiste du textile qu'un protocole d'accord vient d'être signé. Entre-temps, il est vrai, l'entreprise a changé de propriétaire.

Points essentiels de l'accord : augmentation du salaire minimum (3 100 F à partir du 1er février, 3 700 F à partir du 1er avril, soit au total une augmentation de 1 100 F) pour cent soixante-quatorze heures de travail par mois ; suppression du *travail « à la pièce » ; garantie du* paiement intégral de la redevance à l'ONI ; reconnaissance de la section syndicale C.G.T. ; garantie des droits concernant les heures supplémentaires et les congés payés.

● *Les mineurs de fer de Lorraine* ont manifesté le mercredi 28 janvier à Metz pour s'opposer aux fermetures de puits. Les syndicats rappellent que les réserves de « minette » lorraine sont estimées à 2 milliards de tonnes, avec *une teneur moyenne de 33 % de* fer.

CONJONCTURE

● *La situation conjoncturelle de l'industrie reste très dégradée* dans la majorité des secteurs, note l'INSEE dans son enquête de janvier auprès des chefs d'entreprise. La baisse de la production s'est poursuivie, sauf dans les industries d'équipement. Après une réduction en décembre, les carnets de commandes se sont stabilisés mais restent très dégarnis. Toutefois les commandes étrangères se sont légèrement redressées. Les stocks des produits finis continuent d'apparaître excessifs, mais un peu moins qu'en décembre pourtant, bien que le climat général soit redevenu très pessimiste. Les prévisions faites par les chefs d'entreprise pour leur propre firme portent sur un ralentissement et même un arrêt de la baisse de leur activité.

D'autre part, les prévisions d'une accélération des hausses de prix enregistrées depuis la rentrée ont pris fin.

ARGUANT D'UNE BAISSE IMPORTANTE DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉDECINS

La C.S.M.F. réclame une forte majoration du tarif de la visite

La Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) a présenté, mercredi 28 janvier, les options qu'elle entend faire prévaloir au cours des discussions qui vont s'engager sur l'application de la convention médicale avec les caisses d'assurance-maladie. Elle a décidé de signer cette convention lors de son conseil confédéral des 24 et 25 janvier.

Insistant sur la nécessaire indépendance vis-à-vis des caisses, *la C.S.M.F. demande que* la profession soit mieux représentée dans les commissions chargées *d'appliquer la convention*.

Arguant de la dégradation du pouvoir d'achat des *médecins* (estimée en moyenne par elle en 1980 à — 16 % pour les omnipraticiens et à — *15 %* pour les spécialistes) elle demande une revalorisation des actes médicaux permettant de maintenir le pouvoir d'achat de chacun de ses actes. Pour la visite, elle réclame une revalorisation rapide, souhaitant voir porter son tarif de 60 F à 74 F. La C.S.M.F., qui applique depuis le printemps 1979 un tarif syndical de 65 F, a précisé que cette dernière consigne syndicale serait levée dès la signature de la convention.

Enfin, en ce qui concerne le recours au Conseil d'Etat que la C.S.M.F. a déposé pour obtenir l'annulation de la convention, la direction du syndicat a indiqué qu'elle n'a pas modifié son attitude. M. Jacques Monier, son président, a souligné que ce recours visait essentiellement l'approbation donnée par les pouvoirs publics au texte conventionnel.

M. JEAN MARMOT NOUVEAU DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le conseil des ministres a désigné, mercredi 28 janvier, M. Jean Marmot, à la direction de la Sécurité sociale, au ministère de la santé et de la sécurité sociale. M. Jean Marmot remplace M. Pierre Schopflin, inspecteur général de la Sécurité sociale, qui avait été détaché à ce poste de direction pour une durée de cinq ans se terminant en janvier 1981. M. Schopflin devient conseiller d'Etat en service extraordinaire.

[M. Marmot, né le 19 août 1937 à Rabat (Maroc), ancien élève de l'ENA, est licencié en droit, diplômé *d'études supérieures d'économie politique* et des sciences économiques et de l'Institut d'études politiques. Auditeur à la Cour des comptes en juin 1963, rapporteur près le Conseil supérieur de la Sécurité sociale et de la Commission supérieure des *allocations familiales en décembre* 1963, il en est devenu secrétaire général adjoint de 1966 à 1968. Depuis 1968, M. Marmot est conseiller référendaire à la Cour des comptes.]

Le C.N.P.F. assure F.O. que la « libre négociation des salaires sera respectée »

En s'entretenant avec les dirigeants du C.N.P.F., le 28 janvier, la délégation de Force ouvrière, conduite par M. Faesch, secrétaire confédéral — M. Bergeron étant souffrant, — voulait, en premier lieu, obtenir des apaisements sur les négociations de salaires durant l'année qui s'ouvre. En effet, une récente circulaire de M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a invité les patrons à maintenir l'évolution des salaires à un niveau de 2 % inférieur à celle des prix. Les représentants du C.N.P.F. ont assuré qu'ils n'avaient donné aucune consigne impérative à leurs fédérations. *« La libre négociation des salaires sera respectée »*, affirme le C.N.P.F. Les syndicalistes estiment donc avoir satisfaction, même si les discussions salariales s'annoncent difficiles. F.O. se préoccupe aussi des instruments de référence qui serviront à maintenir (ou à améliorer) le pouvoir d'achat.

La « cinquième semaine » de congés payés était le second objectif prioritaire de F.O. Elle réclame l'ouverture de négociations aboutissant à un accord tendant à une généralisation progressive, selon une méthode comparable à celle qui avait mené à la quatrième semaine de congés. Le C.N.P.F. a répondu négativement. Pour lui, une telle discussion doit s'inscrire dans celle d'un accord général sur l'aménagement du temps de travail.

L'entrevue, sur ce point, a donc été négative, car la délégation de F.O. se montre convaincue que la négociation sur la durée du travail que le C.N.P.F. déclare vouloir reprendre ne pourra repartir utilement qu'après l'élection présidentielle. Elle a cependant remis, comme prévu, le document qu'elle a récemment établi sur la question. Ce texte, intitulé « Projet d'accord sur la réduction et l'aménagement *du temps de* travail », répond au projet patronal envoyé à certains syndicats fin 1980. Les contre-propositions de F.O. écartent les mesures patronales d'aménagement annuel de la durée du travail, mais comprennent des réductions précises de la semaine de travail (trente-neuf heures pour *tous* ; trente-huit heures pour les travaux pénibles, trente-cinq heures un tiers pour le travail en équipe de nuit, etc.).

Enfin, les deux délégations ont abordé plusieurs aspects de l'aide aux chômeurs. Les négociations entre les syndicats et le C.N.P.F. vont incessamment reprendre pour reconduire deux accords qui expirent fin mars sur l'indemnisation du chômage partiel et sur la garantie de ressources. Au sujet de ce dernier, certains employeurs — selon F.O. — voudraient limiter le niveau des prestations de préretraite, ce à quoi les syndicalistes s'opposent catégoriquement. Quant à la situation des chômeurs qui ont épuisé leurs droits aux allocations, elle est renvoyée, pour l'instant, aux discussions entre le ministre du travail et les dirigeants des caisses de chômage.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ...	4,8200	4,8250	— 230	— 255	— 565	— 520	—1080	— 950
$ can.	4,0000	4,0050	— 250	— 210	— 480	— 425	— 740	— 600
Yen (100).	2,3510	2,3560	+ 35	+ 75	+ 75	+ 125	+ 380	+ 485
DM	2,3040	2,3070	+ 20	+ 40	+ 45	+ 75	+ 290	+ 370
Florin ...	2,1210	2,1250	+ 15	+ 35	+ 35	+ 65	+ 230	+ 310
F.B. (100).	14,3680	14,3820	— 100	— 0	— 295	— 90	— 0	+ 550
F.S.	2,5500	2,5540	+ 90	+ 115	+ 185	+ 225	+ 740	+ 850
L. (1 000).	4,8550	4,8650	— 370	— 270	— 690	— 570	—1520	—1220
£	11,5300	11,5500	— 340	— 240	— 625	— 485	— 730	— 460

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9	9 1/8	9 1/4	9 3/8	9 5/16	9 7/16	9 1/4	9 1/2
$ E.-U. ...	6	6 1/4	18	18 1/8	17 13/16	17 15/16	16 3/4	16 7/8
Florin ...	8 3/4	9	9 1/16	9 3/16	9 1/4	9 3/8	9 1/2	9 7/8
F.B. (100).	10 1/3	11 1/2	11 7/8	12 1/8	12 1/8	12 3/8	12 1/2	12 3/4
F.S.	20	25	5 3/4	5 7/8	5 7/8	6	6 1/4	6 3/8
L. (1 000).	15	17	18 1/2	19 1/2	18 1/2	19 1/2	18	19
£	14 3/8	14 5/8	14 3/8	14 1/2	14 1/4	14 3/8	13 7/16	13 9/16
Fr. franç..	10	10 1/2	10 1/2	10 3/4	10 3/4	11	12	12 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire *des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande* banque de la place.

AFFAIRES

Les retombées de l'affaire Manufrance à Saint-Étienne

La participation des radicaux de gauche à la gestion de la ville est compromise

De notre correspondant

Saint-Etienne. — Au cours de la réunion du conseil municipal de Saint-Etienne, mercredi 28 janvier, deux camps se sont affrontés : d'un côté, celui des quarante élus communistes, socialistes et P.S.U. ; de l'autre, celui des quatre radicaux de gauche selon lesquels *le montage* de la coopérative Manufrance est *« une gigantesque fumisterie »*.

Le maire, M. Sanguedolce, attendra le retour prochain de M. Michel Grossmann, chef de file des radicaux, pour aborder avec lui, sur le fond, le problème de la participation au conseil municipal des radicaux, leur reprochant de se trouver plus à l'aise avec la majorité.

Cependant, la Société coopérative ouvrière de production et *de distribution* (S.C.O.P.D.) vient d'obtenir le renfort du Mouvement des radicaux de *gauche de la Loire. Celui-ci* l'a fait savoir dans un communiqué publié par les quotidiens stéphanois, le jour même où les radicaux du conseil municipal prenaient une position opposée.

La coopérative, quant à elle, a pris la décision d'interjeter appel *de l'irrecevabilité de sa tierce* opposition et d'attaquer en nullité les contrats de location-gérance, notamment celui du *Chasseur français*.

M. Tapie se serait porté garant dans la société en cours de formation ; celle-ci serait formée principalement du groupe roubaisien Ferret-Savinel, dont l'un des administrateurs est M. Henri Pollet, P.-D. G. de la Redoute.

En attendant, les coopérateurs stéphanois ont annoncé qu'ils éditeraient leur *Chasseur français* et qu'ils viennent de poser au tribunal de commerce de Saint-Etienne, la candidature de la S.C.O.P.D. pour la reprise en location-gérance de la fabrication *et de la commercialisation* des armes, des cycles et des machines à coudre. — P. C.

L'Institut national de la consommation relance la campagne pour l'affichage des prix au litre et au kilo

En 1981, l'Institut national de la consommation (I.N.C.) relancera la campagne entreprise l'an dernier pour obtenir du grand commerce le double affichage des prix, le prix du produit étant accompagné d'une étiquette indiquant son prix à l'unité de mesure (litre ou kilo), qui permet les comparaisons d'une marque à l'autre. Une lettre aux responsables des groupes de distribution sera suivie de la diffusion d'un questionnaire dans *50 millions de consommateurs* pour vérifier les progrès de cet affichage (que les professionnels s'étaient engagés à mettre en place), et d'une enquête par sondage dans les hypermarchés.

L'I.N.C. s'engage de son côté à *« faire la promotion »* des magasins qui auront le mieux répondu à cette attente. Ce système de la « recommandation » aux professionnels est, selon M. Pierre Fauchon, directeur de l'I.N.C., qui présentait à la presse mercredi 28 avril le bilan et les perspectives de l'Institut, la méthode qu'il estime la plus efficace pour faire progresser les revendications des consommateurs. Au cours de l'année, l'I.N.C. relancera également l'affaire de la garantie de deux ans des appareils électro-ménagers et de l'automobile. De plus, une « action décentralisée » sera entreprise dans le Nord-Pas-de-Calais, de février à avril, en liaison avec les organisations locales et régionales de consommateurs.

L'année en cours doit enfin être marquée par le doublement des temps d'antenne de l'I.N.C. à la télévision (dix minutes hebdomadaires au lieu de six sur TF 1 et sur Antenne 2, et quatre nouvelles minutes sur FR 3).

Le budget 1981 s'élève ainsi à près de 48 millions de francs : la subvention de l'Etat, d'un montant de 27,5 millions de francs (soit plus de 57 % de l'ensemble) est en augmentation de 20 %, tandis que les ressources propres (essentiellement dues à la vente du mensuel *50 millions de consommateurs*) restent stables en francs courants (environ 20 millions de francs, soit une augmentation de 1,8 %).

M. KASKE DEVIENT PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE SIEMENS

Siemens, le géant de l'industrie *électrique et électronique* d'Allemagne fédérale (75 milliards de francs de chiffres d'affaires et *1,4 milliard de francs de bénéfices* pour l'exercice 1979-1980), va changer de patron.

M. Karl Kaske doit remplacer, à compter du 28 janvier, M. Bernhard Plettner comme président du directoire. M. Kaske est entré chez Siemens dans les années 50. Il a longtemps dirigé la section des technologies de production énergétique et a passé quatre ans au Japon comme consultant auprès de Fuji Electronic.

Il n'aura pas trop de son expérience japonaise, de sa connaissance des firmes nippones et de leur stratégie pour résister à leurs assauts et éviter qu'elles n'empiètent trop sur les chasses gardées de Siemens. Il va falloir également à M. Kaske « consolider » la croissance des ventes au profit d'une meilleure rentabilité, et trouver les créneaux technologiques du futur qui permettront au groupe allemand de demeurer au cinquième rang mondial des firmes électroniques.

M. Plettner va, de son côté, remplacer à la présidence du conseil de surveillance M. Peter von Siemens, arrière-petit-fils du fondateur, qui, âgé de soixante-dix ans, a décidé de se retirer. Pour la première fois en cent trente-trois ans, aucun membre de la famille Siemens ne siège à la direction de la firme.

● *L'industrie cotonnière française a perdu 3 000 emplois en 1980*, sur un effectif de 50 000 salariés. Selon les responsables du syndicat de cette branche, les réductions d'effectifs se poursuivront au premier trimestre 1981. D'octobre 1980 à mars 1981, 2 000 emplois devraient être supprimés. Le chômage partiel touche de 20 à 30 % des effectifs. L'activité a diminué pour la filature de 1 % et pour le tissage de 3 %. La consommation intérieure s'est réduite de 2 à 3 %. Les importations ont diminué de 4 %, mais elle « grignotent » le marché en aval ; l'importation de produits finis ayant progressé de 18 %. Compte tenu de la baisse des exportations de 5 %, le déficit commercial est identique à celui de 1979, soit environ un milliard de francs.

● *Le groupe suisse Brown Boweri* vient de prendre le contrôle majoritaire de la Compagnie électro mécanique (C.E.M.). A la suite d'une augmentation de capital, le groupe a porté de 39,2 % à 73,8 % sa participation dans la C.E.M., qui a enregistré d'importants déficits ces dernières années.

● *La Signalisation*, filiale de la Compagnie générale de constructions téléphoniques (groupe ITT), a obtenu un contrat de 200 millions de francs pour l'installation d'un réseau de câbles de télécommunications au Nigeria.

AGRICULTURE

● *Une aide pour les producteurs d'alcools et d'eaux-de-vie.* — Une subvention de 50 millions de francs sera débloquée par le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. Elle est destinée au financement de la promotion et du vieillissement des produits tels que le cognac, l'armagnac, le pineau des charentes, et le calvados. Cette décision fait suite à l'augmentation *importante* des taxes sur les alcools qui a entraîné un mouvement de grève administrative dans les communes des Charentes.

● *La question de l'embargo commercial* partiel imposé à l'U.R.S.S. par les Etats-Unis sera probablement examinée dans le *courant de la semaine prochaine*, par une réunion plénière du cabinet a indiqué mercredi 28 janvier M. John Block, secrétaire à l'agriculture. M. Block a rappelé qu'il était opposé à cet embargo, lequel avait été reconduit pour un an par M. Carter quelques jours avant son départ de la Maison Blanche.

ÉTRANGER

Les États-Unis mettent en garde le Japon contre les concessions qu'il pourrait faire à la C.E.E.

De notre correspondant

Roland-Pierre Paringaux, qui a été pendant plusieurs années en poste en Asie du Sud-Est, succède à Philippe Pons comme correspondant au Japon.

Tokyo. — Les consultations entre représentants du gouvernement japonais et hauts fonctionnaires de la Commission européenne en vue d'une limitation des exportations de certains produits manufacturés nippons à destination de l'Europe des Dix se sont ouvertes mercredi 28 janvier à Tokyo, sur fond de menace américaine.

Le nouveau responsable du commerce extérieur américain, M. Brock, a fait savoir, il y a quelques jours, à l'ambassadeur du Japon à Washington, M. Okawara, que toute acceptation par les Japonais d'une limitation de leurs exportations à destination du Marché commun se traduirait inévitablement par une intensification des demandes protectionnistes aux États-Unis. Cela dans la mesure notamment où une réduction des ventes japonaises sur le marché européen entraînerait, par compensation, une hausse des exportations vers le marché américain.

Les représentants de la Commission européenne, sous la conduite de M. Roy Denman, directeur des affaires extérieures, sont précisément venus à Tokyo, dans le cadre des consultations bi-annuelles entre le Japon et la C.E.E. — mais sans mandat formel du conseil des ministres — pour négocier un accord. Les représentants de la C.E.E. vont tenter d'obtenir d'une part une limitation des exportations japonaises à destination de l'Europe (notamment en matière d'automobiles et de téléviseurs couleur) et, d'autre part, des mesures concrètes de la part des autorités nippones en vue de favoriser un meilleur accès des produits manufacturés européens sur un marché qui demeure — pour diverses raisons — difficile à pénétrer.

On laissait entendre dans les milieux proches du ministère des affaires étrangères que le gouvernement japonais avait l'intention d'annoncer aux Européens qu'il s'efforcerait de convaincre le patronat nippon de limiter pour l'année en cours les exportations vers l'Europe d'automobiles et de récepteurs de télévision au niveau atteint en 1980. D'où la réaction américaine.

Entre janvier et novembre 1980, les exportations japonaises vers la C.E.E. ont augmenté de plus de 3 % en décembre. Les exportations d'automobiles se sont accrues de 25 % en valeur (23 % en volume), celles de récepteurs couleur de plus de 15 % en valeur (et près de 40 % en volume, les prix ayant beaucoup baissé). Le déficit commercial C.E.E.-Japon est estimé à 8,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 73 % par rapport à l'an dernier. Et cette tendance ne fait que s'accroître : le déficit pour décembre — un milliard de dollars — a été nettement supérieur à la moyenne annuelle.

Cette situation, de plus en plus catastrophique pour l'Europe en crise, nécessite, semble-t-il, un dosage entre le libre-échange et le protectionnisme. Il sera d'autant plus difficile à réaliser que le troisième larron de cette guerre commerciale entre pays industrialisés, les États-Unis, paraît — au nom de la liberté du commerce — bien décidé à s'opposer à des concessions japonaises en faveur des Européens.

R.-P. PARINGAUX.

● *Les rapports Chrysler-Mitsubishi.* — Un groupe de travail présidé par M. Drew Lewis, secrétaire aux transports, étudiera les perspectives de l'industrie automobile américaine et présentera ses conclusions à M. Reagan d'ici six semaines. *« La porte est ouverte à de possibles restrictions sur les importations d'automobiles japonaises »*, a déclaré M. Lewis. Il a indiqué que le gouvernement appliquerait l'accord sur l'octroi de garanties pour le prêt de 400 millions de dollars demandé par Chrysler, si le constructeur remplit les conditions exigées. Parmi celles-ci figurait la recherche d'un partenaire. Selon l'agence japonaise Kyodo, Mitsubishi aurait rejeté une proposition faite par Chrysler et qui consistait à créer une société commune après l'élimination des secteurs non rentables et la dissolution de la société américaine. Le constructeur japonais a toutefois démenti avoir rejeté les propositions de Chrysler. Un porte-parole de Mitsubishi a précisé qu'une proposition d'association avait été faite par Chrysler en décembre, sans que de nouveaux contacts soient établis depuis lors.

● *British Leyland confirme la fermeture d'une usine en Belgique.* — Un mois après l'annonce de la fermeture des usines Citroën en Belgique, la direction de British Leyland a annoncé, le mercredi 28 janvier, sa décision de fermer son usine d'assemblage de Seneffe, près de Mons, à la fin de mars 1981. La mesure touche deux mille ouvriers et deux cents employés (*le Monde* du 29 janvier).

Le déficit de la balance commerciale américaine a diminué en 1980

Washington (*A.F.P., Reuter*). — Le déficit de la balance commerciale américaine pour 1980 s'est élevé à 32.3 milliards de dollars contre 37.2 milliards en 1979, en recul de 4,9 milliards (— 13 %). Les exportations se sont accrues de 21 % pour atteindre 220.5 milliards de dollars, tandis que les importations (1) augmentaient de 16 %, se situant à 252.8 milliards de dollars. Toutefois, en décembre, le déficit commercial a fortement augmenté, représentant 2.97 milliards de dollars contre 1.66 milliard le mois précédent. Les ventes ont augmenté de 2,6 %, s'établissant à 19,12 milliards, tandis que les importations s'accroissaient de 8.9 % représentant 22.09 milliards de dollars.

Le mois dernier, les importations de pétrole ont augmenté de 21,6 % en volume par rapport à novembre, dépassant pour la première fois depuis juin 200 millions de barils par mois. Cependant, sur l'ensemble de l'année, les importations américaines d'hydrocarbures ont baissé de 19.2 % en volume ; mais, en raison de la hausse des prix, leur valeur a augmenté de 29,4 %. Ces importations ont représenté 77.9 milliards de dollars en 1980 contre 60.2 milliards en 1979.

Les exportations de produits agricoles ont, l'an dernier, augmenté — en valeur — de 18.5 % pour atteindre 41,7 milliards de dollars et celles des produits manufacturés de 23,5 %, représentant 142.9 milliards. Les ventes de charbon se sont accrues de 36,4 %, se situant à 4,5 milliards de dollars.

Les États-Unis ont enregistré un excédent de 13.2 millions de dollars sur l'ensemble des pays industrialisés contre un déficit de 6.9 milliards en 1979. Leur surplus à l'égard de l'Europe occidentale a pratiquement doublé, passant de 9.8 milliards à 18.6 milliards de dollars ; mais leur déficit vis-à-vis du Japon s'est accru de 14 % pour s'établir à 12.1 milliards de dollars. Vis-à-vis des pays de l'OPEP, le déséquilibre de la balance commerciale a atteint 37 milliards de dollars contre 30,1 milliards, en augmentation de 23 %.

(1) Les importations sont calculées CAF (coût, assurance et fret).

L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE EST MENACÉE EN 1981 D'UNE RÉCESSION ÉCONOMIQUE

(Suite de la première page.)

Aussi se demande-t-on si le pronostic formulé dans le rapport officiel peut être considéré comme définitif.

Cependant, pour les prix, la prévision d'une hausse de 4,5 % (elle a été de 5,5 % en 1980) reste maintenu. Le ministre de l'économie a précisé que, même dans le cas fort improbable où une stabilité parfaite pourrait être assurée, durant les onze prochains mois, « l'héritage » de 1980 assurerait, déjà, une augmentation du coût de la vie de 2 % au moins.

Selon le rapport, les responsables de Bonn espèrent réduire le déficit des paiements extérieurs de 28 à 25 ou même 22 milliards de marks en 1981. Mais il faudrait pour cela que les importations de pétrole continuent de s'alléger.

Enfin, d'après le ministre de l'économie, le nombre moyen des chômeurs se situera « inévitablement » entre 1,1 et 1,2 million au cours de cette année. A condition que les syndicats acceptent des accords salariaux très modérés (augmentation de 3 à 4 %), sinon les employeurs seraient enclins à poursuivre une politique de licenciements.

Si le gouvernement fédéral s'attend à une reprise économique durant le second semestre, c'est avant tout parce que l'industrie ouest-allemande serait toujours prête à investir. Elle y serait contrainte par la nécessité de faire face à la concurrence étrangère et aussi par le besoin de substituer au pétrole de nouvelles sources d'énergie.

Le ministre a toutefois jugé bon de ne pas dissimuler le caractère parfois un peu fragile des suppositions sur lesquelles s'appuie le rapport. Il importe notamment que les prix du pétrole ne subissent pas une hausse trop sensible.

L'action gouvernementale ne saurait, en tout cas, se traduire par des programmes de dépenses publiques. Pour le comte Lambsdorff, l'économie mondiale subit un changement structurel, les pays industriels n'ayant pas encore réussi, depuis le premier choc pétrolier, à surmonter leurs difficultés. Dans ces conditions, il ne servirait à rien, selon lui, d'encourager la demande.

Aussi souhaitable que puisse être une baisse des taux d'intérêt, ni le gouvernement ni la Banque fédérale ne pensent notamment que la R.F.A. puisse s'engager seule sur une voie qui éloignerait les capitaux et affaiblirait encore plus le mark. Il s'agit donc surtout d'éliminer les obstacles à l'investissement, en stimulant la construction privée grâce à un assouplissement du contrôle des loyers et en simplifiant les procédures qui paralysent la réalisation de nouvelles centrales nucléaires ou thermiques.

JEAN WETZ.

● *Le coût de la vie en Espagne* a augmenté de 15.5 % en 1980, contre 15.6 % en 1979 et 19.8 % en 1978, selon des chiffres publiés le 28 janvier par l'Institut national des statistiques. Les prix de détail ont augmenté en décembre de 1,5 %. Pour l'ensemble de 1980, les hausses les plus sensibles ont été enregistrées dans les secteurs de l'alimentation et des produits pétroliers. — (*A.F.P.*)

L'aide occidentale à l'Égypte va augmenter de près d'un tiers en 1981

De notre correspondant

Le Caire. — Les représentants des douze puissances occidentales et des huit organisations internationales composant le Club de Paris — ou groupe consultatif pour le financement du développement en Egypte — viennent, à titre exceptionnel, de tenir leur réunion annuelle à Assouan, où séjourne le président Sadate. A l'issue de ses débats, le groupe vient d'annoncer que l'aide de l'Ouest à l'Egypte augmenterait cette année de près d'un tiers par rapport à 1980, pour atteindre environ 13 milliards de francs.

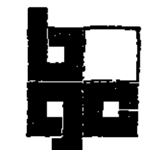
Selon le gouvernement égyptien, la plus grande partie de ces sommes sera consacrée aux projets d'autosuffisance alimentaire (3,5 milliards de francs), à l'industrialisation (3 milliards de francs) et à l'électrification (2 milliards de francs).

En dépit de leur accroissement, les concours occidentaux atteindront en 1981 un montant comparable aux seuls transferts attendus du million et demi d'Egyptiens travaillant dans les grands pays pétroliers arabes (10 milliards de francs approximativement en 1980). Quant au revenu pétrolier, il dépasse désormais toutes les autres ressources de l'Egypte, ayant représenté en 1980 quelque 28 milliards de francs, dont 10 milliards en devises.

Grâce à la conjonction de ces facteurs, s'ajoutant à l'augmentation des recettes du canal de Suez et du tourisme, l'Egypte a pu non seulement surmonter le handicap de la suppression du soutien financier arabe intervenue il y a trois ans, mais encore se trouver dans une situation d'aisance en matière de trésorerie qu'elle n'avait pas connue depuis un quart de siècle, selon les banquiers de Paris ou de Londres.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BANQUE GÉNÉRALE DU COMMERCE

36, rue Marbeuf
75008 PARIS

Le Conseil d'Administration, réuni le 23 janvier, sous la présidence de M. Maurice de Botton, a examiné les comptes de l'exercice 1980, qui font apparaître les variations suivantes sur les principaux postes du bilan :

— le total du bilan atteint 1 275 580 000 F contre 998 387 700 F en 1979 ;
— les dépôts confiés par la clientèle présentent un total de 649 600 000 F contre 558 340 000 F ;
— les crédits consentis totalisent 623 700 000 F contre 492 800 000 F ;
— les bénéfices avant provisions pour impôts et participation des employés s'élèvent à 19 370 000 F. Après déduction des impôts et de la participation, le bénéfice net s'élèvera à 9 600 000 F contre 3 418 200 F en 1979.

Ces comptes seront soumis à l'examen des Commissaires aux comptes.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires, qui statuera sur les comptes de l'exercice 1980, décidera de l'affectation des résultats.

SOLEIL INVESTISSEMENT

Au 31 décembre, l'actif net de la société s'élevait à 182 384 917,87 F et le nombre d'actions à 524 758.

L'actif net se répartissait comme suit :

Obligations françaises	45,30 %
Obligations étrangères	0,65 %
Actions françaises	12,35 %
Actions étrangères	31,82 %
Autres éléments d'actif ..	9,88 %

Au 31 décembre, la valeur nette de l'action était de 309,45 F, en progression de 28,67 % par rapport à sa valeur de 247,56 F au 28 décembre 1979, compte tenu d'un coupon de 9,09 F assorti d'un impôt déjà payé au trésor de 1,16 F, mis en paiement le 19 mars 1980.

HENKEL et PARAGERM

Ainsi que l'ont déclaré M. Decupper, président de Paragerm France, et M. Van Weddingen, président de Henkel France, lors d'une récente réception des directeurs généraux hospitaliers et des dirigeants de la Fédération hospitalière de France, Paragerm France, principal spécialiste de la lutte contre l'infection secondaire en milieux hospitaliers et Henkel France, spécialiste de la chimie appliquée orienté notamment vers les problèmes d'hygiène et de désinfection, ont décidé de rapprocher leurs activités.

C'est principalement la division « Collectivités et industries de services » de Henkel France qui resserrera sa coopération technique et commerciale avec ce nouveau partenaire.

UNIBAIL

Le conseil d'administration, réuni le 27 janvier 1981, a constaté l'augmentation du capital social de 145 869 500 francs à 153 787 000 francs, consécutive à la conversion de 79 175 obligations intervenue au cours de l'exercice. Il ne reste plus que 49 630 obligations convertibles en circulation. Les actions nouvelles portent jouissance dès le 1er janvier 1980.

Le poste de réserve spéciale, auquel ont été virées toutes les primes de conversion de cet emprunt, atteint aujourd'hui 38 272 200 francs.

Pour montrer l'intérêt qu'il porte depuis les tout premiers jours de la société à la constitution d'un patrimoine locatif, le conseil a tenu sa séance dans un immeuble de bureaux dont la rénovation vient de s'achever, 6, rue de Penthièvre, 75008 Paris.

En effet, depuis cinq ans, Unibail a spécialement orienté les investissements de cette nature vers l'acquisition d'immeubles anciens, de très grande qualité, vides et à restaurer entièrement. Unibail obtient, pour l'ensemble de son patrimoine locatif, un taux de rendement supérieur à 12 %. Entrent pour 80 % dans ce patrimoine des immeubles de bureaux, tous situés au cœur des quartiers d'affaires parisiens. La valeur comptable, nette d'amortissement et avant toute réévaluation, représente au 31 décembre 1980 plus de 275 millions, à rapprocher des fonds propres : 221 millions (avant les réserves à constituer au titre de l'exercice).

Les résultats de l'exercice 1980 seront arrêtés par le conseil dans sa prochaine réunion, prévue le 3 mars. Il est d'ores et déjà possible de confirmer qu'ils seront en progression très sensible sur ceux de 1979 et permettront de proposer une notable augmentation du dividende sur le nouveau capital.

AGENCE HAVAS

Siège social - 136-140, avenue Charles-de-Gaulle - 92522 Neuilly-sur-Seine

ACTIONNARIAT DES SALARIES DU GROUPE

L'Agence HAVAS a tenu à être l'une des toutes premières sociétés à faire bénéficier ses collaborateurs des possibilités récemment créées par la loi en matière d'actionnariat du personnel.

Son Conseil d'Administration vient de décider, dans sa séance du 15 Janvier 1981, de réunir le 5 Mars prochain l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et de lui proposer de procéder à une distribution gratuite d'actions aux collaborateurs salariés.

La distribution s'étendra aux salariés de l'ensemble des sociétés où l'Agence HAVAS dispose, directement ou indirectement, d'une participation majoritaire. Elle bénéficiera, de ce fait, à près de 4.500 collaborateurs.

Il est prévu d'appliquer les dispositions de la loi à la valeur du capital de l'Agence HAVAS telle qu'elle résultera de l'augmentation en cours.

Enfin, devant l'alternative offerte par la loi en ce qui concerne le délai de disponibilité de ces actions (de trois à cinq ans), c'est l'échéance la plus rapprochée, soit trois ans, qui a été retenue.

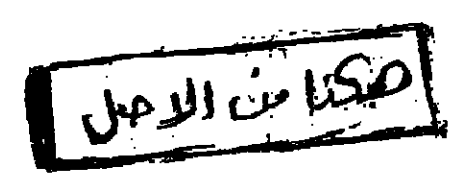
Le cours moyen des soixantes dernières Bourses précédant le 1er Janvier 1981 est de 735,38 F. Par suite, en application des dispositions de la loi, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi créées ressortira à 65 % de ce montant, soit 478 F.

Le volume de ces actions représentera près de 3 % du capital tel qu'il résultera de l'augmentation en cours.

Ces actions porteront jouissance du 1er Janvier 1981.

En optant pour l'application la plus complète des possibilités offertes par la loi, l'Agence HAVAS a conscience de renforcer la solidarité qui unit les collaborateurs du Groupe entre eux et à leurs entreprises, solidarité qui constitue la principale richesse du Groupe.





HABITAT

La crise du logement locatif à Paris

IV. — Construire et dire le droit

par JOSÉE DOYÈRE

Puisque les loyers libres s'envolent, puisque la loi de 1948 est en train de mourir, puisqu'il manque des logements sociaux, que faire ? (« le Monde » des 27, 28 et 29 janvier). Il faut construire bien sûr, mais ce n'est pas suffisant.

« Il ne faut pas dire que Paris se dépeuple, mais bien que Paris se meurt (1). » Non seulement la spéculation immobilière a chassé et continue de chasser de la ville et de son immédiate périphérie — celle qui est bien desservie — les couches les plus populaires, mais elle évince aussi maintenant les classes moyennes. Acheter un appartement vide étant devenu depuis longtemps un rêve de nabab, même dans les quartiers les moins cotés, il faut désormais renoncer à trouver un logement libre et correct avec un loyer abordable. Les appartements encore soumis à la loi de 1948 sortent de cette loi, plus ou moins légalement, à une cadence qui s'accélère, et il y a insuffisance notoire de logements sociaux au sens strict du terme, et même de logements intermédiaires. Le droit au logement est de plus en plus perçu par les habitants des villes comme un droit bafoué, pis encore comme un droit inconnu et dont personne ne se soucie. Comment concilier l'inconciliable ? Comment, pour reprendre encore les termes du responsable de l'Association des organismes d'H.L.M. d'Ile-de-France, M. Lemoine, *« dans un premier temps, arrêter l'hémorragie de sève populaire que subit Paris depuis vingt ans et, si possible, dans un second temps, faire revenir une partie des familles de condition modeste et de cadres moyens qui ont dû quitter Paris » ?*

Trois solutions sont généralement proposées. Aucune d'entre elles n'est neutre ni politiquement ni économiquement :

● *La libération totale et immédiate de tous les loyers* assortie, si besoin est, d'une généralisation, sans conventionnement et avec le minimum de contraintes, de l'aide personnalisée au logement. Cette solution est préconisée, on s'en doute, à la fois par les propriétaires et les agents immobiliers. Elle consisterait en fait à faire financer par l'État, et donc par les contribuables, les loyers des familles de condition modeste dans le seul but de rentabiliser des capitaux privés — et cette remarque est valable pour tous les logements actuels à loyers libres. De plus, le nombre de logements qu'elle mettrait sur le marché est fort limité, puisqu'il s'agit uniquement des loyers encore soumis à la loi de 1948. Or ils sont de moins en moins nombreux. Cette solution, non assortie de contraintes d'amélioration de l'habitat (21,6 % des logements parisiens n'ont pas de w.-c. intérieur), aurait sans aucun doute pour premier effet une augmentation sauvage des loyers, même lorsque les appartements en question sont de réels taudis, dont le pittoresque extérieur ne compense en rien l'inconfort scandaleux. De plus, l'abrogation pure et simple de la loi de 1948 supprimerait le fameux droit « *au maintien dans les lieux* », dernier rempart pour beaucoup contre un arbitraire certain.

Les inconvénients du blocage

D'ailleurs, le gouvernement, qui n'a pas caché son souhait de voir disparaître la loi de 1948, a renoncé à « libérer » une nouvelle tranche de ces loyers avant l'élection présidentielle. M. Tibéri, quant à lui, adjoint de M. Chirac à la mairie de Paris, ne cache pas que sa préférence irait vers une libération par étapes, mais sans conventionnement.

● *Le blocage des loyers.* Réclamé inlassablement par certaines associations de locataires et par le parti communiste, cette solution a plusieurs très graves défauts qui la rendent à la fois injuste et inapplicable. Le blocage, tout d'abord, ne tient aucun compte de l'évolution du coût des travaux d'entretien : par définition, il enlève au propriétaire de bonne volonté le souci encore trop peu répandu d'entretenir son bien et d'offrir à ses clients locataires une prestation de qualité constante. De plus, il pénalise les propriétaires raisonnables, ceux qui n'ont pas fait subir à leurs locataires de hausses abusives, et il privilégie ceux qui ont allègrement pratiqué les hausses maximales. Il pénalise encore plus les organismes sociaux : le « blocage » relatif du plan de M. Barre, de 1976 à 1978, a coûté 160 millions de francs courants à l'Office d'H.L.M. de Paris ; seules les sociétés immobilières d'investissement, grâce à leur statut privilégié qui les garantissait contre les risques de taxation, ont perçu de l'État une compensation de ce manque à gagner. Enfin, le blocage a l'inconvénient de figer en l'état une situation totalement anarchique et parfaitement injuste pour les propriétaires (si les loyers pratiqués sont faibles) et pour les locataires (si les loyers sont très élevés).

● *La proportionnalité du loyer aux revenus.* Chaque famille disposant de droit d'un logement suffisamment grand pour l'abriter dans de bonnes conditions, elle paierait un loyer en fonction de ses revenus. Le loyer d'un même appartement pourrait ainsi varier de 1 à 4 (éventail moyen des revenus après impôt en France) selon la situation financière de ses occupants.

Cette solution n'en serait une que si on admettait en France la possibilité d'une situation révolutionnaire dans tous les domaines, car elle implique changement de civilisation et de modes de pensée. Le droit au logement se doublerait alors de son entrée dans le domaine d'une répartition nouvelle des revenus : ce qui suppose appropriation collective de l'habitat et fiscalisation. C'est pour *le moins utopique. On n'imagine* pas la majorité actuelle se diriger vers un tel système (alors qu'elle *ne cesse d'encourager l'accession* individuelle à la propriété) ; mais on n'imagine pas non plus une opposition, *quelle qu'elle soit*, en envisager sérieusement l'application : la « base » ne suivrait pas.

Il est certes nécessaire qu'une aide spécifique (A.P.L. ou allocation-logement) fournisse aux plus *démunis* le *moyen de se loger* décemment. Il est aussi indispensable qu'on leur offre la possibilité physique de se loger, c'est-à-dire des logements assortis de cette aide. Mais, au-delà, le choix *ne peut qu'être laissé à chacun* de privilégier tel ou tel poste de son budget.

(1) Jean Lemoine, *Propositions pour l'Ile-de-France*, *H.L.M.* octobre 1978.

Une arnaque tolérée

Pour sortir de la situation de crise du logement de la région parisienne, il n'y a, à vrai dire, qu'une seule solution : construire, construire obstinément et en quantité suffisante, des logements sociaux. On a souvent constaté que l'existence d'un large parc de tels logements contribue fortement à maintenir les loyers libres dans des limites raisonnables. C'est la condition *sine qua non* pour que le jeu de la loi du marché cesse d'être un jeu de dupes, une arnaque tolérée. Mais le coût des charges foncières, dira-t-on ? Il s'agit du plus grave des problèmes à résoudre. Pourtant, l'arsenal législatif et réglementaire est suffisant en France, et spécifiquement à Paris (droit de préemption de la Ville, sans même recourir aux procédures extrêmes d'expropriation pour cause d'utilité publique), pour que le patrimoine collectif et social s'accroisse largement. Le dégagement *de crédits (nationaux et* locaux) suffisants est affaire de volonté politique, et de priorité *budgétaire. Il y a dix-neuf* ans, Gilbert Mathieu écrivait dans ces colonnes (*le Monde* du 9 janvier 1963) : *« Le seul résultat d'une politique malthusienne de la construction dans la banlieue parisienne est actuellement d'y perpétuer la crise du logement, beaucoup plus grave qu'ailleurs. »* Cette année-là, on avait construit 80 000 logements dans la région parisienne. En 1980, de janvier à novembre, on aura mis en chantier 39 500 logements (dont 19 787 aidés), et on en aura terminé 44 729 (dont 26 994 aidés). M. Lemoine évaluait en 1978 à 65 000 logements neufs les besoins annuels de la région et à 15 000 ceux de la seule ville de Paris. La crise se perpétue, et ce n'est plus dans la construction en banlieue éloignée qu'il faut chercher à agir, mais dans la capitale elle-même et à sa périphérie la plus immédiate. Et il ne s'agit plus de rénover massivement en construisant des tours et des barres, mais de faire un véritable travail de « dentelle » dans le tissu urbain.

De plus, la possibilité offerte par la loi aux organismes sociaux d'acquérir et de réhabiliter des immeubles existants est, nous l'avons vu, loin d'être satisfaisante dans tous ses effets. La *convention* passée avec les pouvoirs publics oblige à pratiquer des loyers « d'équilibre » qui ouvrent droit à l'A.P.L. : *mais* il suffit de dépasser le plafond de ressources (qui varie avec la *composition* de la *famille*, le revenu et la qualité du logement) pour ne pas en bénéficier. Comme souvent ces immeubles-là sont encore actuellement soumis à la loi de 1948, ce sont encore des ménages aux revenus très modestes qui sont pénalisés. Il faudrait donc de plus revaloriser très sensiblement l'A.P.L., qui est basée sur un loyer de référence très sous-évalué à Paris.

Mais construire massivement et réhabiliter largement ne suffit pas.

Même si la volonté politique existait d'en finir avec la crise du logement, celle-ci ne disparaîtrait pas instantanément. Il est donc nécessaire qu'un contrepoids existe à la flambée spéculative des loyers libres. Ce contrepoids ne peut être qu'une « loi de référence », dont le premier rôle serait de dire le juste prix *du mètre carré de surface corrigée*, juste prix évoluant, bien sûr, avec la hausse d'un indice du coût de la construction fiable. Aucun propriétaire n'y serait d'autorité et *a priori* soumis. Mais, en cas d'augmentation excessive, au moment du renouvellement du bail ou d'une nouvelle location, le contrevenant pourrait y être derechef soumis pour un temps plus ou moins long et sur l'ensemble du patrimoine où il a tenté de pratiquer un loyer abusif.

De plus, il faudrait définir les règles élémentaires d'un droit normal au maintien dans les lieux du locataire, lorsque le propriétaire ne souhaite pas reprendre son appartement pour l'habiter lui-même ou y loger un de ses proches. Il est en effet tout à fait abusif qu'un propriétaire puisse actuellement donner congé à son locataire sans aucune autre raison que de pouvoir augmenter le loyer beaucoup plus que ne le lui permet l'évolution de l'indice.

En province aussi

On peut, bien sûr, imaginer des étapes qui rendraient plus douce l'application de la loi aux propriétaires.

Liberté surveillée ? Bien sûr. Mais comment pallier autrement l'inexistence du marché du logement locatif et l'absence de concurrence ?

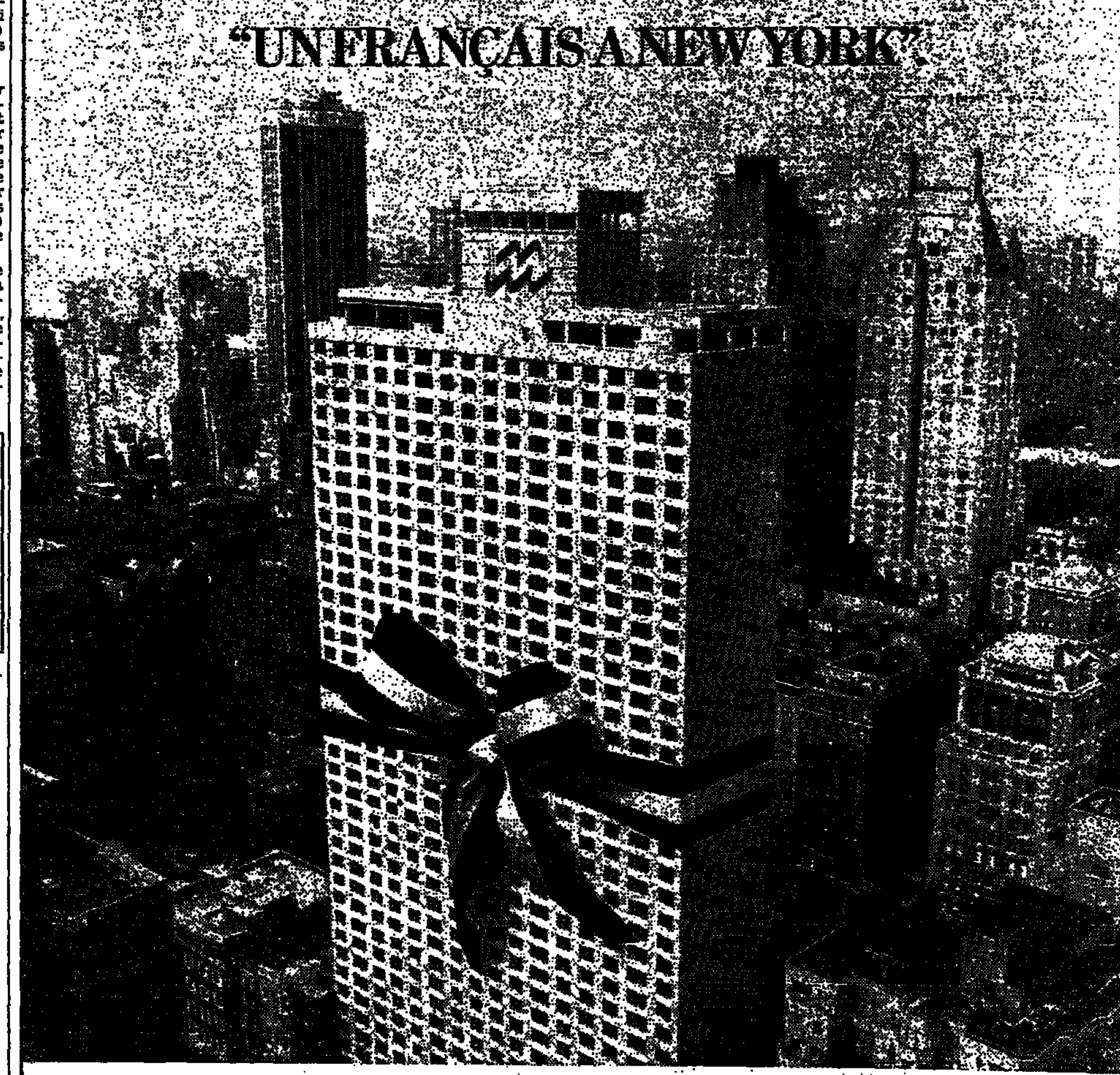
Une telle mesure aurait au moins la vertu de faire disparaître *la folle disparité* des loyers parisiens, que le temps ne fait qu'accroître. On conçoit ce qu'une *telle idée* peut avoir actuellement d'irréaliste.

Pourtant, qu'on ne s'y trompe pas. L'urgence de résoudre la crise parisienne du logement locatif ne naît pas de la nécessité prioritaire de protéger la capitale. La gravité de cette crise ne fait sans doute que préfigurer celle qui commence à toucher les métropoles régionales. Les agents *immobiliers de la F.N.A.I.M.*, qui observent le « marché » sur une soixantaine de villes, ont depuis deux ans noté cette tendance des Français à retrouver de l'attrait au cœur de leurs villes. On nous répète assez que la facture pétrolière ne va cesser de s'accroître et qu'elle obère lourdement l'équilibre de nos finances nationales. Faut-il continuer à obliger les Français à perdre leur vie en transports longs et coûteux, à prendre leur voiture pour aller travailler ?

De plus, la relance économique par la construction est une des moins inflationnistes qui soient. Dès lors, pourquoi gommer le logement des priorités nationales, alors que la volonté de créer, dans les villes, et d'abord dans la région parisienne, puisque c'est là que la crise sévit le plus, un véritable marché du logement redonnerait quelque crédit à une *économie de marché qui ne saurait « cohabiter » avec une situation de pénurie ?*

FIN







LES MARCHÉS FINANCIERS

Paris
29 janvier

Faiblesse

La reprise n'aura duré que l'espace d'une séance. La Bourse de Paris a rechuté jeudi, l'indicateur de tendance terminant en repli de 0.50 % environ.

Le marché de l'or a encore retenu l'attention des opérateurs. Alors qu'à Londres, le premier fixing marque un recul sensible (505 dollars contre 523.50 dollars), les cours du métal jaune remontent à Paris. Le lingot gagne 1 020 francs à 85 020 francs et le napoléon 49,90 francs à 880 francs (soit une prime de 78,2 %). Cette hausse insolite est attribuée par certains à une discrète intervention des pouvoirs publics. Elle n'empêche d'ailleurs pas les emprunts indexés de perdre du terrain. Le « 7 % » recule de 1 % et le « 4,5 % » perd plus de 4 %.

Vis-à-vis des actions, les investisseurs sont restés très prudents. Les perspectives économiques sont peu encourageantes. La récession attendue en Allemagne fédérale va handicaper l'industrie française.

Les principales victimes de la séance de jeudi ont été les valeurs pétrolières, en tête desquelles Elf-Aquitaine (– 3,5 %). Les propos alarmistes exprimés par M. Albin Chalendon, quant à l'évolution des résultats du secteur du raffinage ont inquiété le marché qui n'a pas pris du tout en compte la perspective d'un dividende en hausse très sensible.

Ont également enregistré des baisses sensibles : Sommer-Allibert (– 4,9 %), SEB (– 3,4 %), ces deux valeurs « cassant » leur cours le plus bas de l'année, Schneider (– 4,4 %), Saint-Louis (– 3,8 %).

Parmi les hausses, on note Imetal (+ 6 %), UTA (+3,6 %), Maritime de Chargeurs (+ 3,4 %), Bic (+ 3 %), Crédit National (+ 2,9 %), Guyenne-Gascogne (+ 2,5 %), Casino (+2,3 %).

VIE DES SOCIÉTÉS

U.I.S. envisage une hausse de son dividende d'au moins 11 % (dividende versé au titre de 1979 : 28,03 francs).

Au cours de l'exercice 1980, les engagements nouveaux de la société se sont montés à 212 millions de francs (dont 199 millions en crédit-bail et 13 millions en location-simple).

CORONA. — Pour l'exercice 1980, la firme enregistre un chiffre d'affaires de 633,8 millions de francs (contre 540,8).

LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE va lancer, le 2 février prochain, un emprunt obligataire de 2,5 milliards de francs d'une durée de quatorze ans et portant intérêt de 14,60 %.

G.B. INNO. — Pour les onze premiers mois de l'exercice qui s'achève le 31 janvier 1981, les ventes du groupe belge de distribution se montent à 92,45 milliards de francs belges, en hausse de 8 %.

LONRHO vient de lancer une O.P.A. sur House of Fraser afin de compléter la participation de 30 % qu'il a déjà dans cette affaire. Cette O.P.A. se fait sur la base de 150 pence par action (le titre House of Fraser cotait mercredi 138 pence).

MERCK. — Au cours de l'exercice 1980, la firme pharmaceutique a réalisé un bénéfice net de 415,3 millions de dollars (soit 5,54 dollars par action), contre 381,7 millions.

Le volume des ventes se monte à 2,7 milliards de dollars (contre 2,3 milliards).

SPERRY CORPORATION enregistre, pour le troisième trimestre de l'exercice 1980-1981, un bénéfice net de 79,8 millions de dollars, soit une hausse de 16,7 %.

PROCTER AND GAMBLE. — Au cours de l'exercice 1980, la firme a réalisé un bénéfice de 159 millions de dollars (soit 1,92 dollar par action), contre 146,6 millions.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	27 janv.	28 janv.
Valeurs françaises	93,1	94
Valeurs étrangères	98,5	99,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,3	103,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 29 janv. 10 3/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/1	29/1
1 dollar (en yens)	202,30	204

NEW-YORK
Rechute

Le mouvement de reprise aura été de courte durée. Mercredi, Wall-Street s'est à nouveau orienté à la baisse. L'indice Dow Jones a terminé la séance à 942, 58 en recul de 6,91 points.

Les investisseurs restent très prudents et limitent toujours leurs initiatives. Ces hésitations se sont traduites dans le volume des échanges, plus faibles que ceux de la veille (36,69 millions contre 42,26 millions de titres).

Cette rechute s'est produite, bien que de nouveaux signes indiquent une certaine détente des taux d'intérêts. Une banque, la Marine Midland Bank, vient d'abaisser sont taux de 20 à 19 1/2 %. D'autre part, la Réserve fédérale est intervenue mercredi pour que les taux des « Federal Funds » s'établissent aux environs de 17 %.

Le marché craint que ce mouvement de repli ne soit pas durable, la pression inflationniste restant encore très vive.

La libération des prix des produits pétroliers qui doit intervenir officiellement jeudi n'a pas empêché le repli des valeurs de ce secteur : Phillips Petroleum perd 1 7/8 à 53 3/4, Standard Oil of California 1 3/4 à 94 1/4. Standard Oil of Ohio 2 1/8 à 62 7/8.

Les mines d'or perdent également du terrain. Textron dont les résultats de 1980 vont être affectés par des frais de restructuration recule de 5/8 à 29 3/4.

Au total, le nombre des baisses (790) a été un peu supérieur à celui des hausses (678).

VALEURS	Cours 27 janv.	Cours 28 janv.
Alcoa	60 3/4	60 1/2
A.T.T.	51	51 1/8
Boeing	40 7/8	39 3/4
Chase Manhattan Bank	43 1/2	43 1/8
Du Pont de Nemours	42	42 1/2
Eastman Kodak	71 1/4	69 3/4
Exxon	77 1/2	78 5/8
Ford	19 3/4	19 3/4
General Electric	62 3/8	62 1/8
General Foods	31 1/4	31 1/2
General Motors	44 3/8	44 1/4
Goodyear	17 5/8	17 5/8
I.B.M.	65 1/2	64 5/8
I.T.T.	29	28 3/4
Kennecott	28 1/4	24 7/8
Mobil Oil	77 1/2	75 1/2
Pfizer	51 3/4	51 3/8
Schlumberger	113 1/2	110 3/4
Texaco	43 1/2	41 7/8
U.A.L. Inc.	19 3/8	19 1/8
Union Carbide	54 5/8	55 3/8
U.S. Steel	25 3/4	26 5/8
Westinghouse	28 3/8	28 5/8
Xerox Corp.	56 1/2	56 3/8

BOURSE DE PARIS - 29 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	27 20	0 996
5 %	38 50	4 973
3 % amort. 45-54	71	1 496
4 1/4 % 1963	....	1 575
Emp. N. Eq. 6 % 66	111 50	1 989
Emp. N. Eq. 6 % 67	98 10	3 995
Emp. 7 % 1973	7408	..
Emp. 8,80 % 77	89 51	6 076
Emp. 9,80 % 78	82 50	5 424
E.D.F. 7,80 % 61	116 50	9 107
E.D.F. 14,5 % 80-92	98 40	8 795

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ch. France 3 %	193	..
A.G.F. (Sté Cent.)	770	770
Ass. Gén. Paris-Vie	2000	....
Concorde	349	351
Epargne de France	380	380
Foncier Victoire	307	298
France I.A.R.D.	145	148
GAN (Sté Centr.)	739	738

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
S.P.E.G.	178	180
U.A.P.	557	557
Actibail	145 60	140
— (oblig. conv.)	163 50	....
Alsacienne Banque	365	365
Banque Helvet	200 50	201
Bque. Hyposh. Eur.	330	328
Bque. Nat. Paris	279	279
B.O.I.C.	27 40	27
(Li) B. Scalb Dup.	134	132
Banque Worms	203	203
C.G.I.B.	31 60	30 30
Cie Crédit Univ.	365	357 10
C.A.M.E.	92 50	94
Créditel	108	106 70
Créd. Gén. Ind.	236	240
Crédit Lyonnais	275	274 20
Electro-Banque	160	160 50
Eurobail	145	146
Financière Sofal	351	353
Fr. Cr. et B. (Cie)	140	142 50
France Bail	301 50	301 50
Hydro-Energie	19	19 20o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immobail B.I.P.	213	213
Immobanque	298	296
Immofice	287	275
Interbail	231 10	234 10
— (obl. conv.)	240	....
Laffitte-Bail	189	190
Locabail Immob.	351	351
Loca-Expansion	136	135 50
Locafinancière	166 10	166
Marseille Créd.	278	278
Paris-Réescompte	470	465
Séquanaise Banq.	252	252
Sicotel	140	140 60
Silmico	296	296 20
Sté Cent. Banq.	78 50	78 50
Société Générale	267	270
Soficomi	242 60	248
Sovabail	320	320
Unibail	307 90	320
Un. Ind. Crédit	280	281 50
Cie Foncière	142 50	143
C.G.V.	212	212
Fonc. Ch.-d'Eau	830	820

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
(M) S.O.F.I.P.	90 20	90
Fonc. Lyonnaise	1390	1370
Immob. Marseille	1735	1711
Lucia	252	250
Simim	130	128 50
Cogifi	203 10	204 10
Foncina	161 10	161 80
Gr. Fin. Constr.	192	192
Imoindo	165	165
Immivest	146	145
Cie Lyon. Imm.	136	136
Ufimeg	97 30	97 10
Ugimo	160 20	157 20
Union Habit.	280 20	287
Un. Imm. France	248	....
Acier Investiss.	154	154
Sofragi	276	....
Applic. Hydraul.	230	239
Artois	311	312
Centen. Blanzy	410	407
(NY) Caserest	110	....
(NY) Champex	135	....
Comindus	411	411

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sperry Rand	277	275
Steel Cy of Can.	140	....
Stilfontein	105	101
Suéd. Allumettes	99 90	....
Tenneco	240	237
Thorn EMI	31	....
Thyssen c. 1 000	140 20	....
Val Reefs	371 50	356
Vieille Montagne	142	136
Wagons-Lits	132	130 50
West Rand	17	17

HORS-COTE

Compartiment spécial

Extrapose	165 20	155 20
Interéchaîque	1040	1050
Sicomar	179	179
Softbus	243	248
Rodamco	241	240 20

Autres valeurs hors cote

Alser	131 50	131 50
Cellulose du Pin	34 90	....
Coparex	640	603
Iéna Industries	13	....
La Mure	85	85
Métallurgique Minière	142	142 10
Océanic	26 60	14 90o
Pétrofigaz	439	....
Pronuptia	285	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	90	....
Ufinex	212	....
Voyer S.A.	1 86	....
Rorento NV	257 10	253 60

SICAV

28/1	Émission Frais inclus	Rachat net

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
136	Cie Pétr. Imp.	138 50	140	140	138 90
42	De Beers	40 05	38 75	38 75	38 30
640	Deutsche Bank	622	628	628	625
385	Dome Mines	387	363	360	365
190	Du Pont-Nem.	200	207	204	202 90
320	Eastman Kodak	340	331 50	331 50	330 20
126	East Rand	103 50	96 80	95	97 40
121	Ericsson	125	123 80	123 80	122 50
360	Exxon Corp.	378	373	373	374 50
92	Ford Motor	97 50	98 90	98 90	97
240	Free State	230 10	214	219	218
90	Gencor	77 20	75 50	75 50	76

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
615	Schlumberger	541	538	538	538
48	Shell transp.	49 50	48 50	48 60	48 10
600	Siemens A.G.	590	590	590	580
76	Sony	74 60	73 80	73 80	74
270	Unilever	272	272	272	....
98	Un. Min. 1/10	97	94	95	92 20
270	Unit. Techn.	271 60	267	266 50	269
385	West Dref.	353	342	343 50	348 50
270	West Deep	261	228 80	233	233 90
375	West Hold.	316	306	306	308 50
285	Xerox Corp.	274 50	274	274	274
2 86	Zambia Corp.	2 58	2 55	2 55	2 55

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 806	4 812	4 680	4 900
Allemagne (100 DM)	230 330	230 330	225	237
Belgique (100 F)	14 368	14 368	13 950	14 650
Pays-Bas (100 fl.)	212 180	212 370	206	217
Danemark (100 krd)	74 890	74 780	72 500	77 500
Norvège (100 k)	88 130	88 210	86	91
Grande-Bretagne (£ 1)	11 558	11 583	11 200	11 800
Grèce (100 drachmes)	9 887	9 872	....	....
Italie (1 000 lires)	4 858	4 859	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	254 870	254 260	248	261
Suède (100 krs)	105 450	105 930	102	107 500
Autriche (100 sch)	32 530	32 561	32 900	33 500
Espagne (100 pes.)	5 860	5 864	5 500	5 900
Portugal (100 esc.)	8 700	8 725	7 800	8 500
Canada ($ can 1)	4 020	4 018	3 870	4 100
Japon (100 yens)	2 380	2 384	2 240	2 360

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/1
Or fin (kilo en barre)	84000	84000
Or fin (en lingot)	84000	85020
Pièce française (20 fr)	830 10	880
Pièce française (10 fr)	490	494
Pièce suisse (20 fr)	613	610
Pièce latine (20 fr)	590	594 90
Souverain	761	756 10
Pièce de 20 dollars	3202	3200 40
Pièce de 10 dollars	1640	1700
Pièce de 5 dollars	899 50	890
Pièce de 50 pesos	3451	3498
Pièce de 10 florins	600	619 90

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

SELON L'AVANT-PROJET GOUVERNEMENTAL

L'aide aux « chômeurs non indemnisés » ne concernerait que cent cinquante personnes par mois

Les représentants de l'UNEDIC (organisme qui regroupe les caisses d'assurance chômage) ont été reçus, ce jeudi 29 janvier, par M. Mattéoli, ministre du travail et de la participation, pour évoquer, notamment, la situation des chômeurs qui ont atteint la fin de la durée maximale d'indemnisation (trois ans pour les personnes âgées de moins de cinquante ans au moment de la rupture du contrat de travail, cinq ans pour les chômeurs de cinquante ans *et* plus).

Une délégation de Force ouvrière s'était déjà entretenue de ce problème, la veille, avec les dirigeants du C.N.P.F., tandis que, le même jour, le conseil des ministres annonçait une « solution prochaine » pour cette catégorie de *travailleurs privés* d'emploi (nos dernières éditions datées 29 janvier).

M. Mattéoli doit recevoir de nouveau le bureau de l'UNEDIC, le 17 février.

Après la promesse d'examiner le sort des chômeurs arrivés en fin de droits, faite le 6 janvier par M. Barre à M. Bergeron, un « avant-projet » de convention entre l'Etat et l'UNEDIC a été envoyé, au début de cette semaine, *par M. Mattéoli* aux partenaires sociaux. Ce texte fixe à 25 F par jour (soit le montant actuel de l'allocation de fin de droits) le « secours exceptionnel » qui pourrait être attribué, pour une durée à déterminer, à ceux qui *ont épuisé la période maximale d'in*demnisation et qui demeurent inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.).

Mais cet « avant-projet » comporte deux importantes restrictions : le futur bénéficiaire ne devra pas *dépasser un certain plafond familial* de ressources — qui reste à fixer — et, surtout, il devra être âgé d'au moins quarante-cinq ans. Cette dernière clause, qui est rejetée par l'ensemble des syndicats, a été instituée parce que l'on trouve anormal, *au ministère du travail et* de la participation, que des travailleurs de moins de quarante-cinq ans demeurent au chômage pendant trois ans. Mais que leur a proposé, pendant tout ce temps, l'A.N.P.E. ? Il manque une enquête sur ce problème.

En l'état actuel de l'« avant-projet », l'aide exceptionnelle proposée et financée par l'Etat concernerait moins de cent cinquante personnes *par mois. En effet, si environ huit* mille allocataires sont, chaque mois, radiés des ASSEDIC, seulement cinq cents le sont pour fin de droits (tous les autres l'étant généralement pour recherche d'emploi insuffisante). Et, sur ces cinq cents personnes, *les trois quarts ont moins de quarante-cinq ans...* Même si d'anciens allocataires pourraient, eux aussi, bénéficier de cette mesure (mais combien ?), les dispositions envisagées paraissent bien minces, quand on sait que quelque huit cent mille *inscrits à l'A.N.P.E. ne reçoivent,* aujourd'hui, aucune allocation.

Le texte ministériel est qualifié d'« inadmissible » par la C.G.T., en raison de l'exclusion des chômeurs de moins de quarante-cinq ans. Il est aussi rejeté par la C.F.D.T., qui a demandé, *en vain pour* l'instant, des négociations avec le C.N.P.F., et il suscite des critiques de la part de la C.G.C. et des autres syndicats. — M. C.

LE P.C.F ET L'IMMIGRATION

La municipalité d'Ivry-sur-Seine applique un quota dans les colonies de vacances

Le groupe Solidarité Français-immigrés d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), qui s'était constitué en réaction aux positions prises par la municipalité, au mois d'octobre 1980, contre la « *concentration de l'immigration* », révèle que la municipalité a décidé de limiter à 15 % la proportion d'enfants d'immigrés dans les colonies de vacances de la ville.

Dans une lettre adressée aux familles le 5 janvier, Mme Annie Marchand, adjoint au maire (P.C.) chargé de la jeunesse, écrit :

« Des mesures concrètes pour limiter et faire reculer le poids de l'immigration ont été prises par la municipalité. (...) En ce qui concerne les centres de vacances, un meilleur équilibre sera réalisé par l'application d'un quota de 15 % de jeunes dont les parents sont de nationalité étrangère dans les différents séjours. »

Solidarité Français-immigrés s'indigne, d'autre part, de la décision prise par le bureau municipal d'Ivry *« d'agir pour que de nouvelles familles immigrées ne soient plus logées dans le parc H.L.M., y compris par le biais du 1 % patronal et des réservations préfectorales »*.

Le groupe précise que le maire, M. Jacques Laldé (P.C.), lui a refusé la possibilité de s'exprimer *dans* le bulletin municipal d'information.

(Lire, d'autre part, la page Idées consacrée aux problèmes de l'immigration).

LE CHANCELIER DE L'ÉCHIQUIER A PARIS

Le Club d'aujourd'hui, que préside M. Jacques Rozner, a reçu, le 27 janvier à Paris, Sir Geoffrey Howe, chancelier de l'Echiquier, en présence de M. Monory, ministre de l'Economie.

Le ministre britannique a évoqué les problèmes financiers internationaux. Il a, notamment, déclaré que les deux premières années de fonctionnement du système monétaire européen *« constituent une réussite importante ». « Dans les circonstances actuelles,* a-t-il ajouté, *nous ne nous sommes pas sentis en mesure de participer au mécanisme des taux de change. L'inclusion de la livre aurait, selon moi, suscité des difficultés de fonctionnement que nos partenaires n'auraient pu aisément accepter. La pression à la hausse à laquelle est soumise la livre, et qui tient pour une large part au pétrole de la mer du Nord, a été très forte. Aucune banque centrale ne peut maintenir longtemps un taux de change qui va à l'encontre des forces fondamentales du marché. Si la livre sterling participait au mécanisme des taux de change du S.M.E., cela aurait entraîné des contraintes considérables et même, peut-être, deux ou plusieurs réajustements des taux principaux qui se seraient ajoutés à ceux qui sont intervenus. J'en conclus donc, à regret, que jusqu'à présent la participation de la livre sterling n'aurait pas pu favoriser la création d'une zone de stabilité monétaire. »*

● *Prime de suggestion de 102 500 francs chez Peugeot :* M. Jean Courgey, 47 ans, employé du centre de production des automobiles Peugeot de Sochaux (Doubs), a reçu une prime de 102 500 francs pour avoir suggéré un moyen permettant de simplifier les opérations de manutention de l'usine d'emboutissage, a indiqué le 28 janvier la direction. Depuis trente ans, précise encore la direction 452 millions de francs ont été ainsi distribués au personnel, dont 65 millions en 1980. Le record de la plus forte prime (80 000 F) était détenu depuis 1978 par un ouvrier de l'usine de Vesoul (Haute-Saône).

Afin de ne pas « manquer d'argent »

Elf-Aquitaine réclame la libération des prix des produits pétroliers

Présentant le 28 janvier les résultats d'Elf-Aquitaine pour 1980, le président de l'entreprise pétrolière, M. Chalandon, s'est efforcé de *« détruire certains mythes »*. Malgré un chiffre d'affaires de 78 milliards de francs — contre 56 milliards en 1979, — une marge brute d'autofinancement de 14 milliards de francs et un bénéfice net consolidé de 6 milliards, *« nous ne gagnons pas trop d'argent »*, a-t-il affirmé. *« L'industrie pétrolière n'a rien de commun avec aucune autre industrie. Les coûts ne cessent de croître (...). La concurrence est de plus en plus rude. Si nous manquons d'argent nous ne serons plus dans le coup. »*

Deuxième « mythe », selon M. Chalandon : Elf-Aquitaine ne sacrifie pas sa mission pétrolière. *« Le budget d'exploration a plus que triplé en 1981. » « Il ne faut pas confondre,* ajoute-t-il, *la diversification industrielle et les placements financiers dans le cadre des filiales d'Elf-Gabon. La diversification,* précise l'ancien ministre, *a été commencée avant mon arrivée et nécessite l'accord préalable des pouvoirs publics. »*

A ces propos, visiblement destinées à répondre aux critiques de son ministère de tutelle, M. Chalandon a ajouté un certain nombre de remarques. *« La répercussion tardive des hausses du brut et de l'évolution du dollar provoque,* dit-il, *une dégradation de la situation du raffinage et de la distribution* (dans ce secteur, Elf a perdu 550 millions de francs en 1980). Alors que la conversion des installations est coûteuse), *il y a une menace à terme que la France soit obligée d'importer la plus grande partie de son essence. »* Aussi, le président d'Elf-Aquitaine réclame-t-il la libération des prix des produits pétroliers. *« Le système actuel ne permettant pas de rattrapages dans les bonnes années et n'offrant pas de protection dans les mauvaises. »*

Pour la pétrochimie, M. Chalandon réaffirme que l'achat de la chimie lourde de Rhône-Poulenc correspondait à une stratégie de complémentarité avec le raffinage. Ce point de vue doit prévaloir dans les négociations actuellement engagées avec la *Compagnie française* des pétroles, souligne-t-il en substance, menaçant d'une « séparation » en cas d'échec.

M. Chalandon a, *enfin,* redit l'importance, pour une société pétrolière d'être implantée aux Etats-Unis et souligné que, en 1981, l'entreprise investirait 15 milliards de francs (dont 1,4 milliard dans la recherche).

NOUVELLE HAUSSE DU DOLLAR

La hausse du dollar s'est poursuivie sur les marchés des changes jeudi 29 janvier 1981. A Paris, la monnaie américaine, qui s'était élevée mercredi de 4,75 F à 4,80 F, a d'abord fléchi à 4,78 F avant de reprendre vigoureusement sa progression, débordant 4,80 F et atteignant 4,82 F.

A Francfort, le cours du dollar est passé de 2,0858 DM à plus de 2,09 DM. Cette ascension du « billet vert » a accru les tensions au sein du système monétaire européen, où le deutschemark et le franc belge sont tombés au plancher par rapport au franc français à 2,3033 F et 14,3680 F, ce qui contraint les banques centrales, dont la Banque de France, à soutenir les cours de ces monnaies.

Fait caractéristique, la nouvelle hausse du dollar s'est produite alors que les taux d'intérêt aux Etats-Unis amorcent une très lente décrue : mercredi, une des quinze premières banques américaines, la Marine Midland, a ramené son taux de base de 20 % à 19 1/2 %. C'est donc que « l'effet Reagan », c'est-à-dire la confiance dans la politique du nouveau président, continue de jouer à plein.

Par un mouvement de balancier *très logique,* le cours de l'once d'or, dont la chute s'était arrêtée mercredi à 524 dollars contre 517 dollars, s'est remis à baisser, tombant *à 505 dollars.*

NOUVELLES BRÈVES

● *Une messe pour les neuf dirigeants boliviens du MIR* assassinés le 15 janvier, à La Paz, est dite en l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie, à Paris, ce jeudi 29 janvier à 18 h. 30.

● *Des appareils israéliens* ont attaqué, jeudi, des camps de réfugiés palestiniens situés près de Tyr et Saïda, a déclaré un porte-parole palestinien. Cette attaque a débuté quelques heures après une action palestinienne à la roquette contre la localité de Kyriat-Chmoné, dans le nord d'Israël, qui a fait sept blessés légers. — *(Reuter.)*

● *Des combattants khmers rouges* ont tendu une embuscade à des « ennemis » devant un cinéma-théâtre du centre de *Phnom-Penh,* le 7 janvier dernier, annonce le jeudi 29 janvier la radio des Khmers rouges, captée à Bangkok. Selon la radio, *trois conseillers soviétiques* et un vietnamien auraient été tués au cours de cette action. Cette information concorde en plusieurs *points* avec les témoignages de voyageurs revenant de Phnom-Penh, et qui indiquent que les « guérilleros », partisans supposés de Pol Pot, ont tiré à la roquette sur des personnes qui faisaient la queue devant un cinéma de la capitale, tuant une jeune fille et blessant grièvement seize autres civils. — *(A.F.P.)*

● *La journée d'action des industries papetières,* organisée le mercredi 28 janvier par la C.G.T., a été marquée par des arrêts de travail. A Rouen, une manifestation a réuni plusieurs milliers *de salariés de ce secteur,* ainsi que des dockers et une partie du personnel de l'E.D.F. de cette ville. Trois rassemblements ont eu lieu à Rouvray (Seine-Maritime), à Facture (Gironde) et à Lancey (Isère).

● *Des peines de prison allant jusqu'à trois années sans sursis* ont été prononcées, le mercredi 28 janvier, par le tribunal de grande instance d'Ajaccio, à l'encontre de cinq personnes poursuivies, en vertu de la loi anti-casseurs, après la manifestation du 14 janvier, à Ajaccio.

Joseph Rossi et Antoine Andarelli ont été condamnés chacun à trois ans d'emprisonnement ferme et 2 000 francs d'amende ; *Jean-François* Santoni, à trois ans, dont un avec sursis, 1 000 francs d'amende et cinq ans de mise à l'épreuve ; François Andarelli à trois ans, dont un avec sursis, et cinq années de mise à l'épreuve ; M. Noël Bazzali, enfin, à dix-huit mois de prison ferme.

Le numéro du « Monde » daté 29 janvier 1981 a été tiré à 549 577 exemplaires.

ARRÊTS DE TRAVAIL A LA S.N.C.F. APRÈS LA MORT D'UN CONDUCTEUR

A l'appel des syndicats C.G.T. *et C.F.D.T., agissant séparément,* les personnels de la S.N.C.F. devaient retarder de cinq minutes le départ de tous les trains du réseau, ce jeudi 29 janvier, jour des obsèques de Robert Durand, tué le samedi 24 janvier aux commandes du train Roissy-Paris par *le jet d'une lourde bordure de* trottoir. Ces mêmes syndicats ont invité leurs adhérents à cesser le travail entre 14 et 15 heures — *heure de la cérémonie funèbre* — sur les réseaux de la banlieue parisienne.

D'autre part, un projectile — *pierre ou pavé* — a *endommagé,* le mardi 27 janvier, vers 19 h. 35, le pare-brise de la cabine de conduite du Metrolor, le train *reliant Nancy à Thionville, qui* roulait à environ 100 kilomètres à l'heure au moment des faits.

Enfin, cinq jeunes hommes et *une jeune fille ont été interpellés,* le mercredi 28 janvier dans la soirée, en gare d'Evreux (Eure). Les six personnes, qui étaient montées à bord de l'express Paris-Caen sans billet, à la gare Saint-Lazare, avaient violemment molesté le contrôleur à deux reprises, ainsi qu'un voyageur qui avait tenté de s'interposer.

A B C D E F G